

*H. R. D'Allemagne*

*Les Accessoires  
du Costume  
et du Mobilier*

*Tom III*

*The  
Mary Ann Beinecke  
Decorative Art  
Collection*

STERLING  
AND FRANCINE  
CLARK  
ART INSTITUTE  
LIBRARY





Digitized by the Internet Archive  
in 2012 with funding from  
Sterling and Francine Clark Art Institute Library

<http://archive.org/details/lesaccessoiresdu02alle>

LES ACCESSOIRES  
DU  
COSTUME ET DU MOBILIER



HENRY RENÉ D'ALLEMAGNE  
ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

## LES ACCESSOIRES

du COSTUME 

ET

 du MOBILIER

DEPUIS LE TREIZIÈME JUSQU'AU MILIEU DU DIXNEUVIÈME SIÈCLE

### TOME II.

*Outils & instruments de précision, bésicles,  
& lunettes, lorgnettes, écrivoires, horloges,  
montres, ciseaux, navettes, accessoires de  
fumeurs, ustensiles de table & de cuisine:  
couteaux, cuillers & fourchettes, bassinoires,  
mortiers, moulins à café, paniers, clavandiers.*

Ouvrage  
contenant  
393  
phototypies



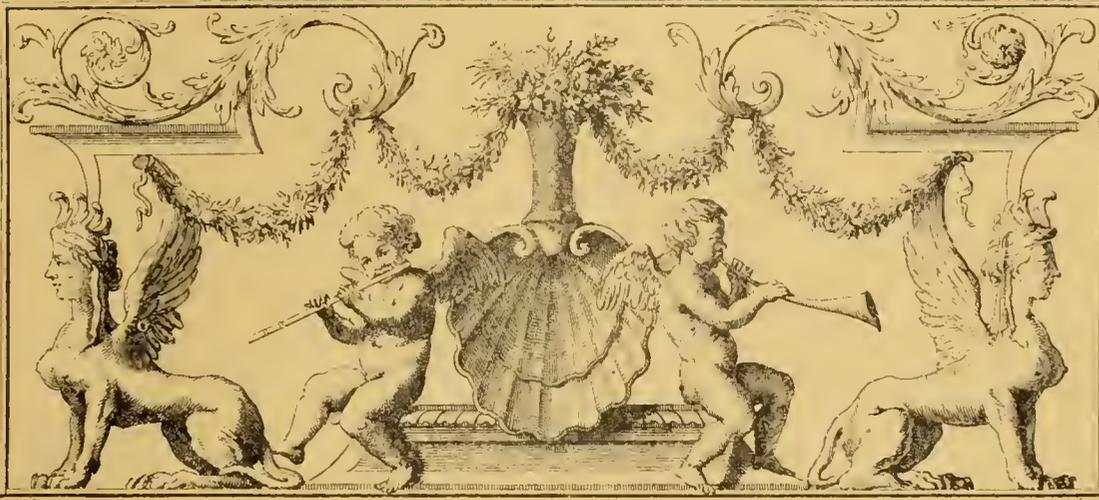
Reproduisant  
plus de  
3.000  
documents

A PARIS,  
Chez SCHEMIT, Libraire,  
ruë Laffitte 52.

---

M.CM.XXVIII





## CHAPITRE III

### OUTILS, INSTRUMENTS ET APPAREILS DE PRÉCISION

**Compas.** — I. Ils sont employés par les maîtres de l'œuvre dans les cathédrales. — II. Compas d'épaisseur et compas dits « de charpentier ».

**Pantographes.**

**Mesures de longueur.** — I. A l'origine, elles dérivent du corps humain. — II. Toise, jauge, bougon. — III. Le pied du roi.

**Balances.** — I. Les balances dans l'Antiquité. — II. Les balances dans les représentations du Jugement dernier. — III. Fabrication des balances aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. — IV. Livraz, bossettes et banquet. — V. Différentes espèces de balances. — VI. Les balances au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après Jaubert. — VII. Pesons à ressort.

**Bésicles et lunettes.** — I. Carafes formant loupes. — II. Le monocle de Néron. — III. Les premières lunettes remontent à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. — IV. Les « occhiali ». — V. Les bécicles et les « expectacles ». — VI. Loupes doubles reliées par un rivet. Clouants. — VII. Lunettes à branches au XVIII<sup>e</sup> siècle. — VIII. Les loupes monocles. — IX. Binoctle ciseaux ou face-à-main. — X. La corporation des lunetiers. — XI. Les lunettes de Nuremberg et de la foire Saint-Germain, à Paris.

**Étuis à bécicles.** — I. Ils sont ménagés dans les reliures des manuscrits. — II. Le luxe dans la décoration des étuis à lunettes.

**Lunettes d'approche, lorgnettes.** — I. La légende de la lunette d'approche de Lippersey. — II. La lunette d'approche de Galilée. — III. La lunette d'approche au XVII<sup>e</sup> siècle. — IV. Lunettes de dimensions restreintes au XVIII<sup>e</sup> siècle. — V. Lorgnettes de spectacle au XVIII<sup>e</sup> siècle. — VI. Eventails, pommes de cannes

et d'ombrelles, boîtes et tabatières portant des lorgnettes. — VII. Tableau réclame d'un opticien de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. — VIII. Les lorgnettes de l'ingénieur Chevalier. — IX. Lorgnettes de théâtre en cristal à facettes et en forme de montres.

**Instruments de chirurgie.** — I. La corporation des maîtres barbiers-chirurgiens. — II. Les barbiers-chirurgiens fabriquent eux-mêmes leurs instruments. — III. Pélicans et daviers, instruments de dentistes.

**Instruments de coiffeurs.** — I. Faveur dont jouissaient les chevelures blondes au Moyen-Age. — II. Faux cheveux et perruques. — III. Soins à donner à la chevelure. — IV. Fers à friser et à perruques.

**Outils de cordonniers et chausse-pieds.**

**Outils de jardinage.**

**Scies.**

**Pinces ou leviers.**

**Marques à chaud.** — Elles sont employées pour marquer les chevaux et le bétail.

**Tire-bouchons.** — I. Bouteilles en métal précieux. — II. Le luxe des tire-bouchons au xviii<sup>e</sup> siècle.

**Casse-noisettes.** — I. Les truquoises aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles. — II. Casse-noisettes à cage ou à vis et casse-noisettes en forme de pince.

**Ecritoires.** — I. Les écritoires du xiii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle. — II. Ecritoires en forme de nécessaires au xvi<sup>e</sup> siècle. — III. Ecritoires fabriquées par les maîtres gainiers. — IV. Encriers désignés sous le nom de « Calenart ». — V. Une écritoire remarquable signalée par le *Mercur Galant* de 1679. — VI. L'écritoire dénommée « Baradel ». — VII. Les encriers à pompe. — VIII. Ecritoires ou abreuvoirs à oiseaux.

**Horloges.** — I. Les plus anciens appareils à mesurer la durée du temps : les gnomons. — II. Cadrons solaires. — III. Les clepsydres. — IV. Les sabliers. — V. Les sonneries de cloches. — VI. Premières horloges mécaniques. — VII. Horloges-immeubles et horloges-meubles. — VIII. Horloges fabriquées par les maîtres serruriers. — IX. Horloges astronomiques. — X. Horloges à automates, dits « Jacquemards ». — XI. Horloges à poids et à contrepoids. — XII. Horloges à ressort en spirale. — XIII. Ouvriers fabriquant les horloges au xviii<sup>e</sup> siècle. — XIV. Horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg. — XV. Horloge astronomique de Martinot. xvii<sup>e</sup> siècle. — XVI. Horloges à cadrons multiples.

**Horloges de table et pendules.** — I. Horloges de chambre au xv<sup>e</sup> siècle. — II. Horloges à cadran horizontal ou à cadran vertical. — III. Horloges en forme d'édifice fabriquées en bronze ou en fer. — IV. Horloges en forme de boîtes rondes. — V. Horloges de Boule. — VI. Pendules en bronze et marbre. — VII. Pendules de marqueterie et pendules rocaïlle. — VIII. Différentes espèces de pendules d'après Jaubert. — IX. Les pendules sous la Révolution. — X. Lampes pendules. — XI. Horloges-veilleuses.

**Montres.** — I. Les œufs de Nuremberg. — II. Les montres françaises contemporaines des œufs de Nuremberg. — III. Différentes formes données aux montres. — IV. Les montres au xvii<sup>e</sup> siècle, leur mécanisme. — V. Les montres au xviii<sup>e</sup> siècle. Montres en simili-or. — VI. Montres minuscules. — VII. La manufacture de montres de M. de Voltaire à Ferney. Différentes espèces de montres fabriquées au xviii<sup>e</sup> siècle. — VIII. La mode consiste à porter une montre dans chaque gousset. — IX. Montres à musique et montres en émail. — X. Clefs de

montres à cadran. — XI. Symbolisme de la décoration des boîtiers de montres. — XII. Montres podomètres et montres minuscules, au XIX<sup>e</sup> siècle. — XIII. Montres garnies de turquoises.

**Ciseaux et forces.** — I. Les ciseaux et les cisailles d'orfèvrerie aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. — II. Principaux centres de fabrication de ciseaux. — III. Étuis à ciseaux. — IV. Les ciseaux, insignes des membres de la Chambre des Comptes au XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Dés à coudre.** — I. Leur emploi aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. — II. Différentes espèces de dés. — III. Motifs et ornements employés pour la décoration des dés. — IV. Dés d'argent et dés d'acier.

**Aiguilles.** — I. Origine orientale des aiguilles d'acier. — II. La fabrication des aiguilles au XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Affiquets.** — Étuis servant à contenir la cinquième aiguille à tricoter.

**Navettes.** — I. Leur définition. — II. Les navettes à frivolités. — III. Les navettes d'orfèvrerie au XVIII<sup>e</sup> siècle. — IV. Les collectionneurs de navettes.

**Dévidoirs.** — I. Différentes espèces de dévidoirs. — II. Les dévidoirs au XV<sup>e</sup> siècle. — III. Dévidoirs de bois et dévidoirs d'acier.

**Étuis et gaines.** — I. Leur emploi généralisé pendant tout le Moyen Age. — II. La corporation des gainiers. — III. Gaines et étuis en cuir bouilli. — IV. Gaines en osier et en orfèvrerie. — V. Étuis en étoffe ou en velours. — VI. Étuis en orfèvrerie. — VII. Gaines employées pour la coutellerie. — VIII. Le mot trousse employé dans le sens de gaine. — IX. Gaines en galuchat.

**Étuis à aiguilles.** — I. Les aiguillers : leur emploi au Moyen Age et pendant la Renaissance. — II. Étuis cylindriques.

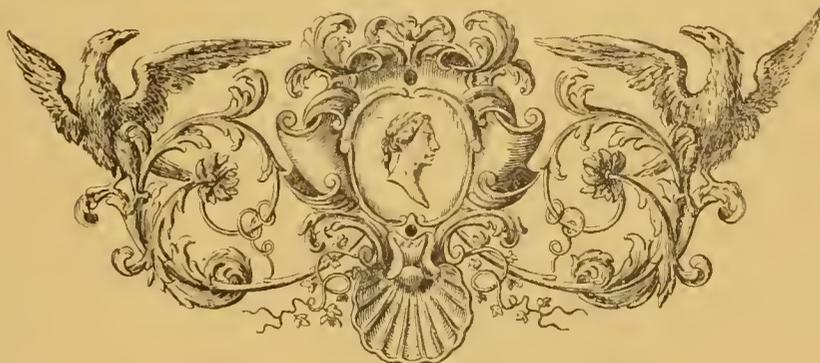
**Épingliers.** — I. Épingliers d'orfèvrerie. — II. L'épinglier accessoire de la toilette féminine. — III. Pelotes et boîtes à épingles.

**Pipes.** — I. Leur introduction en France au XVII<sup>e</sup> siècle. — II. Les pipes pendant la Révolution. — III. Les pipes de Kummer.

**Fusils et briquets.** — I. Fusils à aiguiser. — II. Fusils à battre le briquet.

**Briquets-pistolets.** — I. Leur origine italienne. — II. Briquets de défense.

**Râpes à tabac.** — I. Les râpes à tabac dites « grivoises ». — II. Richesse déployée dans la décoration des râpes à tabac. — III. Machines à pulvériser le tabac. — IV. Tabacs. Tabagies.



## PREMIÈRE PARTIE

## COMPAS

**I. — Ils sont employés par les maîtres de l'œuvre dans les cathédrales.**

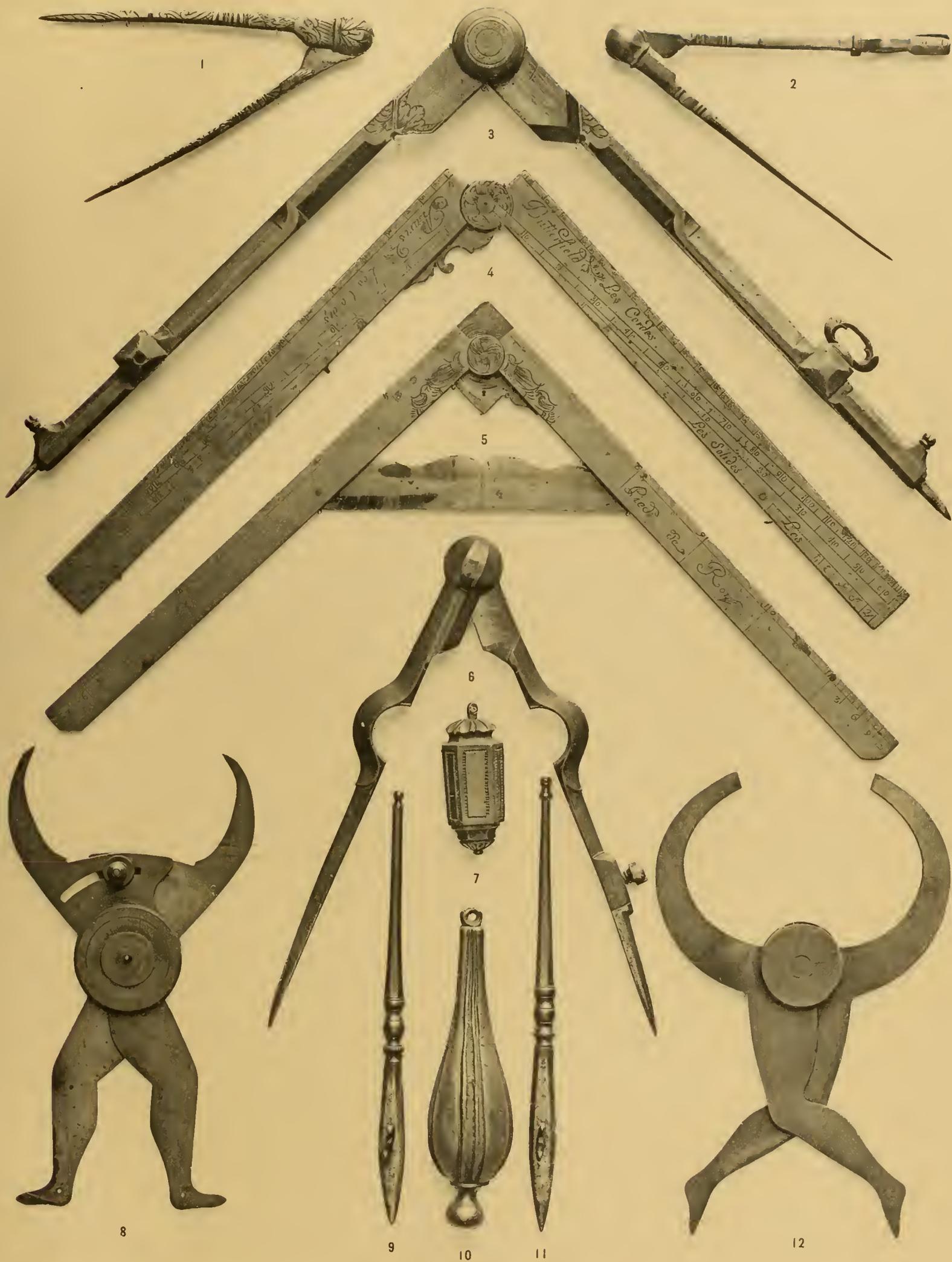
UIVANT la légende, un certain Talaüs, neveu de Dédale serait l'inventeur du compas et selon les poètes, l'oncle aurait conçu un tel dépit de la découverte de son neveu qu'il le fit mettre à mort.

Les services du compas sont requis dans un grand nombre de métiers ; ses formes et ses dimensions varient presque à l'infini. Les premiers maîtres de l'œuvre de nos vieilles cathédrales ont utilisé le compas pour tracer les plans compliqués de nos édifices gothiques, aussi sont-ils toujours représentés un compas dans la main. Ces compas sont généralement munis, entre leurs branches, d'un segment de cercle destiné à maintenir ferme les pointes et aussi à prendre les angles. Le segment de fer était gradué et la distance laissée entre ce segment et les pointes étant relative à la distance entre ce segment et la tête du compas, l'instrument devenait ainsi un compas de proportion. Ces sortes de compas étaient généralement en fer, mais les grands compas sans segment étaient en bois avec des pointes de fer. Les charpentiers utilisent un petit compas en fer qui est également employé par les menuisiers, les charrons, les tonneliers, les serruriers, les potiers.

**II. — Compas d'épaisseur et compas dits « de charpentier ».**

Le compas d'épaisseur, qui était déjà en usage au Moyen Age, est commun à un grand nombre de métiers : tailleurs de pierre, sculpteurs, statuaires, etc... Ces compas ont la forme d'une X fermée à la partie supérieure et une des branches passe à travers l'autre dans une rainure ménagée à cet effet.

Les serruriers et les tourneurs emploient une espèce de compas spécial à leur art ; il est à branches courbes et est connu sous le nom de « maître de danse ».



Compas. Pied de Roy. Compas d'épaisseur dits « Maître à danser ».  
Fils à plomb. Tire-lignes. Cuivre gravé et doré. XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



Les artisans qui ont fabriqué ces instruments se sont complus souvent à leur donner la forme de jambes humaines.

Les compas d'origine allemande sont travaillés à jour et généralement très décoratifs.

Dans son *Glossaire Archéologique* (t. I, p. 416), M. Victor Gay donne la représentation de trois compas des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles d'un fort joli travail.

Les compas dits « de charpentier » sont ordinairement en fer plat et atteignent souvent de grandes dimensions : quelques-uns ne mesurent pas moins d'un mètre de hauteur (1).

---

## DEUXIÈME PARTIE

---

### PANTOGRAPHES

Le pantographe est un instrument, chacun le sait, grâce auquel on peut copier les dessins ou les gravures, soit en les diminuant, soit en les agrandissant. Il se compose de quatre règles mobiles ajustées sur quatre pivots et constitue ainsi un parallélogramme. Ces quatre règles sont, en outre, disposées de telle manière que lorsque avec une pointe adaptée à l'une des extrémités on contourne une gravure quelconque, un crayon attaché à l'extrémité de l'autre règle trace ce même dessin en plus grand ou en plus petit suivant la volonté du dessinateur.

L'emploi de cet appareil remonte à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, époque où le peintre Georges de Dillingen le mit en pratique.

En 1615, de Marolais en donnait une description détaillée.

Le jésuite Scheiner appliqua, dit-on, cet instrument à la reproduction des sculptures et il en publia une description, en 1631.

En 1743, Langlois perfectionna le pantographe et l'amena à peu près à la forme qu'on lui donne maintenant (2).

A l'Exposition du Louvre, en 1819, on pouvait voir trois bustes et une statue, « dimension de petite nature », établis par un procédé mécanique

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, plusieurs panneaux sont réservés aux compas. Les plus décoratifs sont d'origine allemande. Parmi les compas de charpentier, nous citerons cette curieuse pièce fabriquée par un certain Neyron en 1751 : sur une des branches on peut lire l'inscription suivante : « Je plus de sciance dans ma tette que dans celle de mon maître. Ci celle de mon maître me conduit pas bien, la mienne ne luy sert de rien. Neyron fecit 1751. » (Pl. ccclxxii)

(2) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il existe un fort beau spécimen de pantographe du xviii<sup>e</sup> siècle ; il est en ébène tout incrusté d'argent. (N<sup>o</sup> 2105.)

auquel l'inventeur, M. Gatteaux, graveur de médailles du Roi, donnait le nom de pantographe de sculpteur. Sur cet appareil, le rapporteur du Jury d'admission s'exprime ainsi :

M. Gatteaux a rendu un service essentiel à l'art du statuaire en composant une machine qui pose elle-même les points avec toute la précision désirée et qui agit avec assez de facilité pour qu'on puisse promptement multiplier les points sur toutes les surfaces présentées, sans employer ni compas, ni châssis, les seuls moyens aujourd'hui en usage et, par leur nature, sujets à erreur.

---

## TROISIÈME PARTIE

---

### MESURES DE LONGUEUR

#### I. — A l'origine, elles dérivent du corps humain.

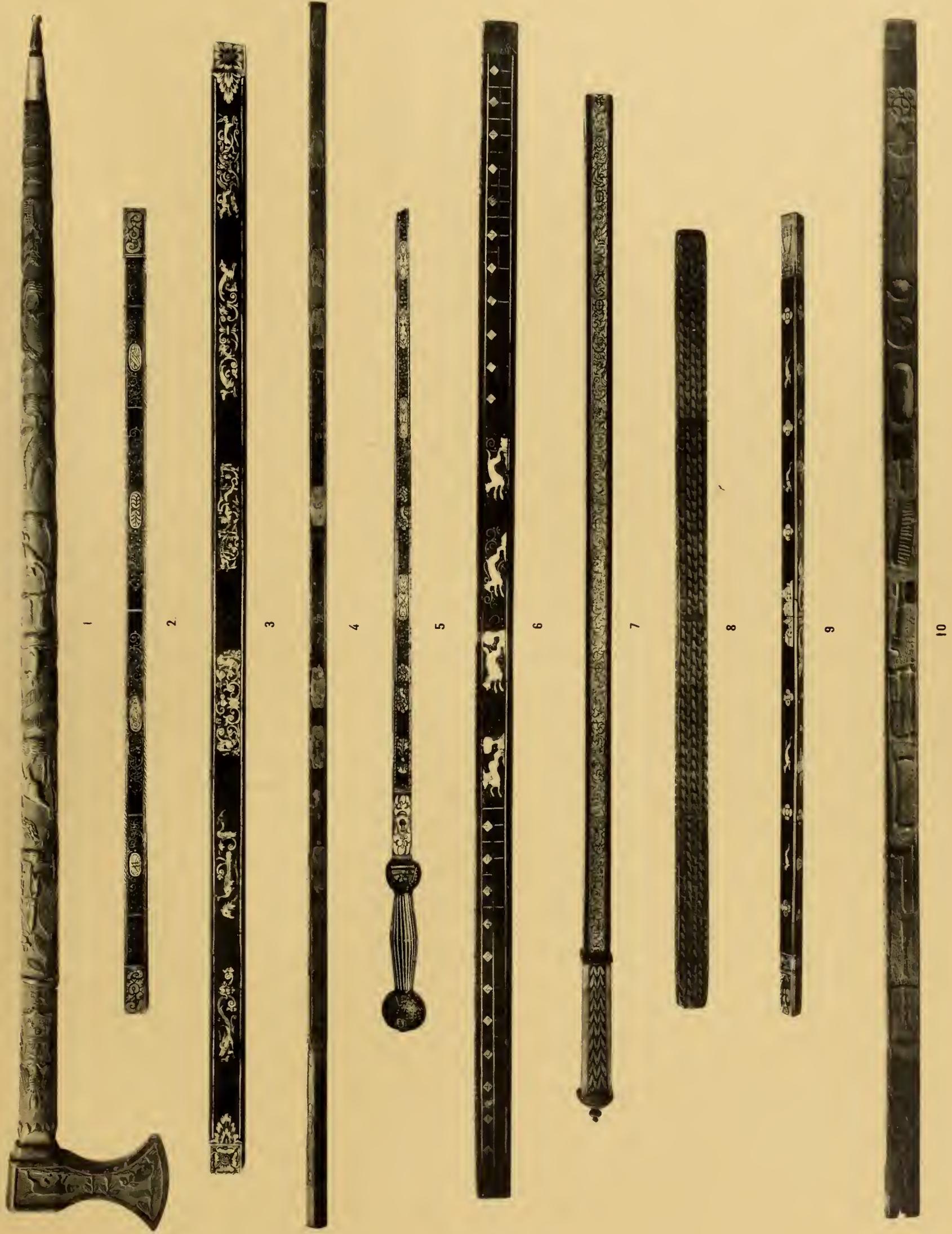
En dehors du système français moderne, presque toutes les mesures de longueur anciennes ont été dérivées du corps humain. Les peuples d'Orient dans l'Antiquité avaient le pied ; les Grecs et les Romains en eurent un grand nombre basées sur d'autres points de comparaison : c'étaient la largeur du doigt, la largeur du pouce, la largeur de la main, la distance de l'extrémité du pouce à l'extrémité du petit doigt, la main étant écartée le plus possible, la longueur du pied, la distance du coude à l'extrémité du doigt du milieu, la distance comprise d'une extrémité à l'autre des bras étendus, la longueur du pas, etc...

#### II. — Toise, Jauge, Bougon.

En France, dès le Moyen Age, l'unité principale était la toise qui se subdivisait en 6 pieds, le pied en 12 pouces, le pouce en 12 lignes et la ligne en 12 points. Pour les étoffes on se servait de l'aune qui valait 3 pieds 7 pouces 10 lignes 10 points.

Dans certaines provinces on se servait d'une jauge appelée « bougon ». Cette jauge graduée portait dans sa longueur des cercles correspondant à la largeur réglementaire des tissus et elle était employée par les fabricants ou tisserands :

1398. — Se aucun mestre dud. mestier est trouvé faisant ou avoir fait toilles ou doubliers trop estrois à mesurer au bougon de Rouen, il l'amendera de 10 s. t. (*Ordonnances des rois*. T. VIII, p. 297.)



Mesures de longueur en bois sculpté ou incrusté d'ivoire. Travail allemand ou italien. XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.  
(Collection Albert Figdor.)



xv<sup>e</sup> s. — It. Que pour mesurer le largeur des laines, aura un bougon de fer qui aura 13 quartiers de long et sera chacune laine mesurée selon la largeur, et aura ledit bougon le largeur de chacune laine ung cierque, et sera led. bougon gardé par les deux esgars qui seront pareurs. (*Stat. des tisserans de drap. A Thierry. Mon. inéd. de l'hist. du Tiers-Etat. T. III, p. 576.*)

Cette mesure était plutôt une jauge et pour la vente des différents articles, le pied du roi était de rigueur comme mesure.

### III. — Le pied du Roi.

L'étalon ou mesure exacte du pied du Roi était attaché à Paris au bas de l'escalier du grand Châtelet. Il avait été placé là dès le xv<sup>e</sup> siècle, puisque dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, sous les règnes de Charles VI et Charles VII, nous voyons qu'on y avait recours en cas de contestation :

Le 24 jour d'aoust l'an 1438, fut prins en la rivière de Seine, devant les Bernardins ou environ, ung poisson qui avoit entre queue et teste sept pies et demy, au pié du Roy du Chastellet, largement.

C'est à cet étalon qu'on venait contrôler les mesures des marchands, contrôle qui était d'autant plus indispensable, que le pied n'avait pas partout la même longueur. C'est ainsi que le pied de Paris valait 12 pouces ; le pied de Besançon 11 pouces 5 lignes 2 points ; le pied d'Avignon et d'Aix 9 pouces 2 lignes ; le pied de Franche-Comté et de Dôle 13 pouces 2 lignes 3 points ; le pied de Dijon en Bourgogne 11 pouces 7 lignes 2 points ; le pied de Grenoble en Dauphiné 12 pouces 7 lignes 2 points, de même que le pied de Lyon ; le pied de Lorraine 10 pouces 9 lignes 2 points ; le pied de Rouen valait, comme le pied de Paris, 12 pouces ; le pied de Copenhague en Danemark 10 pouces 9 lignes et demie ; le pied de Dantzic en Allemagne 10 pouces 4 lignes ; le pied à Londres et de toute l'Angleterre 11 pouces 3 lignes ; le pied de Palerme en Sicile ou «Palme» etant de 8 pouces 5 lignes.

Par extension on a donné le nom de pied aux règles graduées qui servaient dans la vie courante à mesurer les longueurs. Quelques-unes de ces mesures étaient fabriquées avec un grand raffinement de luxe ; c'est du moins ce qu'il est permis de penser de l'annonce publiée par les *Annonces, Affiches et Avis divers*, à la date du 15 avril 1773 :

Le 9 on a perdu de la barrière du Temple à la porte Saint-Antoine un pied de Roi d'ébène, monté en or et garni d'un morceau d'acier aux deux bouts, renfermé dans un étui de velours cramoisi, les deux parties pliantes jointes par deux diamans qui pèsent environ un grain, portant le nom de Meurand, à Paris, avec des armes sur une face, savoir : champ d'azur, chargé de trois étoiles au chef de sable, et un chiffre sur l'autre. On promet 24 livres de récompense à qui le rapportera à l'hôtel de Siry, rue Notre-Dame-de-Nazareth.

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il existe un certain nombre d'instruments de mesure : pieds de Roi, aulnes, etc... Nous avons simplement reproduit une jauge poinçonnée portant la date de 1736. (Pl. CCCLXII.)

Dans les enseignes, nous signalerons un personnage en fer repoussé tenant dans sa main gauche une aulne. (Pl. CLXXIV.)

## QUATRIÈME PARTIE

---

### BALANCES

#### I. — Les balances dans l'Antiquité.

L'usage des balances était connu des Grecs aussi bien que des Romains et ces derniers donnaient à cet instrument le nom d'« *equipodium* » et quelquefois aussi de « *statera* ». Ces primitives balances consistaient en une tige ou levier armée d'un plateau à l'une de ses extrémités tandis, que de l'autre se trouvait un poids mobile glissant sur la tige, suivant la pesanteur de l'objet placé dans le plateau : c'est cet appareil qui est connu maintenant sous le nom de « romaine ». Il ne faudrait pas croire cependant que les anciens ignoraient les balances à deux plateaux, car dans les peintures de l'ancienne basilique de Saint-Clément à Rome, on voit un personnage tenant dans la main une sorte de couteau supportant un arc en accolade entre les branches duquel se meut l'aiguille de la balance.

On a trouvé la représentation d'une balance sur un sarcophage chrétien des premiers siècles et un de ces meubles lui-même a été découvert dans un tombeau de l'époque franque. Dans les manuscrits, on rencontre quelques miniatures où sont figurées des balances. Tous ces instruments ont à peu de chose près la même apparence.

#### II. — Les balances dans les représentations du Jugement Dernier.

Dans la plupart des représentations du Jugement Dernier, on voit le Christ tenant dans une de ses mains une balance à deux plateaux, dans lesquelles il est censé peser les mérites de chacun en comparaison de ses vices. Dans le tympan de la cathédrale de Bourges, c'est Saint-Michel qui remplit cette fonction : il tient dans la main une grande balance, à plateaux, semi-sphériques, analogue à nos balances à « chandeliers » actuelles. Le Musée de sculpture comparée du Trocadéro possède un excellent moulage de cette pièce.

#### III. — Fabrication des balances aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, la fabrication et l'usage des balances étaient réglementés.

1312. — Que chacun marchand d'épicerie... ait bonnes balances percées entre le bras et la langue, sans être énarchiées. (*Rec. des ordon. des rois.* T. I, p. 512.)



*Cliché de Prototypie L. Bégin, Paris.*

Le fabricant de balances et de trébuehets.  
D'après « Panoplia omnium illiberalium mechanicarum artium » de Hartman Schopperum. Francfort-sur-le-Mein, 1578.



A cette époque reculée les balances étaient fabriquées de diverses matières :

1369. — Une balance de bosc, 50 écuèles de fust, 50 taillouers de fust... 6 lanternes, 12 chandeliers de bosc. (*Acte de la vicomté de Rouen*. Monteil, épit. 80, note 27.)

1420. — It. Unes balances à bacin d'argent toutes plaines, dont les verges sont de fer. Pes. a toutes les verges de fer et l'axe, 1 m. 3 o. 12 est.

It. unes petites autres balances d'argent en un estuy de boys. Pes. a toutes les verges de fer, 4 o. (*Inv. de Charles VI*. N<sup>os</sup> 123 et 124.)

Il semble bien que cette petite balance, dans un étui, devait avoir quelque analogie avec les trébuchets des changeurs ou avec nos modernes balances de précision. Dans l'*Inventaire du Roi René*, à Angers, il est encore question d'une petite balance de ce genre :

1472. — Unes petites ballances avecques les poys en un estuy plat long tout marqueté.

#### IV. — Livraz. Bossettes et banque.

A cette époque certains poids étaient connus sous le nom de « livraz »

1453. — Uns romans garnis de pois... Deux petiz pois, l'un de fer et l'autre de bois appelés « livraz » à façon de romans, 10 s. t. (*Arch. nat. KK. 328, f<sup>o</sup> 234.*) (Gay. *Gloss. arch.*)

Les plateaux en forme de demi-sphères étaient appelés « bossettes » ou « boussettes » :

1593. -- Item. Pourront lesd. maîtres fondre des poids, timons (fléaux) boussettes (plateaux) et garniture de poids pour messieurs les trébuchiens. (*Stat. des fondeurs de Limoges*. Arch. de la ville.)

Au xv<sup>e</sup> siècle, on donnait aux balances de comptoir le nom de « banquet » ou « bancquet ».

1453. — Ung bancquet à peser et les plateaux 30 s. Ung autre petit bancquet et les plateaux d'arain, 30 s. (*Vente des biens de J. Cœur*, f<sup>o</sup> 94.)

#### V. — Différentes espèces de balances.

On peut distinguer deux espèces de balances : les anciennes, qu'on appelle balances à peson ou balances romaines, et les balances dites « modernes », à deux plateaux.

Le nom de « romaine », donné à la balance la plus ancienne, n'indique pas l'origine de cet instrument de mesure ; il provient de l'emploi du poids mobile ou peson que les Arabes appelaient « roumain » ou « romania ». La balance romaine consiste en une verge ou branche de cuivre, de fer ou de bois sur laquelle sont marqués des points de division indiquant des poids. A une certaine distance du bout de ce fléau est un anneau ou crochet servant à fixer l'appareil. A l'extrémité se trouve le crochet destiné à recevoir l'objet dont on veut connaître le poids. Le peson est le poids mobile qu'on fait glisser sur la tige graduée. On sait que les plus beaux pommeaux d'épées

du Moyen Age ont été utilisés soit comme peson soit comme contre-poids au fléau de la romaine.

Les balances modernes sont caractérisées par un fléau formé par une pièce de fer un peu renflée vers le milieu et munie à chaque extrémité de trous dans lesquels on passe les cordes ou chaînettes servant à fixer les plateaux. Dans les balances soignées les cordes ne viennent pas s'attacher directement sur le fléau, mais elles sont suspendues au moyen d'un S mobile autour d'une sorte de couteau fixé au centre d'un renflement placé à chaque extrémité du fléau ; les variations de la balance sont indiquées par une aiguille, toujours ornée avec une certaine richesse, qui se meut entre les branches d'un étrier porté lui-même sur deux couteaux fixés au centre du fléau de la balance.

En 1669, M. de Roberval, professeur de mathématiques à Paris, imagina une balance très perfectionnée à laquelle il donna son nom et qui est encore en usage aujourd'hui. Le *Journal des Savants*, de 1676, publia la description d'une balance arithmétique, inventée par M. Cassini, qui faisait connaître en même temps que le poids, le prix des marchandises.

#### VI. — Les balances au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après Jaubert.

Jaubert, dans son *Dictionnaire des Arts et Métiers*, nous apprend que de son temps on connaissait quatre sortes de balances modernes :

Les balances fines qu'on appelait aussi trébuchets ou balances d'essai ; les balances sourdes, les balances hydrostatiques et les balances à chandeliers.

Les balances fines et les balances sourdes étaient des instruments destinés aux changeurs et servaient à peser les monnaies.

Les balances hydrostatiques étaient employées pour trouver la pesanteur spécifique des corps liquides et solides.

Les balances à chandeliers étaient employées par les commerçants ou les marchands qui vendaient au poids.

#### VII. — Pesons à ressort.

Il faudrait bien se garder de confondre les pesons de romaines avec les pesons à ressort qui jouent le rôle de dynamomètres.

Le peson à ressort fut inventé au XVIII<sup>e</sup> siècle et la *Gazette de France* du 5 juillet 1765 donnait à ce sujet les renseignements suivants :

Le sieur Hanin, syndic de Saint-Romain, dans le pays de Caux, a présenté à l'Académie Royale des sciences un peson à ressort de son invention auquel est adapté une aiguille qui indique le poids des matières dont il est chargé. Les commissaires nommés par l'Académie pour examiner cet instrument l'ont jugé très ingénieux, exécuté avec précision et propre à être employé par les particuliers qui voudront juger du poids des matières qu'ils ont achetées ou qu'ils auroient à vendre.

Le Sage, dans son *Géographe parisien* (1769), nous apprend qu'un peson « de l'invention du sieur Hannin », indiquant le poids des marchandises jusqu'à 2.400 livres, était installé à Paris dans la cour de l'Hôtel de la Douane.

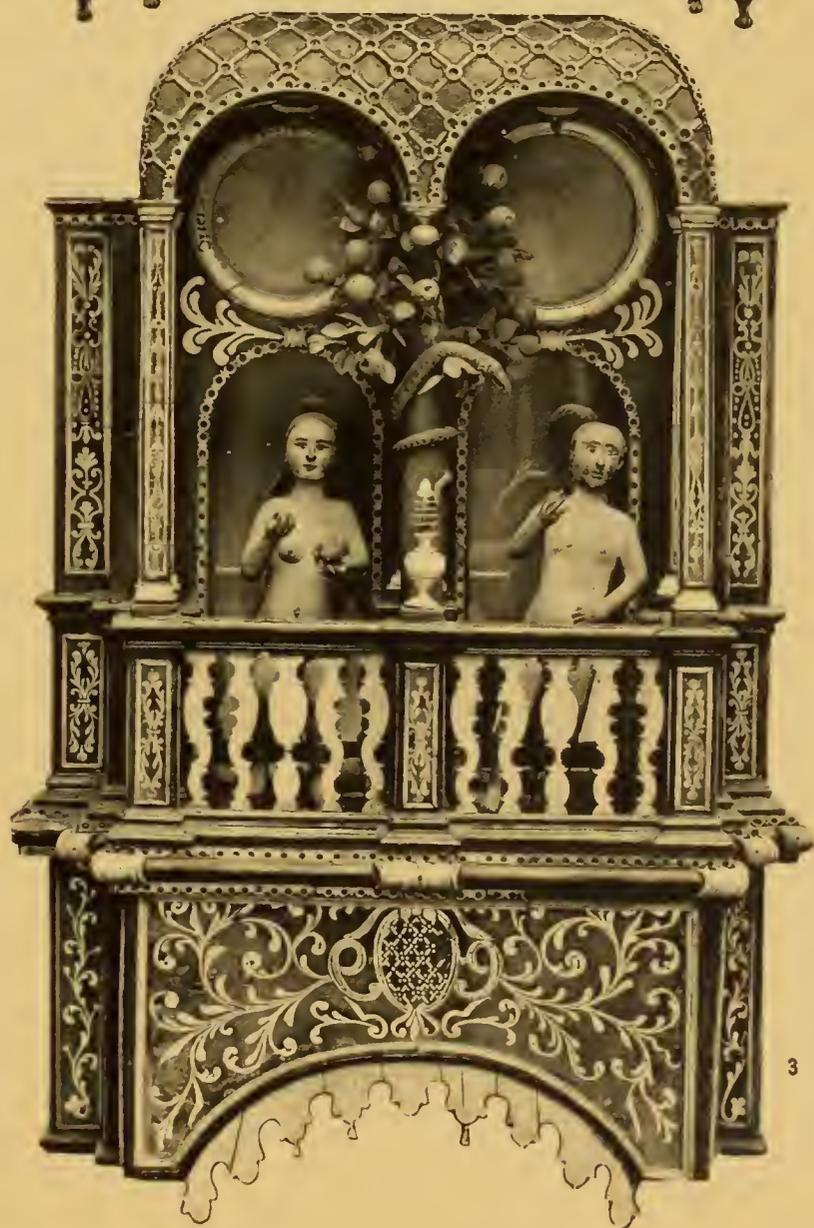
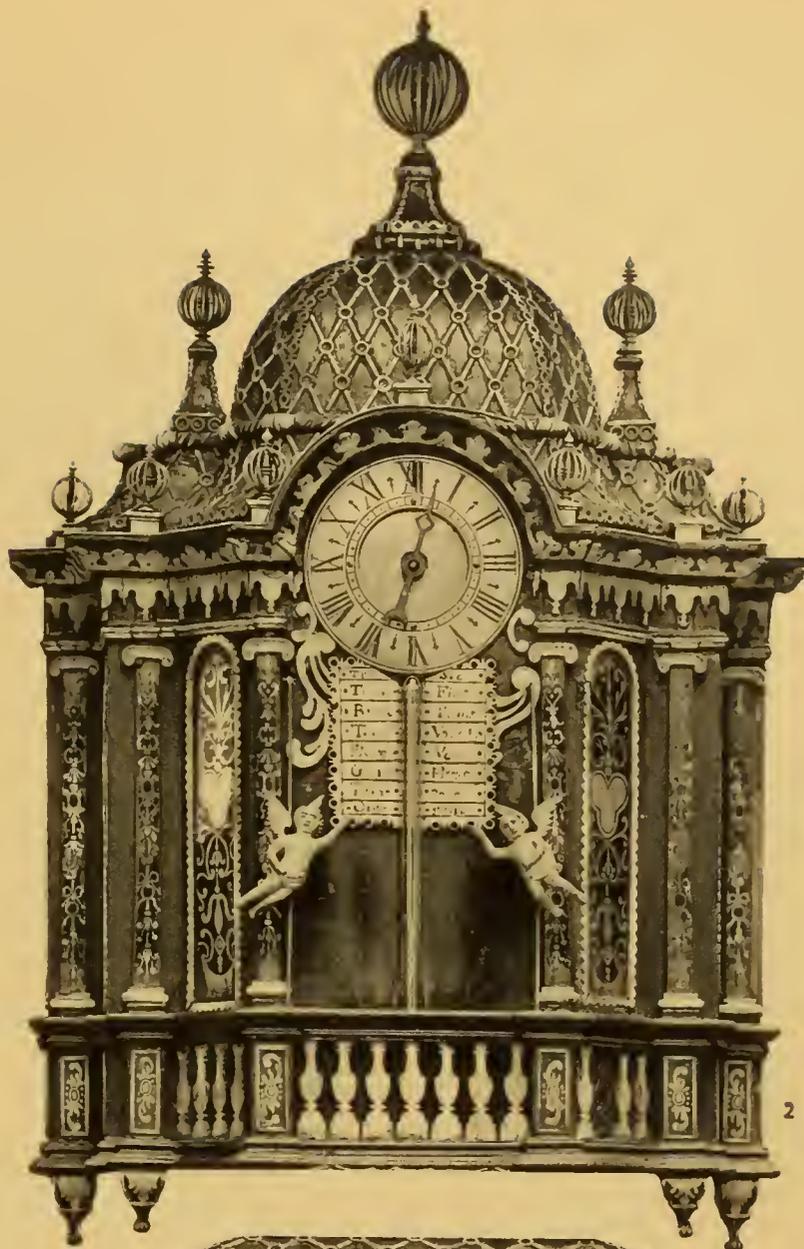
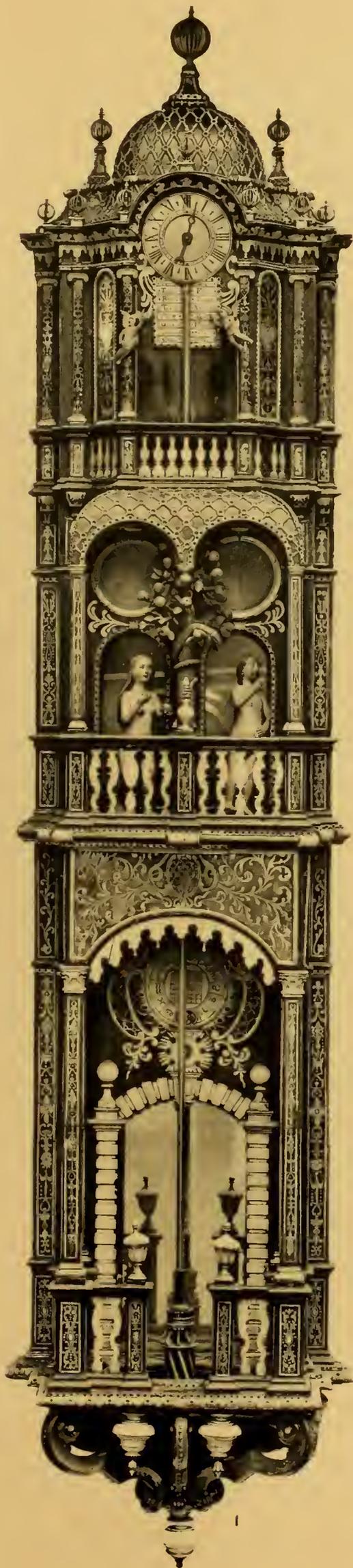


Carle Verneil

.l. lith. de Delpech.

*Marchand de Baromètres,*  
*voilà le marchand de baromètres.*





Baromètre-hygromètre formant pendule. Bois, os sculpté et verre décoré. xvii<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les pesons à ressort étaient originaires, pour la plupart, de la ville de Besançon.

Enfin, dans l'*Almanach Dauphin*, pour l'année 1777, nous trouvons l'annonce suivante :

Hanin, serrurier-mécanicien à Saint-Romain, est particulièrement renommé pour la construction des pesons à ressort, dont l'usage est on ne peut plus commode pour peser avec justesse toutes sortes de marchandises, depuis 25 livres jusqu'à mille à la fois (1).

A l'Exposition des Produits de l'Industrie Française, de 1823, plusieurs fabricants avaient exposé des instruments à peser :

M. Manceau, 61, rue du Temple, à Paris, avait présenté une romaine à pied, une romaine suspendue et une balance mobile pour les sacs de farine.

M. Chemin, rue de la Ferronnerie, 4, à Paris, montrait une balance brouette, une balance console et une balance dite « Medurck ».

Enfin, M. Brard, concessionnaire des Mines de Lardin (Corrèze), avait exposé un trébuchet hydrostatique à l'usage des joailliers-lapidaires.

---

## CINQUIÈME PARTIE

---

### BÉSICLES ET LUNETTES

#### I. — Carafes formant loupe.

A l'origine, on utilisa, à n'en pas douter, en guise de loupe, le pouvoir grossissant d'une bouteille ronde remplie d'eau : on sait que les bijoutiers, pour éclairer leur travail, emploient encore de grosses carafes remplies d'un liquide verdâtre qui projettent, sur l'objet placé sur leur établi, une lueur intense et d'une couleur agréable.

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, les balances sont très largement représentées, car étant donné la précision avec laquelle ces instruments devaient être construits, elles étaient presque toujours ornées avec soin. La plus belle pièce que nous puissions citer est le n° 5855 (Pl. CCCLXI.) C'est une balance à deux plateaux reposant sur une sorte de trépied. Le fléau de la balance est monté sur une colonne amplement garnie de feuillages en fer forgé, repoussé et gravé à chaud. Les aiguilles destinées à montrer l'exactitude de la pesée viennent se loger dans l'intérieur de la colonne centrale. Au sommet de l'instrument est une petite statuette de Mercure en fonte de fer. Le Dieu du commerce est représenté portant les ailes aux talons et au bonnet ; il tient dans la main droite une bourse amplement garnie. Cette pièce est du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La vitrine 28 renferme une très importante série de romaines, pesons ou fléaux de balances à deux plateaux ; l'aiguille de ces dernières est toujours forgée avec soin et l'une d'elles figure, dans son découpage, une petite balance munie de ses plateaux concaves. (Pl. CCCLXII.)

Dans la même vitrine, on voit une fort jolie série de pesons qui sont associés à des couteaux dans le manche desquels sont logés la tige mobile ainsi que le ressort de l'instrument. (Pl. CCCLXIII.)

Sénèque se servait, pour lire, d'un globe rempli d'eau.

Tous les objets, dit-il dans ses *Questions naturelles*, que l'on voit à travers l'eau, semblent bien plus considérables et une écriture menue et embrouillée semble plus grosse et plus distincte.

## II. — Le monocle de Néron.

Toutefois, ces loupes étaient d'un usage peu commode et de bonne heure on eut l'idée de les remplacer par des lentilles de verre dont le pouvoir grossissant était obtenu au moyen d'une courbure convexe. Aussi peut-on accepter de voir comme les véritables ancêtres des lunettes les émeraudes à travers lesquelles, suivant Pline le naturaliste, Néron regardait les combats de gladiateurs :

Nero princeps gladiatorum pugnas spectabat smaragdo. (*Liv.* XXXVII, chap. XVI.)

Il est assez difficile, dans les textes anciens, de se faire une idée de l'appareil dont il est fait mention ; mais il semble qu'avant le XIII<sup>e</sup> siècle, tous les instruments d'optique étaient de simples loupes.

## III. — Les premières lunettes remontent à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

Une légende veut que l'invention des lunettes soit dûe au moine anglais Roger Bacon. Ce savant, né en 1214, et mort en 1292 ou 1294, a laissé, en effet, dans son *Opus Majus*, une description très intéressante de la marche des rayons lumineux, quand ils rencontrent une surface convexe ou concave.

Cependant, la première mention de lunettes est faite par le Florentin Scando di Sandzo qui, en 1292, déclare ne plus pouvoir lire sans lunettes.

Deux manuscrits italiens de 1299 attestent qu'à cette époque les lunettes étaient déjà en usage. Le premier provient du couvent de San-Catharina, de Pise, et a pour auteur Fra Ugolino de Servoni ; le second, intitulé *Traité de la conduite de la Famille*, est de Sandro Popozo et fut révisé par son gendre, Vanni Busca, citoyen florentin ; on y lit :

Je me trouve si appesanti par l'âge que je ne saurais lire ni écrire sans les verres appelés « oechiali », qui, découverts depuis peu, sont d'un grand secours pour les pauvres vieillards dont la vue est affaiblie.

## IV. — Les « oechiali ».

Un sermon prononcé, en 1305, par Fra Giordano Rivalto, dominicain, place aux environs de 1285, l'invention des lunettes :

Il n'y a pas encore vingt ans que l'on a trouvé l'art de faire les « oechiali » qui permettent de bien voir, ce qui est un des arts les meilleurs et les plus nécessaires que possède le monde. (*Sermon XV.*)

Si nous en croyons l'inscription relevée sur un tombeau de Santa-Maria Maggiore, à Florence, l'invention des lunettes serait due à un certain Salvino d'Armati :



Le revers du jeu des Suisses.  
(Collection Leber. Bibliothèque de Rouen.)  
Le pape (no 4) tient dans sa main droite des besicles ou clouants.  
(Gravure extraite de « Les cartes à jouer du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle », par Henry-René D'Allemagne.)



Ci-git Salvino Armato degli Armati, inventeur des ocephiali.  
Dieu pardonne ses péchés. Anno 1317.

#### V. — Les bésicles et les « expectacles ».

Au Moyen Age, les binocles étaient appelés indifféremment « béricles » ou même « béril ». Cette appellation provient de ce qu'à cette époque éloignée, où l'on ignorait l'emploi du cristal artificiel, on se servait pour faire les verres des lunettes de la pierre de béril, qui, taillée en lames minces, devenait suffisamment incolore pour ne pas gêner la vue et en même temps se prêtait à tous les usages pour lesquels on emploie le cristal de roche.

L'usage des « béricles » ou « bésicles » semble s'être généralisé dès le xiv<sup>e</sup> siècle. A la différence près du ressort, leur forme et leur monture étaient à peu près les mêmes que celles de nos modernes pince-nez.

1328. — Une bériele garnie de cuivre otout un étui de euir. (*Ino. de Clémence de Hongrie*, p. 11.)

Au xiv<sup>e</sup> siècle on a donné aussi aux lunettes le nom de « spectacle » :

1305. — Un expeetaele pour lire, bordé de leton. (*Dehaisnes. Doc. conc. l'histoire de l'art.*)

D'autres fois on leur donna le nom « d'anneau » :

1310. — Et se li donne tous les anniaux de ke on environne les ieus et tout elie qui peut avoec. (*Testament de Marguerite d'Arras. Cart. de Flinen*, 415.)

Dans le *Testament de Jeanne d'Evreux* (1372), on trouve la mention : Pour un vérielle encerné en manière de lunette, prisé 20 franes.

#### VI. — Loupes doubles reliées par un rivet. Clouants.

Il semble que les premières lunettes aient été faites de deux loupes dont les montures étaient réunies par un rivet, ce qui permettait de les placer à cheval sur le nez, à la manière de nos modernes binocles. Une miniature de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle nous donne la représentation d'un Saint-Père nimbé portant, à cheval sur son nez, une paire de bésicles de cette sorte. (*Ms fr. n° 7, f° 220, v°*, Bibl. Nat.) (*Gay, Gloss. Arch.*, t. I, p. 148.)

Dans une gravure remontant au xv<sup>e</sup> siècle, *Le revers du Jeu des Suisses*, conservée dans la collection Leber à la Bibliothèque de Rouen, on voit le Pape tenant à sa main droite, à la hauteur de ses yeux, un instrument d'optique qui caractérise exactement ces premières bésicles, que la façon de leur monture avait fait dénommer « clouants ».

C'est dans un *compte de Jean Luillier*, trésorier de la ville de Paris, pour les années 1473-1474, qu'on rencontre la première mention de ce nom :

Pour une paire de lunettes « clouants » pour mond. seigneur le Prévost par ee qu'il n'en avoit que une paire qui n'estoient pas « clouants », 6 s. p.

On trouve assez souvent des représentations de lunettes dans les scènes

ayant trait à la Circoncision. Le grand prêtre, personnage âgé, devant faire une opération d'un ordre assez délicat, n'hésitait pas à placer sur son nez les deux loupes qui devaient lui permettre d'accomplir habilement sa tâche.

Dès la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, on fit des bésicles formés de deux loupes reliées par un pont rond formant ressort. Cependant, si nous en croyons l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, au xviii<sup>e</sup> siècle on se servait encore de ces deux espèces de bésicles :

Les deux branches ne sont pas retenues par un clou, mais par une charnière qui permet aux verres de se rapprocher et de se placer l'un sur l'autre pour entrer dans un étui commun de petites dimensions... Pour les bésicles rigides qui ne se ploient pas, il faut un étui à deux cercles dans lesquels se placent les deux verres.

#### VII. — Lunettes à branches au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les lunettes à branches firent leur apparition en l'année 1746. Elles furent inventées par un sieur Thomin, marchand miroitier-lunettier, qui les dénommaient « lunettes à temples » et assurait qu'elles « permettaient de respirer à l'aise ». Ces lunettes étaient munies de courtes branches terminées par un cercle qui se fixait sur chaque tempe par une légère pression.

#### VIII. — Les loupes-monocles.

La loupe, qui est une sorte de monocle, a été employée concurremment avec les bésicles et les lunettes. Elle a été enchâssée de bien des manières aux différentes époques et suivant la richesse de son propriétaire :

1379. — 2 bésicles dont l'un a le manche de bois.

Ung bésicle ront plat, enchanté (enchâssé) en une queue d'or longue, esmaillée des armes de la royne Jehanne d'Evreux, et a sur le manche une dame et à ung fretelet d'un bouton ynde et une perle d'Ecosse, pes. 5 o. 7 est. ob. (*Inv. de Charles V.* Nos 1919 et 270.)

1524. — Une bésicle garnie, le manche d'argent et au-dessus dud. manche ung petit lion douré, pour lyre sur ung livre. (*Inv. de Marg. d'Autriche.*)

Sous Louis XV, on fit des loupes ovales pour lesquelles on établissait des boîtes d'écaïlle ou de nacre serties d'or ou d'argent.

Les loupes ou monocles sont souvent agrémentées de pierres précieuses, d'émaux ou de laque; quelques-unes, même, portent des devises galantes inscrites à l'aide de diamants taillés en rose ou de perles (1).

#### IX. — Binocles ciseaux ou faces-à-main.

Au temps de Louis XV, on connut le monocle à manche ou « lancetier ».

Sous le Directoire on vit apparaître le binocle à main qui reçut le nom de « binocle ciseaux », pour la raison que ses longues branches, tenues de bas en haut, emboîtaient l'extrémité du nez et semblaient vouloir le couper.

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, nous rencontrons une fort jolie loupe pliante de l'époque du Directoire; elle est ornée d'un émail figurant un sujet galant traité de la même manière que la décoration des boîtes de montres de cette époque. (Pl. CCCLXX.)



Loupes. Monocles. Faces-à-main forme ciseaux. Bronze doré et acier clouté. XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



Cet appareil fut bientôt remplacé lui-même par un autre, auquel on donna le nom bizarre de « face-à-main », qui est encore employé aujourd'hui. On fit, à cette époque, de fort beaux spécimens de ce genre d'instrument d'optique : ils sont souvent en acier entièrement garni de perles taillées à facettes ; à l'extrémité du manche était ménagé un anneau permettant d'attacher le « face-à-main » à un ruban de soie ou à une chaîne de métal précieux (1).

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le lunettier à la mode était M. Cauchois, opticien quai Voltaire et le *Journal des Dames et des Modes*, du 5 octobre 1819 nous vantait ainsi les articles mis en vente par cet artiste :

Les lorgnons auxquels les petites maitresses donnent la préférence sont en acier superfin. On en trouve chez M. Cauchois, depuis 12 jusqu'à 150 francs. Ce qui en augmente la valeur est moins la beauté de la monture que la qualité des verres, dits « verres à procédé ».

#### X. — La corporation des lunettiers.

La fabrication des lunettes, en France, remonte à la première partie du XV<sup>e</sup> siècle. Sous le règne de Louis XI, la corporation des fabricants de lunettes était peu importante, puisque le roi ayant, « pour le bien et seureté de la bonne ville de Paris et la garde, tuition et défense d'icelle », réuni les artisans en soixante et une compagnies ayant chacune leur bannière, les lunettiers étaient placés sous la quarante-neuvième.

En 1525, les lunettiers furent adjoints aux miroitiers. En 1582, ils formaient corporation avec les miroitiers et les bimbelotiers et, dans l'Edit du 5 juillet 1582, ils étaient compris au quatrième rang des métiers « qui sont les mestiers d'entre les mesdiocres et les petits ».

Le blason de la confrérie des lunettiers-miroitiers-bimbelotiers était :

D'azur à un miroir d'argent bordé d'or, accosté de deux lunettes d'argent garnies d'or et surmontées du chef d'une lunette d'approche couchée du même.

#### XI. — Les lunettes de Nuremberg et de la foire Saint-Germain à Paris.

Il semble que le berceau de la lunetterie ait été Nuremberg, car l'industrie de la taille du verre était très florissante dans cette ville dès 1482. En France, le polissage des verres de lunettes se faisait surtout dans les monastères.

Au XV<sup>e</sup> siècle, le commerce des lunettes était très important, à Paris, et Ménorval (*Curiosités de Paris*) nous apprend que lorsque s'ouvrit la Foire Saint-Germain, au mois de février 1486, on rencontrait dans ses boutiques les produits les plus divers tels que « tableaux peints à l'huile ou à la détrempe, miroirs et lunettes, horloges, livres, etc... »

---

(1) Musée Le Secq des Tournelles. Pl. CCXIV.

## SIXIÈME PARTIE

## ÉTUIS A BÉSICLES

**I. — Ils sont ménagés dans les reliures des manuscrits.**

Quand on ne se servait pas des bésicles, on les renfermait, pour les garantir, dans des étuis plus ou moins précieux. Il semble que les plus anciens avaient été ménagés dans la reliure même des livres d'heures, à la lecture desquels ils devaient apporter leur précieux concours.

1403. — Forgé une platine d'argent doré pour mettre ez see (dans les ais) du livre du duc de Bourgogne pour mettre ses lunettes afin qu'elles ne fussent cassées. (Peignot. *De l'anc. bibl. des ducs de Bourgogne.*)

**II. — Le luxe dans la décoration des étuis à lunettes.**

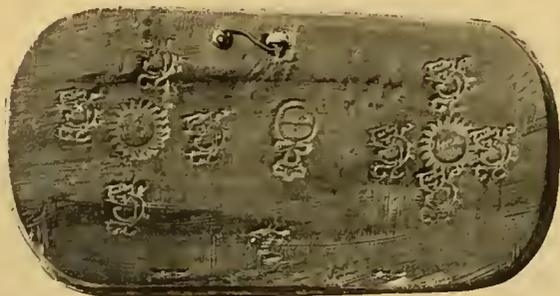
Les bésicles et les lunettes étaient autrefois considérées comme des objets extrêmement précieux et leurs étuis ou écrins étaient décorés avec un goût tout particulier. Le plus souvent ils sont en bois, en fer ou en ivoire et les sujets les plus variés sont mis à contribution pour leur ornementation. On voit, préposés à la garde des précieux verres, des mascarons grimaçants, des lions, des licornes ou des monstres extraordinaires, d'autres fois, ce sont des arabesques aux enroulements multiples et gracieux. Parfois, tout comme sur les boîtes de miroirs du Moyen Age, l'étui à bésicle représente des scènes de la Vie du Christ, de la Vierge Marie, des Apôtres ou des Saints. Quelquefois il est décoré d'armoiries ou d'insignes religieux (1).

Au xviii<sup>e</sup> siècle, les étuis à bésicles et à lunettes sont fort soignés et prennent la forme de l'appareil qu'ils sont destinés à protéger. C'est à cette époque qu'on se servit, pour faire les étuis, de cette peau de roussette squameuse que l'illustre artisan Galuchat savait travailler avec un tel art, qu'il lui a laissé son nom.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, les étuis à lunettes atteignaient des prix très élevés, si nous en jugeons par une annonce du « Petit Dunkerque », insérée dans le *Mercure de France* du mois d'octobre 1775. Pour 2.400 livres on pouvait se procurer...

---

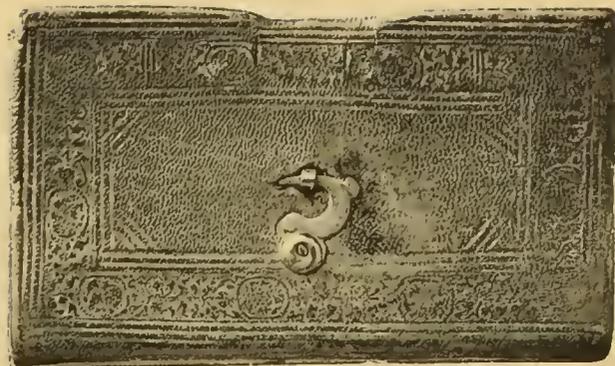
(1) La collection de M. Le Secq des Tournelles possède dans la vitrine d'honneur, un étui à bésicles « clouant » du xvii<sup>e</sup> siècle. Il est en fer gravé et ciselé et représente la lutte d'un oiseau fantastique contre un serpent évoluant au milieu des roseaux. (Pl. CCLVIII.)



1



4



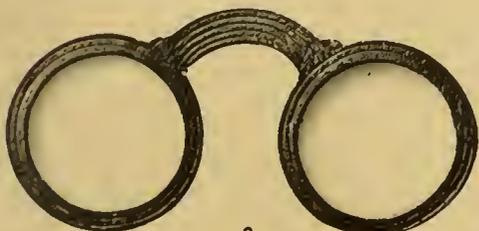
2



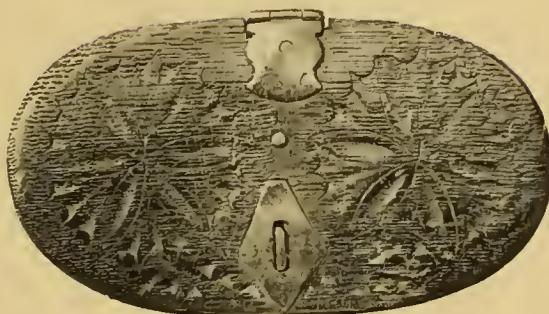
3



5



6



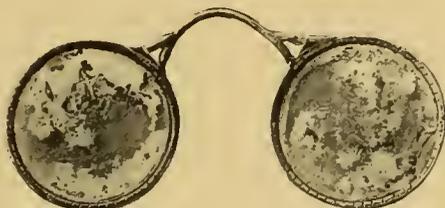
7



8



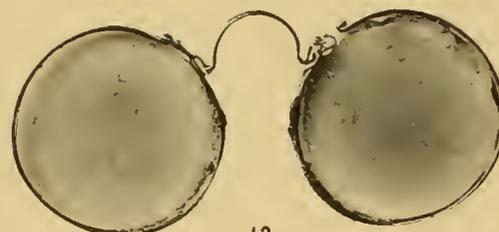
9



10



11



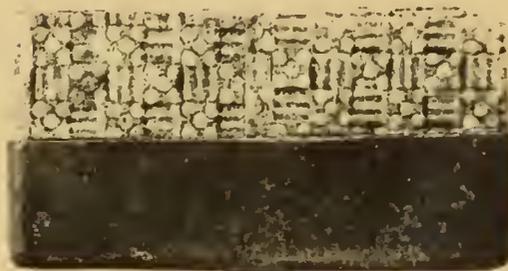
12



13



14



15

Besicles et étuis à besicles en cuir gravé, en bois, en cuir et en carton. Travail allemand. Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. (Collection Albert Figdor.)





Veni, vidi et abivi letus.

# AVIS AUX AMATEURS.

A l'aide de cette pièce d'artillerie, qui n'est autre chose qu'un Télescope perfectionné, toute personne peut admirer, sans bouger de place, les belles campagnes et les riches propriétés qui avoisinent la Capitale; on pourra encore distinguer clairement les diligences, voitures, et même les voyageurs qui fréquemment ses routes. La vue de mille autres objets intéressans, dont le détail serait trop long, ne pourra manquer de surprendre agréablement les Amateurs.



...Des tabatières d'or à huit pans, émaillées, ayant sur le couvercle une montre à jour et dessous le fond une paire de lunettes.

Quelquefois les étuis sont disposés de manière à recevoir deux bésicles : les unes destinées à la lecture, les autres garnies de verres teintés ayant pour but de tempérer l'éclat de la lumière.

---

## SEPTIÈME PARTIE

---

### LUNETTES D'APPROCHE — LORGNETTES

#### **I. — La légende de la lunette d'approche de Lippersey.**

On connaît la légende d'après laquelle l'invention de la lunette d'approche serait due à un pur hasard. On raconte, en effet, qu'en 1606, un lunettier de Middelbourg, Jean Lippersey, recevant la visite d'un étranger qui lui avait demandé de lui confectionner des verres concaves et des verres convexes pour bésicles, avait laissé ces verres épars sur son établi. Pendant qu'il était occupé avec son client, ses enfants ayant pris les verres et s'étant approchés de la fenêtre s'amusaient à regarder au dehors en plaçant les verres les uns au-dessus des autres en les séparant par des intervalles. Tout à coup un des enfants jeta un cri de surprise : Le coq de l'église, qui était assez éloignée de l'échoppe, lui apparaissait tout près de lui, à tel point qu'en étendant la main, l'enfant put croire qu'il allait le toucher. Attiré par le cri de son fils, le père accourt, vérifie le phénomène et fixe les verres dans un tube de bois dans l'ordre et à la distance où le hasard les avaient placés.

Quoi qu'il en soit de cette légende, il est vrai que Lippersey adressa la même année, aux Etats Généraux Bataves, une supplique à l'effet d'obtenir un brevet pour la construction d'une lunette d'approche et dans la séance du 2 octobre, cette demande fut prise en considération ; cependant avant de prendre une décision ferme, on pria Lippersey de présenter un instrument double, formé de deux branches réunies.

La découverte de la lunette d'approche fut contestée à Lippersey par un certain Jacques Metius qui, en présentant sa demande de brevet, le 17 octobre 1608, prétendait avoir la priorité de l'invention ayant soumis le résultat de ses recherches, deux ans auparavant, à Maurice de Nassau.

La question étant revenue devant les Etats Généraux, en 1609, ceux-ci refusèrent le brevet à Lippersey sous le prétexte qu'il n'était pas seul à construire le nouvel instrument. A cette époque, en effet, un troisième inventeur s'était déclaré en la personne d'un nommé Zach Janssen.

## II. — La lunette d'approche de Galilée.

En cette année 1609, la lunette d'approche était connue aussi en Italie, où Galilée, son inventeur, en avait fait l'application en découvrant les montagnes et les vallées de la Lune, les quatre satellites de Jupiter et les taches mobiles du soleil, qui prouvent le mouvement de rotation de l'astre du jour.

Galilée dota Venise de sa découverte et dans le premier Numéro de la *Gazette de Strasbourg*, publié par Jean Carolus, le 4 septembre 1609, on peut lire cette curieuse note :

Le gouvernement de ce pays (Venise) a augmenté de Cent couronnes la pension du signor Galilée de Florence, professeur à Padoue, parce qu'il a trouvé, grâce à son travail assidu, un instrument dans lequel on peut voir les lieux éloignés comme s'ils étaient dans le voisinage, tandis que les objets voisins y apparaissent plus grands que s'ils étaient regardés à l'œil nu.

Cette première lunette de Galilée était fabriquée au moyen d'un fragment de tuyau de plomb et de deux verres, l'un convexe et l'autre concave.

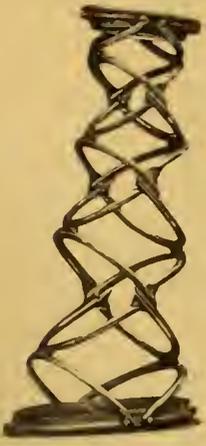
Quoi qu'il en soit de la priorité de l'invention de la lunette d'approche, un fait reste certain, c'est que ce fut une des lunettes de Lippersey qui la première fut introduite en France : elle avait été commandée à Lippersey par le Président Janin, le 28 décembre 1606, sur l'ordre de Sully, pour être offerte à Henri IV.

## III. — La lunette d'approche au XVII<sup>e</sup> siècle.

Dans les *Mémoires de Pierre de l'Estoile*, on trouve une curieuse description des lunettes d'approche que l'auteur semble bien avoir aperçues pour la première fois à Paris, le 30 avril 1609, au cours d'une promenade sur le pont Marchand.

Les lunettes d'approche à deux corps semblent avoir été inventées, en 1625, par le sieur Chorez qui tenait boutique dans l'île de la Cité et avait pour enseigne un compas. Pour faire connaître son invention, Chorez édita un petit prospectus qu'il avait intitulé :

Les admirables lunettes d'approche réduites en petit volume avec leur vray usage et leurs utilitez, préférables aux grandes, et le moyen de les accommoder à l'endroit des deux yeux ; le tout mis en pratique ainsi qu'elles sont représentées par les figures suivantes. Dédié au Roy, l'an 1625, par D. Chorez.



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20

Lorgnettes monoculaires en émail peint ou en ivoire sculpté et clouté d'acier.  
(Collection Heyman, Musée des Arts Décoratifs.)



#### IV. — Lunettes de dimensions restreintes au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Au xvii<sup>e</sup> siècle on connaissait deux espèces de lunettes d'approche : les lunettes de Hollande qui étaient de grandes dimensions, et les « petites Galilée » qui étaient de dimensions restreintes.

A la fin du xvii<sup>e</sup> siècle on vit apparaître la lunette monoculaire à manche sous le nom de « lancetier ». Dans son *Dictionnaire*, paru en 1725, Furetière décrit ainsi cet appareil :

Espèce de lunette qui consiste en un simple verre enchassé dans un cercle de corne ou de matière précieuse avec une petite queue qui sert à le tenir. A la faveur de cette lorgnette qu'on tient contre un œil en fermant l'autre, on lorgne tout ce qui se passe, on observe sans faire semblant de rien.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, on s'appliqua à faire des lunettes de dimensions restreintes et pouvant se manœuvrer d'une seule main. La combinaison des verres se simplifie et leur nombre diminue ; on les place dans deux tubes s'emboîtant l'un dans l'autre, un verre terminant chaque extrémité, l'un, convexe, tourné vers les objets à examiner, se nomme verre objectif ; l'autre, concave, s'applique à l'œil et est nommé verre oculaire.

Florian, dans une de ses fables (*Liv. I<sup>er</sup>*, fable XVI) a décrit très ingénieusement celles dont on se servait alors.

D'abord fort simple, la lorgnette ne tarde pas à devenir un vrai bijou, sur lequel s'exercent les talents des ciseleurs et des joailliers. Les matières les plus rares concourent à sa fabrication et on l'enchâsse de pierres plus ou moins précieuses : ce sont de véritables objets d'art. Tantôt les lorgnettes sont en or ou en argent ciselé, tantôt elles sont en émail et enrichies de pierres fines ; on en voit en porcelaine, en émail de Saxe, en vernis Martin, en galuchat ; enfin on en rencontre en écaille et en ivoire sculpté.

#### V. — Les lorgnettes de spectacle au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Sous Louis XV, les lorgnettes firent leur apparition dans les salles de spectacle et aucun spectateur de « bon ton » ne manquait de porter la sienne. D'après les chroniqueurs de ce temps, il semble même que le public était beaucoup plus préoccupé de la manœuvre de ce petit appareil, que du sujet de la pièce qui se jouait devant lui.

Mercier (*Tableau de Paris*, Amsterdam, 1782-1788), semble se plaindre amèrement de cette originalité qui subsistait encore parmi ses contemporains.

Paris est plein de ces lorgneurs impitoyables qui se plantent devant vous et fixent sur votre personne des yeux immobiles et assurés. Cette coutume ne passe plus pour indécente à force d'être commune. Les femmes ne s'en offensent pas, pourvu que cela arrive au spectacle ou aux promenades... Il y a des grimaces de modes, de là des lorgnettes encadrées dans le chapeau, dans l'éventail et qu'on braque à tous propos. D'excellents yeux dissimulent leur perfection pour user d'un instrument inutile et qui n'annonce le plus souvent que l'affectation...

**VI. — Eventails, Pommes de cannes et d'ombrelles, boîtes et tabatières portant des lorgnettes.**

Le mariage de la lunette d'approche et de l'éventail donna lieu à des combinaisons fort amusantes. Ce sont d'abord les éventails à fenêtres, ainsi que les décrit le *Dictionnaire de Trévoux* :

L'éventail porte en son milieu une petite ouverture garnie de mica, de verre, d'un treillis d'or ou de tulle, permettant de voir sans être vu. Ces petites ouvertures s'appellent des lorgnettes. (Voir *Notice sur les éventails*. Page 88).

C'est sous le règne de Louis XVI qu'apparut le véritable éventail à lorgnette. Dans cet appareil, chaque brin de l'éventail était percé, dans le haut, d'une petite ouverture ronde qui, une fois les feuilles repliées sur elles-mêmes, formaient une sorte de tube aux extrémités duquel deux verres étaient enchâssés et faisaient l'office de lorgnette.

Mais les lorgnettes ne se dissimulaient pas seulement dans les éventails des dames, on les introduisit même dans les béquilles d'or, d'écaille ou de porcelaine de Saxe qui couronnaient les manches des cannes et des ombrelles.

Une autre curieuse adaptation de la lorgnette est certainement celle qui fut faite aux drageoirs et aux tabatières. Dans ces dernières elle était ménagée entre les deux parties de la boîte dans laquelle les élégants plaçaient d'un côté la poudre de tabac d'Espagne et de l'autre les bonbons à l'ambre ou à la bergamotte.

Le *Journal des Dames et des Modes*, du 30 Ventôse an XII, nous apprend que les jeunes gens avaient, à cette époque, fait adapter des lorgnettes à la pomme de leur canne, comme les femmes l'avaient fait au bout de leur éventail.

Cependant, ajoute le journal, il est du meilleur ton d'avoir au haut de sa petite canne une eassolette à la rose et de suspendre sa lorgnette à un collier en or ou en soie.

**VII. — Tableau-réclame d'un opticien de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.**

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les meilleures lorgnettes étaient fabriquées par un certain Gonichon. Toutefois cet industriel avait de nombreux concurrents qui prétendaient ne lui céder en rien sur la qualité de leurs appareils. A cet effet, nous citerons une curieuse réclame d'un opticien parisien du XVIII<sup>e</sup> siècle, malheureusement anonyme, qui consiste en une plaque de cuivre de la grandeur d'un livre petit in-folio. L'inscription entièrement repoussée au ciselet sur fond sablé vante ainsi les mérites des instruments d'optique de cet industriel :

*Veni, Vidi et abivi lætus*

A l'aide de cette pièce d'artillerie qui n'est autre chose qu'un Téléscope perfectionné, toute personne peut admirer sans bouger de place les belles campagnes et les riches propriétés qui avoisinent la Capitale ; on pourra encore distinguer elai-



1



2



3



4



5



6



7



9



Lorgnettes monoculaires en écaille piquée d'or, en or émaillé et en tôle vernie. Fin du XVIII<sup>e</sup> et début du XIX<sup>e</sup> siècle. (Collection Doisteau.)



rement les diligences, voitures et même les voyageurs qui fréquentent ses routes. La vue de mille autres objets intéressants dont le détail serait trop long ne pourra manquer de surprendre agréablement les Amateurs.

#### VIII. — Les lorgnettes de l'ingénieur Chevalier.

Cependant, c'est à l'ingénieur Chevalier qu'on doit les meilleurs perfectionnements qui furent apportés à la lorgnette au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le *Journal des Arts, des Sciences et de la Littérature* (4 avril 1807), donnait ainsi la description de son appareil :

Il consiste en deux cylindres très courts, très légers et fixés devant les yeux par deux branches de métal qui embrassent la tête ; les tubes sont garnis de deux verres dont l'antérieur est convexe et le postérieur concave, dont les foyers sont en relation et tellement combinés que chaque tube offre à chaque œil un moyen proportionné à sa portée d'optique particulière. Enfin, c'est la lorgnette de spectacle réduite à un plus petit volume, portative sans qu'on soit obligé de la tenir.

#### IX. — Lorgnettes de théâtre, en cristal à facettes et en forme de montres.

Parmi les modes bizarres que fit éclore le jour de l'an 1819, le *Journal des Dames et des Modes*, du 31 décembre 1818, nous signale les lorgnettes de théâtre en cristal à facettes.

Quelques mois plus tard, l'ingénieur Lemièrè mettait en vente dans son magasin, 229, galerie de bois, au Palais-Royal, des lorgnettes de théâtre ayant la forme d'une montre ; les unes étaient enrichies de turquoises et de perles fines, les autres de rubis. (*Journal des Dames et des Modes*, 31 mai 1819.)

Le 5 septembre 1822, le même organe nous annonce l'invention de nouvelles lorgnettes de spectacle :

Elles ont la forme d'une montre plate, dit-il, et sont enrichies de chaque côté de perles ou de pierres précieuses. Les verres qui occupent le milieu du couvercle s'éloignent ou se rapprochent à volonté d'après le mécanisme ordinaire. Ces lunettes se pendent au col.

Enfin, en 1825, apparaît la lorgnette double ou jumelle telle que nous la connaissons encore aujourd'hui : son invention est due à l'ingénieur opticien Lemièrè.

Le poète La Chaussée a, dans ses vers, raillé l'emploi exagéré à la lorgnette.

..... Ce n'est plus le bon air  
D'avoir comme autrefois de bons yeux, d'y voir clair,  
Tout le monde est aveugle et se sert de lorgnettes,

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, on rencontre une petite série de lorgnettes monoculaires. L'une d'elles en acier bleui finement gravée à l'eau forte porte l'inscription « Galleries du Louvre » et appartient au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les autres sont du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Suivant en cela la conduite qu'il s'était imposée, M. Le Secq des Tournelles a dédaigné toutes les lorgnettes en bronze doré ou en métal plus ou moins précieux garnies de pierres de couleurs, il a recherché uniquement les lorgnettes décorées de perles d'acier, dont il a réuni une douzaine de types assez curieux. (Pl. CCCLXX.)

## HUITIÈME PARTIE

## INSTRUMENTS DE CHIRURGIE

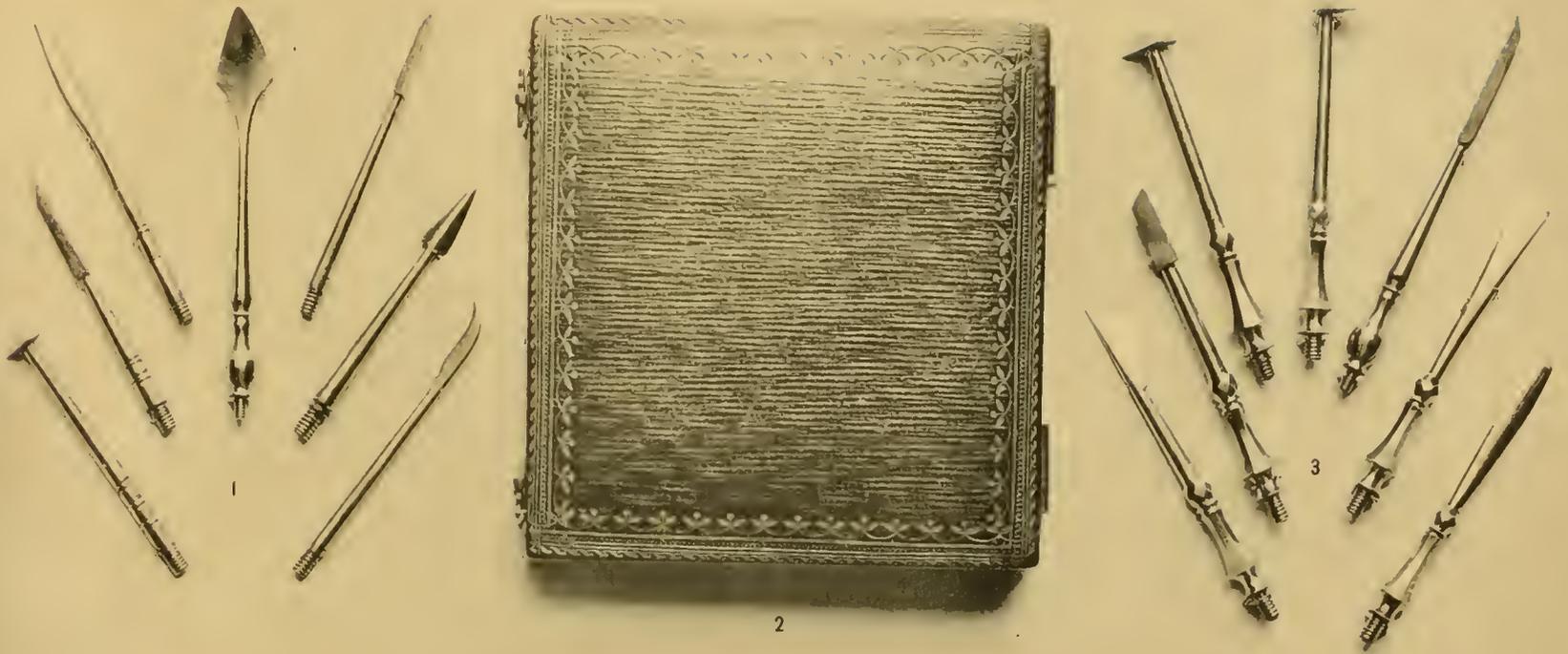
**I. — La corporation des maîtres barbiers-chirurgiens.**

Les maîtres chirurgiens de Paris prétendaient devoir leurs privilèges au roi Saint Louis ; mais Estienne Pasquier leur conteste ce droit en se fondant sur deux déclarations de Philippe le Bel et de Jean le Bon, des années 1311 et 1352, où il n'en est rien dit, quoiqu'il s'agisse, dans toutes deux, de règlements pour l'examen et la réception des maîtres chirurgiens, dont la communauté était connue sous le nom de « Chirurgiens de Saint-Côme ».

A la fin du xv<sup>e</sup> siècle naquit une nouvelle communauté: Les barbiers, qui faisaient la barbe et taillaient les cheveux, se mêlèrent d'abord de saigner, puis entreprirent les autres opérations de la chirurgie. En 1583, ils obtinrent que leur corps fût érigé en Jurande sous le titre de Barbiers-Chirurgiens (*Edit d'Henri III*, de décembre 1583).

Au mois d'août, cette nouvelle communauté obtint des lettres patentes d'union avec la Communauté des Chirurgiens de Saint-Côme, mais cette union ne se fit pas, en raison de l'opposition de ces derniers. Cependant un contrat d'union finit par intervenir entre les deux communautés rivales en octobre 1655. Les statuts des deux communautés réunies furent dressés, en 1698, et ils comportaient cinquante-quatre articles. Le Lieutenant de Police les corrigea et les augmenta si bien, que ceux qu'il imposa le 8 août 1699 ne comportaient pas moins de cent cinquante-quatre articles. Le premier chirurgien du roi était déclaré le chef et garde des privilèges de la chirurgie du royaume.

Cependant les chirurgiens vrais, supportaient péniblement cette sorte de mésalliance avec les barbiers, et vers 1714, ils essayèrent d'établir les droits de la chirurgie pure en se séparant d'eux. C'est que la chirurgie s'était perfectionnée par l'étude de l'anatomie et quelques maîtres avaient abandonné leur profession de barbiers pour s'adonner plus effectivement à la chirurgie. La séparation des deux professions fut consacrée par l'établissement de cinq démonstrateurs royaux, en 1724, pour enseigner la théorie et la pratique de cet art ; ensuite par les ordres donnés, en 1731, pour la



Outils de dentiste contenus dans des écrins de cuir fauve ou de maroquin rouge. XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



création de l'Académie Royale de Chirurgie dans le corps des chirurgiens de Saint-Côme ; enfin par l'arrêt du Conseil d'Etat du roy, du 4 juillet 1750, par lequel il était ordonné à tous les aspirants à la maîtrise de faire un cours de chirurgie de trois années et d'en rapporter les attestations lorsqu'ils se présenteraient pour être reçu maîtres. L'arrêt prévoyait que pour rendre ce cours plus utile aux élèves, il serait fondé une école pratique d'anatomie et d'opérations chirurgicales où toutes les parties de l'anatomie seraient démontrées gratuitement et où les élèves devraient faire eux-mêmes les dissections et les opérations qui leur auraient été démontrées.

L'exemple de Paris fut bientôt suivi par la province et Rouen, Lyon, Montpellier, Bordeaux, Toulouse et Orléans eurent leurs démonstrateurs et des amphithéâtres pour y donner des leçons publiques.

## II. — Les barbiers-chirurgiens fabriquent eux-mêmes leurs instruments.

Dans certaines villes les maîtres barbiers chirurgiens fabriquaient eux-mêmes les instruments destinés à la pratique de leur art. C'est ainsi qu'à Rouen, pour passer maître, on ne demandait pas à l'élève une démonstration de ses connaissances pratiques, mais bien de fabriquer une lancette :

1412. — Ledit maître et ouvrier (pour sa réception) fera une lancette bonne et souffisante pour saingnier toutes vaines... iceulx gardes monstrent les fers des dictes lancettes que le dit maistre et ouvrier aura fait chieux lesdits gardes et jurez. (*Stat. des barbiers de Rouen. Ap. Ordonnances XIII, p. 61.*)

L'art du barbier ne comportait l'emploi que d'un nombre restreint d'instruments que Fioravanti nous indique dans son *Miroir Universel* (l. 1, p. 158 de l'édition de 1584).

V. 1500. — Cet art se peut pratiquer avec peu de despence, car il se fait avec un bassin, 2 rasoirs, une lancette, une pincette, un peigne, 2 paires de ciseaux, demy-douzaine de couvrechiefs et frotoirs et un petit fourneau pour les eschauffer, avec un peu de charbon, lessive et une petite phiole d'eau de senteur pour en jeter un peu contre la face quand ils ont lavé et essuyé les personnes, afin qu'elles paient plus volontiers.

## III. — Pélicans et daviers, instruments de dentistes.

Outre ces instruments, comme le barbier cumulait également la profession de dentiste arracheur de dents, son arsenal comportait aussi des daviers et des « pélicans ».

1569. — Davier : Instrument de barbier servant à arracher les dents. (Rob. Estienne).

1570. — Ce que nous traduisons tenailles, empogne-dent ou tire-dent, est appelé, par ceux qui aujourd'hui font expresse profession d'arracher et accoustrer les dents, daviet et pellican. (Dalechamps. *Chirurgie française*. Ch. 28, p. 139.)

La lancette était le principal instrument du barbier, car elle servait

à faire les saignées qui étaient en grand honneur dès le Moyen Age et furent certainement la première formule chirurgicale. Au XIII<sup>e</sup> siècle, il semble que la forme des lancettes ressemblait plutôt à nos modernes serpettes qu'aux lancettes lancéollées employées par les chirurgiens :

1300. — J'ai les hacetes à saignier  
J'ai les pignes à chef pignier, etc.

(*Le dit du Mercier. Crapelet. Proverbes et dictons populaires*, p. 149.)

Parmi les instruments de chirurgie qui servaient à la trépanation, notons le « drille » qu'on appelait « broncal » au XVI<sup>e</sup> siècle et actuellement trépan (1).

---

## NEUVIÈME PARTIE

### INSTRUMENTS DE COIFFEUR

#### I. — **Faveur dont jouissaient les chevelures blondes au Moyen Age.**

L'histoire des instruments dont les coiffeurs se sont servis pour compléter, ou, plus souvent encore, pour déformer l'œuvre de la nature est si intimement liée à l'histoire de la coiffure féminine, qu'on se trouverait entraîné à décrire en détail toute cette partie de la toilette. Il nous suffira de constater ici qu'au Moyen Age les chevelures blondes étaient de beaucoup les plus appréciées, aussi, jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les grandes dames n'hésitaient devant aucun sacrifice pour conserver ou, plus exactement, pour donner à leur chevelure ces reflets fauves, dont la chaude couleur ne s'obtenait bien souvent qu'au détriment de la santé. Si la chevelure blonde était si en honneur, c'est qu'à cette époque les cheveux noirs inspiraient, comme le dit Joinville à propos des Sarrazins, une certaine horreur :

---

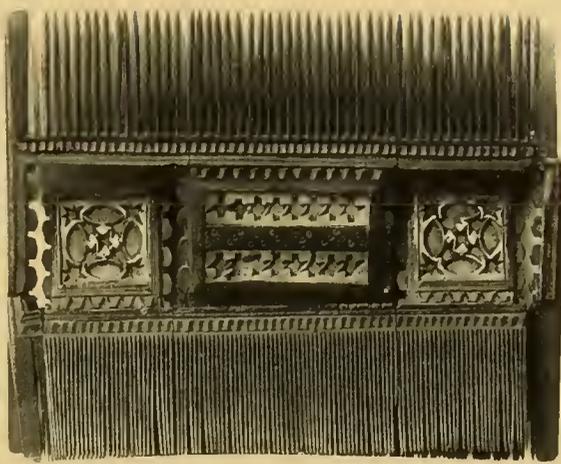
(1) M. Le Secq des Tournelles a réuni sur un seul panneau (n° 67. Pl. CCCLXXVII) la très intéressante collection d'instruments de chirurgien qu'il est parvenu à former. Nous y voyons toute une série de presselles des époques Renaissance, Louis XIII et Empire ; des écarteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle ; des sondes exploratrices ; des perforateurs ; des ciseaux pour le débridement des plaies qui sont connus sous le nom d'instrument de Guy de Chauliac ; puis toute une série de flammes de lancettes et autres instruments servant aux saignées. On trouve également une vrille à trépaner, des daviers, des pélicans et autres instruments de dentistes.

Nous devons l'identification de ces différents instruments au regretté docteur Hamonic, dont nous déplorons profondément la disparition.

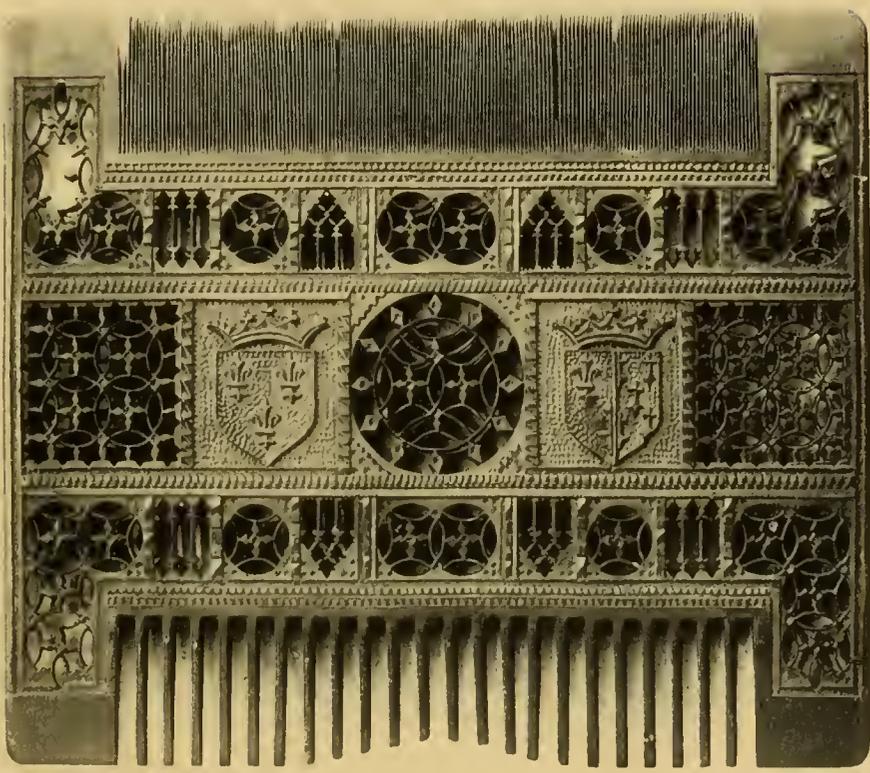
Parmi les instruments de chirurgien, nous ne devons pas oublier de mentionner les trépons dont M. Le Secq possède une importante collection qu'il a cataloguée avec les vilebrequins ; puis les scies de chirurgien qui ont été classées sur les mêmes panneaux que les scies de boucher. (Pl. CCCLXIX.)



2



1



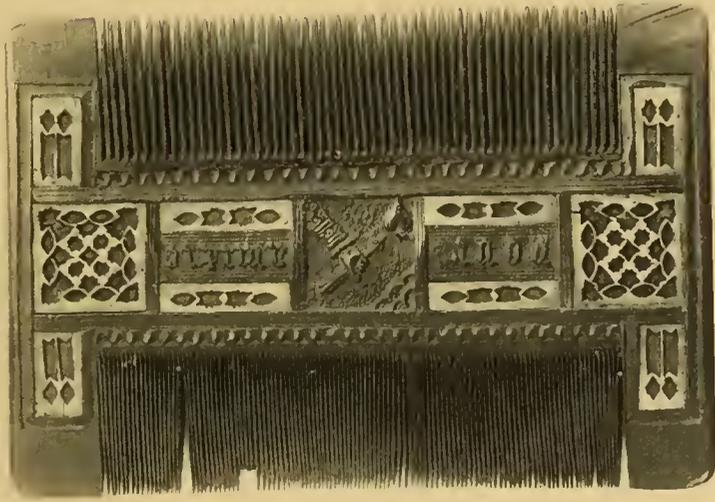
3



4



6



5



8



7

Peignes démêloirs en bois découpé et en bois ncrusté.  
Épingles en ivoire servant à tracer la raie dans la chevelure. DU XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle  
(Collection Albert Figdor.)



1302. — Lèdes gens (les sarrazins) et hideuses sont à regarder, ear les cheveux des testes et des barbes sont touz noirs. (Joinville. *Mém.* édit. Fr. Michel, p. 180.)

En Orient, au contraire, la couleur noire était très appréciée et ceux qui n'étaient pas suffisamment foncés, étaient teints au henné ou avec d'autres produits tinctoriaux.

## II. — Faux cheveux et perruques.

Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, la mode était de porter des faux cheveux, c'est du moins l'artifice que conseille, aux personnes peu pourvues, la *Clef d'Amour* (p. 93) :

V. 1360. — Se des chevex n'as à planté,  
Tantot ara un chief enté  
De chanvre ou d'autre foureure  
Ou d'estrange cheveleure.  
Maintes fames de cen s'atendent  
As merchiers qui mout chier lor vendent.  
Lor ne puet apercevoir,  
Ne la menchange ne le voir,  
Lrs autres sont espès couchiez  
Et en lour chaperon muchiez,  
Si que nem ne soit par leurs coupes  
S'el ont chief de canvre ou d'estoupes.  
... Fame qui poi de chevelure porte  
Doit mettre garde à sa porte,  
Tant que elle soit aounée,  
Diront que elle est hors alée.

1405. — A Jehannette Lahaussière, ouvrière d'atour... pour cheveux qu'elle a livez pour la royne, 4 l. 16 s.- Pour 2 paires d'attours pour elle, 4 l.- Pour une paire de templestes pour mad. de Bretaigne, 8 s.- Pour un attour au long pour mad. Michielle, 40 s.- Pour une paire de templestes crespées, 4 s. (*Argenterie de la reine.* 3<sup>e</sup> Cpte de J. Leblanc, f<sup>o</sup> 129.)

Souvent les chevelures étaient acquises de jeunes paysannes moyennant un prix modeste :

1558. — A une jeune fille qui avoit apporté ses cheveux à la roine, 2 testons, dont lad. dame lui a fait don, 22 s., 8 d. t. (*Cptes de Catherine de Médicis*, f<sup>o</sup> 41.)

## III. — Soins à donner à la chevelure.

Dans un ouvrage de 1582, intitulé *l'Embellissement du corps humain* (l. 2, p. 250 à 283), on trouve quelques renseignements sur la manière dont les femmes doivent prendre soin de leur chevelure :

La beauté des cheveux (des femmes) est telle... a sçavoir : qu'ils soient longs, déliez, crespus, frisez, copieux, de couleur blonde comme l'or et fort reluisans.

Les cheveux crespus plaisent fort aux damoiselles, ceux principalement qui couvrent les tempes et environnent le front... Aucunes se servent de fers chauds pour les frizer, autres de quelques instrumens rous en verre, du quel elles les entortillent et dorment ainsi toute la nuit ; autres les frottent soir et matin et les entrelassent ensemble avec un linge chaud.

La plus belle, plus plaisante, plus agréable et plus souhaitée couleur des cheveux, tant en la femme qu'en l'homme, est la couleur blonde.

La couleur rousse n'est trouvée louable ni agréable... ès cheveux.

#### IV. — Fers à friser et à perruques.

Les mentions d'instruments de coiffeurs sont rares dans les inventaires, car ils étaient de peu de valeur, étant donnée la matière employée pour les fabriquer. La plus ancienne mention est ainsi conçue :

1575. — 2 fers pollyz pour servir à friser les cheveux à raison de 15 sous la pièce. (*Argenterie du duc d'Alençon. Cpte de J. Jaupitre, f° 49.*) (Gay. *Gloss.*) (1).

## DIXIÈME PARTIE

### OUTILS DE CORDONNIERS ET CHAUSSE-PIEDS

Les instruments qui ont donné prétexte à une décoration un peu intéressante sont les crochets à bottines et les chausse-pieds (2).

Les chausse-pieds étaient en usage dès le xvi<sup>e</sup> siècle et leur longueur était souvent telle, qu'on pouvait s'en servir sans être obligé de se courber. On a fait des chausse-pieds en corne, en ivoire et en fer ; généralement ceux en fer sont gravés à l'eau forte, d'un travail soigné et munis à leur extrémité d'une pince servant à saisir et à maintenir fortement la guêtre de la chaussure.

1570. — Pour 3 chaussepieds de corne pour servir aux paiges, 12 s. (*Cpte de l'écurie, f° 82.*)

Aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, on s'est servi également de lanières de cuir non tanné ou de maroquin :

1690. — C'est ordinairement une large lanière de cuir velu et non corroyé, on en faisoit autrefois de corne et même de fer. (*Furetière.*)

(1) Au Musée Le Secq des Tournelles, il y a tout un panneau réservé aux fers à friser et à onduler. Les plus petits et les plus délicats servaient vraisemblablement à friser les moustaches ; d'autres, munis d'une sorte de recouvrement maintenu par un ressort, servaient à onduler. (Pl. CCCLXXVI.)

Parmi ces instruments, on remarque un fer à 5 branches ouvrant, deux d'un côté et trois de l'autre ; cette disposition permettait de faire les ondulations plus rapidement et d'une manière plus profonde.

Enfin signalons un fer à aplatir les perruques terminé par une masse rectangulaire : il est monté sur une tige en forme de balustre couvert de cisèlures représentant des feuilles d'eau, des perles et des guirlandes.

La plus belle pièce du Musée Le Secq des Tournelles, dans cet ordre d'idées, est certainement le fer en forme de pince plate, arrondi à son extrémité et recouvert de chaque côté d'un très bel ornement en forme de fausse coquille. La décoration de cette pièce, qui rappelle un peu celle de la Renaissance, est du milieu du xvii<sup>e</sup> siècle. (N° 1204. Pl. CCCLXXIII.)

(2) Le Musée Le Secq des Tournelles possède deux jolis spécimens de chausse-pieds dont l'un est gravé à l'eau forte et armorié ; l'autre, plus simple, est muni à l'extrémité d'une sorte de pince plate permettant de tirer le bord de la chaussure.

Dans la même vitrine on voit à côté des chausse-pieds deux crochets à bouton dont le manche est formé d'une jambe de femme chaussée d'un soulier à haut talon. (Pl. CCCLXXIV.)



1



4



2



3



5

Chausse-pieds en fer gravé à l'eau-forte.  
Ils sont munis d'une pince plate servant à tirer l'empaigne de la chaussure. xvii<sup>e</sup> siècle.  
Très grand chausse-pied en corne gravée daté de 1589.  
(Collection Albert Figdor.)



## ONZIÈME PARTIE

---

### OUTILS DE JARDINAGE

Les outils de jardinage ont été parfois l'objet d'un soin particulier de la part des taillandiers qui les ont fabriqués. On peut supposer avec quelque vraisemblance que ces instruments de prix ont été faits pour quelque amateur qui faisait, de la taille des arbres, son passe-temps favori.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, on se servait, pour tailler les arbustes ou les vignes, de faucilles munies, au dos, d'un tranchant droit ainsi qu'on en voit une représentation dans un manuscrit de l'Apocalypse de la Bibliothèque de M. B. Delessert (*Dic. du Mobilier français par Viollet-le-Duc*, t. II, p. 504). C'est certainement de ces instruments dont il est question dans la citation suivante :

V. 1300. — De leurs racines (des osiers) sont lyez les manches des faucilles et autres choses à tailler bois et vignes. (P. des Crescens. L. V, ch. 7.)

On se servait aussi, à cette époque, d'une serpe droite dénommée «goyart».

1527. — 4 gouyars pour couper les espines..., 8 goyars, 3 serpes, 4 congnés. (*Inv. de l'engin de balisage à Blois. Mantellier. Mém. de la Société archéol. de l'Orléanais*. T. VIII, pièce 319-320.)

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle on a fait de fort jolis couteaux-trousses comprenant une serpette, une lame droite et une lame à greffe. Toutes ces lames sont finement gravées à l'eau forte sur le talon (1).

---

## DOUZIÈME PARTIE

---

### SCIES

La scie est un instrument qui remonte à une haute Antiquité et, il est établi que les Romains en faisaient usage. Nous la voyons également figurée sur nos monuments de l'époque carlovingienne (*Ms Bible latin*. 6-3.

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il y a deux fort belles pièces qu'on pourrait qualifier de sécateurs à manche et qui ont vraisemblablement servi à quelque belle dame pour cueillir des fleurs. En outre, on remarque un échenilloir en forme de fleur de lis. (Pl. CCCLXXXIV.)

Bibl. Nat.). M. Viollet le Duc croit avoir retrouvé dans certains travaux de menuiserie des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles la trace de la scie « à tourner », c'est-à-dire de la scie à découper le bois suivant certaines courbures.

Dans les collections publiques et particulières on peut voir de nombreux spécimens de scies dont les montures en fer sont richement ouvragées. Il est généralement admis que ces scies, pour la plupart d'origine allemande, ont été utilisées, les plus fortes et les plus massives par les bouchers, les plus délicates par les chirurgiens (1).

---

## TREIZIÈME PARTIE

---

### PINCES OU LEVIERS

On se servait, au XV<sup>e</sup> siècle, d'une sorte d'énorme tenaille dont les branches devaient être en forme de levier et correspondre à ce que l'on appelle, dans le langage vulgaire, une « pince monseigneur ». Ces tenailles étaient dénommées « grouin de chien » et Olivier de la Marche parle ainsi de cet instrument :

1443. — Avoient en garde une grosse tenaille qu'on nomme un grouin de chien pour rompre les gonds, les verrous et serrures de toutes portés.

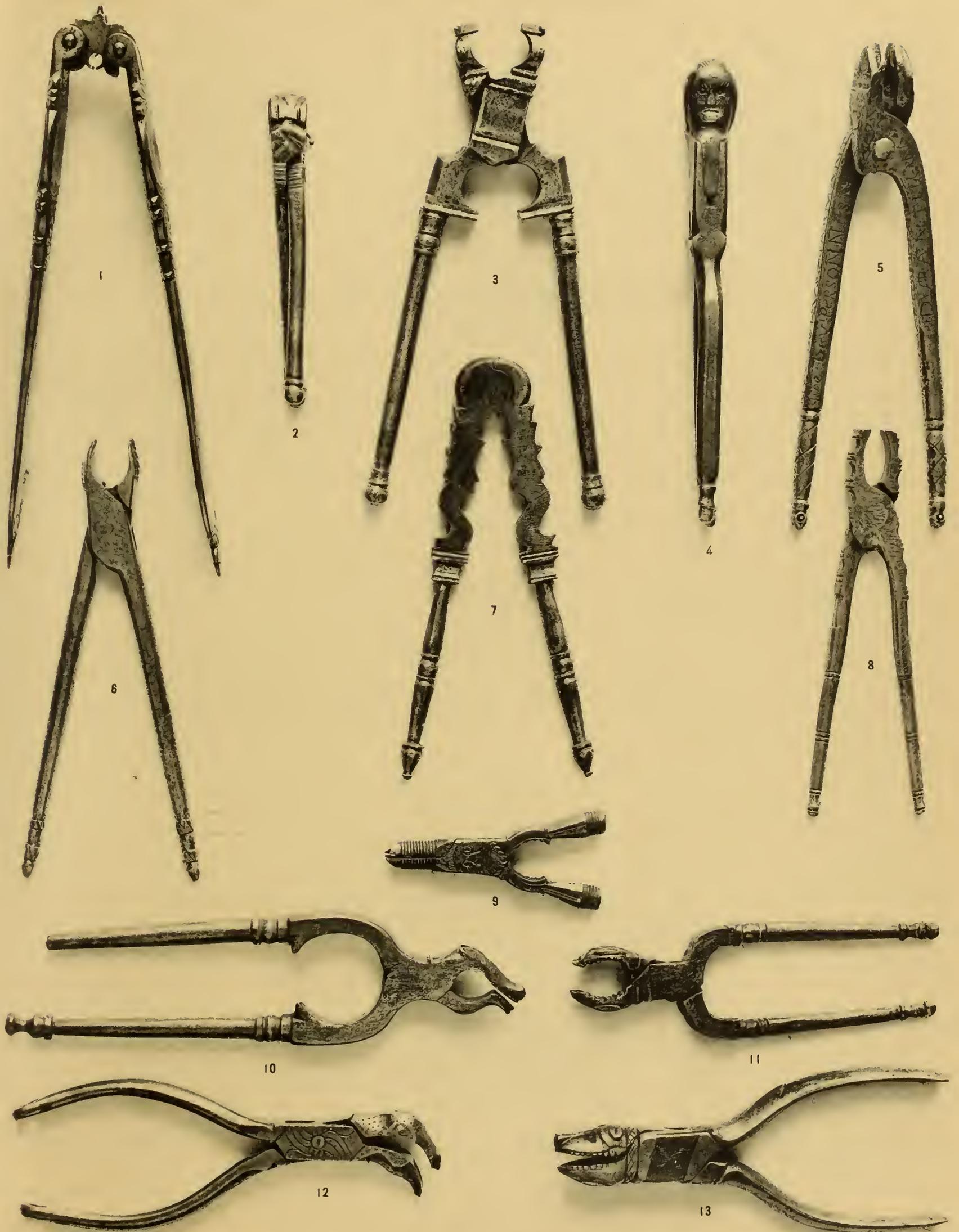
Plusieurs instruments portent le nom de pince, mais ils varient considérablement suivant les artisans qui les emploient. Ainsi dans le bâtiment la pince est en forme de levier ; elle consiste en une simple barre de fer plus ou moins épaisse et terminée, à une de ses extrémités, par une partie plate allant en s'amincissant ; dans les arts mécaniques, au contraire, la pince présente l'aspect de tenailles et sert à saisir ou à serrer un objet : telles sont les pinces dont se servent les serruriers, les forgerons, etc... (2).

Parmi les instruments servant à la vie courante, les pinces sont nombreuses : ce sont les pinces à épiler qui remontent à une époque très ancienne et font partie des accessoires de la toilette des femmes ; les pinces à ongles dont beaucoup sont d'origine anglaise ; les pinces à sucre qui devinrent à

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, on rencontre une douzaine de ces outils fort habilement traités et qui ont certainement répondu à l'une ou l'autre des destinations que nous venons de mentionner, (Pl. CCCLXIX.)

(2) Musée Le Secq des Tournelles, Pl. CCXXXVII.



Pinces utilisées comme casse-noisettes. Fer gravé et ciselé. XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

*Chester Phototypie L. Depin. Paris.*



la mode au xvii<sup>e</sup> siècle, lorsque l'usage du sucre commença à se généraliser ; enfin, les différentes pinces employées dans l'arsenal culinaire : pinces à asperges, pinces à escargots, etc... Ces dernières sont d'invention très moderne.

---

## QUATORZIÈME PARTIE

---

### MARQUES A CHAUD

**Elles sont employées pour marquer les chevaux et le bétail.**

Pendant tout le Moyen Age, on s'est servi, pour marquer les animaux, d'instruments qui portaient en relief les initiales ou les armoiries du propriétaire : ils étaient appliqués à chaud sur la peau. Quelquefois ces marques étaient en argent :

1390. — Perrin de Choisy, orfèvre pour argent et façon de plusieurs fers d'argent à cuire chevaux du due d'Orléans, 8 l. 10 s. t. (*Arch. Joursanvault. N° 662.*)

Ces instruments en métal précieux étaient certainement des exceptions, car le plus souvent ils étaient en acier ou plus simplement en fer :

1560. — A Eloy Lamanier, painctre dud. Sgr (le roi), pour aevoir painet plusieurs portraiets en pappier aux devises dud. Sgr, pour faire marques pour marquer les grands chevaulx de la grande escurie dud. Sr et jeunes chevaulx venant de ses haras, 15 liv.

A Jeahan Selon, Me serrurier, demeurant à Paris, pour 5 marques de fer grandes et petites, garnies de leurs manehes, faietes à compartimens et faiet des FF couronnées pour marquer lesd. chevaulx, 55 liv. (*Cpte de l'écurie du Roi, f° 66.*)

Le roi se plaisait quelquefois à faire marquer d'une fleur de lis les cerfs de ses chasses lorsqu'il avait pu les prendre vivants :

1381. — Colin, le serreurier, pour une fleur de liz de fer aehetée de lui pour saigner (marquer) un cerf que le roy ehassoit en la forêt de Compiègne, lequel cerf se vint rendre en une estable à la madrerie de Choisy, et fut saigné led. cerf. de lad. fleur de liz et puis ot congié de retourner dans la forest. (*Douet d'Areq. Cptes de l'hôtel, p. 152.*)

Mais le plus souvent les fleurs de lis servaient à marquer les animaux appartenant aux haras royaux ou réquisitionnés :

1592. — Au même, pour avoit faiet une fleur de lis à manche pour marquer et ensaigner les chevaulx... de la ville retenus pour le service de Sa Majesté, 40 s. (*Extr. des reg. aux cptes. La Fons. Artillerie de Lille, p. 31.*)

On sait que sous l'Ancien Régime les criminels qui avaient été condamnés à ramer sur les galères du roi étaient marqués à chaud sur l'épaule à l'aide d'une fleur de lis. Cet usage s'est conservé pendant une partie du XIX<sup>e</sup> siècle ; mais la fleur de lis fut remplacée par les initiales T. F. (Travaux Forcés). Cette mutilation avait pour but de faciliter l'identification des forçats qui parvenaient à s'échapper du bagne (1).

---

## QUINZIÈME PARTIE

---

### TIRE-BOUCHONS

#### I. — Bouteilles en métal précieux.

Le tire-bouchon est un des instruments les plus récents dans son invention et dans son application. Il ne semble pas, en effet, qu'au Moyen Age on se soit jamais servi de bouteilles en verre qu'on fermait à l'aide d'une matière assez molle et assez élastique pour qu'on puisse l'extraire ensuite à l'aide d'un morceau de fer tordu en vrille. La plupart des anciennes bouteilles, dont les inventaires nous ont conservé le souvenir, étaient, en effet, en métal précieux et fermées au moyen de bouchon de même matière. Les bouteilles en verre que l'on trouve du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle avaient plutôt l'aspect de carafes et étaient bouchées par différents artifices.

Il est à peu près certain que c'est seulement au début du XVIII<sup>e</sup> siècle que les bouteilles de verre furent fermées à l'aide de bouchons provenant de l'écorce du chêne-liège, ce qui nécessita l'emploi, pour leur extraction, des petits instruments que nous appelons tire-bouchons.

#### II. — Le luxe des tire-bouchons au XVIII<sup>e</sup> siècle

Le tire-bouchon a été un de ses menus objets de luxe qui, comme les ciseaux, les couteaux de poche, les casse-noisettes et certains accessoires de la couture, a le plus tenté la verve et l'ingéniosité de ces habiles artisans qui fournissaient le magasin du « Petit Dunkerque ».

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il y a de nombreux instruments ayant servi à marquer à chaud ; il est malheureusement assez difficile de se faire une opinion sur l'affectation qui leur était donnée à l'origine.



Tire-bouchons, casse-noisettes à vis, foret et trousse d'outils. Acier ciselé. XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

*Clichés et Procédés L. Bégin, Paris.*



Les mentions relatives à ces menus objets sont relativement rares. A la vente de la Marquise de Montbise (1779) figurait « un tire-bouchon d'argent ». Dans le *Catalogue des Effets précieux de S. A. R. le duc Charles de Lorraine* (Bruxelles 1781), on décrit un nécessaire d'argent contenant « couteau, fourchette, rasoirs, une écritoire et un tire-bouchon ». Enfin à la vente du duc d'Aumont (1782) on adjugea « des tire-bouchons garnis en or et en argent ».

Notons, en passant, cette annonce du *Journal général de France*, du 8 juin 1780, suivant laquelle le sieur Lethien, demeurant rue Saint-Merry, près de l'hôtel de Jabach, offrait au public des « couteaux à tire-bouchons qui sont très à la mode ».

Sous Louis XVI la mode s'est emparée du tire-bouchon pour en créer un de ces objets coûteux, d'un travail fin et délicat, hors de proportion avec les services que pouvait être appelé à rendre ce petit instrument. Il est toujours contenu dans une gaine conique traitée avec le même soin que la pièce elle-même, c'est assez dire que cet étui est le plus souvent convert de fines ciselures se détachant sur un fond sablé d'or.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on a fait aussi des tire-bouchons pliants de forme rectangulaire et des tire-bouchons en deux pièces en forme de fouet : dans ces derniers, la lanière du fouet forme la vis tire-bouchon, tandis que le manche, s'insérant dans une masse placée au sommet de cette vis, forme une poignée, qui permet d'attirer le bouchon à soi.

Un autre type de tire-bouchons est l'appareil à cage : les bords inférieurs de cette cage venaient s'appliquer sur le sommet du goulot de la bouteille et donnaient ainsi, au sommelier, un point d'appui pour retirer aisément le bouchon.

De nos jours, l'habileté des inventeurs s'est exercée à fabriquer des tire-bouchons de plus en plus savants : tels sont les tire-bouchons à levier, à double spirale, etc... Le but recherché est d'enlever le bouchon avec le minimum d'efforts et le moindre risque d'agitation pour le précieux liquide contenu dans la bouteille (1).

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, on ne compte pas moins de 117 numéros consacrés aux tire-bouchons. Les types les plus simples sont en acier et ils sont terminés par une poignée perpendiculaire à la tige, qui représente un poisson, un serpent ou quelque autre animal de fantaisie.

La plus grande partie de ces tire-bouchons sont contenus dans des gaines travaillées avec un art plus ou moins consommé, qui permettait de porter l'objet dans sa poche, sans risquer que cette dernière ait à souffrir du contact de la pointe acérée.

Plus riches et d'un travail infiniment plus soigné sont ces tire-bouchons en acier ciselé sur fond sablé or. La poignée, qui rappelle un peu la tête d'une éléphant, indique la place des deux doigts qui viennent s'insérer à l'intérieur d'une double volute affrôlée. L'anneau supérieur est relié à la tige par une double console en forme d'S, tantôt simple, tantôt ciselée et représentant des dauphins, des lionceaux ou des levrettes.

La plupart de ces tire-bouchons richement ciselés se terminent par un cachet portant les armes ou les initiales du propriétaire. (Pl. CCCLXIV et CCCLXVIII.)

## SEIZIÈME PARTIE

## CASSE-NOISETTES

I. — Les « truquoises » aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles

Le casse-noisettes est un de ces menus instruments et accessoires de table qui a le mieux exercé la verve des serruriers depuis le Moyen Age jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les mentions, dans les inventaires, de ce petit ustensile sont malheureusement très rares.

Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, le casse-noisettes ou le casse-noix était connu sous le nom de « truquoise » et les mentions qu'on rencontre ne sont dues qu'à la matière précieuse avec laquelle il avait été fabriqué :

1372. — Une truquoise d'argent à casser noisettes, pes. vj onces-et demyes, prisiée IX francs. (*Exécution du testament de Jehanne d'Évreux.*)

1420. — En un petit estuy de cuir, une petite truquoyses d'argent doré, à quasser noisettes, pes. III onces. (*Inv. de Charles VI. N<sup>o</sup> 120.*)

Pendant longtemps le nom de « truquoise » fut conservé aux casse-noisettes. Il est très probable que ces curieux ustensiles qui avaient la forme d'une tenaille, avaient tiré leur nom de la déformation du mot « tricoise », sorte de tenaille à l'usage des menuisiers. Nous trouvons une justification de cette étymologie dans la *Complainte du nouveau marié* où la « truquoise » est mise au rang des ustensiles indispensables au ménage :

En mesnage fault ung flaiel  
Des trucaises et un martel...

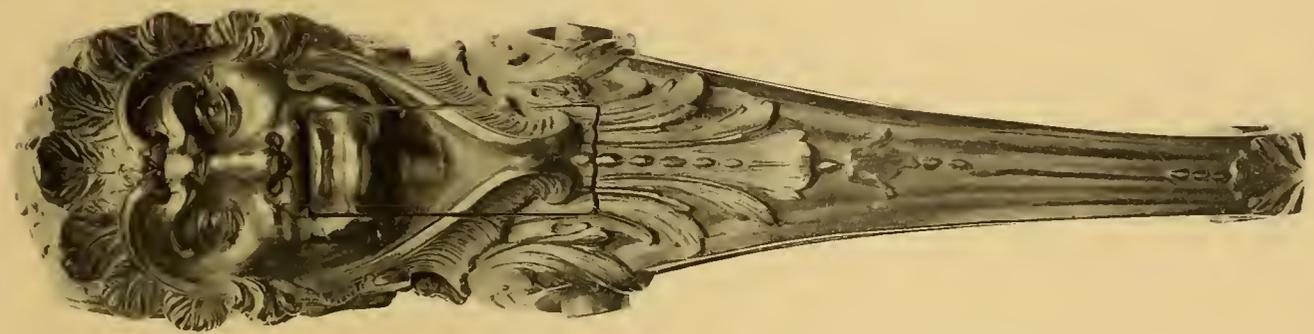
Ces « truquoises » étaient le plus souvent, en buis délicatement sculpté. Souvent le casse-noisettes représentait une statuette formant une des branches de la tenaille, tandis que la seconde faisait manœuvrer simplement la mâchoire inférieure ; en rapprochant les deux branches de la tenaille, on provoquait l'écrasement de la noisette placée dans la bouche.

## II. — Casse-noisettes à cage ou à vis et casse-noisettes en forme de pinces

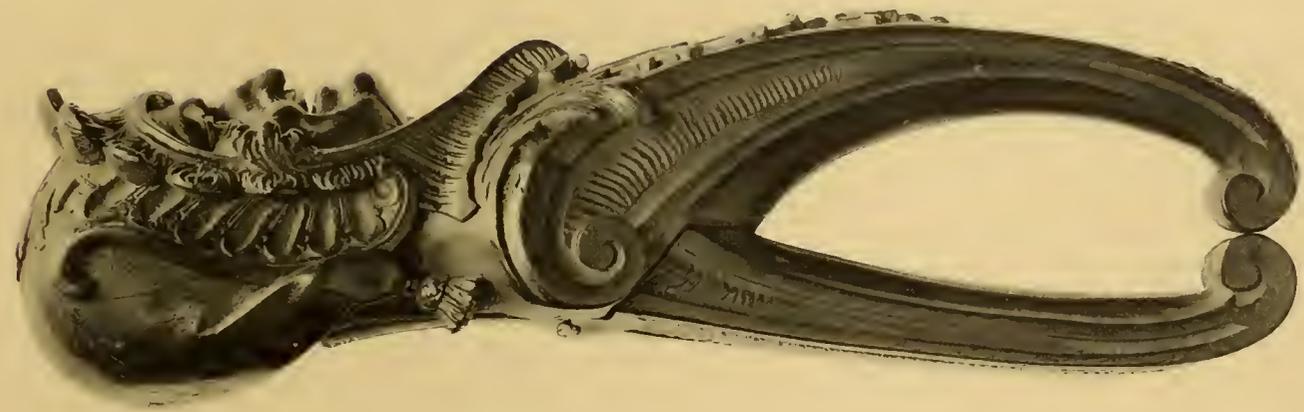
Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on fit des casse-noix en forme de vis qui était enfermée dans une sorte de petite cage dans laquelle on plaçait la noix à casser ; au moyen d'une pression de la vis, on obtenait l'écrasement de la coquille.



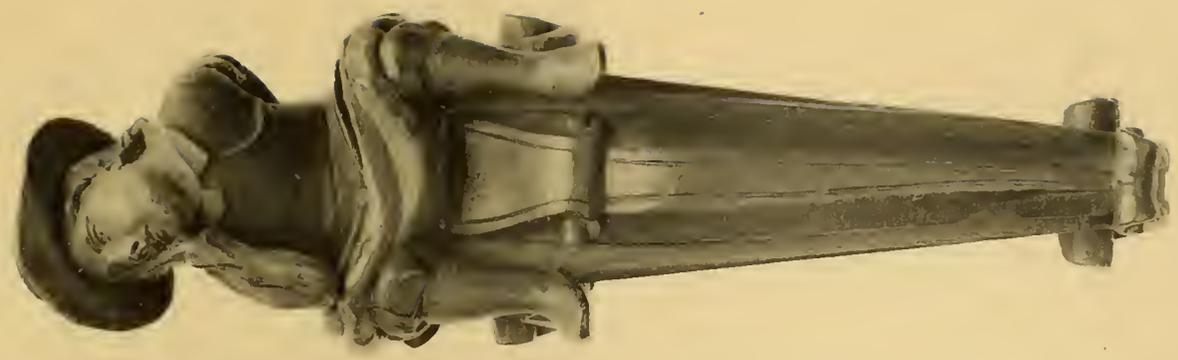
1



2



3



4

Casse-noisettes en buis sculpté et en poirier sculpté et polychromé (face et profil). XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



Le poète Berthod, inventoriant l'étalage d'un marchand de bric-à-brac dans son *Paris burlesque*, y remarquait « une visse à casser les noix ».

Cet instrument, de même que la « truquoise », était souvent en bois.

Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle on fit des casse-noisettes en fer ; ils ont pris la forme d'une pince (1).

---

## DIX-SEPTIÈME PARTIE

---

### ÉCRITOIRES

#### I. — Les écritoires du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle

Au Moyen Age, le mot écritoire ou escriptoire désignait, suivant les occasions, soit la salle de la maison qui servait de bibliothèque ou de cabinet de travail, soit un petit meuble en forme de nécessaire, soit le simple encrier portatif.

L'ustensile manuel que les écrivains, les tabellions ou les scribes employaient et portaient à leur ceinture au moyen de cordons ou de chaînettes, se composait du cornet à encre, d'une billette longue ou étui garni de plumes d'oie, de minuscules ciseaux ou forcettes et d'un canif destiné à la taille les plumes.

Ce cornet est figuré sur la bannière des avocats, notaires et procureurs de Brioude.

Suivant le *Dit de la Maaille* on avait, au XIII<sup>e</sup> siècle, à Paris, pour une maille (petite monnaie qui valait une obole), des règles ou régloirs ou « des cornets à mettre enque ».

---

(1) Le Musée Le Secq des Tournelles renferme une collection extrêmement complète de ces petites pinces, puisqu'il n'y en a pas moins d'une centaine. Quelques-uns remontent au XV<sup>e</sup> siècle et représentent des figures de clerc ou de fou coiffé d'un bonnet terminé par un grclot ; d'autres fois la pince ressemble aux mâchoires d'un animal, lézard ou serpent, plus ou moins stylisé.

Sur les branches des casse-noisettes on rencontre parfois des devises ou des inscriptions humoristiques.

On voit certains exemples où les branches ont été amincies de façon à pouvoir servir de tourne-vis ; dans d'autres cas, au contraire, les branches ont été évidées à l'intérieur et disposées de façon à former sifflet. (Pl. CCCLXVI.)

Les casse-noisettes à vis sont tous du XVIII<sup>e</sup> siècle ; ils affectent soit la forme d'une petite presse rectangulaire ou présentent l'aspect d'une sphère plus ou moins allongée dans laquelle on insérait la noisette : quelques tours de vis donnés à la poignée supérieure permettaient de briser la coquille sans endommager l'amande. (Pl. CCCLXVII.)

L'*Inventaire de Charles V* fait mention « d'un petit cornet d'argent blanc » et « d'un vieil cornet d'ivoire à mettre encre ».

Au *xiv<sup>e</sup>* siècle, il y avait déjà des encriers d'une forme différente et dans le même inventaire on trouve également la mention d'un « hault encrier d'hybenus qui fût fait anciennement pour faire unes balances » (*Inv. de Charles V*, n<sup>o</sup> 2273).

Pour les personnages distingués, l'enveloppe de l'écritoire, le plus souvent faite de cuir ouvré, était une pièce de gainerie ou même d'orfèvrerie.

1399. — Une escriptoire d'or à façon d'une gayne à barbier, et est hachée par dehors aux armes d'Estampes et a dedans une penne à escripre, un greffe, un compas, unes cizailles, un coutel, une furgettes tout d'or et pendant avec le cornet à enque d'or à un laz d'or, pes. 3 o. 2 estel. (*Inventaire de Charles VI*, f<sup>o</sup> 71.)

Sur la façon dont étaient fabriquées les gaines d'écrivoires, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire, d'après M. Victor Gay, un des articles des statuts des gainiers de Rouen (*Ordonn. des Rois*, t. VIII, p. 505).

1402. — Les escriptoires et autres estuiz de 4 cuirs. Les gaines et escriptoires percées et chevillées du long bien loyalment, bien cousues et bien collez.

Que nul dud. mestier ne sera tenu faire fourreaulz, escriptoires ne gaine de cuir de truye, de cuir de mouton, de cuir de quien ne de cuir de besenne.

L'écritoire en forme de nécessaire a toujours été de grandes dimensions, car elle renfermait non seulement le flacon à encre, qu'on désignait, au *xiv<sup>e</sup>* et au *xv<sup>e</sup>* siècle, sous le nom de « cornet », mais aussi les plumes d'oie, le canif pour les tailler, un couteau, des tablettes ou des feuilles de parchemin.

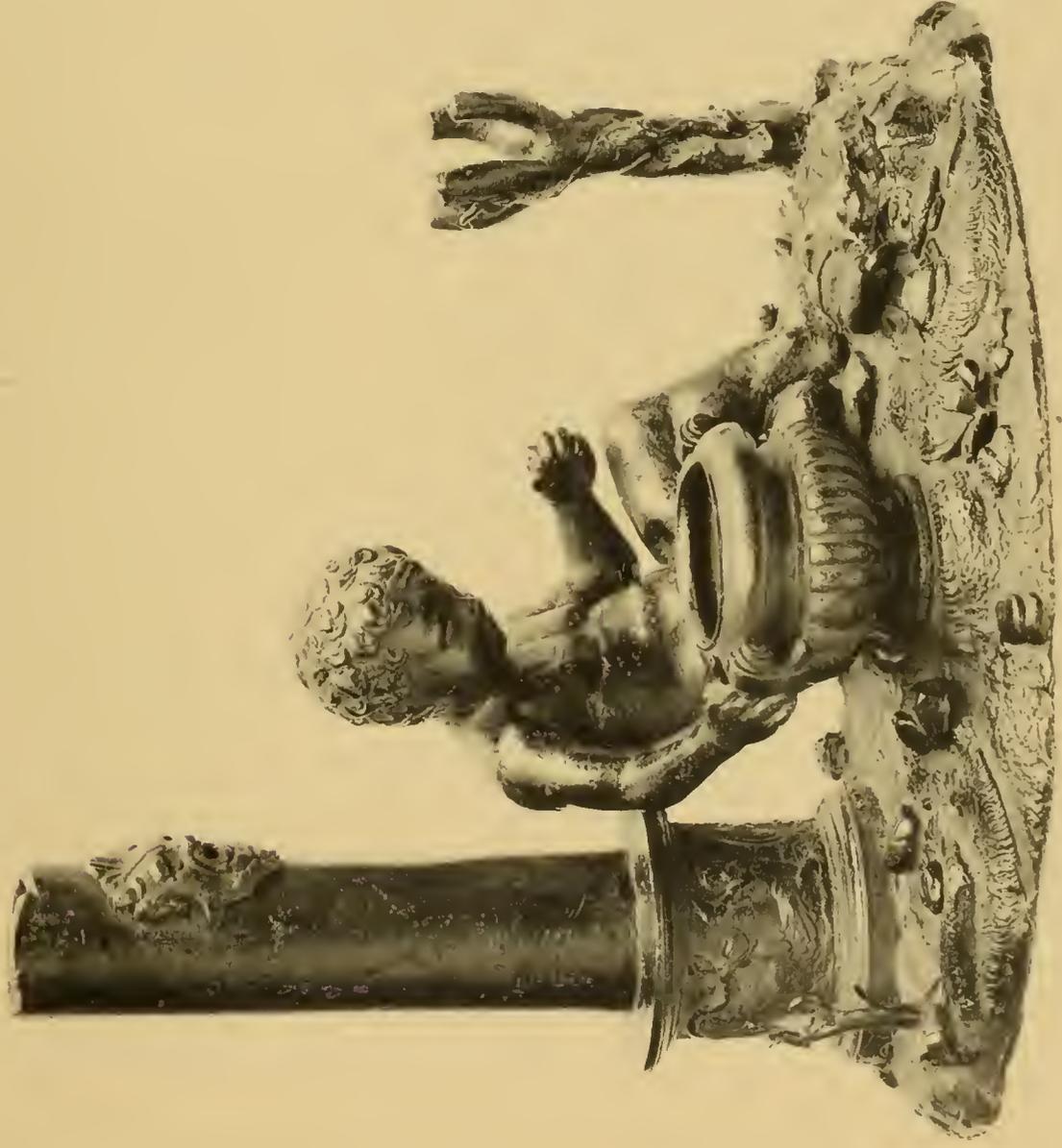
1416. — Une escriptoire plate, d'argent, dorée par dehors poinçonnée et dedans a un canivet dont le manche est d'argent esmaillé, une petites moettes d'argent esmaillé, uns ciseaulx d'argent, une petites balances d'argent, une plume et un petit poix avecques une boeste où sont les poix à poiser et un fuzil garny d'argent, pesant tout ensemble 4 m. 7 o. (*Inv. du duc de Berry*. N<sup>o</sup> 265.)

1417. — A Pierre Venart, guénier demourant à Paris pour 13 escriptoires garnies de bourses, cornez, laz de soye, annelez d'argent, icelles dorées de fin or, armoïées des armes de Mond. Sgr le Dauphin, et garnies aussi de canivez garniz d'argent doré et armoïez desd. armes, tant pour les secrétaires d'icelui Sgr, comme pour les autres offices. (E. Pinchart. *Arch. des arts*, T. III, p. 313.)

## II. — Ecrivoires en forme de nécessaires au *xvi<sup>e</sup>* siècle

Au *xvi<sup>e</sup>* siècle, on rencontre souvent des escriptoires de dame qui répondent exactement à ce genre de meuble que nous appelons un nécessaire ou une boîte à ouvrage.

1590. — Une escriptoire couverte de marroquin de Levant dorée et argentée, ferrée d'argent dans la quelle se sont trouvez, une bourse..., quatre évevaux de fil blanc, trois petiz pelotons de mesme fil, douze mousles à faire reseul, neuf esguilles,



2

Encriers à personnage pourvus d'un chandelier. Bronze fondu. Travail de Padoue. xv<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



le tout de cuyvre ; six autres mousles et sept esguilles de fer blanc et trois eschevaux de soye blanche. (*Inv. de la duchesse de Nevers*. Bibl. de l'Ecole des Chartes. Série I, t. III, p. 171.)

1599. — Une escriptoire faite au petit mestier d'or, d'argent et de soye fermant à clef, garnie de son étuy de velours vert doublé de tafetas vert par dedans, garnie de boutons d'or. (*Inv. de Gabrielle d'Estrée*.)

Souvent les écritaires revêtaient la forme de véritables coffres ; tel devait être celui acheté par Catherine de Médicis à Nicolas Berne :

1558. — A Nicolas Berne, marchand doreur et damasqueneur demourant à Paris, la somme de 24 l. t. pour une escriptoire sur laquelle y avoit un homme d'acier monté à cheval et un suisse tenant une hallebarde, qu'il a fournie à lad. dame. (*Cpte de Catherine de Médicis*.) (Gay. *Gloss. arch.*)

### III. — Écritaires fabriquées par les maîtres gainiers

Parfois, les gainiers ont fait des encriers d'un travail admirable et un des spécimens les plus curieux que l'on puisse citer est cet encrier de travail italien, en forme de pied humain, dont, par une véritable bonne fortune, on peut, pendant quatre siècles, suivre les pérégrinations. Cette pièce qui fut fabriquée en Italie faisait partie, en 1611, du catalogue de M. Antoine Agard, maître orfèvre et antiquaire à Arles, où elle était ainsi décrite :

Un pied de cuir artificiel après le naturel, de cuir bien fait avec ses doigts, s'ouvrant par le talon y ayant un petit tiroir servant à tenir plumes et canifs ; au dessus dud. pied y a une mollette d'escriptoire garnie d'argent, s'ouvrant et fermant pour tenir l'ancre à escrire la tout d'une boette d'argent. Led. pied bien peint et damasquiné de couleurs. (Gay. *Gloss. arch.* T. I, p. 538.)

Au XIX<sup>e</sup> siècle, cette pièce curieuse appartenait à la collection de M. Edmond Bonnaffé, qui a publié tant d'ouvrages remarquables sur le mobilier et sur tous les vestiges que nous a légués le passé. Actuellement, elle fait partie de la riche collection de M. Albert Figdor, de Vienne, la Providence de tous les chercheurs et de tous les travailleurs.

### IV. — Encriers désignés sous le nom de « Calémarts »

Antérieurement au XV<sup>e</sup> siècle, on s'est également servi des mots « calemart » et « galimart » pour désigner l'encrier. L'*Inventaire du château d'Angers* (1471) signale qu'on a trouvé dans le petit retrait du roi René « ung grant calemart d'escriptoire de cuir noir ».

On attribue au mot « *calamus* » l'étymologie du mot « calemart » : cette interprétation est très vraisemblable, car le « calemar » était l'étui contenant l'encrier et les plumes dont on se servait pour écrire.

Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, on continua à donner ce nom à l'écritoire portative qu'on suspendait à la ceinture.

1560. — Que nul maistre dudit mestier de gaignier ne pourra faire aucun galle-

mars autrement dictz escriptoires que l'on porte communément à la ceinture qu'ils ne soient couvertz et encherchés de cuir embouchés de cuir de veau. (*Statuts des gainiers de Paris.*)

Toutefois au xvii<sup>e</sup> siècle, il semble que le mot « calemar » soit employé pour désigner plus spécialement l'étui qui accompagnait le cornet à encre :

1640. — L'étudiant et escolier aura sa librairie ou bibliothèque, son pupitre, escriptoire, encrier ou cornet à encre et son calemar ou estuy à plumes, avec le canif ou trenche plume. (Comenes. *Janua aurea*. N<sup>o</sup> 738.) (Gay. *Gloss. arch.*)

Les notaires et autres gens de robe du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle se servaient d'encrier portatifs divisés en trois parties : la partie inférieure contenait l'encrier, ; la partie centrale servait à loger les plumes ; enfin, la partie supérieure était réservée au poudrier.

#### V. — Une écritoire remarquable signalée par le « *Mercure Galant* » de 1679.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, l'écritoire était un de ces mille petits riens qu'on s'offrait à certaines époques de l'année. Le *Mercure Galant*, de janvier 1679, parlant des étrennes envoyées par un galant à sa belle, après avoir énuméré les étoffes et les fourrures, ajoute :

Il y avoit une écritoire dont la serrure, la clef et les plaques de dessus étaient de vermeil, aussi bien que le cornet, le poudrier, et les manches du canif et du poinçon.

Il y avoit encore dans la même écritoire des tablettes de chagrin garnies d'or et deux cachets dont l'un était d'or et l'autre d'argent. Chaque cachet avait sa devise ; on voyait sur le premier un cœur qui s'ouvrait et duquel s'échappait un amour avec une flèche à la main. Ces paroles lui servaient d'âme : « Je ne m'ouvre que pour vous ». La gravure du second représentait une montre avec ces paroles autour : « Mes mouvements sont cachez ».

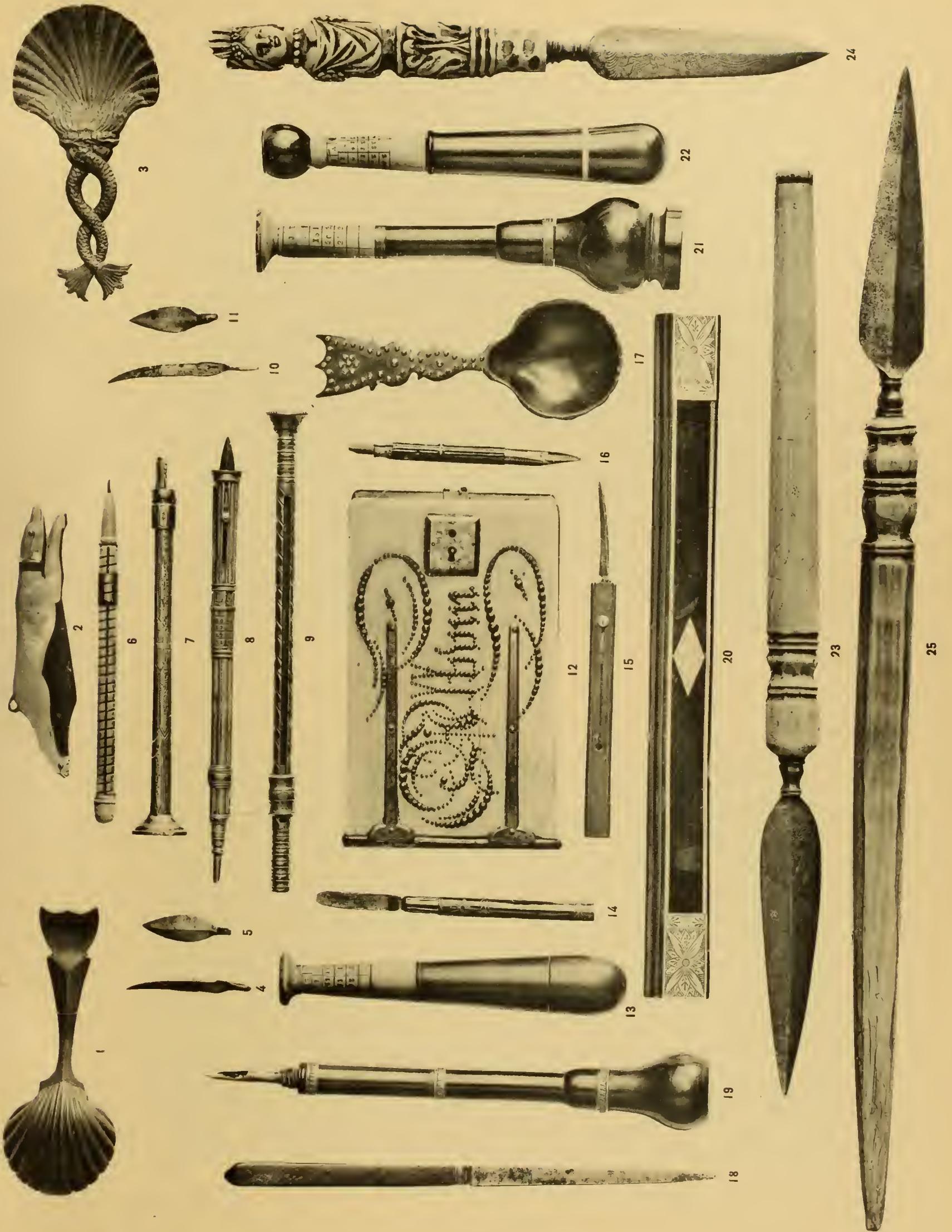
#### VI. — L'écritoire dénommée « *Baradel* ».

Au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle on rencontre sous le nom de « baradel ou baradelle », un encrier fait à l'imitation des anciens « calemarts ». Cet appareil avait la forme d'un étui renflé à sa base et renfermait tout ce qu'il faut pour écrire ; le renflement de la partie inférieure contenait l'encrier tandis que dans sa partie supérieure, formant étui, se trouvaient le porte-plume, le crayon, le canivet, etc... Il tenait son nom de son inventeur, le sieur Baradelle, fabricant d'instruments de précision. Dans le *Livre-Journal* de Lazare Duvaux on rencontre plusieurs désignations de cet appareil :

22 juillet 1756. — A M. Hébert : un baradel d'or avec ses plumes, dans un étui de roussette, 220 livres.

16 août 1757. — A M. de Montferrières : un cornet en baradel de cuivre doré d'or moulu pour une écritoire plaquée, 18 livres.

L'invention de Baradelle stimula l'émulation des innovateurs de l'époque et Lazare Duvaux, peu après, mettait en vente des encriers à sou-pape. En 1775, l'Académie Royale des sciences eut à examiner un encrier



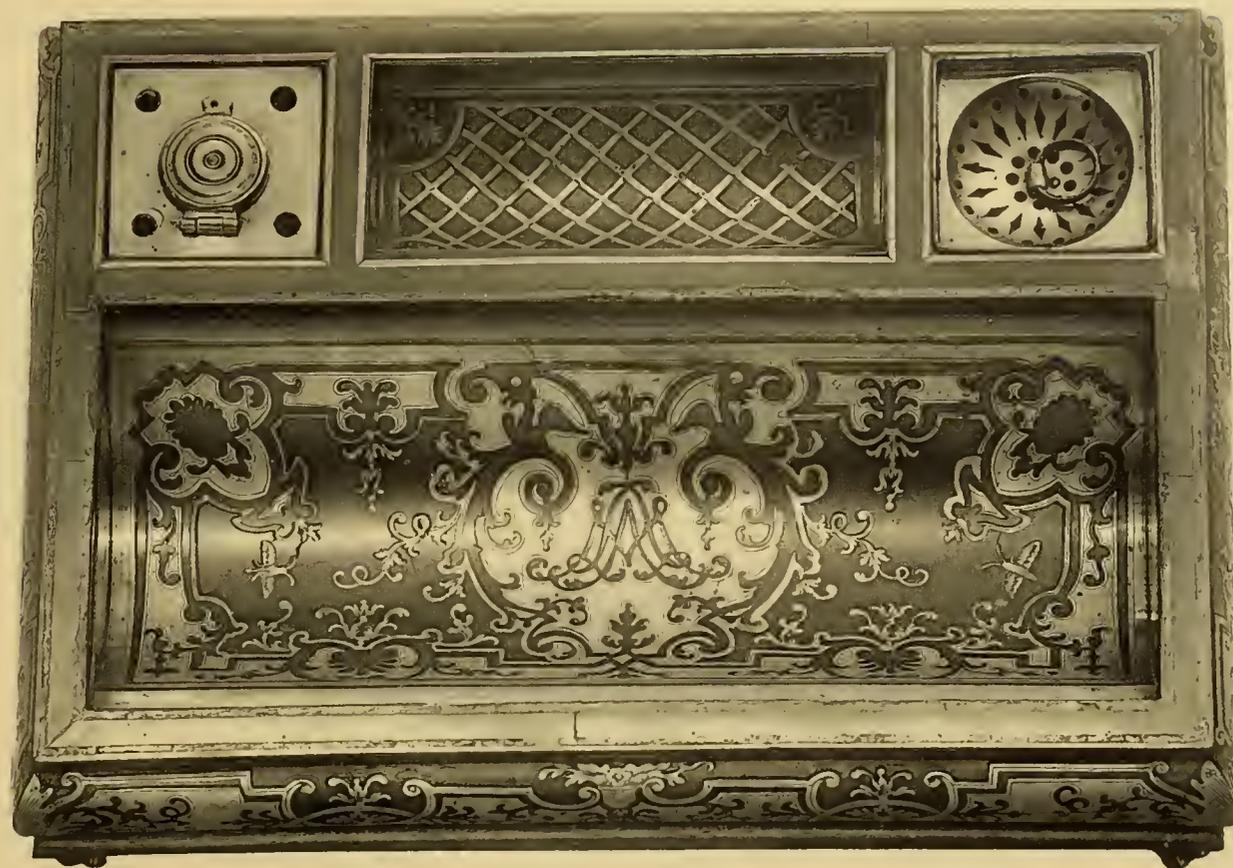
Écriers dits « Baradel » (nos 19 et 21). Porte-plume. Porte-crayons. Pelles à sable. Canifs. Canivets. Grattoirs. Album en ivoire clouté d'acier. Début du XIX<sup>e</sup> siècle. (Collection H.-R. D'Allemagne.)





Écritoire contenue dans une cassette gainée en maroquin rouge et dorée au petit fer. XVII<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)





2

Enerier-plumier en marqueterie d'écaille et de cuivre. Il porte les initiales A. L. M. Travail dit de « Boule », xvii<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

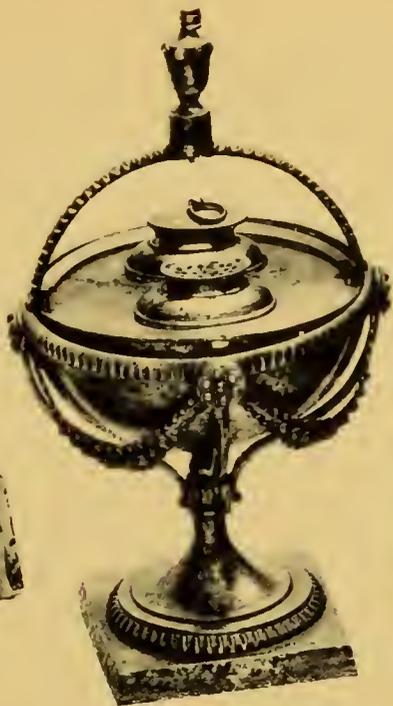




4



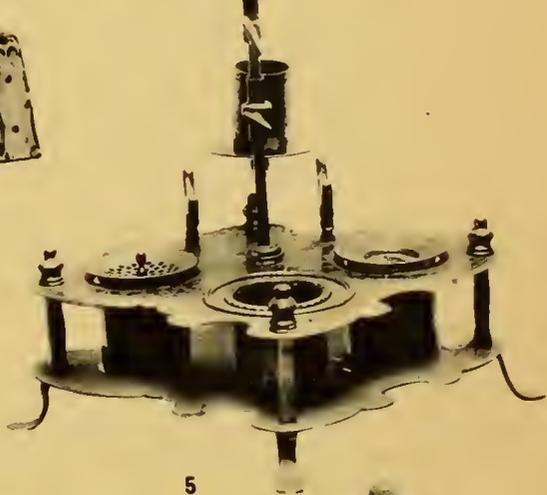
1



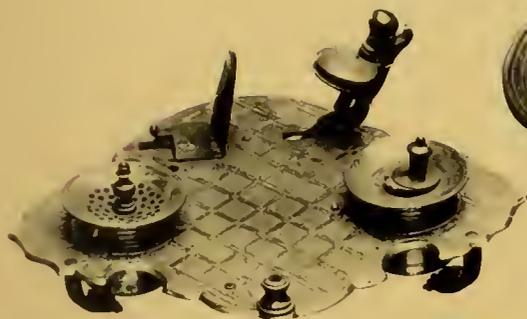
3



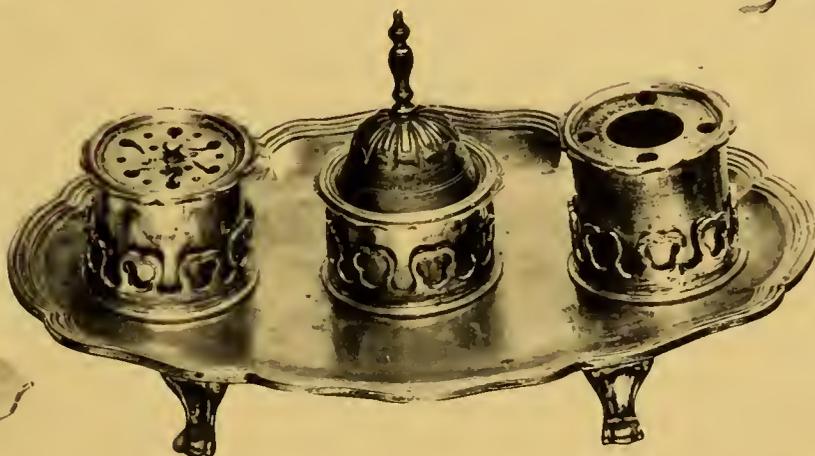
2



5



6



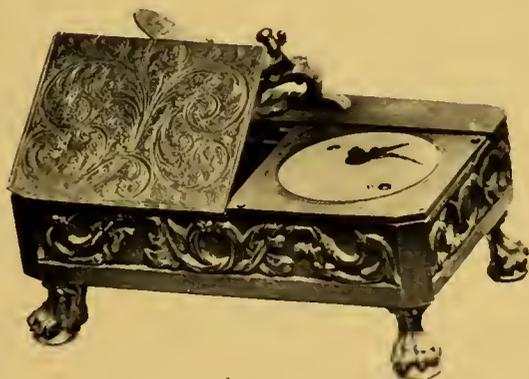
7



8



9



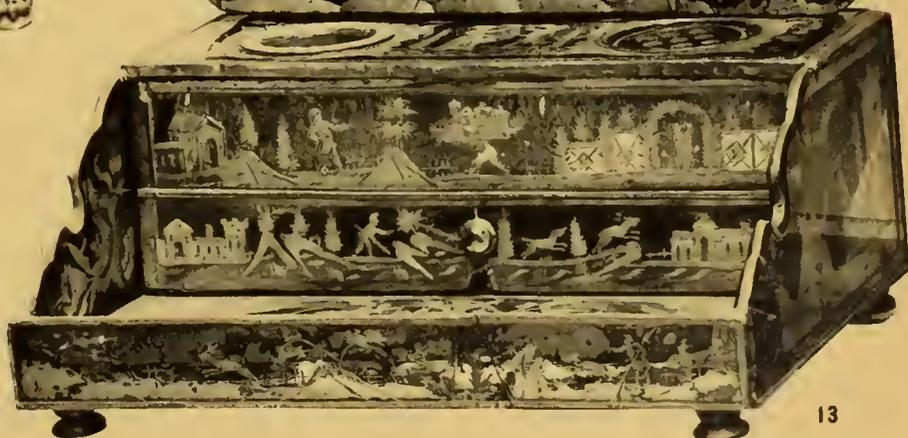
10



11



12



13

Encriers de bureau en bronze patiné ou argenté. Encrier en acier ciselé et damasquiné. Encriers à briquet. Encriers en cristal gravé et doré. Encrier de poche signé « Baradel ». XVIII<sup>e</sup> siècle. (Collection H.-R. D'Allemagne.)





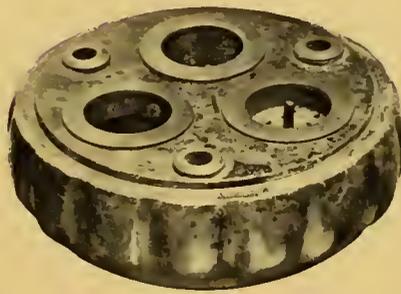
2



1



4



3



7



5



6



8



9



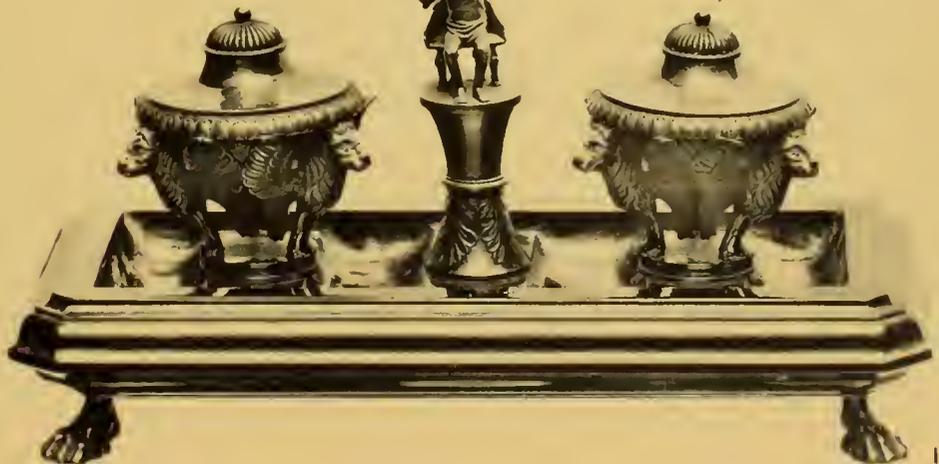
10



11



12



13

Encriers en bronze ciselé. Encriers en porcelaine. Essuie-plumes. Encriers à souvenir napoléonien. Début du XIX<sup>e</sup> siècle. (Collection H.-R. D'Allemagne.)

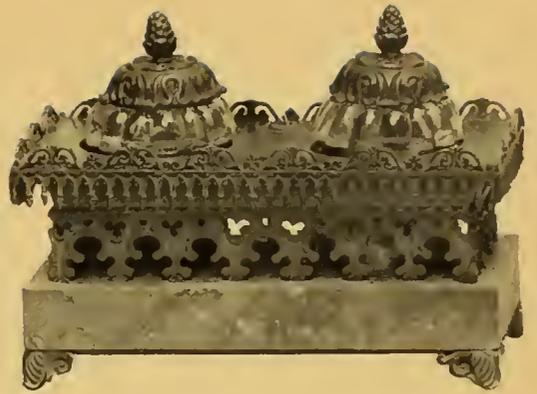




1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14

Euciers aux formes fantaisistes : chaise, canapé, voiture automobile, tourelle .. Encrier à pompe. Bronze doré et patiné et bois de citronnier. Encriers en verre et en porcelaine. Première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. (Collection H.-R. D'Allemagne.)



magique qui, au dire de l'inventeur, pouvait fournir pendant dix ans « une encre du plus beau noir, fixe, luisante, inaltérable, sans bourbe et sans jamais former à la surface ni moisissure, ni champignons ». Ces encrises, qui n'exigeaient d'autres soins que d'ajouter de temps à autre un peu d'eau, étaient composés...

... d'un réservoir ou vase principal en faïence, dans lequel était contenue une masse d'encre assez considérable. Ce réservoir portait, vers son milieu, un autre petit vase ou godet, destiné à fournir l'encre à la plume ; le fond de ce godet était percé de trous et c'est par ces ouvertures que l'encre remontait jusqu'au niveau de celle contenue dans le grand réservoir. (*L'Année littéraire*. T. II, p. 206.)

Ces encrises avaient été inventés par le sieur Pochet, demeurant rue du Four-Saint-Germain, et ils jouirent d'une certaine faveur.

A la même époque, le célèbre magasin du « Petit Dunkerque » vendait des encrises qui étaient de vrais nécessaires de bureau et dont le prix était en rapport avec la vogue dont jouissait l'établissement. Le *Mercur de France*, du mois de juillet 1775, se faisant le porte-parole du propriétaire du magasin, annonçait qu'on trouvait là...

... de très petites écritoirs en chêne garnies d'argent renfermant 3 lames de canif-grattoir, plumes, crayons, poinçon, cure-oreille, bouteille de sanderaque et diverses autres pièces. Prix : 15 à 24 livres.

#### VII. — Les encrises à pompe.

Dès 1791, nous voyons apparaître les encrises à pompe qui, pendant près d'un siècle, jouirent d'une très grande réputation. Ces encrises étaient en cristal et le *Journal de Paris*, du 27 janvier 1791, les annonçait en ces termes :

Le sieur Salmon, marchand rue Dauphine, 26, à Paris, a l'honneur de prévenir qu'il vient de recevoir un très grand assortiment d'écritoirs de cristal de toutes formes et particulièrement de celles à pompes de 18 lignes carrées.

Cet industriel prévenait, en outre, que depuis longtemps on réclamait ces sortes d'encrises « pour remplacer dans les tiroirs de tables ou de secrétaires, ceux en cuivre où l'encre se décompose ».

Ces encrises à pompe consistent en une colonne creuse contenant l'encre. Sur le devant de cette colonne était fixé un minuscule godet où l'encre venait se mettre à la disposition du scripteur. Pour alimenter ou assécher le godet, il suffisait de remonter ou de descendre, à l'aide d'un bouton placé au-dessus de la colonne, une masse de porcelaine qui remplissait exactement le vide de ladite colonne.

A l'Exposition des Produits de l'Industrie Française, tenue au Palais du Louvre, en 1819, la célèbre maison d'orfèvrerie Odier, rue de l'Evêque, avait présenté un encrise dont le *Rapport du Jury* donne la description suivante :

Superbe écrioire de vermeil sur une estrade portée sur des griffes de lion, ornée de ciselures imitant diverses mosaïques ; au dessous est un tiroir à secret, dans le fond est un stylobate enrichi de figures de muses. Celle d'Apollon est au milieu sur un piédestal ; enfin aux deux extrémités sont deux trépièdes et deux sphinx.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, on s'est plu à faire des encriers quelque peu fantaisistes et le *Journal des Dames et des Modes*, du 15 juillet 1822, nous annonce que « Parmi les encriers de bronze doré ou remarque le Puits. L'encre est au fond et les deux petits seaux qui en sortent contiennent l'un du sable d'or et l'autre des pains à cacheter transparents ».

#### VIII. — Écrioires ou abreuvoirs à oiseaux.

Les écrioires remontant au Moyen Age, sont devenues à peu près introuvables dans le commerce de la curiosité et on a donné souvent le nom d'écrioire à une sorte de petite hotte en plomb garnie de deux crochets et décorée sur la face d'un écusson armorié aux armes de France. On prétendait que cet objet était un spécimen des écrioires dont les étudiants de Paris se servaient pour porter l'encre à leur ceinture. Cette attribution était absolument fautive et on ne tarda pas à découvrir que les susdits écrioires n'étaient autre chose que de minuscules abreuvoirs pour les oiseaux ; ces petits récipients étaient accrochés aux traverses servant à constituer la cage (1).

## DIX-HUITIÈME PARTIE

### HORLOGES

#### I. — Les plus anciens appareils à mesurer la durée de temps : Les « Gnomons ».

La plus ancienne horloge ou plutôt le plus antique moyen de connaître l'heure du jour consistait à examiner la grandeur des ombres projetées sur le sol. De là naquit le « gnomon », nom qui fut donné à tout objet qui,

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, on rencontre quelques spécimens d'encriers de table des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. L'un des meilleurs types est cet encrier de forme contournée exécuté en fer et garni d'appliques en cuivre, il remonte au début de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. (Pl. CCCXXX). Une autre pièce à peu près contemporaine est le n<sup>o</sup> 2408, qui contient outre le briquet, un bras de lumière mobile et une tige de fer le long de laquelle devait glisser un écran.

Nous retrouvons cet écran complet et muni de sa soie ancienne dans le n<sup>o</sup> 2378, qui est en acier bleu damasquiné d'or et d'argent, travail que l'on attribue généralement à la ville de Plombières (Vosges).

Pour le XIX<sup>e</sup> siècle, nous signalerons les encriers en forme de boule à couvercle mobile. Ces pièces sont du travail de la ville de Toula en Russie. (Pl. CCCXIX.)



1



2



3



4



5



6



7



8



9

Boussoles et cadrans solaires en cuivre gravé et doré et en ivoire sculpté. Du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle.  
(Collection Albert Figdor.)



exposé aux rayons du soleil, indiquait l'heure par la position successive de son ombre.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, ces appareils étaient encore utilisés puisque Marguerite d'Autriche, au début de cette époque, en avait fait placer un, d'une espèce particulière, sur l'esplanade qui précède l'église de Brou. Ce « gnomon » était formé par la personne qui voulait connaître l'heure. A cet effet, elle se plaçait par une longue dalle, où se trouvaient inscrites, sur deux lignes parallèles, les initiales des douze mois de l'année, en ayant soin de se rapprocher autant que possible de la lettre correspondant au mois dans lequel on se trouvait, et son ombre allait se projeter sur le chiffre indiquant l'heure.

## II. — Cadrons solaires.

Les « gnomons » furent remplacés dès le haut Moyen Age par les cadrons solaires. Ces cadrons sont de deux espèces : les cadrons isolés et ceux qui sont établis sur des murs préexistants et exposés au soleil. Ces derniers sont les plus divers au point de vue de la construction : il en est d'horizontaux, de cylindriques, inclinants, déclinants, verticaux, etc... Ces cadrons faisaient partie de l'architecture de l'édifice et étaient souvent décorés avec une certaine richesse. L'un des plus anciens et des plus curieux est cette belle statue d'ange qui est placée à l'angle de la cathédrale de Chartres.

Mais, quelle que fut la précision de ces cadrons solaires, ils présentaient l'inconvénient de ne donner l'heure que pendant le jour et encore lorsque le soleil daignait paraître à l'horizon.

Pour mesurer le temps la nuit, nos ancêtres usaient d'un cadran gradué avec aiguille pivotante à double mire, ou un secteur dont l'un des côtés servait de mire et formait, avec le fil à plomb dont il était muni, un angle mesurant la hauteur d'une étoile. Dans l'instrument représenté par le *Calendrier des bergers* (1519), cet angle non mesuré, mais seulement apprécié, se déterminait par l'écart de deux lignes partant de l'œil de l'observateur, l'une dans la direction de l'étoile polaire et l'autre dans la direction d'une seconde étoile dont les positions étaient variables.

## III. — Les clepsydes

Le premier instrument destiné à mesurer le temps la nuit est certainement la clepsyde, qui consistait en un vase d'une capacité soigneusement calculée. Ce vase était rempli d'eau et le niveau de l'eau, en baissant au fur et à mesure que le liquide s'écoulait, indiquait la division du temps.

Dès l'époque de Charlemagne, la clepsyde était un instrument fort complexe et l'empereur des Perses en avait adressé une à l'Empereur d'Occident qui était une merveille de mécanique :

Entre les autres presenz, li envioia uns horloges de lestum ovrez par merveilleuse

mestrise. En ces holoques estoit ordenez li cors de XII heures du jor, et autretant de pillonestes d'arain (petits marteaux) qui en la fin de l'heure chaoient sor un timbre et le fesoient resoner melodieusement. Moult autres granz subtilitez estoient en ces holoques, qui trop seroient longues à raconter, ear en la fin des XII heures saloient hors XII chevaliers par XII fenestres que il ovoient en lor issir, et puis les recloient par engin quant il entroient dedenz. (*Mém. de la Sté de l'Histoire de France. Les Grandes chroniques de France. Jules Viard. T. III, p. 109.*)

M. Jules Viard, dans une note complémentaire, nous montre qu'il ne peut y avoir aucun doute sur le mécanisme de cette horloge «... *In quo duodecim horarum cursus ad clepsydram vertebatur* »...

Chez les Persans, de nos jours encore, on a recours à un appareil du même genre, mais établi d'une manière différente. Dans un baquet rempli d'eau on pose, à la surface, un petit récipient percé d'un trou au fond et le temps mis par cet objet à couler indique une division de temps plus ou moins grande, suivant l'importance du vase et la grandeur du trou dont il est percé. Cette division du temps est dénommée « tacht » et est employée pour mesurer la durée de l'irrigation des terres.

L'Antiquité Romaine a connu la clepsydre, qui fut aussi en usage dès une époque très reculée en Egypte, en Chaldée et en Grèce.

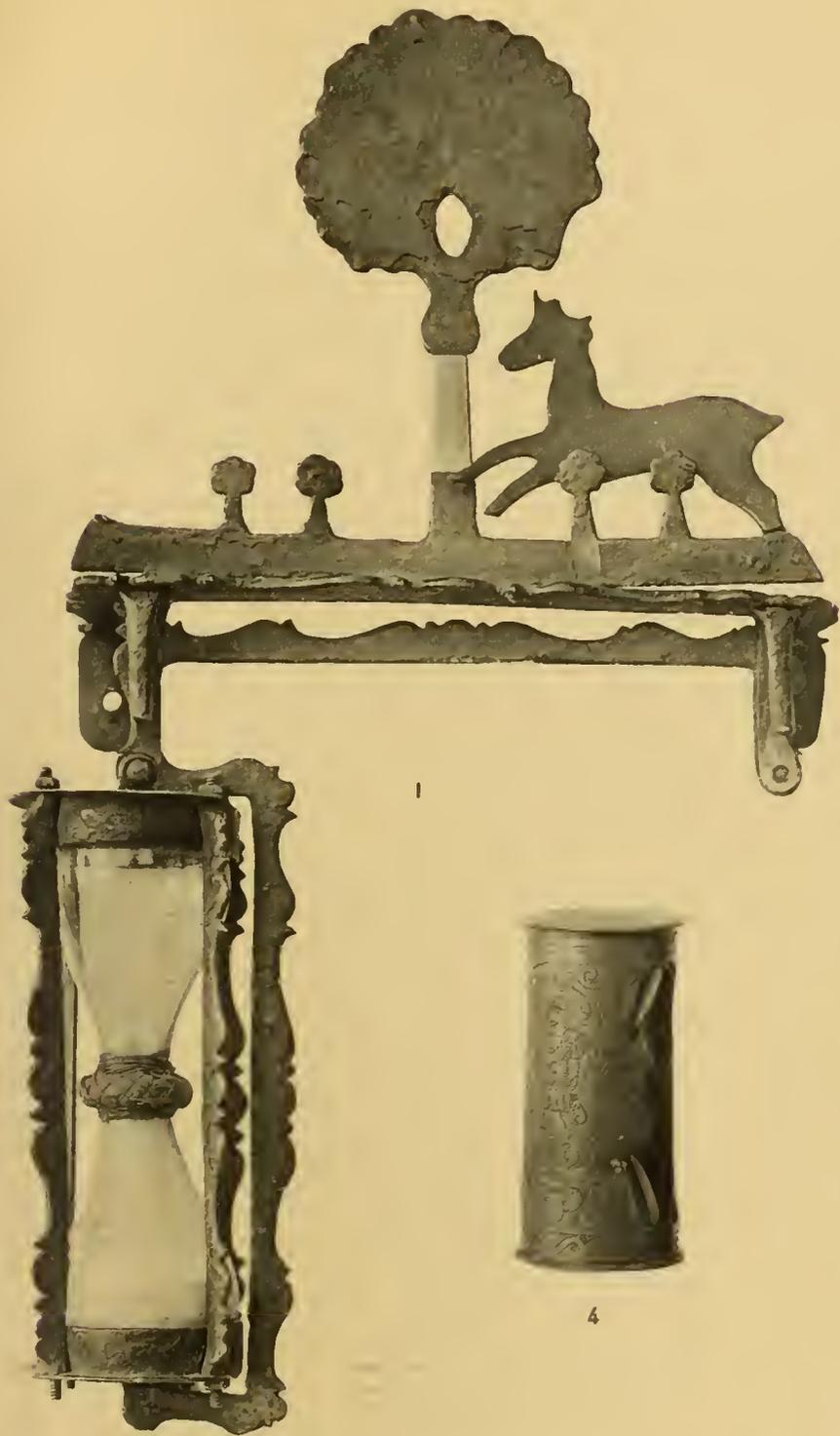
#### IV. — Les sabliers.

Le modeste sablier, qui ne sert plus guère maintenant qu'à faire cuire les œufs à la coque, est certainement aussi ancien que la clepsydre, mais on n'en trouve aucune mention avant le xiii<sup>e</sup> siècle. Jusqu'aux premières années du xviii<sup>e</sup> siècle le sablier était connu sous différents noms : « sable, poudrier, ampoulette », mais surtout sous le nom d'« horloge de sable ou de sablon ». Cette désignation du sablier sous le nom d'« horloge » est très conforme à l'étymologie du mot, puisqu'il est formé de deux mots grecs *hora* qui veut dire heure et *légein* qui signifie lire.

Quel que soit l'appareil employé, que ce soit le gnomon, le cadran solaire, la clepsydre ou le sablier, ces différents instruments pouvaient donc être qualifiés d'« horloges ». Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), il est question d'une grande horloge de mer consistant « en deux grans fioles plains de sablon ».

Le *Ménagier de Paris* (1393) (t. II, p. 258), en offrant une recette pour faire « sablon à mettre ès horloges » nous apprend que la poudre préférée à cette époque consistait en une poussière de marbre noir pilé, qu'on faisait bouillir dans du vin, qu'on séchait et qu'on pilait de nouveau jusqu'à neuf fois de suite. Le *Mercurie Galant* (extraordinaire d'octobre 1678), nous révèle qu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle il y avait très peu « de cabinets d'études où l'horloge de sable ne fût en usage ».

En 1770, on fabriquait encore couramment, pour le service des navi-



2



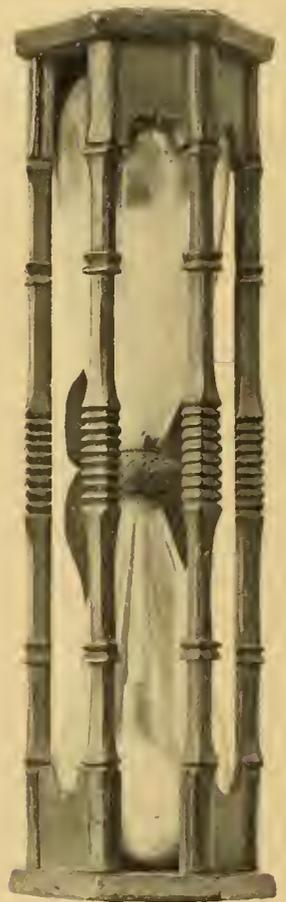
3



4



5



6



7



8

Sabliers montés en fer, en bronze gravé et doré et en bois incrusté d'ivoire. Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.  
(Collections Albert Figdor et H.-R. D'Allemagne.)



gateurs, des sabliers marchant pendant une heure et demie. A ce sujet Diderot nous apprend que les ampoulettes étaient, avec les sabliers, les seuls appareils chronométriques employés ; les marins appelaient une demi-heure « une horloge, et divisaient les vingt-quatre heures en quarante-huit horloges », parce que chaque récipient mettait environ trente minutes à laisser écouler le sable qu'il renfermait.

#### V. — Les sonneries de cloches.

Au Moyen Age, outre tous ces instruments, on avait encore, pour être renseigné sur la division du temps, les cloches des couvents, des monastères ou des paroisses. Ces cloches qu'on appelait les « saints » faisaient entendre par jour huit sonneries principales, espacées de trois heures en trois heures. C'étaient : Matines à minuit, Laudes à 3 heures, Prime à 6 heures, Tierce à 9 heures, Sexte à midi, None à 15 heures, Vêpres à 18 heures et Complies à 21 heures.

L'habitude de faire coïncider les principaux actes de la vie publique et privée avec les sonneries religieuses était à peu près générale au XII<sup>e</sup> siècle, aussi Estienne Boileau, en codifiant les métiers au XIII<sup>e</sup> siècle, nota-t-il ces sonneries comme indication de la réglementation du travail dans les ouvriers des diverses corporations.

#### VI. — Premières horloges mécaniques

Depuis le IX<sup>e</sup> siècle, les noms de certains inventeurs sont restés attachés aux dates qui marquent les progrès accomplis dans l'art de la mécanique appliquée à l'horlogerie. C'est ainsi qu'on attribue à Pacificus de Vérone l'emploi, en 824, des roues et des ressorts. L'invention du poids moteur et de l'échappement passe pour avoir été réalisée par un montagnard français devenu moine sous le nom de Gerbert, puis Pape sous le nom de Sylvestre II. En 980, il aurait même construit une des horloges de son invention pour l'empereur Othon III.

Pour le XIII<sup>e</sup> siècle, on signale à Paris l'existence, au Palais-Royal, d'une horloge qui avait été fabriquée par Pierre Pipelart.

Il est certain, cependant, qu'à l'exception d'un passage emprunté aux *Usages de l'Ordre de Citeaux*, où il était prescrit au sacristain de remonter l'horloge de manière qu'elle sonne et l'éveille avant les matines, on ne rencontre guère d'horloges authentiques avant le XIV<sup>e</sup> siècle.

#### VII. — Horloges immeubles et horloges meubles.

Les horloges peuvent être divisées en deux catégories : celles qui sont fixées sur les monuments et que le Code définirait « immeubles par destination » et les horloges « meubles », dont la plus petite expression est représentée

par la montre que nous portons dans notre gousset ou au bras, comme bracelet.

Parmi les horloges destinées aux monuments, nous pouvons ranger celle de l'ordre de Citeaux, dont nous parlions plus haut, et aussi celle dont il est question dans ces vers tirés du *Roman de la Rose* (XIII<sup>e</sup> siècle) :

Et refait sonner ses orloges  
Par ses sales et par ses loges,  
A roes trop sotivement  
De pardurable movement.

A cette époque la construction des horloges préoccupait déjà suffisamment les architectes pour que dans son fameux *Album*, le célèbre Villard de Honnecourt (pl. XI, p. 79) ait jugé utile de donner les indications nécessaires pour cette construction :

1248. — Ki velt faire le maison d'une ierloge ves ent ci une que je vi une fois. Li premiers estages de sesos est quarés à 4 peignonciaus. Li estage deseure est à peniaus et puis covertie et puis 4 peignonciaus entre 2 peignons. Un espasse wit. Li estages tos de seure s'est quarés à 4 peignonciaus et li combles à 8 costés. Ves avec le portrait.

Huet, dans son ouvrage sur les *Origines de Caen*, raconte qu'en 1314 on voyait, sur le pont de la ville, une horloge sonnante exécutée par un sieur Beaumont, horloger de la ville. Cette horloge portait l'inscription suivante :

Puis qu'ainsi la ville me loge  
Sur ce pont pour servir d'auloge  
Je ferai les heures ouir  
Pour li commun peuple esjouir.

Frossart, dans une pièce de vers intitulée *l'Horloge amoureuse*, a décrit avec soin une horloge de son temps.

M. Alexandre de Laborde, dans sa savante *Notice des émaux du Louvre*, cite plusieurs horloges des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

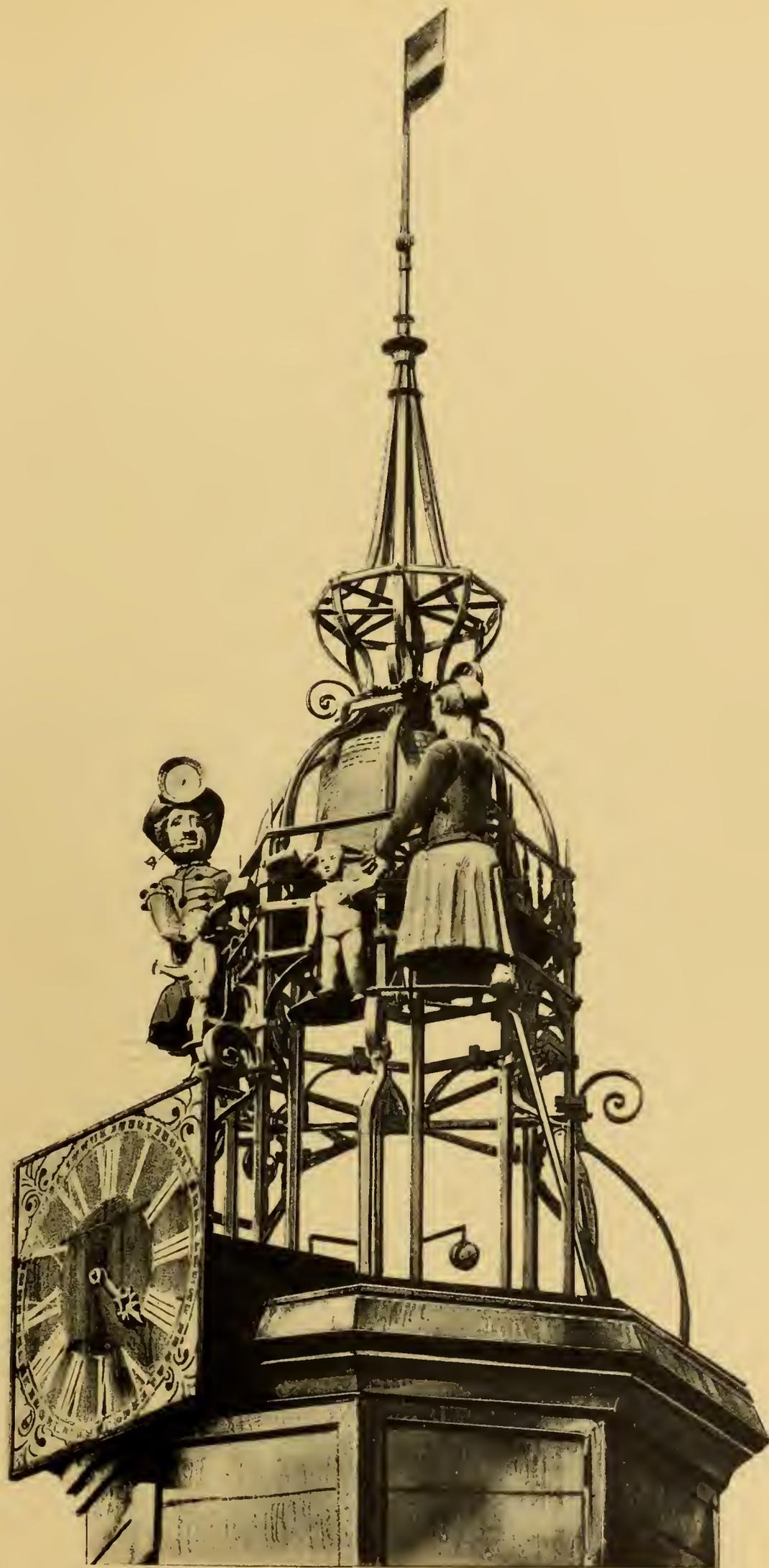
#### VIII. — Horloges fabriquées par les maîtres serruriers.

Les premières horloges mécaniques établies soit en fer, soit en cuivre n'avaient pas un mécanisme beaucoup plus compliqué que celui de nos modernes tourne broches ; c'étaient aux fèvres ou aux serruriers qu'on s'adressait généralement pour l'établissement de ces appareils.

Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, on comptait, parmi les serruriers, d'habiles mécaniciens fabricants d'horloges à poids. Parmi eux, nous citerons Gérard de Juvigny, orlogeur au Louvre en 1328 ; Robert d'Origny, fèvre et orlogeur du roy en 1380, et Jean Loisel qui établit l'horloge du beffroi d'Amiens.

#### IX. — Horloges astronomiques.

La première horloge dont l'histoire ait fait mention et qui paraît avoir été construite sur les principes de la mécanique, est celle de Richard Waligford, abbé de Saint-Alban en Angleterre, qui vivait en 1326.



Horloge à Jacquemard en fer forgé.  
Elle fut construite par Jehan Warnier pour la ville de Cambrai au xiv<sup>e</sup> siècle et transportée à Dijon.



La seconde est celle que Jacques de Dondis fit exécuter à Padoue en 1344 : on y voyait le cours du soleil et des planètes. Mezière, dans son *Songe du Vieux Pèlerin*, nomme son constructeur Maître Jehan des Horloges.

La troisième horloge est celle du palais de Justice à Paris ; elle fut exécutée, en 1370 par Henri de Vic, que Charles VI avait fait venir d'Allemagne.

#### X. — Horloges à automates dites « Jacquemards ».

Ce fut au début du XIV<sup>e</sup> siècle qu'on commença à orner les horloges d'automates en fer assez grossièrement ouvragés qui, par un moyen mécanique, venaient frapper les heures et leurs divisions sur une cloche ou un timbre placés à leur portée.

Pour les horloges de plus petites dimensions on fabriquait de petits bonshommes de fer qui ne mesuraient guère plus de 10 à 15 centimètres (1).

La première mention que nous ayons rencontrée d'une horloge automatique remonte à 1318 et figure dans les *Comptes de la ville de Cambrai*.

1318. — Horloge de Cambrai. — A Jehan Warnier, pour avoir faait à l'oreloge une neuve destente et réparer la fourmure de le cloque qui sonne les heures, avoir fait une ore neuve advestie de tous ses mouvements et fourmes ad ce appartenans lequel roe fait sonner le conditor, l'angele tourner et faire toutes ses contenances et la procession des sept heures de le croix... ; Item, avoir estoffé une polie neuve de cuivre qui conduit le grant contrepoids de ladite roue, lesquelles estoffes loyent l'estanture de bos et le frumure des sept heures de la croix, 12 liv. (Houdoy. *Cptes de Cambrai*, p. 176.)

A esté marchandé à Jacques de Soingnies à Valenciennes de forger une roue neuve qui menra la pourcession des heures du jour, 23 l. 5 s. (Houdoy. *Cptes de Cambrai*, p. 179.)

A Jehan Morel pour avoir argentet à l'orloge la grande lune et de couleur à ole mis le noir où il falloit et pareillement à la petite lune recollet le petit bonhomme qui ensaigne les heures et refait de vermillon et pareillement le grant ront derrière le zodiaque, refait les défautes du milieu et argentet ainsi qu'il avoit esté devant, refait les signes qui estoient estains, recollet les lettres qui enseignent les heures et refait les auleunes, 42 s. (Houdoy. *Cptes de Cambrai*, p. 181.)

Ces Jacquemards jouissaient d'une grande popularité dans le public et on les baptisait de petits noms d'amitié ; c'est ainsi que les personnages qui frappaient les heures à Cambrai étaient dénommés Martin et Martine, tandis que les sonneurs du beffroi de Compiègne s'appelaient les Préquantins. Les plus fameux Jacquemards sont ceux de Dijon. Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, cette célèbre horloge automate était installée dans le beffroi de la ville de Courtrai. Elle lui fut ravie par le duc de Bourgogne, qui la fit transporter à Dijon où elle est encore actuellement. Frossart (*Ed. Kervyn de Littenhove*, t. X, p. 188) donne ainsi le récit de cet enlèvement :

(1) Musée Le Secq des Tournelles. Pl. CV.

1382. — Avant que li feux y fust boutés (à la ville), li duc de Bourgogne fist oster de dessus les halles un oroloige qui sonnait les heures, l'un des plus biaux que on eüst décha vu delà la mer, et cet oroloige mettre tout par membres et par pièches sur chars et la cloice aussi. Liqueles oroloige fu amenés et achariés en la ville de Dijon en Bourgogne et là fut remis et assis et y sonnent les eures vingt quatre entre jour et nuit.

Parmi les horloges monumentales du xvi<sup>e</sup> siècle, nous citerons celle que François I<sup>er</sup> fit exécuter sur les dessins et sous la conduite de Philibert Delorme, pour le château de Fontainebleau. Dans cette horloge les jours de la semaine étaient représentés par les dieux qui leur ont donné leur nom et c'était à Vulcain qu'incombait le soin de sonner les heures. Au dire d'Hérouard, cette horloge avait vivement frappé le Dauphin, futur roi Louis XIII. Hérouard écrivait, en effet, à la date du 5 juin 1605 :

Il battoit de sa cuiller sur le bord du plat qu'il tenoit d'une main en disant : « Mamanga, je sonne les heures comme le Jacquemard qui frappe sur l'enclume... Je lui demande : Monsieur, où est ce Jacquemard ? A Fontainebleau, répond-il ».

#### **XI. — Horloges à poids et à contrepoids.**

Les premières horloges à poids et à contrepoids destinées aux appartements apparurent, en France, au début du xiv<sup>e</sup> siècle. Leur prix très élevé ne rendait ces meubles accessibles qu'aux grands seigneurs. Ces horloges se suspendaient généralement aux murs ; quelquefois, elles étaient placées sur un piédestal en bois sculpté dont l'intérieur était évidé pour permettre aux poids de suivre leur course. Le cadran avait une importance capitale et derrière lui était disposé le mécanisme qui était laissé à découvert pour qu'on puisse suivre le fonctionnement.

#### **XII. — Horloges à ressort en spirale.**

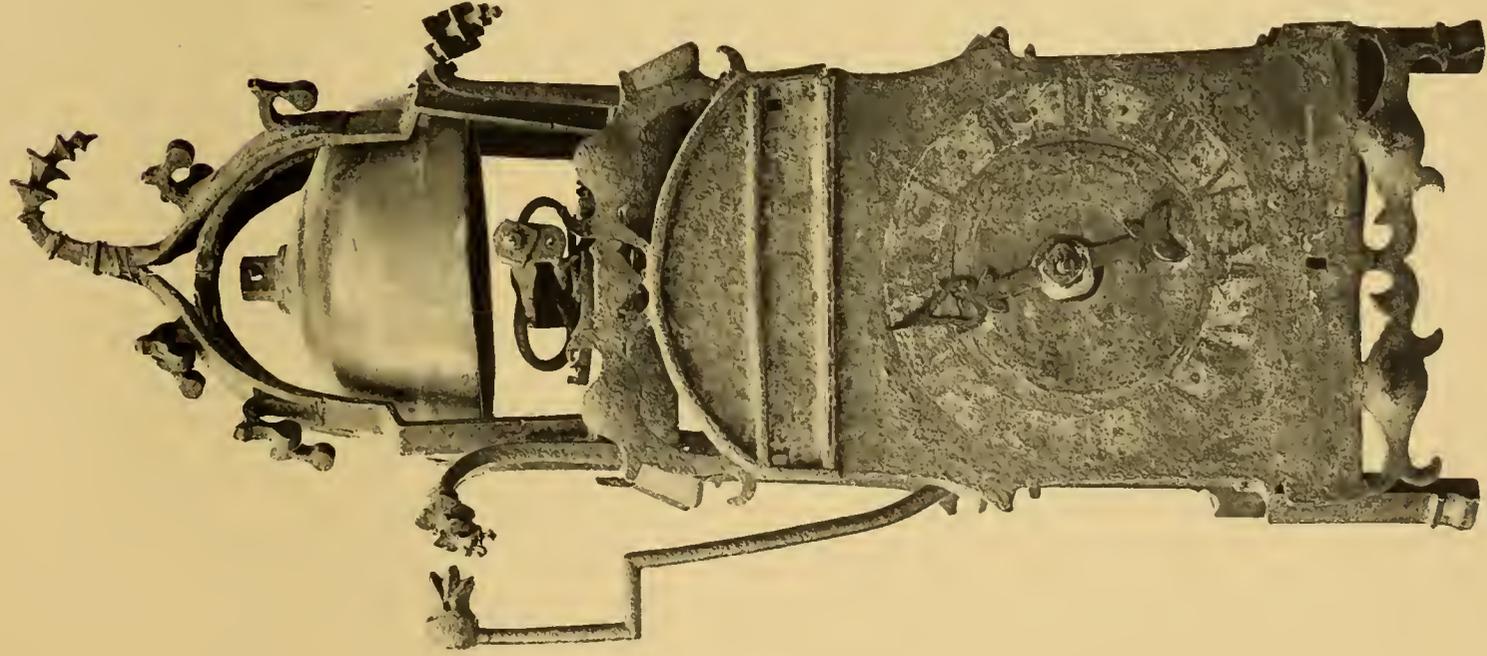
C'est à l'époque de Charles VII qu'il faut reporter l'invention du ressort à spirale qui, enroulé sur lui-même dans un tambour ou barillet, produit, en se détendant, par sa force élastique, l'effet des poids moteurs sur les rouages de l'horloge. C'est l'invention de ce ressort qui permit de réduire l'importance des horloges, et sous Louis XI on en vit qui ne dépassaient pas la taille de nos modernes pendulettes de voyages.

Au xv<sup>e</sup> siècle, les horlogers établirent des pendules à quantième, à sonnerie et même à réveille-matin.

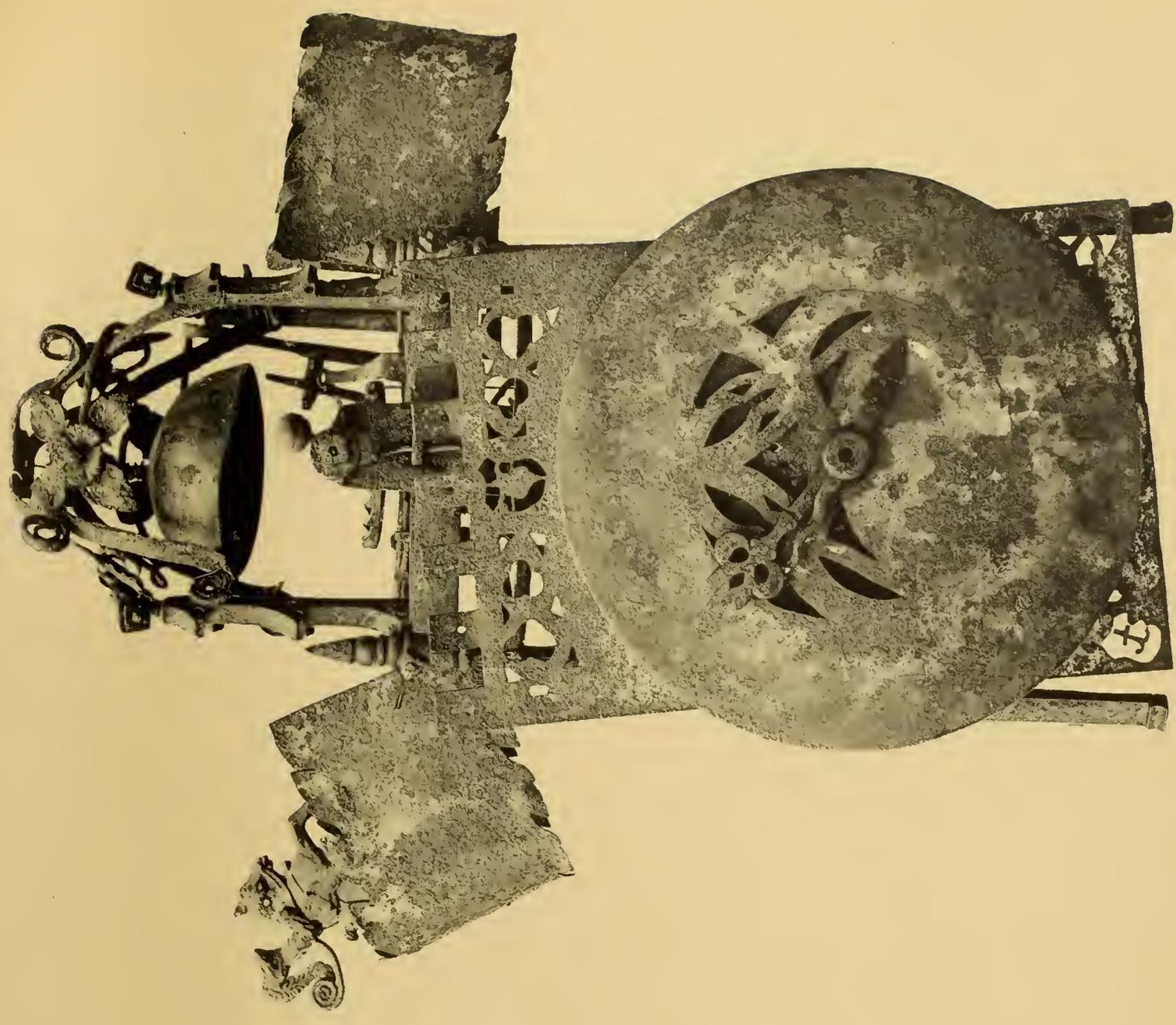
#### **XIII. — Ouvriers fabriquant les horloges au XVIII<sup>e</sup> siècle.**

Jaubert, dans son *Dictionnaire des Arts et Métiers*, distingue deux sortes d'horlogers : les horlogers grossiers et les horlogers penduliers.

Les horlogers grossiers, dit-il, sont des espèces de serruriers machinistes qui font eux-mêmes tout ce qui concerne ces horloges ; ils forgent les montants dans lesquels



1



2

Horloges en fer à Jacquemard, xvii<sup>e</sup> siècle.  
(Collection Albert Figdor.)



doivent être placées les roues ; ils forgent aussi les roues qui sont de fer ordinairement ; mais quelques-uns, pour rendre leurs ouvrages meilleurs et plus durables les font en cuivre. Il faut être plus qu'un simple ouvrier pour disposer à propos ces sortes d'ouvrages. La grandeur totale de la machine et des roues est relative à la grandeur des aiguilles qu'elle doit faire mouvoir et à celle de la cloche qui doit être employée pour sonner les heures.

Parmi les horloges qui sont sorties des mains des serruriers grossiers, il convient de citer celle de l'église de Saint-Louis-en-l'Île, qui est placée sur deux consoles simples, perpendiculairement au mur de façade de l'église ; cette horloge est entourée d'un très important cadre en fer forgé et dans les registres de la paroisse on trouve de fréquentes mentions relatives aux réparations qu'elle a subies.

#### **XIV. — Horloge astronomique de la Cathédrale de Strasbourg**

L'horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg passa longtemps pour la troisième des sept merveilles de l'Allemagne. Celle qui existe actuellement est la troisième qui figure dans cet édifice. La première avait été construite en 1354, il n'en reste aucun vestige. Elle possédait déjà un calendrier marquant les heures et les jours, un astrolabe décrivant le cours du soleil et de la lune, un coq qui chantait, les trois Mages qui s'inclinaient devant la Vierge : cette dernière représentation lui avait fait donner le nom d'« horloge des Trois Rois ».

Après deux siècles, rouillée et hors d'usage, elle céda la place à un nouvel instrument. Cette seconde horloge, commencée en 1547, ne fut achevée qu'après une longue interruption, le 24 juin 1574, par les frères Habrecht, de Schaffhouse, sous la direction du mathématicien Conrad Dasypodius, de Strasbourg. Cette horloge était pourvue de quelques figures mobiles, d'un astrolabe, d'un calendrier civil et d'un calendrier ecclésiastique. Les indications astronomiques étaient reproduites sur plusieurs tableaux. Tout cet ensemble était logé dans une cage en maçonnerie de pierre construite sur les dessins de l'architecte Uhlberger et décorée de peintures par Tobie Stimmer.

Après une série de réparations la merveilleuse horloge cessa de fonctionner en 1789.

Ce ne fut qu'en 1836 qu'on entreprit de la restaurer, et la ville confia ce travail à J.-B. Schwilgué. Ce n'est pas une restauration qu'entreprit l'artiste, c'est une reconstruction, et de l'horloge précédente, il ne garda que la cage. L'horloge astronomique actuelle, commencée le 24 juin 1838, a marché pour la première fois le 2 octobre 1842, à l'occasion du 10<sup>e</sup> Congrès scientifique de France qui fut tenu à Strasbourg. Un tableau placé à droite de cette pièce merveilleuse, nous renseigne ainsi sur sa composition :

Les indications de l'ancienne horloge figurées seulement par la peinture pour un temps très restreint, sont ici reproduites à perpétuité par des combinaisons mécaniques basées sur l'état actuel des connaissances. Quelques figures rendues mobiles et le cabinet restauré et enrichi de nombreux ornements sont les seules parties qui aient été conservées de l'ancienne horloge, aujourd'hui déposée dans la chapelle de l'Œuvre-Notre-Dame.

Le calendrier perpétuel avec les fêtes mobiles, le comput ecclésiastique, la marche des douze apôtres, le planétaire, les phases de la lune, le temps apparent et le temps sidéral, les éclipses de soleil et de lune, la procession des équinoxes, les équations solaires et lunaires sont autant de créations nouvelles dont l'horloge actuelle se trouve enrichie.

Le cadran de l'horloge est accosté de deux petits génies ailés ; celui de droite tient un sceptre et une clochette et sonne le premier coup des quarts d'heure ; celui de gauche tient un sablier qu'il retourne au dernier coup du quatrième quart d'heure. Chaque quart d'heure est sonné en deux coups. Le second coup est donné par un automate représentant un des quatre âges de la vie : l'Enfance sonne le premier quart, l'Adolescence le second, la Virilité le troisième, la Vieillesse le quatrième. Sur un piédestal, entre deux timbres, se dresse la Mort tenant dans la main gauche une faux et dans la main droite un os, dont elle se sert pour frapper les heures. A l'étage supérieur, au milieu de la galerie, se tient le Christ avec l'oriflamme de la Résurrection : il attend l'heure de midi pour revoir ses apôtres et les bénir. Ceux-ci se présentent l'un après l'autre, Pierre en tête, s'inclinent respectueusement devant leur Maître qui les bénit chacun en particulier. A l'arrivée du troisième apôtre, un coq placé sur la grande tour à gauche, se met à battre des ailes, à agiter la tête et la queue puis ouvre le bec et lance son cri. Ce même phénomène se reproduit au passage du huitième et du douzième apôtre.

Au-dessus du calendrier situé au milieu du soubassement se trouve une cavité voutée avec deux ouvertures formant portes d'entrée et de sortie : c'est le quartier des sept jours de la semaine représentés par des divinités assises sur leurs chars et qui, par un mouvement lent et continu, apparaissent chacune à son jour. Diane représente le lundi, Mars le mardi, Mercure le mercredi, Jupiter le jeudi, Vénus le vendredi, Saturne le samedi, Apollon le dimanche.

#### **XV. — Horloge astronomique de Martinot. XVII<sup>e</sup> siècle.**

L'engouement pour les horloges astronomiques était grand au XVII<sup>e</sup> siècle et nous ne pouvons manquer de signaler celle en forme de globe qui est décrite dans *le Mercure Galant* du mois de novembre 1677. Cette horloge avait été inventée et construite par M. Martinot, horloger du Roy qui s'était adjoint M. Balain, orfèvre du roy et contrôleur des poinçons, pour tout ce qui dépendait de son art.





Cette pièce extraordinaire, dit *le Mercure*, est faite en globe, a 1 pied de diamètre, et sonne les heures et les quarts sur 3 timbres. Elle est à pendule et en commençant par le bas on voit les quarts et les minutes sur le plus petit de ses cercles. Les jours de la semaine sont marqués sur un plus grand et sur un autre encore plus grand sont les saisons avec les planètes dans leurs maisons. La lune y paraît ; c'est une petite boule qui nous montre tous les jours peu à peu le croissant et le déclin comme on le découvre dans le ciel. On voit en même temps son quantième, son aspect avec le soleil, la marée et lieu qu'elle occupe dans les signes. Le soleil est placé sur un plus grand cercle. L'heure y est marquée aussi bien que le jour de l'année et le degré du signe où il est, avec son lever et son coucher. Le soleil est d'or, grand comme une pièce de 30 sols, posé sur une double L d'acier ciselé en relief et bleui. Un des côtés de la lune est d'argent et l'autre d'or émaillé d'azur avec de petites étoiles d'or. Cette lune est comme enfermée à moitié dans une boîte qui est d'or aussi émaillée d'azur et parsemée de petites étoiles. Un nuage d'or émaillé la porte. L'aiguille qui montre les planètes est faite d'acier en relief et composée de 2 arcs et d'une flèche. Un sceptre, un bâton royal et la couronne de France forment l'aiguille qui indique les jours de la semaine, et celle qui indique les quarts a la figure d'une fleur de lys. Il y a des branchages d'acier fort délicats qui composent un horizon pour cacher le soleil pendant la nuit sous un voile transparent. La partie supérieure du globe est rendue par une calotte d'argent sur laquelle se trouvent percés à jour les 6 signes méridionaux avec les principales constellations et des étoiles en confusion. Au-dessus de ce globe paraît un nuage d'argent rempli des principaux vents qui imitent parfaitement le naturel. Ce nuage porte un buisson de palmes et de lauriers d'or sur lequel est posée une médaille du roi en bas-relief et autour de ce buisson il y a 3 enfants de ronde bosse dont l'un met une couronne de laurier sur cette médaille, l'autre la regarde en soutenant le buisson et le troisième tient une trompette. Pour le dedans du globe, il est rempli d'environ 300 pièces qui forment ensemble 10 très beaux mouvements.

Il est vraiment à regretter qu'une pareille merveille d'horlogerie ait disparu et qu'elle n'ait laissé sa trace que par la nouvelle du *Mercury*.

Jaubert, dans son *Dictionnaire des Arts et Métiers* nous donne, quelques précisions sur ces sphères qui excitaient l'admiration de ses contemporains :

On fait des sphères mouvantes qui sont des machines tellement disposées qu'elles indiquent et imitent à chaque moment la situation des planètes dans le ciel, le lieu du soleil, le mouvement de la lune, les éclipses ; en un mot, elles représentent en petit le système planétaire.

La plus parfaite sphère mouvante qui ait été faite à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est celle qui était, à cette époque, placée dans les appartements du Roi à Versailles. Elle avait été calculée par M. Passement et exécutée sous sa direction par M. Daulhiau, horloger.

#### XVI. — Horloges à cadrans multiples.

Il y a quelques années nous avons été fort surpris par l'apparition des pendules pneumatiques et électriques, qui, par une ingénieuse disposition de la canalisation, permettaient d'indiquer l'heure dans les différentes pièces d'une maison et même dans tous les quartiers d'une même ville. Cette idée

n'était pas nouvelle et Lepaute avait déjà essayé de la réaliser à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle avec sa pendule « polycamératique » : (1)

Elle remplit plusieurs objets à la fois, dit Jaubert, et sert en même temps à plusieurs appartements de différents étages. Placée dans un des appartements du maître de la maison ou du château, et même y faisant un très beau meuble, elle donne en même temps le mouvement à des cadrans sur des jardins et sur les cours ; elle fait sonner les heures et les demies au-dessus du bâtiment, sur des timbres de 200 pesant s'il le faut... Cette pendule marque aussi les secondes, et les jours du mois sur un cadran renfermé derrière une glace...

---

## DIX-NEUVIÈME PARTIE

---

### HORLOGES DE TABLE ET PENDULES

#### I. — Horloges de chambre au XV<sup>e</sup> siècle.

L'invention du ressort moteur permit de réduire considérablement les dimensions des horloges. On prétend que cette invention fut réalisée sous le règne de Charles VII ; cependant, ce n'est qu'au début du XV<sup>e</sup> siècle qu'on rencontre, dans les inventaires, la mention d'horloges de dimensions restreintes à peu près comparables à nos modernes pendules.

Dans le 9<sup>e</sup> *Compte d'Hémon Raguier* (f<sup>o</sup> 42, v<sup>o</sup>), nous relevons la mention d'un meuble qui était certainement une horloge de chambre :

1401. — A Guilquin Prandoul, serrurier, demourant à Paris, pour une orloge de fer, garnie de cloche, de roes, de contrepoids et de tout ce qui appartient baillié et devré à la royne pour ce, 24 escus ; et pour un estuy de cuir boulu garny pour mettre ladite orloge, 4 l. p., pour le tout 25 l. 12 s.

M. A. de Laborde, d'autre part, dans sa *Notice des Emaux*, signale cette autre mention :

1407. — A Jehan d'Alemagne, serrurier (de Paris), pour un mouvement ou petite orloge achetée de lui pour mettre en la chambre de madame.

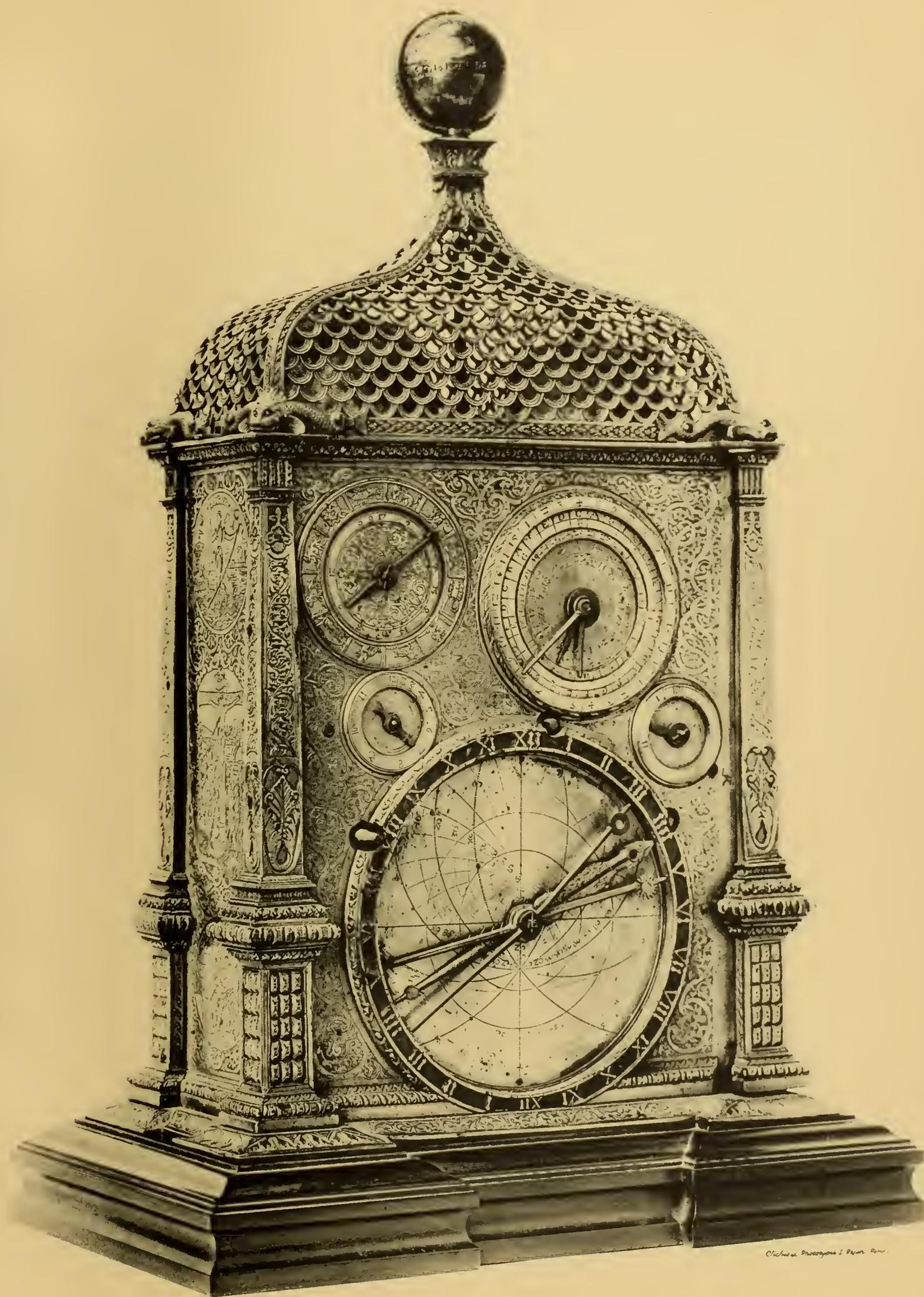
Il existe fort peu de spécimens authentiques du XV<sup>e</sup> siècle ; mais on

---

(1) Dans la collection Le Secq des Tournelles, les horloges publiques ne sont représentées que par une série d'aiguilles monumentales qui ne sont certes pas dénuées d'intérêt. On y voit de grandes aiguilles toute garnies de feuillage en fer forgé ; d'autres sont plus minces et plus délicates ; elles sont agrémentées à leur extrémité de rinceaux soudés et enroulés à chaud ; d'autres, enfin, possèdent une pointe en forme de fer de lance ou de fleur de lys.

Ces différentes aiguilles semblent remonter au XVII<sup>e</sup> siècle, pour les plus simples, tandis que les plus ornées sont plus jeunes d'un siècle. (Pl. CXXXVII.)

Les cadrans solaires ne sont représentés que par une seule pièce : c'est un cadran hexagonal en fonte de fer garni tout au pourtour de riches rinceaux feuillagés au centre desquels s'épanouit une fleur de lys. Au bas de ce cadran est un monogramme, surmonté d'un cimier et encadré de rinceaux largement épanouis. (Pl. CCXCIV.)



Horloge à cadrans multiples exécutée par André Illmar à Inspruck, en 1559, pour Philippe, landgrave de Hesse.  
(Collection Albert Figdor.)

*Cl. de la Photographie L. de la Revue.*



rencontre assez souvent des représentations graphiques de ces meubles. C'est ainsi que dans les stalles de la cathédrale d'Amiens, on voit représentée, dans le bas-relief de l'Annonciation, une horloge d'appartement de la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Les modèles d'horloges et de pendules du Moyen Age se rencontrent, le plus souvent, dans les suites de gravures représentant les vertus cardinales. La Tempérance est presque toujours figurée avec les attributs suivants : une horloge ou une pendule, un frein, une paire de bésicles, un moulin.

Une légende accompagnant une gravure ornant le manuscrit français 9186, de la Bibliothèque Nationale, nous donne ainsi l'explication de ces objets :

Qui a l'orloge soye regarde  
 En tous ses faicts, heure et temps garde.  
 Qui porte le frein en sa boueche  
 Chose ne dit qui a mal toueche.  
 Qui lunettes met à ses yeux  
 Près lui regarde, s'en voit mieux.  
 Au moulin qui le corps soutient  
 Nul exeès faire n'appartient.

Il est assez difficile de vouloir juger de l'époque de la construction d'une horloge, comme d'une montre, d'après sa forme extérieure et son ornementation, car cette forme et cette ornementation sont restées à peu près les mêmes depuis Henri III jusqu'à Louis XIII.

Dès le xv<sup>e</sup> siècle, on avait adapté aux petites horloges de table un mécanisme permettant de suivre certains phénomènes astronomiques : mouvement de la lune, indication des quantités, etc...

1413. — Je laisse à ma nièpee de Viexpont ma petite auloge ou la lune est. (*Test. de Jeanne de Garancières.*)

Au xv<sup>e</sup> siècle les mentions d'horloges d'appartement dans les inventaires sont assez nombreuses et nous voyons que leur mouvement était déjà compliqué.

1480. — A Jehan de Paris, orlogeur, pour une orloge où il y a un cadran et sonne les heures, garnie de tout ce qu'il luy appartient, laquelle ledit seigneur (Louis XI) a fait prandre et ahecter de luy pour porter avec luy par tous les lieux où il yra, 15 liv. 10 s. t. (*Douet d'Arcq. Comptes de l'hôtel, p. 388.*)

## II. — Horloges à cadran horizontal ou à cadran vertical.

Dès cette époque on faisait des horloges à ressort moteur beaucoup plus compliquées et Havard signale qu'un certain Carovagius en construisit une pour André Alciat qui était à réveil, battait le briquet et allumait la bougie.

Au xvi<sup>e</sup> siècle les horloges d'appartement furent, en réalité, assez rares

et elles étaient plutôt considérées comme des bijoux précieux. Du reste, nous pouvons constater que c'est certainement au xvi<sup>e</sup> siècle qu'on exécuta les horloges d'appartement les plus élégantes et les plus gracieuses.

Il existe une représentation de pendule du xvi<sup>e</sup> siècle, dans le magnifique tableau de Gossaert « Jésus-Christ chez Simon le Pharisien » qui est considéré comme la perle du Musée de Bruxelles.

Dans le premier quart du xvi<sup>e</sup> siècle, on commença à fabriquer, d'une façon courante, les petites horloges à cadran vertical ou à cadran horizontal décorés suivant la mode nouvelle et les principes adoptés par le monde des arts. C'est aussi à partir de cette époque qu'on adopta le mot montre pour désigner ces cadrans, en raison de ce qu'ils « montraient » l'heure.

1529. — A Jullyen Couldroy, orlogeur dudit seigneur, XLIX liv. IV sols tournois, pour son payement de deux monstres d'orloges sans contrepoix. (*Acquits au comptant de François I<sup>er</sup>*. 22 mai 1529.)

1579. — A Maurice Besnard Ferry, vallet de chambre du roy de Navarre, pour avoir racoutré, nettoyé et polly une grande monstre appartenant à Madame Marguerite de Valois, et refaict trois roues neufves pour la sonnerye, ensemble le ressort du réveil matin, avec trois aultres pièces au mouvement de l'une des roues, 10 escus. Pour avoir racoutré une aultre petite monstre de ladite dame, qui est garnie de diamans et rubis et y avoir faict un grand ressort neuf, rampignonné la sonnerye, nettoyé tous les mouvements et y avoir mis des cordes neufves, 6 escus. (*Arch. nat. KK. 165, f<sup>o</sup> 434.*) (Gay. *Glossaire.*)

Ces horloges étaient généralement enfermées dans un écrin qui permettait de les transporter facilement dans les déplacements.

### III. — Horloges en forme d'édifice fabriquées en bronze ou en fer.

Pendant la période de la Renaissance, on fait de gracieux petits modèles de pendules où l'art de l'orfèvre et la science de l'horloger rivalisent de talent et de goût. Tandis que le mouvement est d'un mécanisme admirable, la boîte, en cuivre, en argent ou en or, rappelle l'architecture de l'époque. Le plus souvent elle est formée d'un petit monument rectangulaire soutenu aux quatre angles par des colonnettes ou des cariatides et surmontée d'un dôme découpé à jour. Les faces sont généralement couvertes par des plaques de métal décorées de sujets et d'ornements divers ciselés, gravés, repoussés, niellés ou damasquinés avec une très grande perfection. Beaucoup de ces pendules, qu'on posait sur les tables ou sur les cabinets, étaient à équation.

On rencontrait aussi nombre de ces pendules fabriquées en fer ou en acier délicieusement gravé, et M. Pinchart dans ses *Archives des Arts, Sciences et Lettres* (t. I, p. 174), nous donne la mention d'une pièce appartenant à Charles-Quint qui devait être fort curieuse :

1530. — Ung horologe eslevé assez hault, dont tout le mouvement est de fer

ou d'acier, garni d'un pied d'argent doré à six quarrés, qu'est sur six rondes boulettes ; dessus ledit pied à l'entour dudit horloge à 6 pillers devant les deux a ung horloge qui montre 24 heures, entre les autres pillers à 5 personnaiges, aux cheveulx de l'ung qui est droit derrière, pend en ung fillet de soye une chose d'argent doré pour monstre les heures au soleil. Dessus lesdits pillers à une tourelle bien ouvrée avec plusieurs personnaiges à séraphins. Dedans ladite tourelle a une clochette de métal doré pour sonner les heures. Dessous lad. tourelle a une pomme où a dessus un personnaige appelé Mars. Toute la nudité, garniture, comme le pied, pillers, personnaiges, tourelles, le tout est d'argent doré...

Ung autre grant horloge lequel a longtemps servy à la chambre et a esté fait par maître Claes, l'orlogeur de Sa Majesté. Led. horloge a 5 instruments, le premier monstre les heures communes, le second monstre les heures de nuyct par le Nort, le troisième a sept cereles, le quatrième monstre huyt choses, assavoir : nouvelle lune et playne lune et auquel signe est la lune ; le cinquième instrument monstre les heures à la mode d'Ytalie...

Au xvi<sup>e</sup> siècle ces petits meubles étaient considérés comme des objets précieux et étaient souvent donnés comme cadeaux diplomatiques ; les inventaires contiennent de nombreuses mentions de ces objets.

Les horloges de tables affectaient les formes les plus diverses. Dans les horloges présentant l'aspect d'un petit monument, le cadran était disposé verticalement sur la face latérale. D'autres fois ces petits meubles étaient couronnés par une terrasse et alors le cadran était horizontal. Certaines horloges, montées sur un pied, rappelaient la forme des miroirs de toilette.

#### IV. — Horloges en forme de boîtes rondes.

Dès le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle on fabriqua ces petits horloges en forme de boîtes rondes.

La grande vogue des montres fit disparaître ces petites meubles. La montre qu'on plaçait dans le gousset évitait, pendant les voyages, de transporter un meuble qu'on était obligé de protéger au moyen d'un écrin.

Sous Louis XII, les horloges de table de dimensions restreintes étaient déjà assez compliquées et on en rencontrait qui sonnaient les heures et les quarts, puis indiquaient encore le mouvement des astres, les cycles solaires et lunaire, le quantième du mois, etc...

#### V. — Horloges de Boule.

Sous Henri IV et Louis XIII, les horloges de table perdirent leur élégance ; elles ne furent plus que des imitations plus ou moins réussies des jolis modèles des siècles précédents.

Les horloges de tables, un instant délaissées, revinrent à la mode sous Louis XIV, lors de la mise en application du pendule, dont elles prirent le nom. A cette époque, André-Charles Boulle et les artistes de son école donnèrent aux pendules d'appartement une forme majestueuse ; la boîte destinée à recevoir le mouvement était alors en marqueterie de cuivre ;

la décoration était formée de riches motifs de cuivre gravé représentant soit des rinceaux, soit des figurines ou des sujets mythologiques.

#### VI. — Pendules en bronze et marbre.

Sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, les ciseleurs en bronze ont exécuté de jolis cartels et des boîtes de pendules qui sont très recherchés maintenant par les collectionneurs.

Dans le style Louis XVI, on rencontre des pendules ornementales et des pendules à sujets soit en bronze doré, soit en marbre ou en albâtre rehaussé de bronze doré. Les premières affectent souvent la forme d'une lyre ou d'un cippe surmonté d'un vase à guirlande. Les pendules représentent, le plus souvent, des Grâces, des Vénus, des Nymphes ou des Amours.

Pendant le xviii<sup>e</sup> siècle, on fit aussi de nombreuses pendules en marbre blanc et bronze doré animées de sujets pastoraux ou galants.

#### VII. — Pendules de marqueterie et pendules rocaïlle.

Nous sommes forcément obligés de passer sous silence toutes les manifestations très importantes de l'art de l'horlogerie, telles que les cartels d'appliques, les pendules de bureau ou de voyage, etc... Nous citerons seulement quelques curiosités dont nous avons retrouvé l'annonce dans les journaux du xviii<sup>e</sup> siècle.

C'est ainsi que les *Annonces, Affiches et Avis divers*, du 23 août 1762, publiait la note suivante :

Les curieux sont avertis qu'on leur fera voir une pendule à seconde, sonnerie et quantième de mois d'une construction singulière, solide et élégante. Ils en pourront remarquer toutes les pièces et leurs effets au travers d'un cadran de glace. Il faut s'adresser rue des Petits-Augustins, au Portier du Couvent.

La marqueterie qui était très à la mode dans la fabrication des pendules au xvii<sup>e</sup> siècle, conserva la faveur jusqu'au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, époque où ce genre d'ornement fut remplacé par des peintures.

A la fin du règne de Louis XV, on fit des pendules dénommées «rocaïlle» dont les ornements étaient composés d'un mélange de feuillages en cuivre doré et de fleurs et fruits en porcelaine peinte.

#### VIII. — Différentes espèces de pendules, d'après Jaubert.

A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, les pendules étaient faites par les horlogers penduliers. Au sujet de cette fabrication Jaubert, dans son *Dictionnaire des Arts et Métiers*, nous a laissé les renseignements suivants :

Il y a deux sortes de pendules ; savoir : celles qui sont à poids et celles qui sont à ressort.

Les pendules à poids, enfermées dans une boîte dont la hauteur est de 5 pieds 6 pouces, reçoivent leur mouvement par un balancier. Elles marquent ordinairement les heures, les minutes et les secondes : ce sont les pendules simples.



Le somnecil de Diane chasseresse.  
Pendule en marbre blanc et noir garnie de bronze ciselé et doré. xviii<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)





La Prudence repousse l'Amour.  
Pendule en bronze ciselé et doré sur socle en marbre blanc. XVIII<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)





1



2



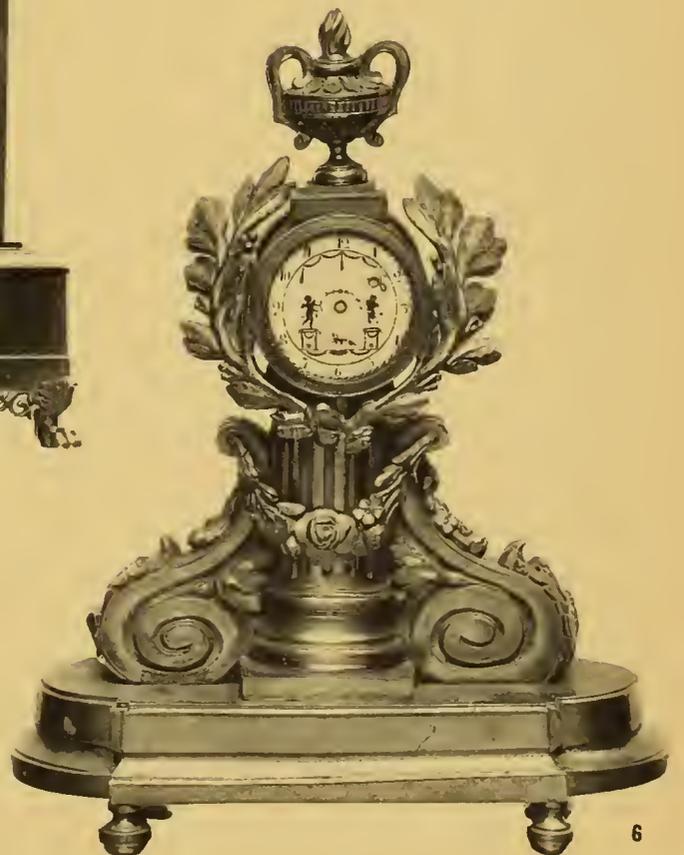
3



4



5



6

Pendulettes porte-montre en bronze ciselé et doré.  
Pendule à musique en acajou garni de bronze (n° 4). Fin du XVIII<sup>e</sup> et début du XIX<sup>e</sup>.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)





Soele de pendule à musique. Bois et bronze ciselé et doré. Epoque Louis XV.  
 Soele de pendule à musique en marbre blanc garni d'appliques en bronze ciselé et doré. Epoque Directoire.  
 (Collection H.-R. D'Allemagne.)



Lorsqu'elles sonnent l'heure marquée par l'aiguille et la demie d'un seul coup, on les appelle pendules à sonnerie ; et alors elles ont deux poids : un pour le mouvement et un pour la sonnerie.

On fait aussi des pendules qui sonnent les quarts d'heure sur différents timbres sonores. On les nomme pendules à quarts.

Il y a des pendules à répétition. On fait aussi des pendules à réveil. Ces sortes de pendules marchent ordinairement 8 jours sans être montées. On en fait d'autres qui vont 15 jours, un mois, trois mois, six mois, même une année entière. Il en existe à Paris qui, moyennant un poids de 2 livres, font remuer un balancier auquel est attachée une lentille de 72 livres pesant et dont le poids moteur, dans l'espace d'une année entière, ne descend qu'environ de 18 pouces.

Il se fait même des pendules qui une fois montées ne se remontent jamais et vont toujours ; mais pour cela elles ne sont pas des mouvements perpétuels, puisqu'une cause extrinsèque (l'air et le vent secrètement introduits dans un corps séparé de la machine) fait remonter le poids moyennant un moulinet ou volant, correspondant par deux roues à la poulie ou ce poids est attaché par une corde sans fin. Ce remontoir pneumatique est très sûr dans ses opérations pourvu que l'artiste qui l'exécute ait soin de faire en sorte que dès que le vent ou l'air extérieur aura suffisamment remonté le poids, une soupape qui se ferme hermétiquement par le moyen d'une bascule, empêche le vent d'entrer dans le conduit ménagé à cette fin. Cette ingénieuse invention est due à feu M. Le Plat, maître horloger, qui l'imagina en 1736.

L'art de simplifier les pendules et de les faire à une seule roue était connu en Suisse avant 1740. M. Rivas a fait la première ; elle a été annoncée dans les journaux de 1739. Quelques célèbres horlogers de Paris y ont ensuite parfaitement réussi et on pouvait en voir chez M. Le Paute, ainsi que chez Pierre le Roi : cette invention n'a pas pris dans le public, elle était plutôt curieuse qu'utile.

Les premières pendules à équation ont paru en Angleterre ; cette belle invention est due à un horloger de Londres qui l'établit vers 1692. Ce ne fut que 25 ans plus tard qu'on en vit à Paris.

Avant l'invention de ces pendules qu'on a nommées à équation parce qu'elles rendent les heures du temps vrai et celles du temps moyen, on était obligé de remettre chaque mois 5 à 6 fois une pendule à l'heure, lorsqu'on voulait qu'elle suivit à peu près le cours du soleil. La première pendule à équation dont on ait connaissance parut en Espagne en 1698, elle venait d'Angleterre et fut mise dans l'appartement de Charles II.

Pour ce qui regarde l'extérieur des pendules, rien n'est comparable à la beauté et à l'élégance qu'on donne à Paris à celles qui sont à ressort. La boîte ou cage qui les renferme est ordinairement artistement travaillée en cuivre doré d'or moulu, enrichie d'ornements les plus recherchés et d'un goût singulier. On y ajoute même quelquefois des carillons de timbres qui exécutent de petits airs avec une précision étonnante. Enfin on met quelquefois ces pendules dans des caisses du plus beau vernis, d'une forme très agréable, accompagnée de quelques ornements légers en cuivre doré d'or moulu.

A un certain moment, sous le règne de Louis XVI, il était considéré comme une marque particulière de bon goût d'introduire dans les pendules de marbre blanc, des parties plus ou moins importantes de marbre noir.

#### IX. — Les pendules sous la Révolution.

Au moment de la Révolution, les pendules suivirent le courant réformiste qui s'effectua dans toutes les branches de l'industrie. Tout d'abord, pour démocratiser les pendules, on se contenta de couper les branches des aiguilles qui représentaient des fleurs de lys, puis, comme si cette réforme

n'était pas suffisante, on créa la pendule civique. C'est ainsi que le *Journal de la Mode et du Goût*, du mois de juillet 1790, nous apprend que tout vrai patriote devait posséder une horloge ou une pendule civique avec les attributs de la liberté ; le mouvement était supporté par des colonnes de marbre ou de bronze doré qui reposaient sur une base représentant l'autel fédératif du Champ de Mars.

Quelques mois plus tard apparurent les pendules mises en accord avec le système décimal instauré par le Constituant et où les douze heures adoptées par l'ancien régime étaient remplacées par les dix heures républicaines, peintes sur le cadran. On peut voir un spécimen de ces pendules républicaines au Musée Carnavalet : elle possède trois cadrans, qui donnent l'heure duodécimale, l'heure décimale et le quantième du mois.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XIX<sup>e</sup>, alors que les bijoux en acier poli ou agrémentés de perles taillées à facettes étaient si à la mode, quelques fabricants établirent des pendules dans le même style.

Aux Expositions de 1819 et de 1823, au Palais du Louvre, quelques spécimens de ce travail furent présentés.

En 1819, M. Cordier, rue des Gravilliers, passage de Rome, avait établi une pendule en acier fondu et poli du plus bel effet.

En 1823, M. Hissette, de Metz, avait envoyé une pendule tout en acier poli (1).

#### X. — Lampes pendules.

On a eu recours aux procédés les plus divers pour mesurer le temps pendant la nuit et les religieux du XI<sup>e</sup> siècle se servaient de chandelles établies pour durer un temps déterminé.

(1) La plus belle pièce d'horlogerie qui figure dans la collection Le Secq des Tournelles est, à n'en pas douter, cette pendule en ébène garnie de bas-reliefs en fer repoussé qui date du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette pendule montée sur des pieds en forme de lions, suivant une ancienne pratique du Moyen Age, a reçu une décoration empruntée aux livres de modèles si en usage à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et pendant tout le XVII<sup>e</sup>, tant en Italie que sur les bords du Rhin.

L'artiste qui a imaginé la décoration de cette pendule a mélangé avec un goût fort heureux la damasquinure d'or et d'argent à la décoration en fer repoussé. A n'en pas douter, cette pendule, qui est une pièce de tout premier ordre, a beaucoup souffert au cours de son existence déjà longue, et il n'est pas absolument certain qu'elle soit parvenue jusqu'à nous exactement dans l'état où elle a été créée. (Pl. CCXCV et CCXCVI.)

Nous ne nous appesantirons pas sur les deux pendules représentées dans la Pl. CCXCVII ; la pendule de gauche, toute garnie de fenestragés et de découpures de style gothique est d'origine germanique : on a émis sur l'époque à laquelle elle a été fabriquée les opinions les plus diverses. La seconde qui porte un cadran signé « Grand Jean à Paris » est également une pendule d'origine étrangère, probablement suisse, dans laquelle on a inséré un mouvement de fabrication française.

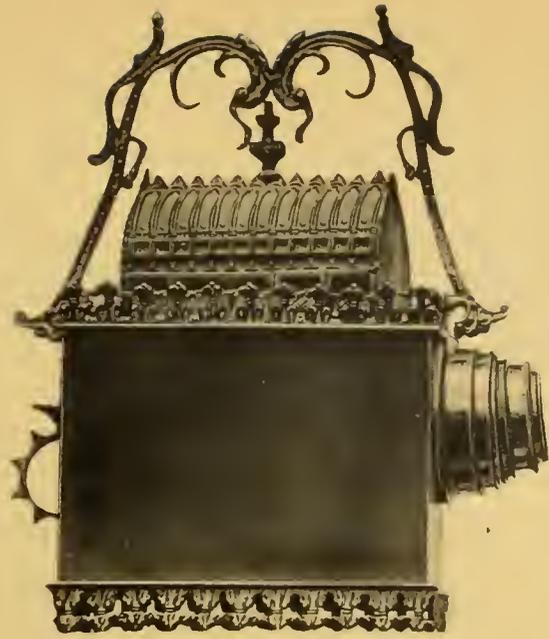
On remarque aussi quelques pendulettes en acier tourné garnies de perles d'acier taillées à facettes, qui datent évidemment de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. L'une d'elles, qui est surmontée d'une couronne crucifère, provient certainement des manufactures d'acier de Toul (Russie). (Pl. CCXCVIII.)

Parmi les pendules de la Restauration, nous devons une mention toute spéciale à cette pendule monumentale formée de quatre colonnes supportant un grand fronton rectangulaire agrémenté d'une corniche. Cette pendule est entièrement en bois recouvert de cuir et constellée de perles d'acier taillées à facettes. (Pl. CCXCIX.)

On peut discuter le goût de tous les meubles et bibelots de la Restauration, mais si on admet ce style néo-antique, on doit reconnaître que cette pièce est réellement un chef-d'œuvre dans le genre.



1



2



3



7



6



4



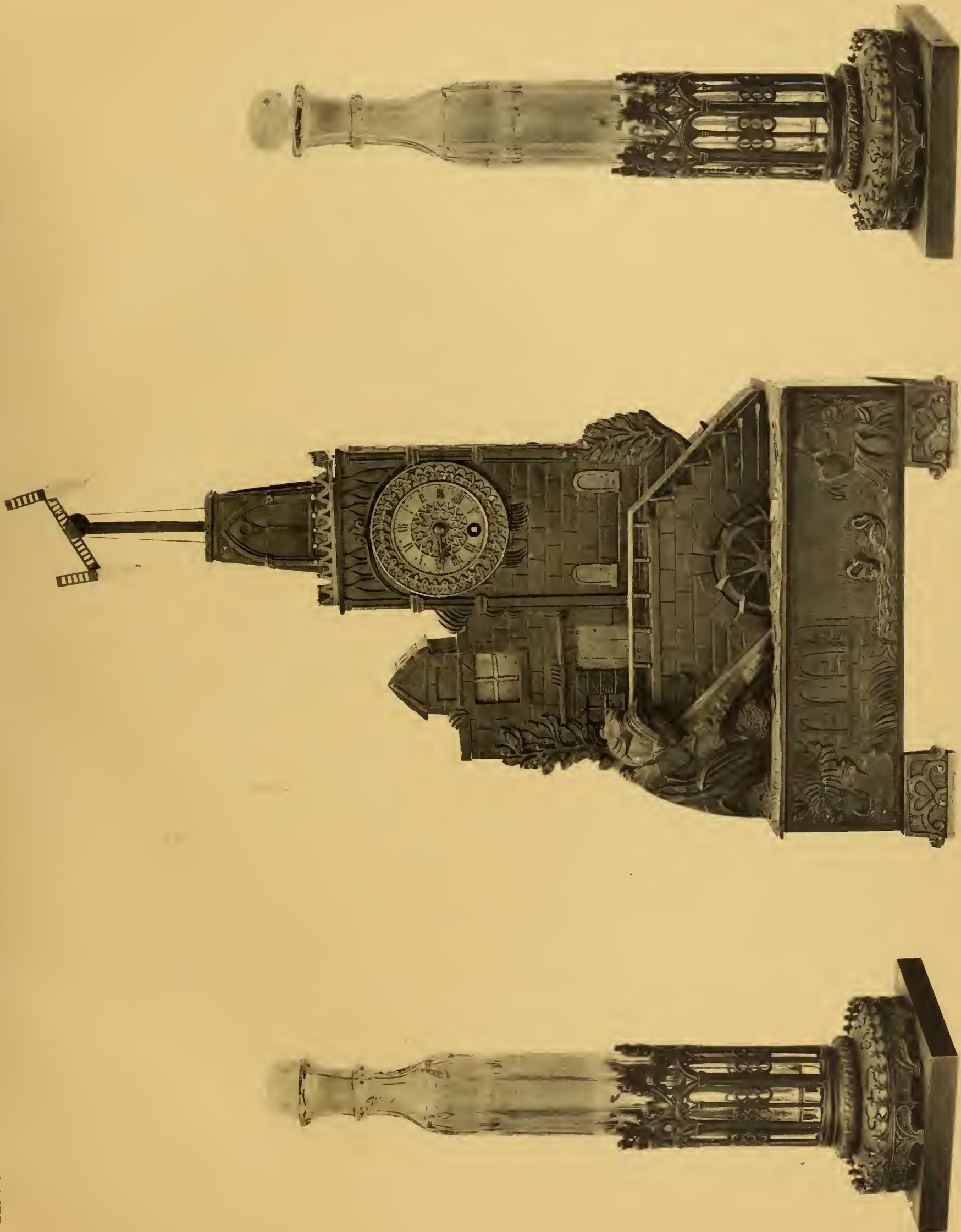
8



5

Pendules veilleuses servant à marquer les heures par projection.  
Tôle vernie et bronze doré ou bronze patiné. Pieds de pendule-veilleuse en bronze. Début du XIX<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)





Le télégraphe optique et le moulin à eau : pendule en bronze ornée de parties dorées.  
Flacons en cristal montés en bronze. Époque Louis-Philippe.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



Cette idée fut renouvelée, au XVIII<sup>e</sup> siècle, par l'invention de la lampe pendule : elle était formée par un récipient en verre gradué dans lequel était placée l'huile ; le niveau de celle-ci, en baissant, indiquait la division du temps.

On peut encore faire rentrer dans cette catégorie d'appareils mesureurs du temps, les chandeliers munis d'éteignoirs automatiques dont le plus simple était celui du sieur Bianchi. Pour s'en servir, il suffisait de le fixer le long de la bougie à l'endroit où on désirait qu'elle s'éteignit. Lorsque la lumière était parvenue à cet endroit, les diverses parties de l'instrument se refermaient immédiatement et étouffaient la flamme.

#### XI. — Horloges veilleuses.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, un Allemand du nom de J.-J. Schublers combina le mécanisme d'une pendule à cadran translucide avec celui d'une lanterne magique, de telle façon que, pour avoir la connaissance du temps, il suffisait de presser sur un bouton pour que l'heure, projetée par les rayons lumineux de l'appareil, allât se dessiner en très gros caractères sur la cloison qui lui faisait face.

Saint-Simon, dans une addition au *Journal de Dangeau* (tome III, p. 295), met au compte de M. de Villayer, membre de l'Académie Française, une invention assez singulière :

Il avait disposé à sa portée, dans son lit, une horloge avec un fort cadran dont les chiffres des heures étaient creux et remplis d'épices différentes, en sorte qu'en conduisant son doigt le long de l'aiguille sur l'heure qu'elle marquait, ou au plus près de la division de l'heure, il goûtait ensuite et par le goût et la mémoire, il connaissait l'heure qu'il était.

L'idée de Schublers fut reprise au début du XIX<sup>e</sup> siècle par des horlogers français et nous avons rencontré deux de ces appareils, l'un en forme de vase Louis XVI et l'autre en forme de cathédrale.

L'idée d'employer la combustion de l'huile pour indiquer l'heure la nuit, que nous avons déjà vue appliquée aux XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, fut renouvelée, en 1819, par un sieur Gabry de Liancourt. Le principe de cette veilleuse reposait sur cette remarque que la combustion diminue la quantité d'huile ; celle-ci en s'abaissant actionnait un système de flotteurs, qui, à l'aide de contrepoids, faisaient avancer progressivement les aiguilles sur un cadran.

Les veilleuses ont été mises à contribution pour les emplois les plus divers. En 1831 un certain M. Gosset, du Havre, avait imaginé la veilleuse théière qui maintenait à une douce température le liquide contenu dans le récipient.

## VINGTIÈME PARTIE

## MONTRES

**I. — Les « œufs de Nuremberg ».**

Il est assez difficile de fixer exactement la date de l'apparition des montres qui, à l'origine, ne furent que des pendules à ressort d'un modèle extrêmement réduit, et bien que Pancirole affirme qu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle il en existait déjà qui n'étaient pas plus grosses qu'une amande, les plus anciens spécimens connus ne remontent pas au delà du xvi<sup>e</sup> siècle. A cette époque, elles étaient connues sous le nom d'«œufs de Nuremberg», nom qui provenait et de leur forme et du lieu de leur fabrication. Certains écrivains, en effet, prétendent que les premières montres furent fabriquées à Nuremberg par un artiste du nom de Pierre Hele et comme elles affectaient une forme ovale d'assez grande dimension, elles reçurent le nom d'«œufs de Nuremberg».

**II. — Les montres françaises contemporaines des « œufs de Nuremberg ».**

Il est indéniable que les artistes de Nurembourg et d'Augsbourg se montrèrent d'habiles fabricants de grosse horlogerie et même d'horloges d'appartement, mais en ce qui concerne l'origine allemande des montres, cette affirmation est au moins controuvée, car on doit reconnaître que les montres de petit volume sont nées en France et s'y sont perfectionnées plus que partout ailleurs. Les montres de Paris, de Dijon, de Blois, de Sedan, de Lyon et de Rouen sont contemporaines des «œufs de Nuremberg» et se rencontrent même beaucoup plus fréquemment que ces dernières ; elles sont aussi d'un travail beaucoup plus soigné.

**III. — Différentes formes données aux montres.**

Dès le commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, la fantaisie présidait à la construction des montres, mais ces objets étaient bien plutôt des bijoux de parade que des instruments propres à indiquer l'heure. A l'origine, les montres étaient exclusivement fabriquées pour les grands seigneurs. Cependant, les horlogers étant devenus plus nombreux dans le cours du xvi<sup>e</sup> siècle, leur clientèle s'étendit bientôt aux classes bourgeoise et commerçante : alors



1



2



3



4



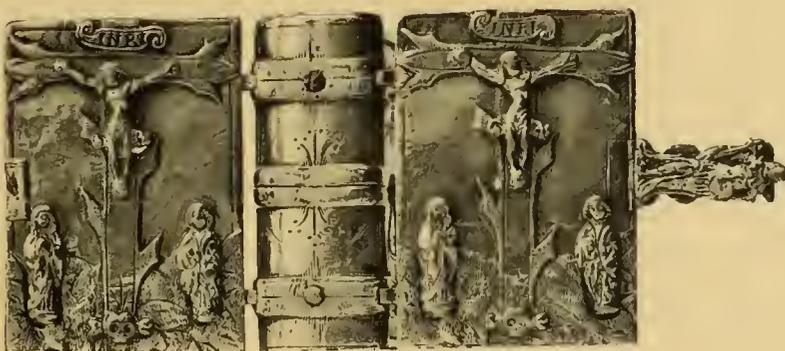
5



6



7



8



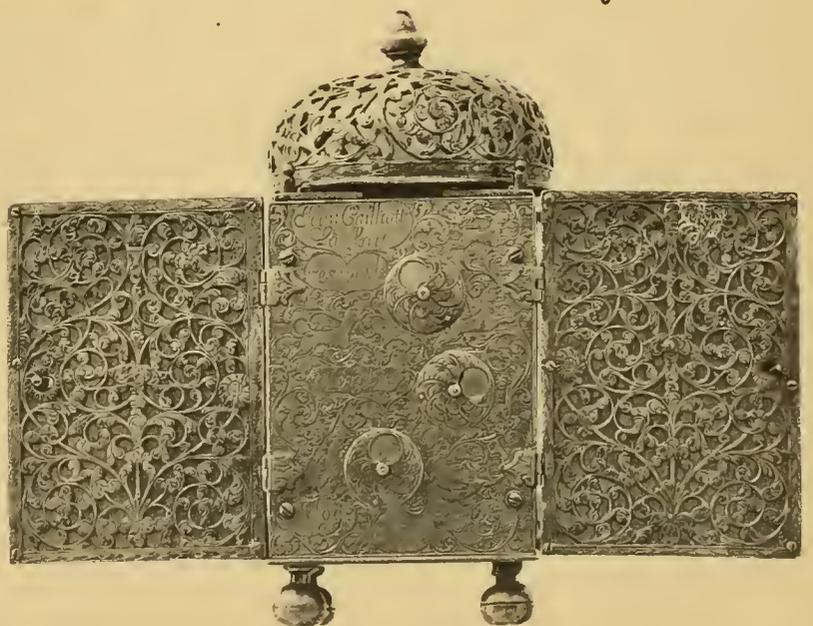
9



10



11



12

Horloge de table à deux étages. Bronze ciselé et doré.  
Différentes formes données aux montres. Allemagne du sud et France, xvi<sup>e</sup> siècle.  
(Collection Albert Figdor.)



aux boîtes très riches en décor s'ajoutèrent des boîtes plus ordinaires en cuivre uni ou en cuivre simplement doré.

La fantaisie, avons-nous dit, se donnait libre cours quant à l'apparence des boîtiers. A la forme classique, au tambour, usitée au début, vinrent bientôt s'ajouter la forme ovale, qui semble avoir été la plus répandue en France, puis les formes octogonale et carrée et enfin les formes en poire, en livre, en coquille, en étoile, en croix pectorale, en croix de Malte, etc... Les boîtes de la plupart de ces montres étaient en cristal de roche serti dans des montures en cuivre doré et même en métal précieux.

Tous les genres de décor employés en orfèvrerie servaient aux boîtes de montres : la ciselure, le repoussé, les pierres dures, les cristaux taillés, et enfin l'émail. Les motifs de ces décors étaient empruntés à la mythologie, à la Bible, ou à l'Histoire romaine, copiés le plus souvent sur les recueils de gravures des petits maîtres français ou allemands dont Etienne Delaulne, Jacquard, Théodore de Bry, Virgile Solis, Aldegrever, Hans Sebald Beham, Robert Vauquer sont les plus connus. Quelques sujets profanes et parfois aussi les ouvrages d'emblèmes, si nombreux et si en vogue à cette époque, servaient de modèles aux décorateurs.

L'horloger construisait son mécanisme et sa boîte et sa besogne était suffisamment grande ; pour tous les autres travaux que nécessitait la montre, gravure, émail ou cristaux, il devait avoir recours aux ouvriers des autres corporations, car il n'avait pas plus le droit de faire, par exemple, un travail de gravure sur une boîte, en admettant qu'il en eût la capacité, qu'un graveur n'avait le droit de faire ou même de vendre une montre.

Grâce à l'abbé Develle (*Les horlogers blésois aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*), nous avons quelques aperçus sur les prix de revient des montres. Il semble que pour les mouvements des montres simples, les prix oscillaient aux environs de 30 livres ; ces mouvements demandaient environ 15 jours de travail. La gravure d'une montre ou d'une petite horloge revenait à 15 livres en moyenne. A ces prix, il fallait ajouter celui de la boîte en argent et certaines fournitures ; enfin une montre ordinaire revenait à environ 60 ou 80 livres. Ces prix ne peuvent donner qu'un très léger aperçu de la question, car, suivant les matériaux employés et la qualité du travail, ils variaient considérablement. Enfin ajoutons que le temps de marche d'une montre était d'environ 16 heures. (Edouard Géls. *L'horlogerie au XVI<sup>e</sup> siècle*. Dans la revue *Aréthuse*. Janvier 1924.)

Pendant la seconde partie du XVI<sup>e</sup> siècle et tout le XVII<sup>e</sup>, les montres étaient suspendues à la ceinture des dames à l'aide de chaînettes. Alors la mode voulait que la ceinture soutînt un véritable petit arsenal où figuraient, les uns à côté des autres, les objets profanes aussi bien que les objets religieux, tels que les livres d'heures, les pâtenostres, etc...

Pour protéger ces montres en métal précieux, il était d'usage de les enfermer dans une boîte supplémentaire en cuir clouté d'or, de manière à constituer une ornementation régulière rappelant un peu celle des grands coffres cloutés de cuivre qui étaient alors en usage.

Sous Charles IX, le boîtier des montres était le plus souvent en cristal de roche habilement travaillé qui laissait voir, au travers de ses ciselures, les rouages merveilleux de la montre. D'autres fois, le boîtier était en or,

mais d'une forme ingénieuse et s'adaptant au mouvement encore volumineux de la montre.

Moïse, horloger à Blois, ville qui fut la première célèbre pour ses montres, et où l'on croit même qu'elles furent inventées, avait fait pour Marie Stuart une montre en forme de crâne, décorée de ciselures et d'inscriptions rappelant l'égalité devant la mort (Edouard Fournier. *Le Vieux Neuf*).

#### IV. — Les montres au XVII<sup>e</sup> siècle. — Leur mécanisme.

Si les montres étaient d'une forme très harmonieuse à l'époque de la Renaissance, elles laissaient fort à désirer sous le rapport du mécanisme. Au XVII<sup>e</sup> siècle, au contraire, elles perdirent une grande partie de leur élégance, mais leur mouvement se perfectionna d'une façon notable. Généralement, les montres étaient fort grosses et souvent en cuivre ; elles étaient agrémentées d'un cadran émaillé. Les montres en or avaient la forme d'une boule aplatie et étaient couvertes de peinture en émail représentant des sujets bibliques, si en honneur chez les peintres de cette époque.

Les montres en argent étaient unies ou gravées, mais souvent aussi elles étaient décorées de figures sculptées en relief.

Mentionnons encore les montres à double ou à triple boîtier contenant, à l'intérieur, un timbre sur lequel venait frapper un minuscule marteau d'acier.

Le *Dictionnaire*, de Furetière, nous apprend que de son temps on vit pour la première fois des montres à trois et quatre mouvements, ainsi que des montres ingénieuses appelées « montres d'ivrognes », parce qu'on pouvait à volonté les remonter à droite ou à gauche.

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la vogue était aux montres carrées décorées par derrière d'un petit miroir. Cette mode dura peu, car, dit *le Mercure Galant* de l'année 1673 (p. 341), « beaucoup de personnes n'approuvèrent pas cette mode, parce que l'on dit que les coins pouvoient blesser quand on les portoit sur soy ».

A cette époque, on fit des montres à musique et Henri de Justel, dans une lettre, datée du 11 décembre 1684, et adressée à Robert Southwell, parle d'une montre destinée à Louis XIV « qui joue à chaque heure un air d'opéra des concerts de Mlle de Guise ». (Blondel. *L'art intime*.)

Sous le règne de Louis XIV, on commença à appliquer le pendule aux horloges et le ressort à spirale fut adapté au mouvement des montres. On inventa les montres à répétition et l'échappement à ancre.

A cette époque, les artistes français étaient de beaucoup surpassés par les Allemands, les Suisses et surtout par les Anglais dans l'art de l'horlogerie. Il y avait cependant à Paris des artistes horlogers distingués et



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12

*Cliches. Photographie L. Dupan 25m.*

Montres ovales en argent gravé. Montre en coquille et montre figurant une croix : cette dernière est garnie d'une plaquette de cristal de roche. Début du XVII<sup>e</sup> siècle. (Collection Gélis.)





1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



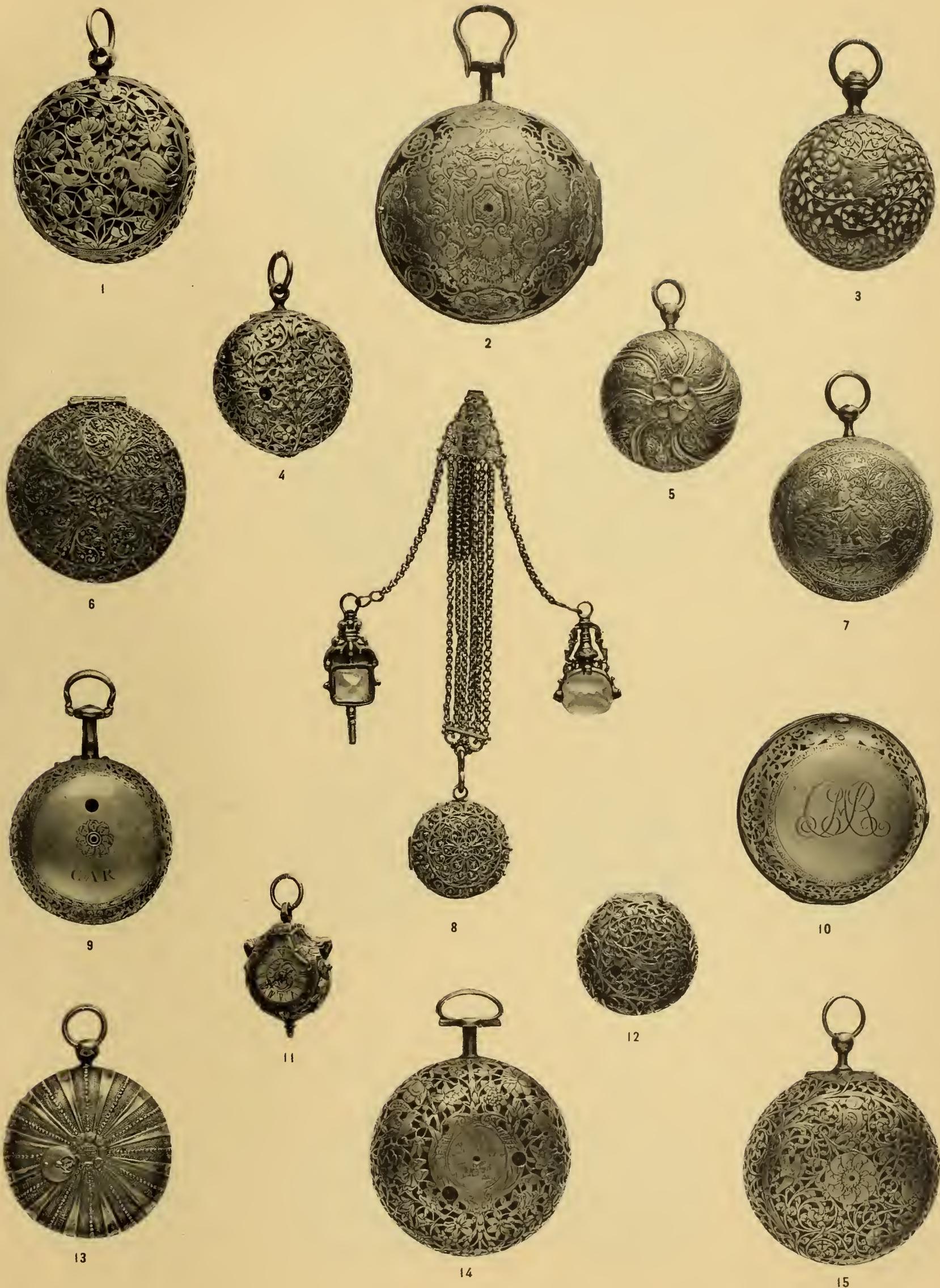
11



12

Montres à double boîtier en or, en argent ou en cuivre repoussé. Travail anglais. XVIII<sup>e</sup> siècle.  
(Collections R. Richebé, Gélis et H.-R. D'Allemagne.)





Montres à boîtier en argent repercé et gravé. Montre en or ciselé à double boîtier filigrané.  
Châtelaine et sa montre en or filigrané. XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.  
(Collection Gélis.)





1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16

Montres en or de diverses couleurs à boîtier ciselé ou décoré de jargons et de marcassites.  
(Collections R. Richebé et H.-R. D'Allemagne.)





1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12

Montres en or et en métal de Mannheim : elles sont ornées de sujets émaillés. Époque Louis XVI.  
(Collections R. Richebê, Gélis et H.-R. D'Allemagne.)





1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12

Montres en argent munies de boîtier ciselé et repercé. Grosse montre de chaise de poste.  
Montre squelette contenant un coq représentant un buste de femme peint en émail (n° 8). XVII<sup>e</sup> siècle.  
(Collection Gélis.)





1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15

*Jehéna Prototypie L. Dupin. Paris*

Montres à automates et montres pendentifs à boîtier émaillé. Début du XIX<sup>e</sup> siècle.  
(Collections R. Richebé, Gélis et H.-R. D'Allemagne.)





1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



14



12



13



15



16



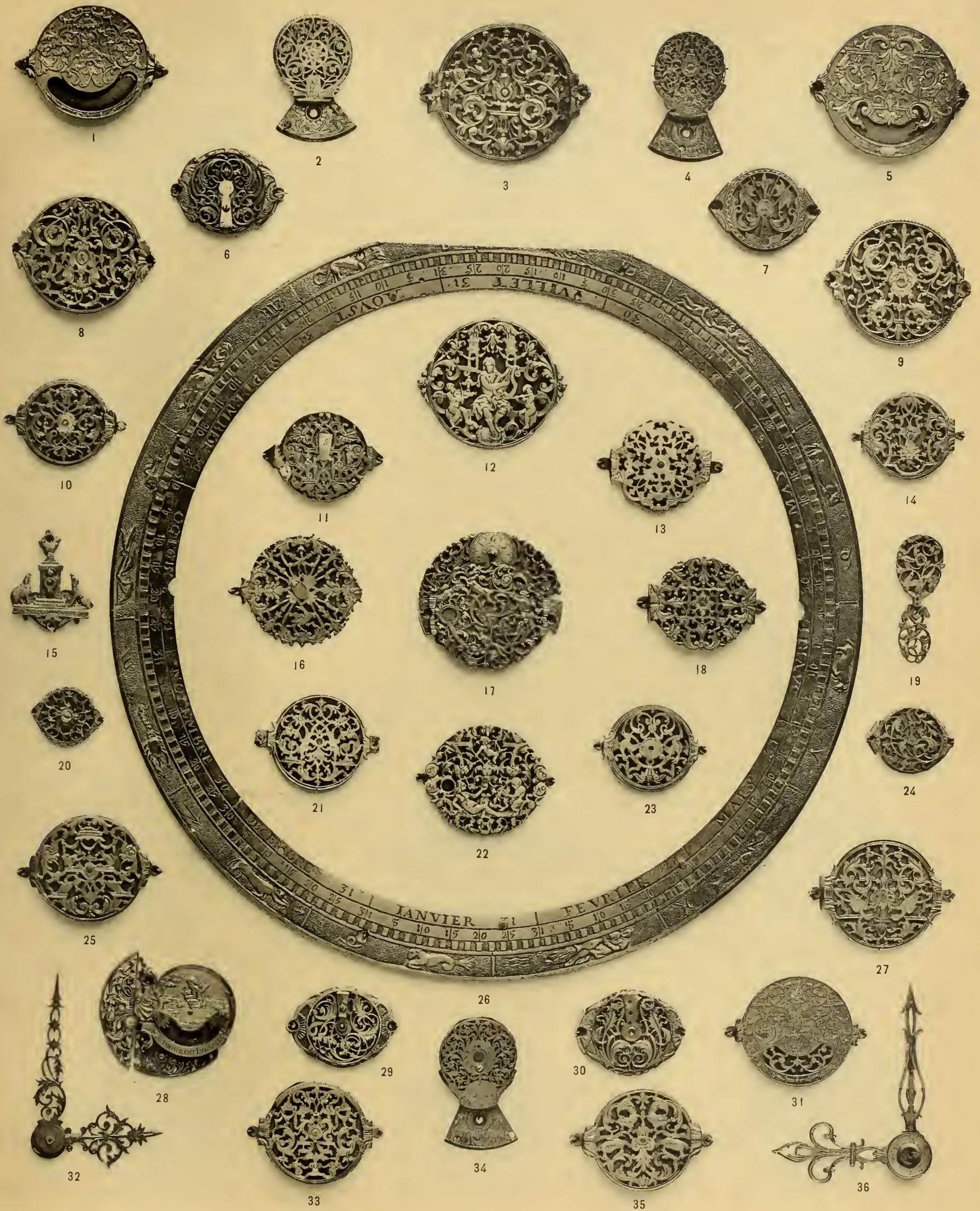
17



18

Montres en or enrichies d'émaux et de diamants. Fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. — Montre squelette à mouvement apparent. Époque Louis XVI.  
Montre de dame portant le chiffre de Napoléon I<sup>er</sup> en brillants sur fond émaillé vert.  
(Collections R. Richebé, Gélis et H.-R. D'Allemagne.)





Coqs de montres en argent et en cuivre ciselé et doré. XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.  
 Cercle provenant d'une pendule astronomique. Bronze doré. Début du XVII<sup>e</sup> siècle.  
 (Collection H.-R. D'Allemagne.)





1



2



3



4



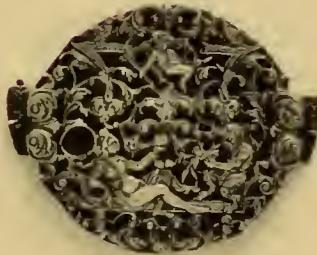
5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15

Coqs de montres ornés de personnages ou d'animaux. Argent ciselé et cuivre gravé, ciselé et doré. xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles (Collection Doisteau.)



parmi eux De Camus avait inventé des montres à six roues, ainsi que des pendules qui pouvaient marcher un an sans être remontées.

**V. — Les montres au XVIII<sup>e</sup> siècle. — Montres en simili or.**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on a fabriqué une grande quantité de boîtes de montres qui étaient traitées avec tout le soin et toute la délicatesse suivant lesquels étaient façonnés les bijoux en métal précieux, bien que ces boîtes fussent, la plupart du temps, en cuivre ou formées d'un alliage imitant assez bien l'or.

En 1729, un Lillois du nom de Renty avait obtenu un brevet pour la découverte d'un métal qui « imite l'or et en conserve toujours la couleur ».

En 1732, Le Blanc, fondeur du roi, trouva également un suppléant de l'or propre à faire des boucles, des pommes de cannes, des boîtiers de montres, etc... Toutefois, probablement pour éviter les tromperies sur la qualité de la matière, les orfèvres frappaient, dans le fond des boîtiers de montres, une sorte d'estampille indiquant que l'objet était en cuivre ou en « métal de Mannheim ».

Au mois d'août 1740, le *Mercur de France* publiait l'annonce suivante :

Le sieur Massoteau, de Saint-Vincent, ingénieur et horloger du Roi, à Paris, rue Saint-Jacques, au Collège et place de Cambray, fait et vend avec billet de garantie toutes sortes de montres d'or ou d'argent, soit à la Française, soit à l'Anglaise ou à la cavalière, tant simples qu'à minutes, comme aussi à minutes et secondes ; d'autres à répétition, d'autres à réveil et d'autres qui vont 8 jours, toutes lesquelles suivent continuellement le mouvement vrai du soleil en sorte qu'on n'est jamais obligé de toucher aux aiguilles pour les remettre à l'heure.

**VI. — Montres minuscules.**

L'idée de faire des montres minuscules a toujours hanté l'esprit des horlogers à peu près à toutes les époques. Au XVI<sup>e</sup> siècle, on en faisait déjà qui n'étaient guère plus grosse qu'une noisette :

1556. — Il est avvenu mesmement de nostre âge au prince d'Urbain qu'on luy ait donné un anneau pour mettre au doigt d'auprès le pouce, où estoit une pierre précieuse qui avoit une horloge complète, laquelle outre la ligne qui distinguoit les heures, admonestoit d'un coup pour chacun espace des heures celui qui la portoit. (Cardanus. *Subtiles invent.* L, 17, fol. 324.)

1595. — Item, pour sept petites montres dont une sonnante et qui en février dernier furent toutes envoyées en Espagne à l'impératrice, 128 flor. 24. (*Cptes de l'archiduc Ernest*, p. 123.) (Gay. *Glossaire*.)

En 1764, un horloger anglais, le sieur Arnold, fit pour le roi Georges III une montre qui ne mesurait pas plus de 15 millimètres de diamètre et pesait 11 grammes. Les cylindres étaient montés sur rubis.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la France reprit sa place dans l'art de l'horlogerie grâce à Philippe d'Orléans qui, pendant le temps qu'il fut régent du royaume, fit venir d'Angleterre des horlogers d'élite et les installa à Paris sous sa protection directe.

Nous ne saurions citer le nom de tous les horlogers célèbres de cette époque ; nous mentionnerons seulement Julien Le Roy, qui acquit une renommée universelle pour la fabrication des montres à répétition sans timbre, et Caron fils, qui, après avoir, à peine âgé de 20 ans, inventé l'échappement à double virgule, s'illustra dans la littérature dramatique sous le nom de « Beaumarchais ».

Avant de quitter l'établi, Caron fit, pour Mme de Pompadour, une montre enchâssée dans une bague et dans une lettre qu'il adressa, le 16 juin 1755, au directeur du *Mercure de France*, il en donnait ainsi la description :

Elle n'a que quatre lignes et demie de diamètre et une ligne moins un tiers de hauteur entre les platines. Pour rendre cette bague plus commode, j'ai imaginé en place de clé un cercle autour du cadran portant un petit crochet saillant, en tirant ce crochet avec l'ongle, environ les deux tiers du tour du cadran, la bague est remontée et elle va 30 heures.

#### VII. — La manufacture de montres de M. de Voltaire à Ferney. Différentes espèces de montres au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Lorsque Voltaire s'était retiré à Ferney, il avait établi dans la contrée une fabrique de montres qui eut un certain succès. Ces montres étaient généralement ornées d'un médaillon peint sur émail qui représentait soit un buste de femme, soit un sujet pastoral.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, les artisans qui fabriquaient les montres de gousset étaient appelés horlogers en petit. Ces industriels artisans établissaient des montres de bien des espèces différentes :

Les montres simples qui, se remontant toutes les 24 heures, n'indiquaient que les heures et les minutes ;

Les montres à secondes qui étaient indiquées par une aiguille faisant quatre petits mouvements d'une seconde à l'autre ;

Les montres à secondes qui marquaient les secondes par deux mouvements.

Les montres à répétition qui, au moyen d'un poussoir adapté au sommet de la montre, frappaient l'heure indiquée par l'aiguille du cadran et les quarts ensuite à deux coups chacun ;

Les montres à réveil qui, à l'heure qu'on avait choisie, faisaient retentir un timbre avec beaucoup de bruit pendant 2 à 3 minutes ;

Les montres à trois parties étaient celles qui d'elles-mêmes répétaient à chaque quart d'heure, l'heure et le quart correspondants au cadran et qui en même temps avaient la répétition à volonté ;

Les montres à deux cadrans étaient destinées aux villes d'Italie ; un des cadrans marquait l'heure italienne, tandis que l'autre indiquait le « midi à 12 heures ».

Les montres à équation possédaient un cadran mobile placé au milieu du cadran ordinaire ; elles marquaient le temps vrai et le temps moyen avec la même précision que les pendules à poids. Elles étaient rendues plus intéressantes quand on y ajoutait l'indication du mois, du jour du mois et même de la répétition. (Jaubert. *Dict. des Arts et Métiers.*)

Le principe de la répétition avait été découvert par l'Anglais Barlow en 1676 ; appliqué d'abord aux pendules, il le fut ensuite aux montres.

L'*Almanach général des Marchands* pour 1772, exprimait ainsi son opinion sur la fabrication de l'horlogerie en France :

Il serait peut-être bien difficile de prononcer sur la rivalité qui subsiste entre Paris et Londres, relativement à la beauté des ouvrages d'horlogerie qui sortent des mains des artistes de ces deux villes ; les uns et les autres ont donné des ouvrages qui ont fait l'admiration de l'Europe. Il semble, néanmoins, que la balance penche, à certains égards, du côté des ouvriers français.

L'horlogerie anglaise est prohibée en France.

Il n'y a que les horlogers de Paris qui aient le droit de mettre leur nom sur le cadran des montres et c'est à cette marque qu'on reconnaît celles de Paris.

### VIII. — La mode consiste à porter une montre dans chaque gousset.

Sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, au moment où les châtelaines étaient si en honneur, les montres étaient très répandues en France et, à un certain moment, la mode voulut qu'un homme élégant portât une montre dans chacun des goussets de son pantalon. Les boîtiers de ces montres étaient décorés avec un soin tout particulier. Les montres, le plus souvent en or, représentaient des sujets ciselés en ors de différentes couleurs se détachant en relief sur le fond des boîtes : leur décoration comprenait surtout des fruits, des guirlandes de fleurs. Les boîtiers étaient souvent entourés de diamants ou de perles fines. Les cadrans étaient en émail, et les aiguilles étaient toutes parsemées de petites roses.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la mode voulait qu'on portât deux montres agrémentées de chaînes différentes. Voici, d'après le *Magasin des Modes nouvelles*, quelle était la marque de la suprême élégance :

Les goussets sont garnis de deux montres, à l'une pend une chaîne d'or garnie de breloques, à l'autre un simple cordon de soie blanche garni d'une simple clef-cachet en or.

On fait aujourd'hui une très grande quantité de cordons de montre en petites perles d'acier, en grains des îles rouges, bleus, verts, gris, blancs, etc., mêlés avec des perles d'acier travaillées et taillées à facettes.

Le *Magasin des Modes nouvelles*, du 30 juin 1787, nous confirme de nouveau cette mode de garnir les deux goussets du pantalon :

Les élégants portent dans leurs goussets, d'un côté une montre garnie d'un simple cordon de cuir noir anglais au bout duquel pend une clef-cachet, et de l'autre un portrait ou un régulateur, autrement dit une montre-boussole, où pend une chaîne d'or garnie de breloques d'or.

Ce bijou de l'invention du sieur Rousseau et vendu à Paris par le sieur Nozéda, à l'agrément d'une forme élégante et commode, joint l'avantage de réunir dans un même espace un cadran solaire et une boussole.

Cette mode de porter deux montres ou une montre et un objet en tenant lieu se conserva pendant un temps assez long. En 1790, il était du «suprême bon ton», pour un élégant, de porter à l'un des goussets une chaîne d'or, tandis que l'autre était orné d'une châtelaine d'acier.

### IX. — Montres à musique et montres en émail.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'idée des montres à musique fut reprise par l'artiste horloger Rasonnet, de Nancy, qui, en 1770, établit une montre qui jouait « un air en duo ». (Wood. *Curiosities of eloks*).

A la même époque, M. Tomilly et un jeune et habile horloger du nom de Clément établirent chacun une montre qui marchait une année sans avoir besoin d'être remontée. (Jaubert, *Diet. des Arts et Métiers*, t. II, p. 417.)

Au temps de Marie-Antoinette, les bijoutiers ajoutèrent à la perfection de la eiselure un élément de décoration assez négligé au temps de Louis XV : nous voulons parler de l'émail. La plupart des montres que portaient les dames furent alors émaillées, le plus souvent d'un beau bleu assez voisin de celui dont la Manufacture de Sèvres recouvrait ses porcelaines. Un cercle d'or guilloché ou un rang de demi perles entourait ordinairement le boîtier.

Les bijoutiers de ce temps cherchèrent à perfectionner l'émail, et dès l'année 1774, Jean-Claude Odier faisait annoncer dans *le Mercure de France* (mois de mai), qu'il venait de trouver un procédé pour émailler sur la dorure toutes sortes de couleurs imitant les pierres précieuses.

### X. — Clefs de montre à cadran.

La fantaisie s'est donnée libre cours au début du XIX<sup>e</sup> siècle et le *Journal des Dames et des Modes* du 25 pluviôse an XII signalait ainsi les bibelots mis en vente par Tavernier, demeurant rue de la Loi, n<sup>o</sup> 1262 :

Parmi les bijoux à la mode, il faut distinguer les nouvelles clefs de montre qui sont elles-mêmes de petites montres marquant d'un côté le quantième et les jours de la semaine sur un fond d'émail et de l'autre côté, sur cuivre surdoré, la lune et ses phases. Le prix est de 120 francs.

On a bien souvent remarqué, sur de nombreux bibelots en acier et notamment sur les montres, une sorte de décor rayonnant formé par des stries de longueurs inégales : c'est ce que l'on appelait le décor « au soleil levant », et le *Journal des Dames et des Modes*, du 5 février 1806, nous apprend qu'à cette époque cette décoration obtenait la plus grande faveur du public.

### XI. — Symbolisme de la décoration des boîtiers de montres.

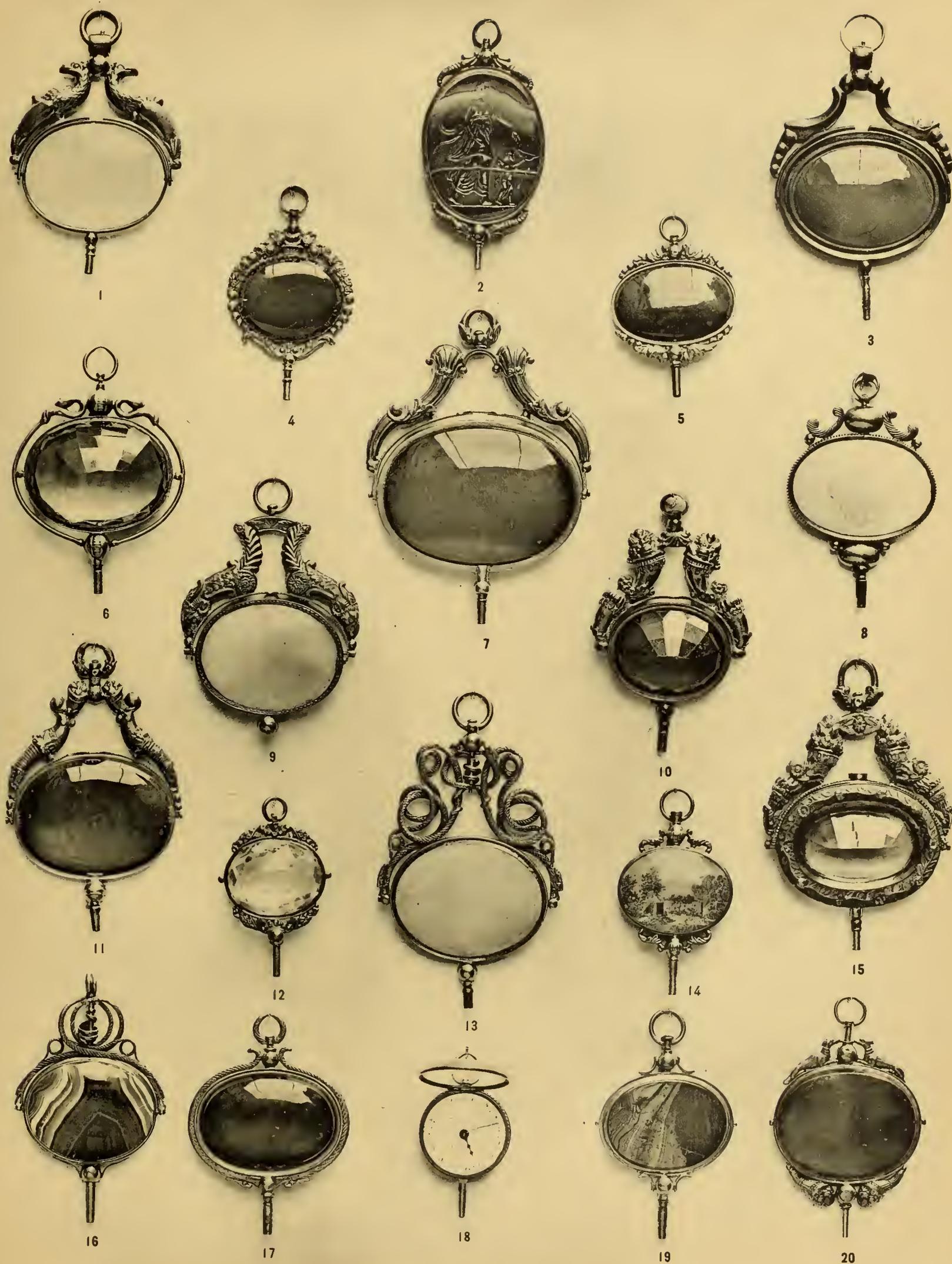
On a parfois quelque peine à comprendre certaines compositions peintes ou gravées sur les boîtiers des montres. Cependant les artistes du début du XIX<sup>e</sup> siècle ne laissaient pas au hasard de la pointe ou du pinceau le soin de tracer leurs dessins et le *Journal des Arts et des Sciences*, du 8 janvier 1807, nous initie ainsi à la signification donnée aux représentations graphiques des artistes de l'époque :

Sur un fond d'émail bleu enrichi de perles qui expriment la vivacité du désir,



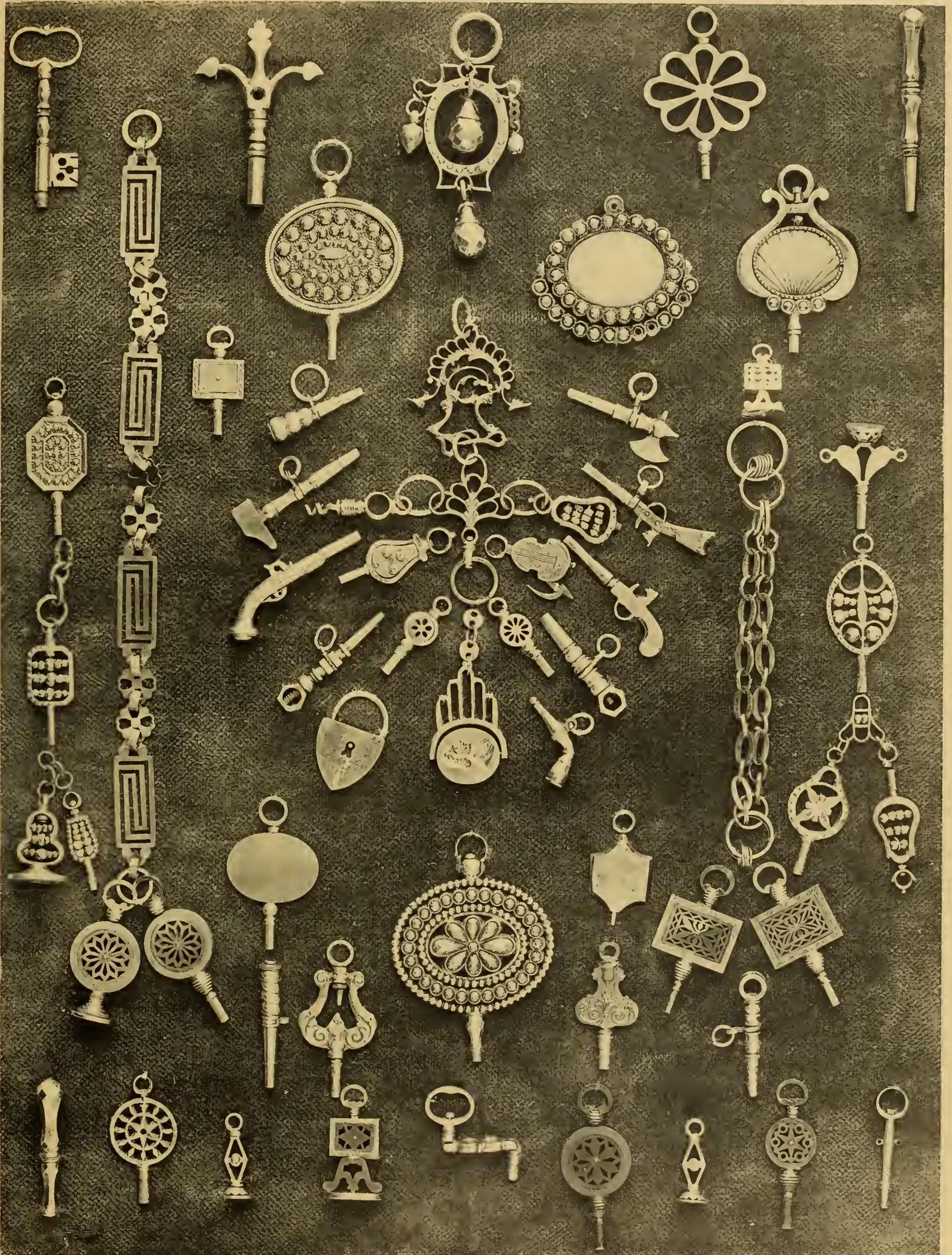
Clefs de montres breloqs : plusieurs de ces clefs sont à rébus. Cuivre estampé et doré. XIX<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)





Clefs de montres breloques en or ciselé ou repoussé ; elles servent de montures à des agates ou des cornalines.  
 Clef de montre à cadran (n° 18). Début du XIX<sup>e</sup> siècle.  
 (Collection H.-R. D'Allemagne.)





Clefs de montres et breloques en acier repercé et cluté. XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.  
(Collection H - R. D'Allemagne.)

*Cl. Hüner, Photographie L. Dupon, Paris*



le dessus de leur double boîtier représente plusieurs amours; les uns sont nichés dans une rose pour désigner l'appât séduisant par lequel ils nous attirent ; les autres courent après des papillons, ce qui avertit de leur légèreté. Les montres extrêmement plates, à cadran d'or sont suspendues au col, à peu de distance de l'oreille par une chaîne composée des écailles du serpent, emblème de la prudence, afin de vous avertir sans cesse que l'heure d'aimer sonne toujours.

D'autres montres ont la forme du scarabée : il est en or, émail, diamants ou perles fines. Avec ses ailes, il cache le cadran.

### **XII. — Montres podomètres et montres minuscules au XIX<sup>e</sup> siècle.**

C'est à peu près à cette époque que nous voyons apparaître la montre podomètre ; c'est ainsi que Bréguet avait fait pour l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> une montre qui se remontait seule par le moyen des mouvements que faisait la personne qui la portait.

En 1807, la mode revint aux montres minuscules et on recommença à monter des montres dans des pommes de cannes, dans des boutons d'éventails et jusque dans le chaton des bagues.

### **XIII. — Montres garnies de turquoises.**

Pour les collectionneurs d'horlogerie, nous ne pouvons manquer de signaler l'article paru dans le *Journal des Dames et des Modes*, du 5 octobre 1818, car il date avec certitude la mode des montres garnies de turquoises auxquelles, jusqu'à présent, on attribuait une époque sensiblement postérieure :

Aujourd'hui, on nous vend pour nouvelles des montres à cadran de métal et à boîte guillochée. C'était ainsi que nos pères les aimaient. En remontant plus haut, on trouverait ces incrustations de turquoises qui, dans le moment actuel, caractérisent l'opulence et le bon goût.

Les vignettes en or de deux couleurs sur les clefs de montre et sur les cachets sont aussi des vieilleries.

Signalons enfin la bizarrerie de la mode qui, en 1822, voulait que le cadran de la montre ne fût en quelque sorte qu'un accessoire négligeable :

Les montres de col des dames se font plus grandes qu'à l'ordinaire, mais toujours guillochées à l'antique et ornées de pierres de couleur. Le cadran doit être placé près du bord et n'occuper qu'un tiers du diamètre de la montre. (*Journal des Dames et des Modes*. 5 novembre 1822.) (1).

---

(1) M. Le Secq des Tournelles s'étant astreint à collectionner uniquement les montres d'acier, leur nombre s'est trouvé par cela même extrêmement limité, aussi ne faut-il pas s'étonner de ne trouver dans cet ensemble remarquable qu'une douzaine de spécimens de ce genre d'appareils d'horlogerie. M. Le Secq des Tournelles qui a une collection de châtelaines d'acier extrêmement étendue, n'a considéré la montre que comme le complément de la châtelaine et c'est à cette heureuse conception qu'il doit d'avoir pu réunir des montres répondant exactement par leur décor à celui des châtelaines qui les accompagnent : c'est ainsi qu'on trouve des montres garnies de plaques de porcelaine à décor blanc sur fond bleu provenant des manufactures de Sèvres ou de Wedgwood (1021) ; d'autres sont ornées d'émaux peints sertis dans un cercle d'acier poli et sont remarquables par la finesse de leur décor (1019). Certaines montres sont en acier complètement ciselé (1031-1041) et rappellent, par leur travail, celui de certains drageoirs. (Pl. CCXXIV et CCXXV.)

En dehors des montres du XVIII<sup>e</sup> siècle, les vitrines du même Musée renferment une montre cloutée d'or, de forme carrée qui remonte au XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'un podomètre qui est sensiblement de la même époque.

Dans la Pl. CCXX, nous avons reproduit une pomme de canne dans laquelle était dissimulée une montre. Cette pièce est classée sous le n<sup>o</sup> 2376.

## VINGT-ET-UNIÈME PARTIE

---

### CISEAUX ET FORCES

#### I. — Les ciseaux et les cisailles d'orfèvrerie aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

On rencontre fort peu, à une époque très ancienne, de ciseaux en forme d'X, dont les branches soient réunies par une goupille et terminées par un anneau dans lequel on entrait les doigts. Le premier exemple que nous possédions, et encore est-il dépourvu d'anneau, est cette cisaille de fauconnerie reproduite dans le manuscrit français 12400 de la Bibliothèque Nationale, qui date de 1306. Un peu plus tard un manuscrit (n<sup>o</sup> 535) de la Bibliothèque de Besançon, datant de l'année 1400, reproduit des ciseaux dont les anneaux ne sont pas soudés, mais terminés par des rinceaux. Les premiers ciseaux avec anneaux complètement soudés et à très grandes branches coupantes, se trouvent représentés sur le méreau des tailleurs de robes de Paris qui a été publié par Forgeais dans son ouvrage sur les *Plombs historiés trouvés dans la Seine*. Il est daté de 1412.

Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, on voit figurer les ciseaux dans les inventaires, mais, pour la plupart, ce sont des ciseaux en métal précieux.

1380. — Unes petites cizailles d'or toutes plaines, pesant a tout les annelez 1 once d'or. (*Inv. de Charles V.*)

1389. — 2 cizailles d'argent dorées, de la forge de Clermont, dont les bouts des manches sont de 2 CC, et... endroit le clou d'une couronne. (*Inv. de Charles VI.*)

1401. — A Guillemin Turel, varlet de garderobe de la royne pour argent que lad. dame lui a donné pour avoir uns ciseaulx de Thoulouse, à tailler les garnemens de lad. dame, 36 sous parisis. (*Argenterie de la reine. 9<sup>e</sup> Cpte d'Hémon Raguier, f<sup>o</sup> 49, v<sup>o</sup>.*)

#### II. — Principaux centres de fabrication des ciseaux.

Plusieurs villes de France se faisaient concurrence pour la fabrication des ciseaux, mais aucune ne pouvait rivaliser avec les produits parisiens, si nous en croyons Savary des Bruslons :

On estime assez les petits ciseaux de poche des fabriques de Châtellerault, Moulins, Nevers, Toury, dit-il, mais ils le cèdent de beaucoup à ceux de Paris, où il s'en fait d'une beauté et d'une bonté, aussi bien que d'un prix extraordinaire.

La réputation de la ville de Moulins était déjà solidement établie au



Ciseaux à ongles et ciseaux à broder. Acier gravé et ciselé. XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



xvi<sup>e</sup> siècle ; c'est ainsi que nous voyons que le roi Charles IX se servait pour couper ses ongles royaux, de ciseaux fabriqués à Moulins :

1560. — Pour une paire de ciseaux, façon de Moulins, garny d'un estuif de cuir doré, pour rongner les ongles dud. Sgr (le roi), 20 s. t.

Ung estuif garny de dix-huit pièces de ferreure façon de Moulins, pour servir audit Sgr., 100 s. t. (*Archives nationales. KK. 126, f<sup>o</sup> 136.*)

Au xvii<sup>e</sup> siècle, cette réputation subsistait toujours, puisque Furetière, s'en faisant l'écho, nous dit :

1690. — On estime fort les ciseaux de Moulins.

Les forces ont été certainement les premiers ciseaux dont on se soit servi, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par les reproductions. Les forces fonctionnent au moyen d'un ressort placé à la partie supérieure et qui n'est que la continuité des deux branches coupantes. On distinguait deux espèces de forces : les grandes forces qui mesuraient près d'un mètre de hauteur et qui servaient à tondre les draps et les forcettes qui n'étaient guère plus grandes que nos ciseaux actuels et qu'on maniait facilement à la main.

Dès le xiv<sup>e</sup> siècle, on rencontre la mention des forces dans les inventaires :

1300. — Si cum èle le tenoit forment  
Soef en son giron dormant  
Copa ses chevex o ses forces  
Dont il perdit toutes ses forces.

(*Le Roman de la Rose.*)

1320. — Pour 3 cousteaus, un quennivet et unes forcètes dont li uns des cousteaus estoit à manche de madre et à viroles d'argent esmaillez, 28 sols. (*Compte d'hôtel de Mahaut d'Artois. Archives du Pas-de-Calais. A. 378.*)

1422. — Un coustel à manche d'or et unes petites forcestes esmaillez aux armes de la royne Jehanne de Bourbon, délivré à M. le Régent. (*Compte royal de Regnauld Doriae.*)

Dans son *Dictionnaire*, Savary des Bruslons décrit ainsi les forces :

Ciseaux qui n'ont point de clou au milieu, mais qui sont joints par un demi cercle d'acier qui fait ressort et qui en approche ou en éloigne les branches (1).

(1) Le Musée Le Secq des Tournelles est abondamment pourvu sous le rapport de tous ces instruments ayant servi aux tailleurs, couturières, lingères, tondeurs de drap, tondeurs de moutons, fourreurs, barbiers, etc... Nous avons reproduit, planche CCLXIV, les moyennes forces, qui sont presque toutes en acier finement gravé et doré ; beaucoup portent des inscriptions humoristiques, le nom de leur premier propriétaire ou encore le nom de leur fabricant.

Les petites forces qu'on voit sur la planche CCLXVII sont toutes contenues dans des étuis en fer gravé et ciselé ou délicatement ajouré et repoussé. La poignée de ces petites forces est garnie de minces plaques de nacre rivées sur les branches.

La planche CCLXVIII nous montre une série de grands ciseaux de couturières ou de lingères. Ces ciseaux sont pour la plupart espagnols ; quelques-uns sont gravés et portent de longues inscriptions, tandis que d'autres sont ciselés et damasquinés d'or.

La planche CCLXX nous ramène aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, ce sont des ciseaux à ongles, des ciseaux à broder et une amusante fantaisie de ciseaux dont les branches ont été transformées en coquettes jambes de

### III. — Étuis à ciseaux.

Nous ne pouvons terminer ce chapitre consacré aux ciseaux, sans dire un mot des admirables étuis destinés à les contenir. Souvent ces gaines étaient somptueuses, car elles étaient portées à la ceinture avec les menus accessoires de la toilette :

1599. — 2 étuis d'or à mettre ciseaux, garnis l'un tout de diamans et l'autre de rubis et diamans, prisés 300 escus. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées.*)

Ces petites gaines qui épousent exactement la forme de l'objet sont cependant le plus souvent en fer gravé et ciselé ou en fer reперcé et gravé; parfois on en rencontre en fer damasquiné. Ces écrins de métal portent presque toujours des inscriptions galantes ou humoristiques, des armoiries ou des initiales : l'artiste qui les a composés s'est toujours plu à les rendre les plus gracieux possible. C'était à Moulins (Allier), qu'était concentrée la fabrication de ces étuis (1).

Outre les riches gaines en acier reперcé et gravé si en honneur au XVIII<sup>e</sup> siècle, le *Journal des Dames et des Modes*, du 25 juin 1819, nous apprend que ...

...les petites maitresses ont pour leurs ciseaux des gaines de bois de sandal (santal), garnies de pointes d'acier. Ces gaines sont ou plates ou tournées en spirale.

On a fait, à cette époque, beaucoup de nécessaires de couture basés sur les mêmes principes. Le bois de santal ressemble beaucoup, comme couleur et comme dureté, au bois de cèdre employé pour la fabrication des crayons. Les étuis de nécessaires de couture étaient tournés, guillochés et très finement travaillés puis ornés d'une multitude de pointes d'acier taillées à facettes.

### IV. — Les ciseaux, insignes des membres de la Chambre des Comptes au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Peu de personnes se doutent que les ciseaux ont constitué l'insigne distinctif d'une fonction fort importante ; c'est du moins ce que nous fait connaître *l'Improvisateur Français* (t. V, p. 78).

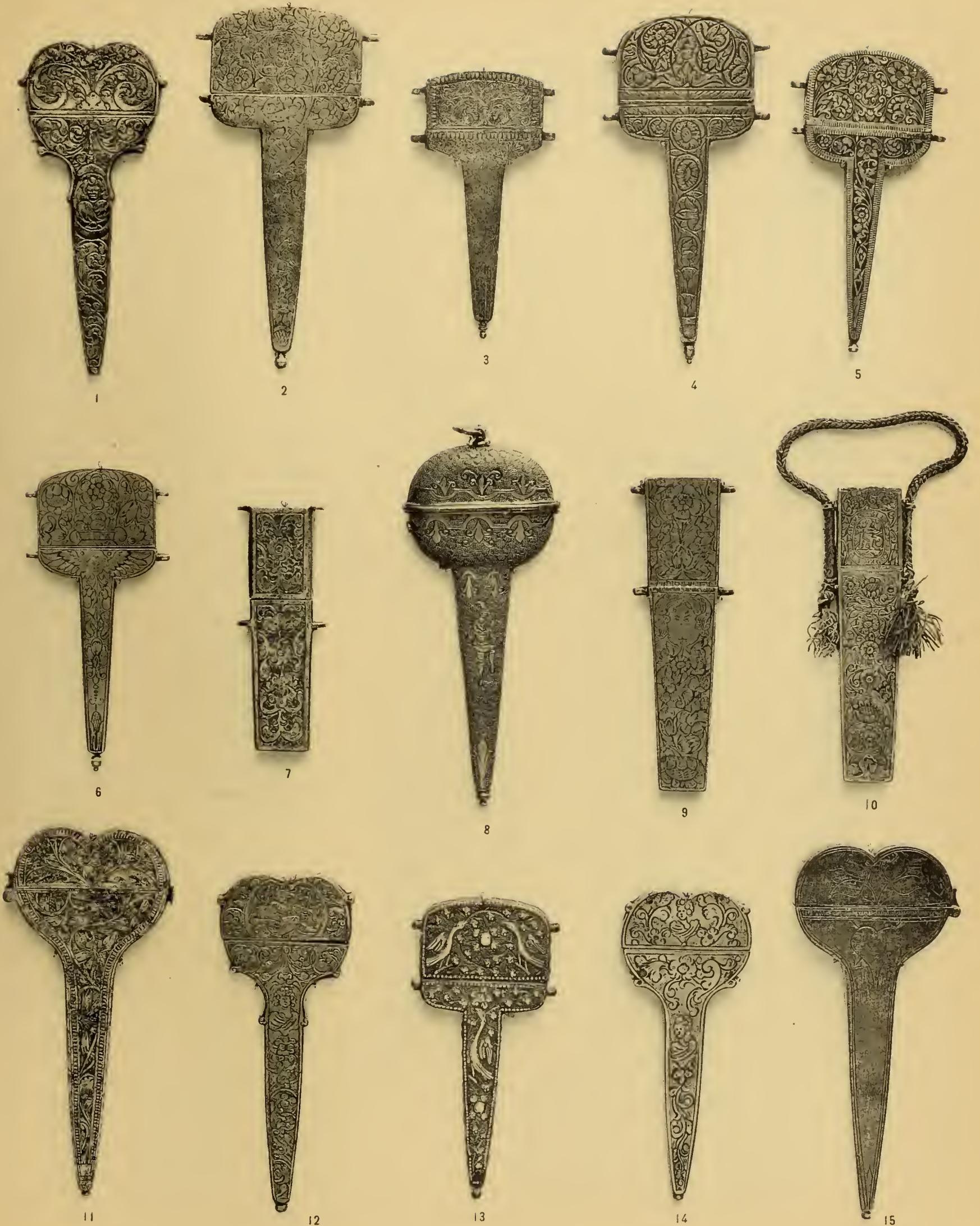
Les officiers de la Chambre des comptes portaient autrefois de grands ciseaux à leur ceinture pour marquer le pouvoir qu'ils avaient de rogner et retrancher les mauvais emplois dans les comptes qui leur étaient présentés.

femme munies de chaussures à haut talon. Parfois l'artiste, sacrifiant au goût du jour, a surmonté les anneaux de deux colombes qui se becquètent à chaque coup de ciseau.

La planche CCLXXI nous montre les délicats ciseaux à broder de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup>. On y voit les ciseaux « à la cathédrale » qui caractérisent si bien l'époque romantique.

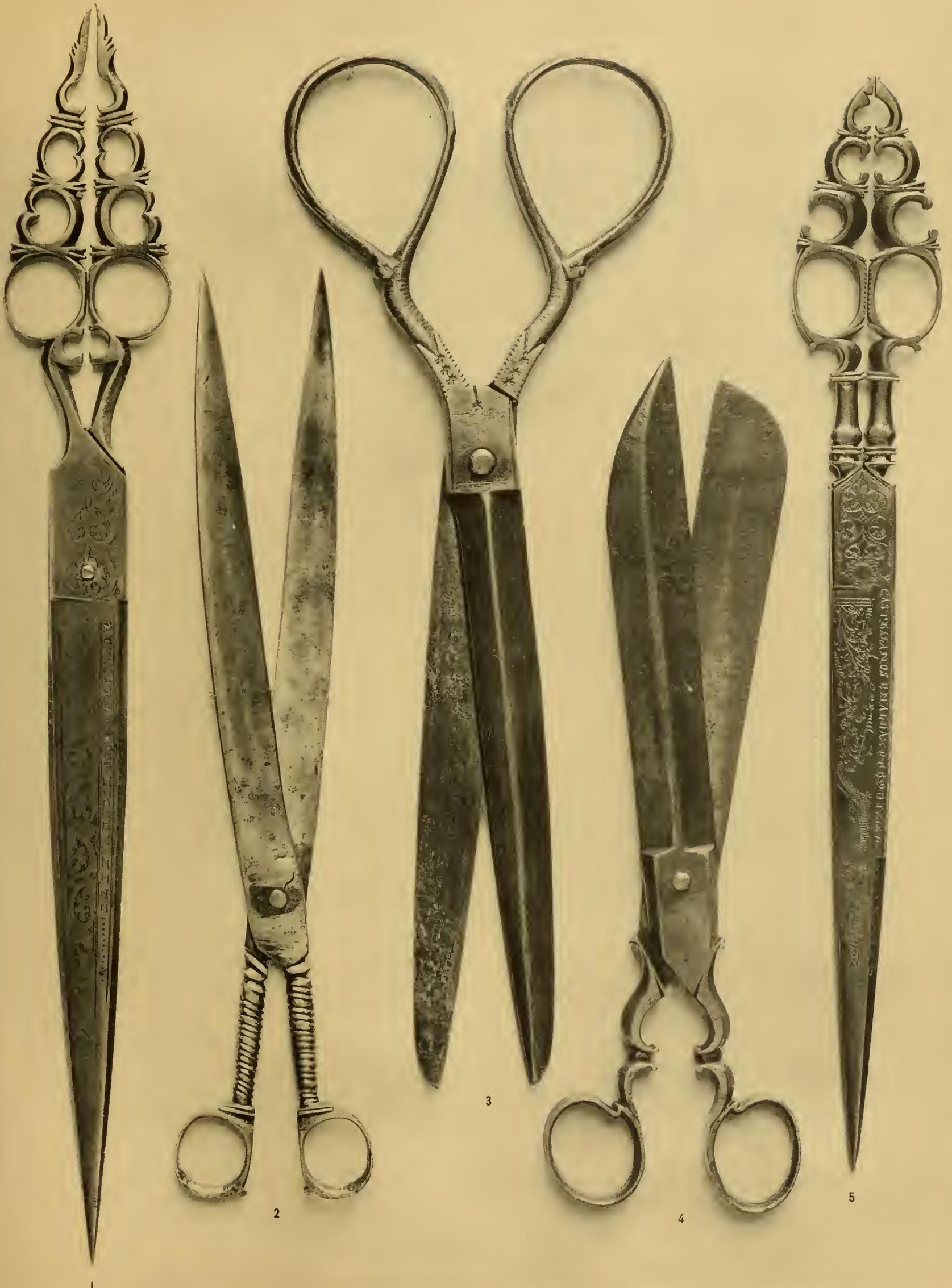
La planche CCLXIX nous entraîne bien loin de la France pour nous montrer comment les Orientaux, Turcs ou Persans, ont compris les ciseaux de bureau destinés à couper les petits triangles de papier sur lesquels les plus savants écrivent leurs lettres missives.

(1) Musée Le Secq des Tournelles. Pl. CCLXV et CCLVI.



Étuis à ciseaux et étuis à couteaux. Acier gravé, ciselé, repercé ou damasquiné d'argent. XVIII<sup>e</sup> siècle.  
(Collections R. Richebè et Gélis.)





Grands ciseaux de couturière et de fourreur en acier gravé. Travail espagnol et arabe. XVIII<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H. B. D'Allemagne)



Il est vraiment heureux que cette coutume, et, surtout, le symbole qu'elle caractérise, n'aient pas persisté jusqu'à nos jours, car avec l'énormité de nos dépenses actuelles, on se demande non sans effroi, quelle est la grandeur de la paire de ciseaux que devraient porter ceux de nos hommes d'Etat qui seraient chargés de rogner l'excédent de nos dépenses publiques.

---

## VINGT-DEUXIÈME PARTIE

---

### DÉS A COUDRE

#### I. — Leur emploi aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

L'idée de protéger le doigt contre les piquûres de l'aiguille est certainement contemporaine de l'invention des aiguilles elles-mêmes, et on a retrouvé, en draguant le lit des rivières, des dés en bronze qui semblent remonter à l'époque romaine. Parmi les objets gaulois on rencontre des dés en os. Au XII<sup>e</sup> siècle les servantes employaient des dés en cuir appelés « polliceum » ou « digital ». Dans les fabliaux du XIII<sup>e</sup> siècle on trouve le dé à coudre déjà mentionné :

G'é laissié pendre mon déel  
Avec l'aiguille en cel surcot  
Dont ge sui, lasse à tel escot,  
S'ainsi rendre le me convient.

(*Contes, dictes et fabliaux des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles* recueillis par A. Jubinal. 1839, tome I, p. 220.)

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, deux corporations s'occupaient de la fabrication des dés à coudre : les fermaillers faisaient les dés en laiton ; les boutonnières les dés d'archal ou de cuivre. Les ouvriers qui se livraient à cette fabrication étaient plus spécialement dénommés les « deeliers ou deiliers ».

1260. — Nus du mestier (des frémaillers de laiton) dessusd. ne puet faire deux (dés) pour home et pour fame establis à coudre, qui ne soient bons et loyaux, bien marcheans, de bon estoffe, c'est assavoir de bon laiton et de fert. (*Reg. d'Etienne Boileau*. Titre 42.)

#### II. — Différentes espèces de dés.

On distingue deux sortes de dés, ceux qui recouvrent complètement le bout du doigt comme un petit bonnet et ceux qui sont en forme d'anneau et qui laissent passer l'extrémité de la phalange. Ces derniers sont plus

particulièrement employés par les selliers, les bourreliers et les tailleurs

Pour empêcher la tête de l'aiguille de glisser et de blesser l'ouvrier occupé au travail de couture, on eut l'idée, dès une époque très ancienne, de recouvrir les dés de minuscules points, frappés en creux, qui donnaient à ce petit instrument une apparence très spéciale. C'est à elle que fait allusion ce vers du *Calendrier des Bergers* (f° 1-2 v°) qui date de 1518 :

Car comme moy tu deviendras en poudre  
Tout picoté comme est ung dez à coudre.

Au xv<sup>e</sup> siècle, on rencontre quelquefois la mention de dés de Milan.

1483. — Une liete de boys blanc, en laquelle a des patins dorez, des gans de Catheloigne et des déaulx de Milan et des esguilles... (*Inv. de la reine Charlotte, seconde femme de Louis XI.*)

Aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, la plus grande partie des dés à coudre avec bout et sans bout, employés en France, était fabriquée à Blois.

### III. — Motifs et ornements employés pour la décoration des dés.

Dès le xiv<sup>e</sup> siècle la décoration des dés était fort remarquable ; elle se composait quelquefois des armoiries de leur propriétaire ; souvent des rinceaux et des ornements en relief remplaçaient les petits trous destinés à empêcher l'aiguille de glisser. D'autres fois à la base des dés en or ou en argent on rencontre une devise ou une inscription.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, les orfèvres qui fabriquaient les dés en or ou en argent allaient parfois jusqu'à les sertir de pierres précieuses.

1583. — Un petit coffre de cuir noir, là où est dedans deux dés d'or à coudre garnis de rubis. (*Inv. des bijoux et pierreries du cabinet du roy de Navarre.*)

### IV. — Dés d'argent et dés d'acier.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, les dés d'argent étaient d'un usage général même dans la classe bourgeoise, et dans l'*Inventaire de Claudine Bouzonnet Stella* (*Paris* 1693), il est fait mention de « trois dés d'argent à coudre ».

Au xviii<sup>e</sup> siècle, on a fait beaucoup de dés en métal précieux, particulièrement en or, agrémentés de fleurettes ciselées avec des ors de différentes couleurs.

Au début du xix<sup>e</sup> siècle, au moment où les métaux précieux étaient particulièrement raréfiés, on se complit à exécuter en acier ces menus accessoires de la vie courante et souvent l'excellence du travail compensait amplement le peu de valeur de la matière. Suivant le *Miroir des Grâces*, c'était le sieur Dumény, de Saint-Julien-du-Sault, qui avait la plus grande réputation pour ce genre de fabrication (1).

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, à côté des étuis à aiguilles, nous voyons, disposés sur quatre rangs, comme un minuscule bataillon de soldats, les dés à coudre qui rappellent le rôle important qu'ils ont su jouer aux doigts des couturières des trois derniers siècles. Si chacune de ces petites calottes d'acier pouvait



1



2



3



4



5



6



7



8



10



9



11



12



13

Dés à coudre en bronze, en fer et en argent. Du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle.  
Ciseaux en acier plaqué d'or et enrichis de brillants. xviii<sup>e</sup> siècle.  
Aiguillier en bronze gravé. xiii<sup>e</sup> siècle. Boîte à parfums en bronze gravé. xvi<sup>e</sup> siècle.  
(Collection Albert Figdor.)

*L'éclair - Phototypie L. Bégin, Paris.*

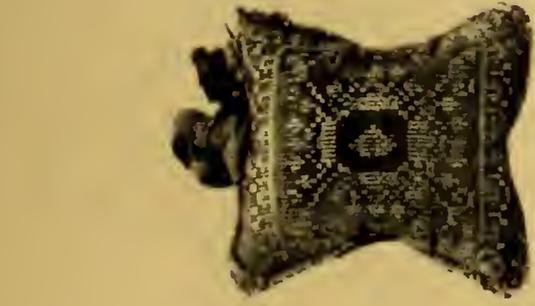




5



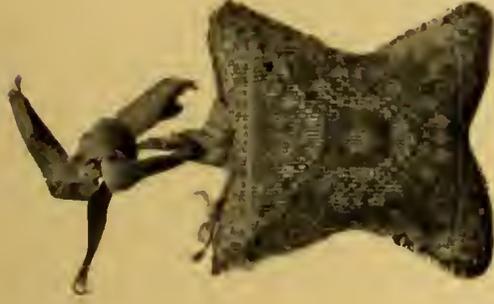
6



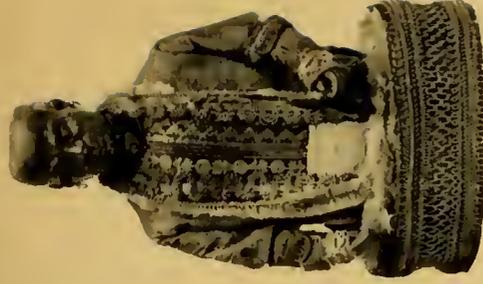
1



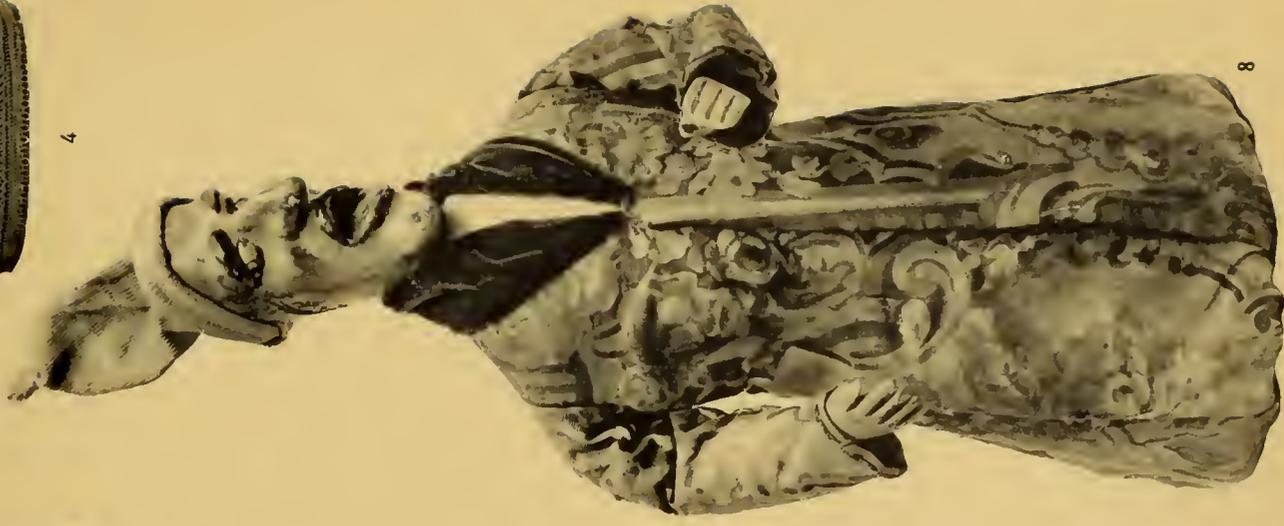
2



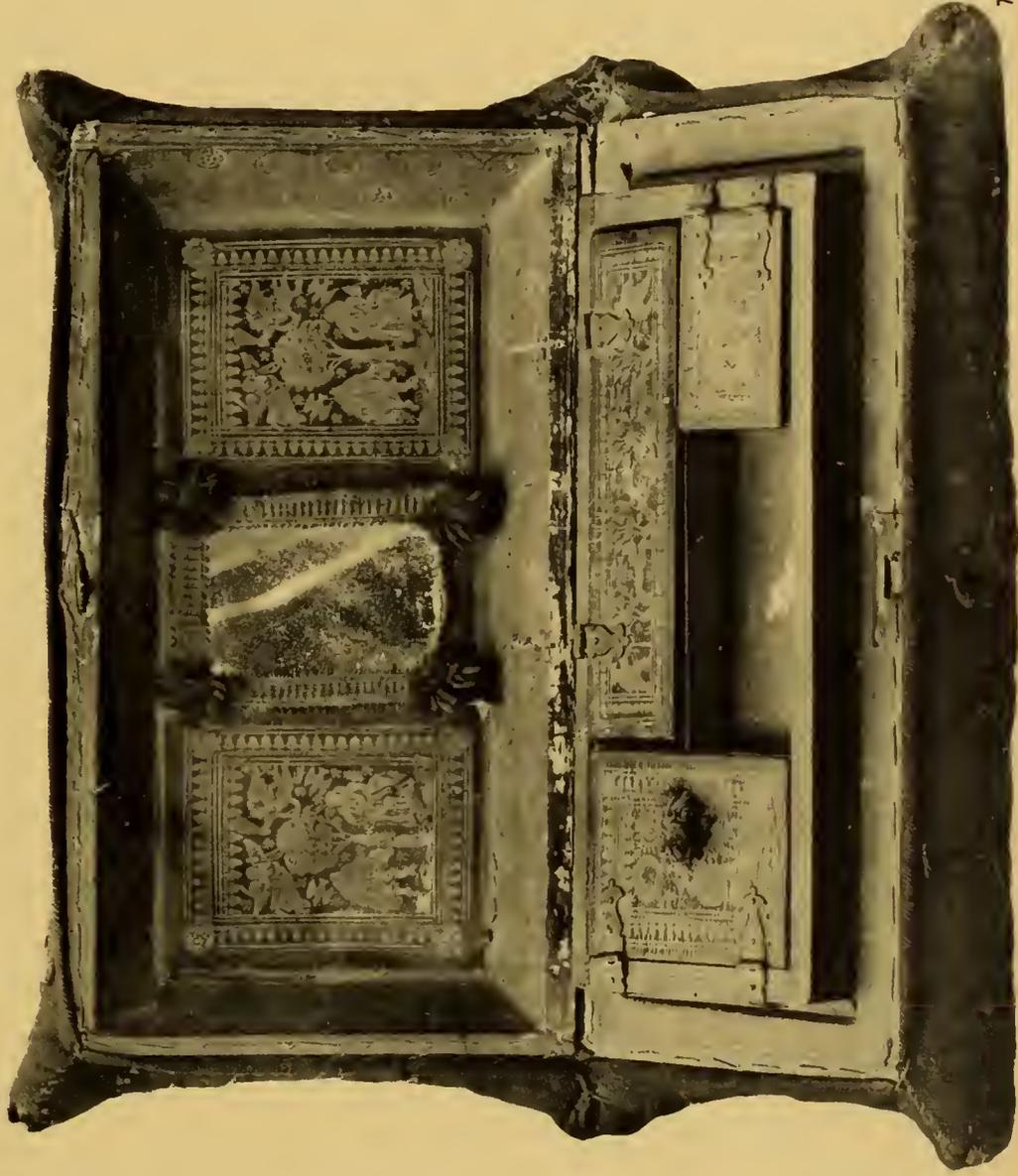
3



4



8



7

Pelote en bois sculpté et polychromé représentant une dame vêtue d'une robe à paniers. XVIII<sup>e</sup> siècle.  
Personnage grotesque utilisé comme pelote. Milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.  
Coffret formant pelote : l'intérieur est divisé en compartiments fermés par des volets de cuir doré au petit fer. XVIII<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



A l'Exposition qui s'est tenue au Palais du Louvre, en 1819, la maison Rouy et Berthier, rue Chapon, 17, avait exposé des dés en acier qui, dit le *Rapport du Jury d'admission...*

...sont parfaitement exécutés, d'une forme agréable, d'un beau fini et exempts des défauts des dés de cuivre, d'or, d'ivoire, de nacre et de bois.

M. Michaud Labonté, orfèvre, rue Neuve-Saint-Eustache, 4, présentait au public des dés dont l'intérieur était plaqué en platine et l'extérieur en argent.

A l'Exposition des Produits de l'Industrie française de 1823, MM. Delaporte frères, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, à Paris, présentèrent des dés à tailleurs dits « verges de fer » ainsi que des dés doublés d'argent et à cercle doublé d'or.

---

## VINGT-TROISIÈME PARTIE

---

### AIGUILLES

#### I. — Origine orientale des aiguilles d'acier.

Il n'est vraiment pas possible de s'occuper des différents accessoires des travaux de couture, tels que les ciseaux, les dés, les dévidoirs, etc... sans dire un mot du principal artisan qui sert à effectuer cette délicate besogne formant l'apanage des dames.

On peut dire que l'usage de l'aiguille est aussi vieux que le monde, et dans les plus anciens vestiges de l'industrie humaine on trouve des aiguilles plus ou moins grossières qui ont servi aux premiers hommes pour confectionner leurs vêtements : elles consistent en os ou en arêtes de poisson percés à leur extrémité supérieure.

La fabrication des aiguilles d'acier ne remonte qu'au xiv<sup>e</sup> siècle ; jusqu'à cette époque on se servait d'aiguilles d'os ou de métal précieux :

1295. — 9 acus de auro cum 9 zaffiris quarum 6 sunt. pond. 1 unc. 3 quar. et

---

nous raconter son histoire depuis le moment où elle est sortie des mains de l'habile ciseleur qui lui a donné le jour, quel roman intéressant, quelle suite d'aventures palpitantes ne serait-elle pas capable de nous narrer !...

Ces dés d'acier sont généralement couverts de feuillages et de rinceaux mais quelques-uns reproduisent de petits personnages ou des animaux habilement dessinés.

Dans les planches CCLXXVII et CCLXXVIII nous avons reproduit la collection à peu près complète des dés contenus dans les vitrines de la tour Saint-Laurent.

dimidi. 2 acus cum 2 grossis perlis in quarum altera est unus balassus parvus. Pond. 2 quart et dimid. et 1 den. (*Thésaur. sedis apostol.*, f<sup>o</sup> 71.)

D'après les textes, il semble qu'au Moyen Age les aiguilles d'acier étaient tirées d'Orient ; en tout cas les aiguilles d'Antioche étaient déjà renommées au xiv<sup>e</sup> siècle :

1380. — On a aiguilles d'Antioche. (East. Deschamps. *Ms*, f<sup>o</sup> 504, col. 1).

Au xvi<sup>e</sup> siècle, les villes d'Antioche, d'Andrinople et de Damas disputaient le marché européen aux villes d'Italie et d'Espagne, qui, à la fin de ce siècle, semblent avoir monopolisé la fabrication des aiguilles :

1534. — Qui si fanno gli aghi di cucire perfettissimi como damaschini. (*Cose de Turchi*, f<sup>o</sup> 116, v<sup>o</sup>.)

1567. — La cité (d'Andrinople) abonde en toutes sortes de marchandises... pareillement les fines esguilles damasquinées. (Nicolay. *Pérégrin. orientales*. L. 4, p. 159.)

1560. — Pour demi-cent d'esguilles d'Espagne, au feur de 45 s. le cent. (3<sup>e</sup> *Cpte roy. de Dav. Blandin*. F<sup>o</sup> 135, v<sup>o</sup>.)

1590. — On fabrique à Cordoue les meilleures guadamecies et les meilleures aiguilles d'Espagne et ils s'y font en si grande quantité qu'on les expédie dans tout le royaume et même en dehors. (Ped. de Médina. *Grandezas y cosas notab. de Espana*.)

L'industrie des aiguilles d'acier fut introduite, en Angleterre, vers 1543, et c'est seulement dans la seconde partie du xviii<sup>e</sup> siècle qu'elle s'implanta en France. La première fabrique d'aiguilles fut établie à Mérouvel, près de Laigle (Orne). Depuis, cette industrie a pris, dans cette ville et aux environs, un développement considérable.

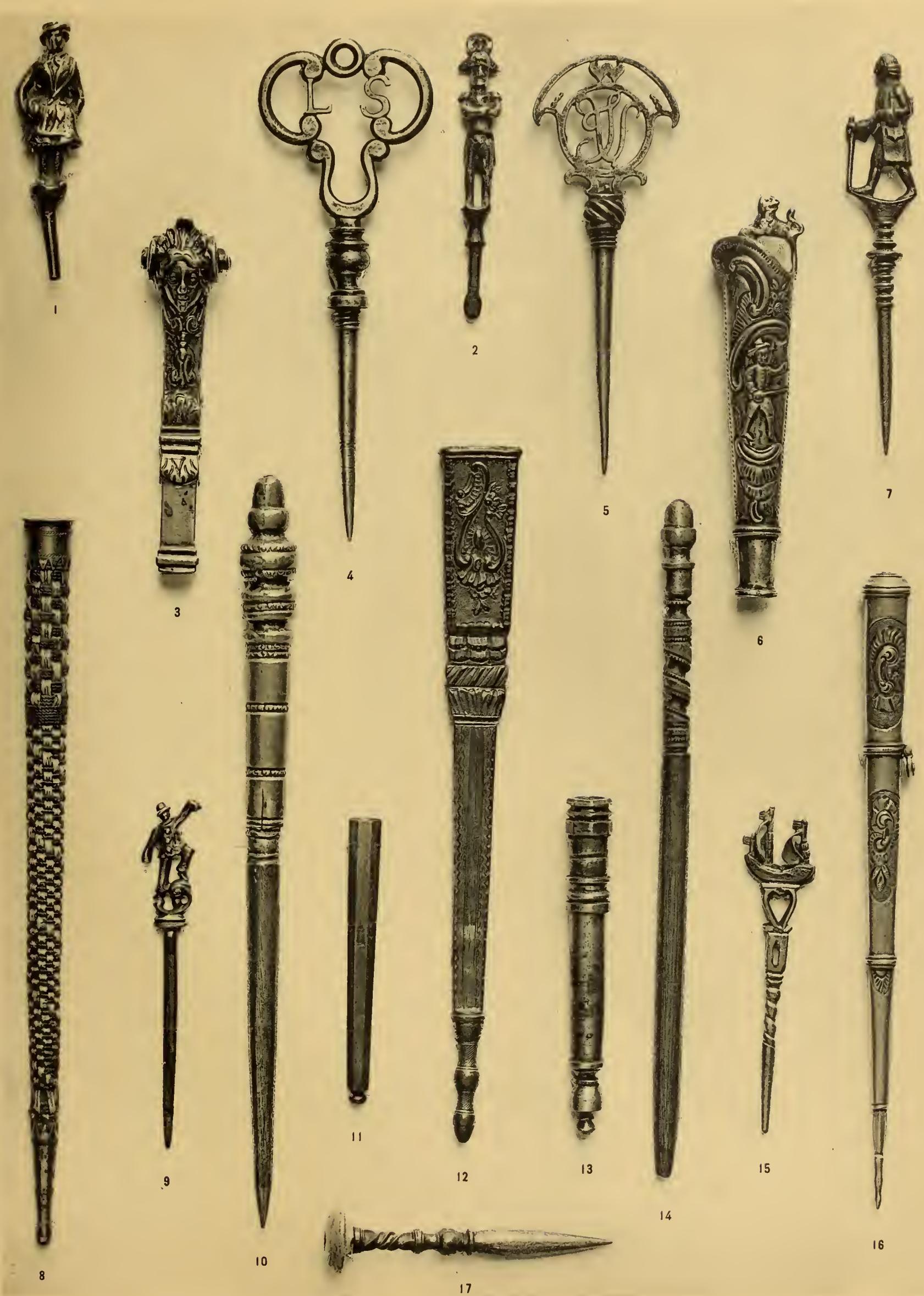
## II. — La fabrication des aiguilles au XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'aiguille est employée par de nombreux métiers et Jaubert donne une curieuse énumération des différentes professions qui ont recours à ses services :

Les tailleurs, chirurgiens, artilleurs, bonnetiers, faiseurs de bas au métier, horlogers, ciriers, drapiers, gainiers, perruquiers, coiffeuses, faiseuses de coiffes à perruque, piqueurs d'étuis, de tabatières et autres semblables ouvrages, selliers, ouvriers en soie, brodeurs, tapissiers, chandeliers, emballeurs, oculistes, graveurs, orfèvres se servent de celles qui sont propres à chacun de leurs métiers : il y a en outre des aiguilles de tête, à matelas, à empointer, tricoter, enfiler, presser, brocher, relier, natter.

L'auteur du *Dictionnaire des Arts et Métiers*, dans un article de près de dix pages, indique les différentes phases de la fabrication des aiguilles ainsi que leur emploi dans les diverses professions qu'il énumère.

A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle et au début du xix<sup>e</sup> siècle, le négoce des aiguilles était très considérable. La plupart des aiguilles françaises étaient fabriquées à Laigle, à Rouen et à Evreux. On ne façonnait guère à Paris que les grandes aiguilles à broder, à tapisser et celles destinées aux métiers à bas, en un mot celles qui se faisaient à bon marché et se vendaient cher.



Poinçons et affiquets en bronze, en acier, en argent et en côtes de plumes tressées (n° 8).  
 Manches de couteaux en argent fondu et ciselé. XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. — Cure-oreille napoléonien.  
 (Collection H.-R. D'Allemagne.)



## VINGT-QUATRIÈME PARTIE

### AFFIQUETS

#### I. — Etuis servant à contenir la cinquième aiguille à tricoter.

L'affiquet est à proprement parler une gaine dans laquelle les dames occupées à un ouvrage de tricot glissent, momentanément, la cinquième aiguille pendant le temps où elle est inutilisée par elles.

Le *Dictionnaire de Trévoux* définit ainsi cet instrument :

1771. — Porte-aiguille. Petit bois percé et proprement tourné qui sert à tenir les aiguilles à tricoter. Les femmes le mettent à la ceinture quand elles tricotent.

Le plus souvent les affiquets ont été faits en fer ou en acier tourné et ciselé, mais on en a fabriqué également en bois, en ivoire et même en argent (1).

## VINGT-CINQUIÈME PARTIE

### NAVETTES

#### I. — Leur définition.

On a donné le nom de navette à de petits instruments sur lesquels on pelotait le fil destiné aux ouvrages de dames et qui avaient une forme allongée rappelant celle d'un bateau en latin « *Navis* ». C'est à peu près la définition qu'en donne l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque, etc...*, publié en 1768 :

Petit instrument en forme de bateau, dit-il, en nacre ou en or, et dont toutes les femmes se servent pour faire des nœuds, depuis qu'il est indécemment d'employer l'éguille ou le fuseau.

(1) La collection des différentes espèces d'affiquets ne pouvait manquer d'appeler l'attention de M. Le Secq des Tournelles. Au premier étage de son Musée, une vitrine presque entière est consacrée à ces amusants instruments. Ils sont de forme ronde et légèrement conique ; presque tous sont ornés de moulures ou de ciselures destinées à la fois à les rendre plus agréables à l'œil et plus faciles à tenir dans la main. L'un d'eux (n° 3455) se termine par une amusante tête de chien. (Pl. CCLXXIV.)

## II. — Les navettes à « frivolités ».

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les femmes, pour se donner une contenance, soit en visite, soit dans un cercle, tiraient de leurs sacs une jolie navette et faisaient des nœuds connus sous le nom de « frivolités » :

Cet ouvrage, dit Mme de Genlis dans son *Dictionnaire des Etiquettes de la Cour*, ne servait à rien, mais il était une espèce d'emblème qui exprimait l'aversion que toute femme doit avoir pour une totale oisiveté : c'était l'enseigne du travail des doigts. Ce maintien avait de la grâce ; il caractérisait particulièrement la femme.

## III. — Les navettes d'orfèvrerie au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La navette s'offrait en présent et faisait partie de la corbeille de mariage au même titre que l'éventail, la montre, les drageoirs, les boîtes à mouches ou les tabatières.

En 1745, l'Infante Marie-Thérèse trouva dans sa corbeille de mariage, à Versailles, « 5 paniers d'or émaillé avec leur navette, estimés ensemble 4.424 livres ».

Mme de Pompadour possédait de nombreuses navettes et dans le « *Livre-Journal* » de Lazare Duvaux, on trouve la mention de fournitures de ces instruments effectuées à la grande courtisane.

4 septembre 1753. — Une navette d'or à moulures avec des branchages émaillés, portant des cornalines en cerises..., 570 livres.

22 mai 1754. — Une navette d'acier damasquiné..., 550 livres.

7 novembre 1754. — Une navette d'or émaillé à rubans..., 690 livres.

24 décembre. — Une navette à enfant..., 192 livres.

1<sup>er</sup> janvier 1757. — Une petite navette d'or tout à jour et ciselée..., 336 livres.

On faisait des navettes de toute beauté, en or émaillé, gravé, ciselé ou ajouré, en ivoire, en nacre, en burgos, en écaille incrustée, en vernis Martin, en laque de Chine, en bois recouvert de paille, en bois des îles, en pierre dure, en émail, en porcelaine, en os, en acier damasquiné, en fer ciselé et ajouré, etc... Pendant plus d'un demi-siècle ces petits instruments, d'un travail fort délicat, fonctionnèrent entre les mains les plus distinguées.

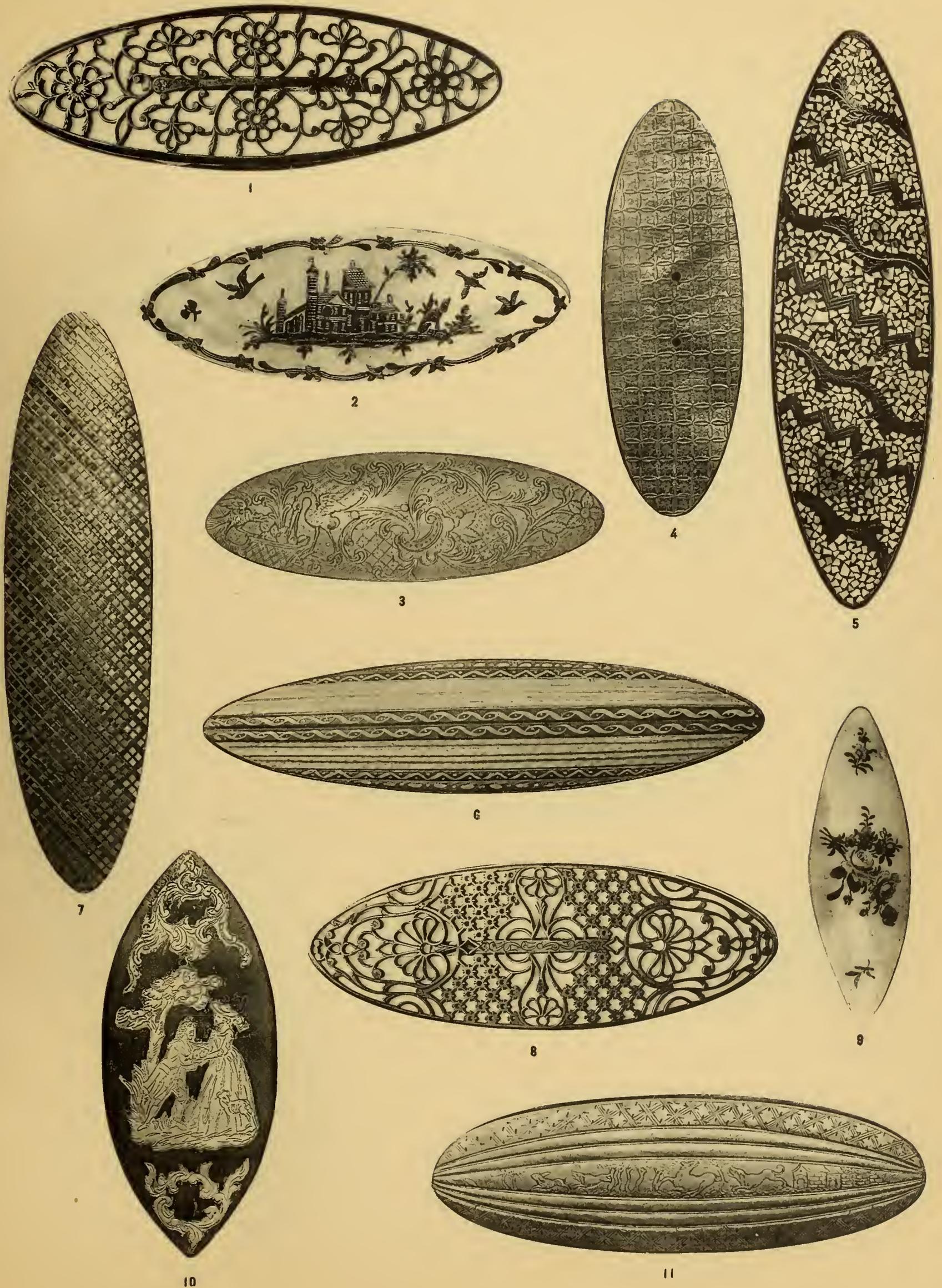
En lisant la rubrique des objets perdus, dans les *Annonces, Affiches et Avis divers*, nous trouvons de nombreuses mentions de navettes égarées et que leurs propriétaires auraient été heureuses de retrouver. Le 26 décembre 1764, il avait été perdu...

... à la Comédie-Française ou en sortant du spectacle, un sac de Marly dans lequel il y avait une navette de Burgos montée en or.

Le 4 février, la même feuille signale la perte...

...d'une navette d'or de couleur, à jour, garnie de soie mordorée, dans un sac de taffetas couleur de rose, brodé en argent.

Le 11 mai 1767, la comtesse de Ranes, demeurant rue d'Enfer, promettait de récompenser la personne qui lui rapporterait...

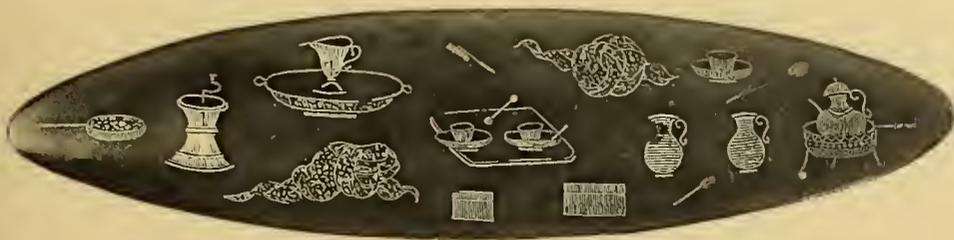


Navettes en acier gravé et ciselé, en bois recouvert de paille, en nacre, en laque, en ivoire et en porcelaine décorée.  
(Collections de Mme De Witt Clinton Cohen et H. R. D'Allemagne.)





1



2



3



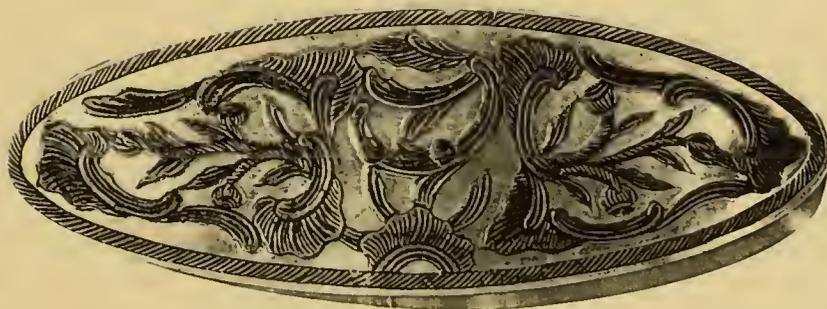
4



5



8



6



7



9



10



11

*Cl. Schaefer Photographie L. Dreyer Paris.*

Navettes en bois laqué, en nacre, en marbre et en ivoire « à fond de mosaïque » (n° 5).  
Navette à frivolité en bois sculpté. XVIII<sup>e</sup> siècle (n° 7).  
(Collections de Mme de Witt Clinton Cohen et H.-R. D'Allemagne.)



...une navette d'or, travaillée à jour, dont le milieu représente les attributs de l'Amour en or de plusieurs couleurs.

Métra (*Correspondance secrète*, t. V, p. 29) écrivait à la date du 12 juillet 1777 :

Voici un petit quatrain dont le tour me paraît ingénieux. Il accompagnait une navette d'or dont Mme la duchesse de Villeroi vient de faire présent à Mme la comtesse de Brionne ;

L'emblème frappe ici vos yeux  
Si les grâces, l'amour et l'amitié parfaite  
Peuvent jamais former des nœuds  
Vous devez tenir la navette.

#### IV. — Les collectionneurs de navettes.

Déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle, certains amateurs se plaisaient à collectionner les navettes de même que les boîtes à dragées et les tabatières. A la « Vente des effets précieux de S. A. R. le duc de Lorraine » qui eut lieu à Bruxelles, le 21 mai 1781, il n'y avait pas moins de dix-sept de ces petits instruments : l'un était en ambre garni de lames d'or, deux autres étaient de cristal de roche, deux étaient en or, cinq en écaille, deux en ivoire, trois en nacre de perle, un était en agate et le dernier en bois pétrifié.

De nos jours la collection des navettes est revenue à la mode : citons les curieuses séries réunies par M. et Mme DE WITT CLINTON COHEN de New-Work.

On sait que pendant de longs siècles la ville de Dieppe fut renommée pour la fabrication des objets d'ivoire. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Jean-Antoine Belleteste (1733-1811) établissait de si jolies navettes qu'elles sont qualifiées de chefs-d'œuvre par les almanachs du temps ; les nymphes, les amours, les carquois, les colombes sur fond de mosaïque étaient ses sujets les plus habituels. On appelait alors « fond de mosaïque » le délicat travail à jour imitant la dentelle.

Il est vraisemblable que les navettes d'acier étaient fabriquées à Moulins par les mêmes artistes qui établissaient les étuis à ciseaux en fer découpé et ajouré dont nous avons rencontré de si beaux spécimens (1).

(1) Dans la vitrine n° 1 du Musée de la tour Saint-Laurent, on remarque une des plus importantes collections de navettes d'acier qui ait jamais été constituée. On peut les diviser en deux classes, suivant qu'elles sont pleines ou ajourées. Les navettes pleines sont décorées de délicats rinceaux qui se jouent au milieu de branches de fleurs finement ciselés et toute cette décoration se détache sur un fond sablé or.

Les navettes à jour, en acier délicatement découpé et gravé, présentaient sur les navettes pleines l'avantage d'être infiniment plus légères. Elles jouissaient, du reste, auprès du public, d'une faveur beaucoup plus considérable.

Nous avons parlé au commencement de cet article du travail de dames appelé « frivolité » ; des navettes beaucoup plus restreintes étaient spécialement réservées pour ce genre d'ouvrage et celles qu'on voit au Musée Le Secq des Tournelles sont en acier bleui incrusté de dessins et damasquiné en or et en argent. (Pl. CCLXXV et CCLXXVI.)

Parmi les collectionneurs de navettes au XX<sup>e</sup> siècle, mentionnons M. et Mme De Witt Clinton Cohen de New-York qui ont su réunir, avec un goût très sûr et très éclairé de curieuses séries des objets ayant trait aux travaux de l'aiguille ainsi qu'une très remarquable collection de bonnets et de mouchoirs des deux derniers siècles.

## VINGT-SIXIÈME PARTIE

---

### DÉVIDOIRS

#### I. — Différentes espèces de dévidoirs.

Au Moyen Age, dit la chanson, les grandes dames restaient au logis pendant que leurs nobles époux partaient pour les croisades et allaient guerroyer au loin : elles occupaient alors leurs loisirs à filer le lin.

Parmi les ustensiles employés par elles pour manipuler le fil fabriqué ainsi au cours des longues soirées, il convient de citer les dévidoirs, instruments qui servaient à mettre le fil en écheveau. On connaît trois sortes de dévidoirs : 1<sup>o</sup> le dévidoir à main ; 2<sup>o</sup> le dévidoir vertical, en forme de roue montée sur une planchette ; 3<sup>o</sup> le dévidoir horizontal muni de bras qui se déploient.

#### II. — Les dévidoirs au XV<sup>e</sup> siècle.

Les plus anciens dévidoirs étaient en bois ou en ivoire, et M. Violet-le-Duc (*Dictionnaire du Mobilier français*) en reproduit un, d'après la miniature d'un manuscrit du xv<sup>e</sup> siècle, qui est des plus primitif. Ce dévidoir se compose d'un plateau inférieur à rebords, d'une tige et d'un moulinet horizontal formé de deux palettes divisées à l'aide des trous espacés dans lesquelles viennent se fixer des chevillettes en bois que l'on recule ou avance, suivant la grandeur de l'écheveau que l'on désire dévider...

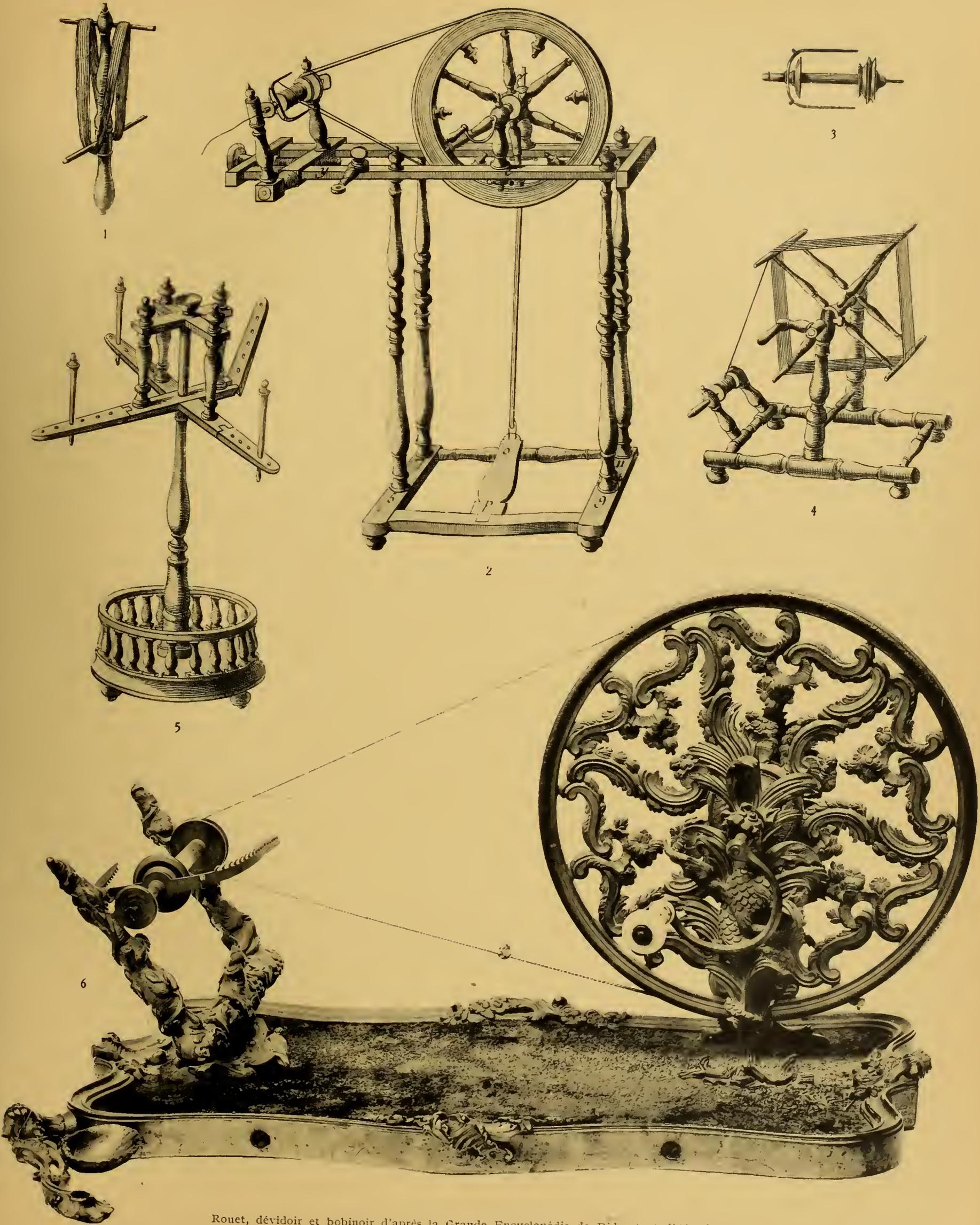
Au xv<sup>e</sup> siècle, le dévidoir portait les noms de «hasple» et de «chignole» ou «cyneulles» ; cependant, ce dernier nom était plus spécialement le nom de la manivelle qui faisait tourner le dévidoir et c'est par extension qu'on a donné ce nom au dévidoir lui-même :

1460. — Vieilles matrones barbues et eschevelées... tenoient en leurs mains selettes et bourdons, hesples ou cyneulles et en alloient escrimissant les unes aux autres. (*Perceforest*. T. II, f<sup>o</sup> 4.) (Cit. Gay. *Gloss. arch.*)

1410. — Filleresses doivent deswidier leur estain au trœule et non aux choignoles...

It. — Au deswidier les traismes aux choignolles, elles n'y doivent mettre que un fil au coup. (*Stat. de la draperie de Chauny.*)

1491. — Art. 10. Tout ouvrage de tour comme jates, plats, écuellés, fesselés, tranchoirs... chaises, chignoles, dévideurs seront de bon bois, ni fendu, ni trezalé ou percé de vers. (*Stat. des fustailleurs, tourneurs, lanterniers de Rouen.*)



Rouet, dévidoir et bobinoir d'après la Grande Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.  
Rouet en bronze doré. Époque Louis XV.  
(Don de M. Doisteau. Musée des Arts Décoratifs.)



**III. — Dévidoirs de bois, d'acier et de verre.**

Pour le xvii<sup>e</sup> siècle nous trouvons le dévidoir mentionné sous le nom de « guinde » :

1640. — D'un escheveau mis sur le guinde ou le dévidoir, se dévident des pelotons et il s'en fait de la toile. (Comnène. *Janua aurea*, 490.) (Ap. Gay.)

On a fait de fort beaux dévidoirs en bois ou en matière relativement précieuse, telle que la nacre et l'ivoire. Au Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles, en Belgique, on conservait un petit dévidoir en ivoire d'une exécution fort soignée. La plupart des dévidoirs qu'on trouve mentionnés dans les inventaires sont certainement très ordinaires, car ils sont estimés à un prix très bas :

Un petit devidouer de boys pour la soie de XV sols. (*Vente Lemérotel, Saint-Malo*, 6 octobre 1638.)

Les dévidoirs les plus pratiques ont été fabriqués à l'aide de petites vergettes d'acier articulées, un peu dans le genre des montures de parapluie qui permettaient, par une simple manœuvre de haut en bas, de grandir ce tambour factice à la taille de l'écheveau. Ces dévidoirs étaient fixés sur une table ; on les fabriquait généralement dans les endroits où se faisaient les menus ouvrages d'acier : les travaux de Plombières, exécutés dans cet ordre d'idées, peuvent être considérés comme les plus parfaits.

On s'est amusé parfois à faire des rouets et des dévidoirs de taille minuscule, pouvant être portés comme breloques et c'est certainement à des objets de cet ordre que se rapporte l'annonce du *Journal des Dames et des Modes* du 20 décembre 1822 :

Goula, tabletier bijoutier, 33, galerie du Café de Foix, au Palais-Royal, fait des rouets assez petits pour être considérés comme bijoux et cependant assez grands pour servir à dévider les écheveaux de soie sur de charmantes bobines. La nacre de perle et le bronze doré composent ce joli petit meuble (1).

A ce titre de simple curiosité, signalons également ces dévidoirs entièrement en verre filé qui sont sortis des mains de certains virtuoses de ce genre de travail. La branche tenant les bobines, les montants verticaux, les pédales même ont été fabriqués en verre. Tout cela marche et tourne à souhait. Mais ce n'est, au demeurant, qu'un jouet fragile, qu'un joli tour de force exécuté par un maître verrier épris de son métier.

(1) M. Le Secq des Tournelles a réuni dans son Musée les différents types de dévidoirs que nous venons d'énumérer.

Les dévidoirs extensibles ont été reproduits dans la Pl. CCCIII ; ils sont de très petites dimensions et se rapportent assez exactement à l'annonce du tabletier Goula.

Les rouets, qui semblent le complément des dévidoirs, ont été reproduits planche CCCIV.

Toutefois, c'est dans la planche CCLXXX que nous avons réuni l'ensemble le plus curieux de ces bobinoirs-dévidoirs, porte-bobines et pelotes à épingles, qui ont été en usage depuis les dernières années du xviii<sup>e</sup> siècle, jusqu'au milieu du xix<sup>e</sup>.

## VINGT-SEPTIÈME PARTIE

---

### ÉTUIS ET GAINES

#### I. — Leur emploi généralisé pendant tout le Moyen Age.

Au Moyen Age, à une époque où la vie des grands seigneurs consistait en déplacements continuels, on avait éprouvé la nécessité de faire fabriquer des emballages portatifs destinés à conserver et à protéger des heurts du voyage les objets précieux. Avec le goût et le raffinement que nos ancêtres savaient apporter à tous leurs menus objets mobiliers, l'art si ingénieux et si varié de la gainerie prit un développement considérable. Les gaines étaient elles-mêmes parfois si précieuses et si riches, qu'il fallait d'autres étuis pour les préserver. La vannerie, l'orfèvrerie, l'ébénisterie, la gravure, la broderie, la peinture et surtout le travail des cuirs ornés, contribuèrent à la confection d'une foule d'objets.

Le décor des gaines était à peu près identique à celui des reliures des manuscrits, et leur forme se ressentait toujours de la silhouette des objets qu'elles devaient contenir.

Le premier nom qu'on donna aux étuis fut celui de « *custodia* » qui signifiait le gardien ; on l'employait à renfermer le pain à chanter la messe, ou les réserves eucharistiques. Ce mot s'est conservé dans la liturgie comme synonyme de monstrance, puisqu'elle sert à exposer le Saint-Sacrement.

#### II. — La corporation des gainiers.

Les ouvriers qui se livraient à la fabrication des gaines et étuis s'étaient, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, formés en corporation et, en 1260, ils étaient régis par les règlements établis par Etienne Boileau.

1260. — Quieonques vuent estre guainiers furreliers ne ouvrier de euir bouilli en la ville de Paris et en la banlieue, estre le puet... Tuit li menestrel aud. mestier puent ouvrer de vache ou de buief, et de cheval et de âne et de véel, tant seulement, sanz metre nul autre cuir en huevre ne viez ne nouvel.

Nus menestrieus aud. mestier ne puet ne ne doit faire nul hennepier qui ne soit de 3 cuire nues tant de ehief en chief, se il ne les fet ou de buief, ou de vache, sanz véel, se ee n'est à la fausse eerehe.

Nus menestrieus du mestier desusd. ne puet faire nul eserin aud. mestier puis qu'il passe 6 den. qu'il n'i metz eerehe entour, s'il n'est de enir de vache.

Nus mestres du mestier desusd. ne puet faire fourrel, ne cofiniau ne autre estui, s'il n'a double fonz desus et desouz. (*Reg. d'E. Boileau*, tit. 65.)



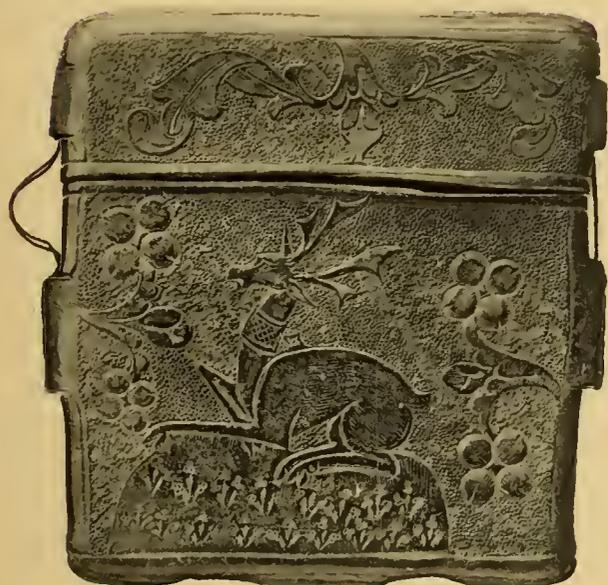
1



2



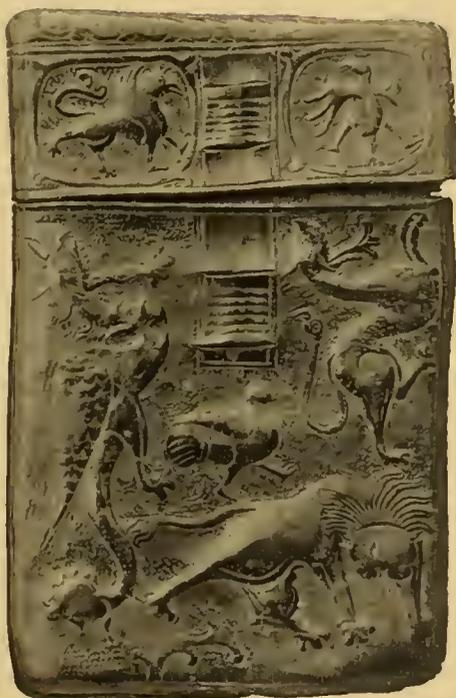
3



5



6



7



8

Gaines ayant servi à garantir des instruments de précision.  
Cuir repoussé, gravé, ciselé ou estampé. Travail allemand et italien. Du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle.  
(Collection Albert Figdor.)



Ces statuts, renouvelés en 1560, sont encore plus explicites sur les œuvres des ouvriers en gaines.

### III. — Gaines et étuis en cuir bouilli.

Etant donnés la destination des gaines et des étuis et les très primitifs moyens de transport dont on disposait au Moyen Age, on peut concevoir que ces objets devaient être d'une solidité remarquable ; c'est pourquoi la plus grande partie était en cuir bouilli.

1351. — Led. Huc Pourcel, gaingnier, pour trois estuiz de cuir bouilly, armoiez des armes de Mons. le Dauphin, pour mettre et porter la coupe dud. Sgr, son hennap de jour et son caillier de nuit, 100 s. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, f<sup>o</sup> 10, v<sup>o</sup>.)

1404. — Pour 2 étuis de cuir bouilli, poinçonnez et armoyez l'un aux armes de France et l'autre aux armes de Mgr le duc d'Orléans... Pour mettre et porter dedens les hannaps couvers, de madre, au pris de 24 s. p. la pièce, valant 48 s. p.

2 autres estuys de cuir bouilly, mendres, poinçonnez et armoyez comme dessus aux armes desd. Sgrs... pour servir à mettre dedens les caillers pour lesd. Sgrs, au pris de 20 s. p. la pièce, valent 40 s. p. (*Cpte de la cour de Charles VI*. Bibl. Nat. Ms fr. 6743, f<sup>o</sup> 8, v<sup>o</sup>.)

### IV. — Gaines en osier et en orfèvrerie.

Pour les grandes pièces d'orfèvrerie, les étuis, qui ressemblaient plutôt à des mallettes, étaient fabriqués en osier :

1387. — Pour un grant estuy d'ozier blanc fait de 2 fons de 2 corbeilles... pour mettre et porter 2 grand bacins... et pour icelluy estuy faire cloant et ouvrant, pour de 16 s. p. (8<sup>e</sup> *Cpte de Guill. Brunel*, f<sup>o</sup> 191, v<sup>o</sup>.)

Dans l'*Inventaire du Château de Vincennes* (1418), on mentionne « un gobelet et une coupe de voirre blanc, garny d'argent doré en deux estuis d'ozier ». Dans l'*Inventaire de Jean Blanche*, chantre à l'église Saint-Pierre de Troyes (1438), on remarque « neuf hanaps de madre, de plusieurs sortes, prisés avec l'estuy d'osiers, V. s. t. ».

En dehors de ces étuis très ordinaires, on rencontre souvent des étuis de métal précieux :

1231. — Unum estugium argenteum ad opus chrismae et 2 gausape lineæ cum quibus terguntur. (*Inv. de Foulques, évêque de Toulouse*, p. 901.)

1380. — Un estuit d'argent doré, ouvré, esmaillé de la vie de Sainte Catherine. Un petit estuy de madre garni d'argent doré. (*Inv. de Charles V*. N<sup>os</sup> 580 et 584.)

### V. — Etuis en étoffe ou en velours.

Au Moyen Age on a confectionné aussi des étuis en étoffe brodée ou en velours :

1380. — Un estuy de brodeure à façon de fleurs de lys, aux armes de la royne Jehanne de Bourgogne, ouquel a une peau de parchemin entaillé où sont escriptes plusieurs oroisons.

Un estuy de brodeure où sont 2 CC couronnez, où est un bouton d'or plain de muglias, à 5 perles. (*Inv. de Charles V*. N<sup>os</sup> 1937 et 3137.)

1420. — Un livre appelé le concordement des 4 évangélistes... en un estuy de

veluau vert brodé, pendant à une sainture de soye dont le mordant, la boucle et le passant sont d'argent doré. (*Inv. de Philippe-le-Bon.*)

Au xvi<sup>e</sup> siècle, la vie des Seigneurs étant devenue plus sédentaire, les étuis et les gaines commencent à se faire plus délicats. Gilles Corrozet, dans ses *Blasons domestiques* (p. 27, v<sup>o</sup>), nous a donné la nomenclature des étuis en usage de son temps (1550) :

Estuy de fin veloux couvert  
De cramoyssi, de bleu ou vert  
Estuy de marroquin paré  
Estuy tant bien faict et doré  
Estuy où pignes sont dedans,  
A grosses et menues dentz.  
.....  
Estuy le plus beau de ce monde  
Où sont les ciseaux, le poinson,  
La bresse de gente façon,  
Le cure dent, le cure aurette,  
La sie petite à merveille,  
La lime, la gente pinsette,  
Le ratissoir et la forcette  
Avec plusieurs aultres choses,  
En toy enfermées et closes,  
Estuy tant mignon et tant gent,  
Estuy ferré de fin argent,  
Estuy garny de soie et d'or.

A partir de cette époque on rencontre les étuis dans la plupart des inventaires.

#### VI. — Etuis en orfèvrerie.

A la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, ces objets étaient toujours de mode. Les tarifs fiscaux de 1664 et de 1692 nous apprennent que lorsqu'ils étaient en or ou en argent ils étaient taxés comme bijouterie et quand ils étaient garnis de cuir ou d'étoffe ils étaient classés parmi les objets de la mercerie.

Au début du xviii<sup>e</sup> siècle, les étuis de métal précieux furent respectés par les lois somptuaires et l'Edit du mois de mars 1700, qui interdisait l'usage des objets de luxe en or ou en argent, faisant exception pour les étuis, permettait « aux personnes qui ont des boîtes ou des étuits d'or et d'argent, de les garder si bon leur semble ».

#### VII. — Gains employées pour la coutellerie.

Alors que les étuis étaient plus spécialement réservés aux pièces d'orfèvrerie et aux objets de toilette, la gaine était surtout employée pour renfermer les objets tranchants :

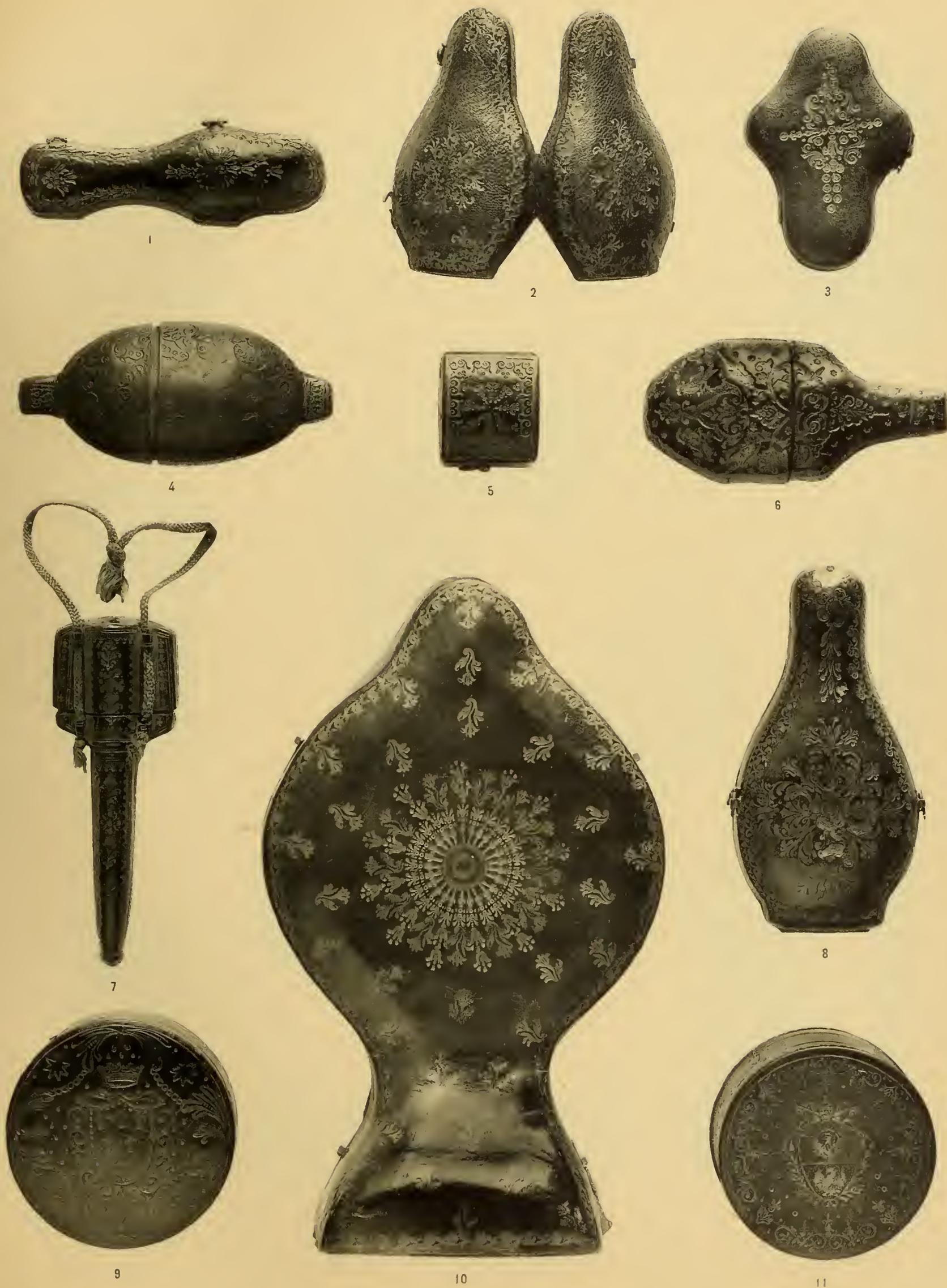
1352. — Hue Pourcel pour une gainne à uns petis couteaux d'or, pour led. Sgr (le roi) VI s. p. (*Cpte d'Et. de La Fontaine.*)

1380. — Ung coutel et un canivet en une gayne, dont les manches sont d'or



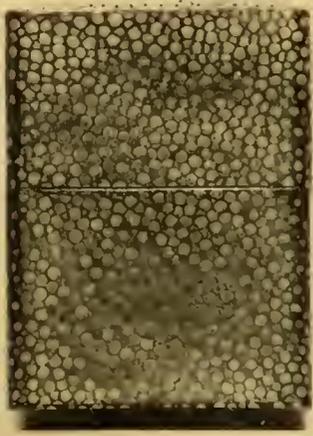
Gaines de couverts en cuir repoussé et incisé. Gaines de couteaux en maroquin rouge doré au petit fer. xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles.  
(Collection R. Richebé.)



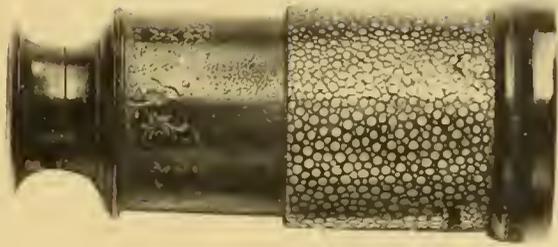


Etuils et gaines en maroquin rouge doré au petit fer. Boîte aux armes du Pape Paul V Borghèse. xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles.  
(Collection R. Richebé.)





1



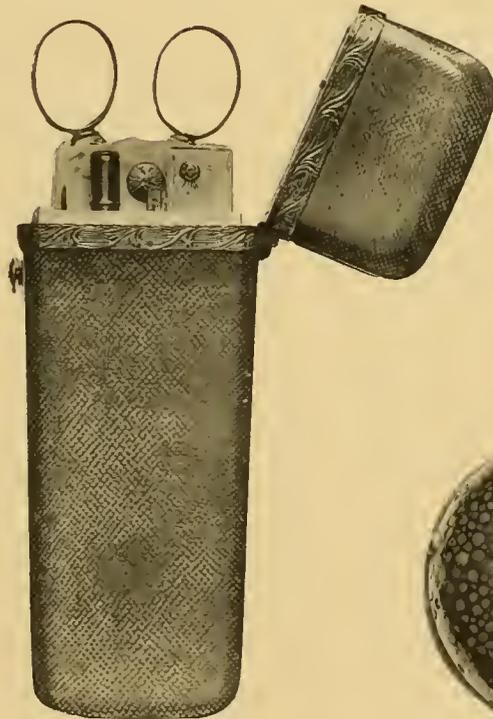
2



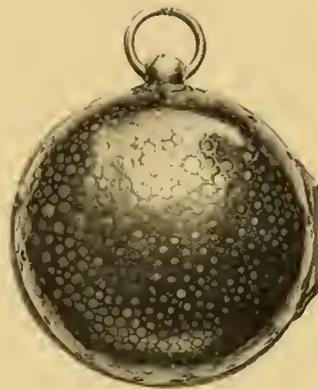
3



4



5



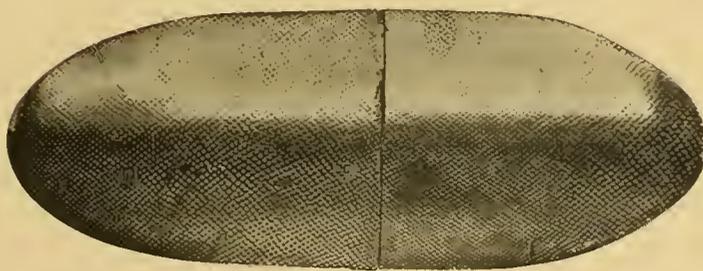
6



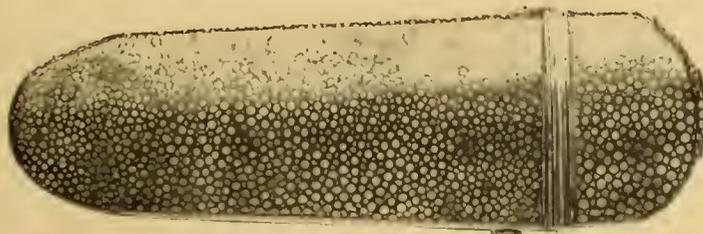
11



8



7



9



10

Étuis en peau de roussette et en galuchat pour besicles, couteaux, ménagères, lorgnettes, montres et souvenirs d'amitié. XVIII<sup>e</sup> siècle. (Collection H.-R. D'Allemagne.)



semez de roziers enlevez, avec les forcettes. Item. Troys paires de grands cousteaulx de Castille, dont les gaynes sont d'argent dorées à quatre esmaulx de France. (*Inv. de Charles V.*)

1415. — Trois couteaux à tailler sur table, à virole d'argent, armoiez aux armes de feu Mgr (le duc de Bourgogne), mis en une gaine armoiée aux armes de maditte Dame de Clèves. (*Trousseau de Marie de Bourgogne, comtesse de Clèves.*)

#### VIII. — Le mot « trousse » employé dans le sens de « gaine ».

Le mot « trousse » était employé au Moyen Age dans le sens de faisceau. C'est ainsi que les archers donnaient à leur carquois le nom de « trousse ». Au xv<sup>e</sup> siècle, on appelait « trousse » les marchandises ou le linge qui était roulé dans une toile ou placé dans une valise de cuir qu'on fixait sur la croupe d'un cheval. Par extension, on disait d'une personne montée en croupe sur le dos d'un cheval, qu'elle allait « en trousse ».

Il faut atteindre le xvii<sup>e</sup> siècle pour trouver au mot « trousse » le sens que nous lui donnons maintenant. Richelet en donne le premier la définition :

Terme de barbier. Espèce d'étui de cuir ou d'étoffe à plusieurs chambres, à deux, à trois ou à quatre, dans l'une desquelles on met les rasoirs, dans une autre les peignes, et en quelque autre les ciseaux et les fers à moustache.

Paris a toujours eu la spécialité de la fabrication des riches étuis et gaines. A la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, nous apprend Abraham du Pradel, deux maîtres gainiers étaient particulièrement réputés c'étaient :

Le sieur Landrieux gainier près le Palais ; il fait très proprement les étuis servant aux ouvrages de coutellerie. Le sieur Chambon, habile gainier, demeurant Cour Neuve du Palais.

#### IX. — Gaines en « Galuchat ».

Pendant le xviii<sup>e</sup> siècle, la mode fut aux étuis délicats d'apparence simple, mais d'un travail extrêmement soigné. Un grand nombre de ces écrins portatifs ont été dénommés « Galuchat », du nom de l'artisan qui le premier trouva le moyen de préparer et de teindre les peaux de squales et de raies. (*Tablettes royales du vrai mérite, 1778*).

Pour pouvoir employer ces peaux à des travaux de gainerie, elles étaient préalablement meulées et complètement unies de façon à faire disparaître les rugosités dont elles étaient couvertes. La plupart de ces peaux ont été teintes en vert et plaquées ensuite sur des cartons verts de façon à accentuer la transparence. Parfois on a laissé ces peaux dans leur intégrité ; les gaines travaillées de cette manière sont de couleur brun clair et un peu rugueuses au toucher.

C'est dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle que le « galuchat » fut à la mode ; on en faisait alors des coffrets de luxe, des écrins à bijoux, des gaines

de couteaux ou des étuis à nécessaires. Dans les inventaires de cette époque on rencontre de nombreux étuis en « galuchat » contenant les objets les plus divers.

Dans l'*Inventaire de Marie Josèphe de Saxe*, dauphine de France, on remarque « une boîte d'agate ovale, montée en or, dans son étui de galuchat ».

1770. — Un petit étui de galucha vert servant à enfermer la toison d'or de Monsieur le Duc. (*Inv. du duc de Villars*. Marseille.)

On peut voir l'estime dans laquelle étaient tenus les étuis en « galuchat » en parcourant la rubrique des « objets perdus » dans le journal *Annonces, Affiches et Avis divers* de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le 6 mai 1765, M. Alexandre signale la perte qu'il a faite au théâtre de la Comédie-Française « d'un étui en galuchat servant de trousse ». Le 2 juin, M. Michel, bijoutier, rue Saint-Denis, annonce qu'il a perdu au Jardin des Tuileries « un étui de galuchat vert renfermant une montre émaillée ».

Le 10 août 1772, c'est le sieur Tournebriel qui réclame un crayon d'or « dans un étui de galuchat à charnière et bouton d'or ».

A cette époque le « galuchat » était appliqué à la fabrication de toutes sortes de gaines, d'étuis, d'écrins, de boîtes et jusqu'aux fourreaux des épées. Les magnifiques tabatières ou drageoirs étaient renfermées dans des étuis de « galuchat » qu'on pouvait se procurer pour 36 livres.

---

## VINGT-HUITIÈME PARTIE

---

### ÉTUIS A AIGUILLES

#### I. — Les aiguillers.

##### Leur emploi au Moyen Age et pendant la Renaissance.

Si, en raison de leur fragilité et du peu d'intérêt qu'elles présentent, il n'est parvenu jusqu'à nous que peu ou pas d'aiguilles en fer ou en acier, par contre, dans les collections publiques ou privées on rencontre assez fréquemment des aiguillers ou étuis à aiguilles. Cet objet, qui n'a aucun rapport avec nos modernes étuis à aiguilles faisait, au Moyen Age, partie de la toilette féminine.

C'était, dit M. Victor Gay, un gracieux accessoire de l'accoutrement des dames ; il se portait sur le côté, suspendu à la ceinture, comme le clavandier, les forcettes,



Ustensiles de propreté ou de couture en argent repoussé et gravé.  
 Étuis en argent et étuis en nacre sculptée montés en or. XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.  
 (Collection H.-R. D'Allemagne.)



le couteau et autres menus objets qui furent au XVIII<sup>e</sup> siècle remplacés par la châtelaine.

Au Moyen Age, l'aiguiller était en forme de losange et se composait d'une enveloppe résistante en bois, métal ou ivoire, plus ou moins décorée, dans laquelle prenaient place plusieurs petits morceaux d'étoffe également taillés en losange sur lesquels les aiguilles étaient piquées, comme aujourd'hui elles le sont sur les feuillets de nos ménagères. L'enveloppe, percée d'un trou dans sa partie supérieure, glissait librement le long des cordons ou de la chaîne qui servait à la suspendre et qui tenaient fixement aux pièces d'étoffe.

Monsieur Albert Figdor, de Vienne, possède plusieurs excellents spécimens de ces aiguilliers de haute époque.

Dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle on trouve la mention des aiguilliers :

1300. — Lors trais une aiguille d'argent  
D'un aiguiller mignot et gent.

(*Roman de la Rose*, v. 92.)

1391. — Un aguillier de drap de laine à couches de soye et à menues pierres Indes. (De Laborde. *Gloss.*)

XIV<sup>e</sup> siècle. — Demandent l'imposicion de touz aguilliers de soie, d'or et d'argent, respondant lesd. orfèvres que se la couverture de l'aguillier estoit d'or ou d'argent ou garni de pierrerie, que c'est orfèvrerie et les font les orfèvres et non pas les merciers. (*Conclus. des orfèvres de Paris*. Arch. nat. K. 1033-34.)

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, la forme losangée de l'aiguiller était si à la mode qu'elle avait reçu le nom de l'objet lui-même.

1504. — La chapelle que donna feu pape Clément de Beaufort... de samit vermeil semé de losanges ou éguilliers d'or.

Pendant le Moyen Age l'orthographe du mot fut indifféremment «aguiller, aiguiller, esguiller ou éguiller».

1379. — A celle ceinture doit (le berger) porter un aguillier à mettre ses aiguilles quarrées et rondes. Lequel aguiller est de l'oz de la cuisse d'une oue menu et longuet ou de l'oz d'un pied d'aiguellet. (J. de Brie. *Le bon berger*. Ch. VIII, p. 72.)

1426. — Un massapøn en quoy a ung esguillier d'argent, un manche de coutiau garni d'argent, une petite chaynette d'or garnie de menues perles. (*Inv. du château des Baux*. Ch. 3, p. 134.)

1534. — A Jehan de Grain, marchand joyaullier et lapidaire demourant à Paris... son paiement d'un esguiller de cristal garny de rubiz et turquoises. (De Laborde. *Cptes des bâtim. du roi*. T. II, p. 267.)

1561. — Ung esguiller d'ébène garny d'or. Ung autre esguillier d'argent esmaillé de noir. Ung autre esguillier d'argent fait à jour, de fil tiré. (*Inv. du château de Pau*, f<sup>o</sup> 9.)

## II. — Etuis cylindriques.

A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, l'aiguiller fut remplacé par l'étui dont il avait pris la forme. Savary des Bruslons définit ainsi les aiguilliers de son temps :

Les étuis à curedents, à aiguilles et à épingles sont de petits cylindres creusés en dedans avec un couvercle, dans lesquels on enferme ces petits ustenciles de propreté ou de couture. Il s'en fait d'or, d'argent ou piqués de clouds de ces deux métaux, et d'autres encore de bois, d'ivoire ou de carton couvert de cuir (1).

---

## VINGT-NEUVIÈME PARTIE

---

### ESPINGLIERS

#### I. — Espingliers d'orfèvrerie

Les textes anciens présentent les épingliers tantôt comme une boîte ou un étui, tantôt comme une pelote ou des découpures d'étoffe qu'on enfermait dans une gaine suspendue au côté. La diversité de ces objets vient probablement de l'usage auquel les épingles étaient destinées : toilette, travaux de couture ou accessoire servant à accrocher les tentures.

Dès le <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, on rencontre des épingliers dans les inventaires et ils sont généralement traités avec un grand soin. Tout comme l'aiguiller, il est en or, en velours, en broderie, suivant qu'il est boîte ou pelote :

1360. — 2 épingliers batus à or, à un lion de pelles d'une part et d'une aigle d'autre.

Une boîte d'argent à mettre épingles à la façon d'une poire. (*Inv. de Jeanne de Boulogne*. N<sup>os</sup> 70 et 140.)

1361. — Un coussinet où il y a tout plein de grosses espignes d'or. (*Inv. d'Yolande de Bar*. Extr. Dehaisnes, p. 412.)

1380. — Espingliers taillés à esmaux. (Eust. Deschamps. Edit. Crapelet. 208.)

1409. — Un épinglier d'argent entour duquel sont le crucifiement, Saint-Pierre, Saint Paul et les armes du pape Urbain VI. (*Inv. de Marie de Sully, veuve de Guy de la Trémoille et de Charles d'Albret*.)

1474. — Une tablète ou espinllier garny d'or. (*Inv. de la comtesse de Montpensier*, p. 12.)

---

(1) Chez M. Le Secq des Tournelles, on trouve quelques spécimens de boîtes destinées à contenir des aiguilles, mais elles sont toutes du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle.

Sur la planche CCLXXVII et CCLXXVIII est représentée une série de ces curieux petits récipients ; certains sont en forme de clef, d'autres affectent l'apparence d'une colonne corinthienne, quelques-uns imitent vaguement l'apparence d'un poisson ; enfin un ciseleur plus ingénieux fabriqua un étui à aiguille en forme de parapluie.

Souvent on a associé aux étuis à aiguilles un cachet placé à la partie inférieure ; il permet à ce petit instrument de se tenir debout sur la table. Toutes ces pièces sont ciselées avec beaucoup de goût et nombre d'entre elles rappellent le travail des drageoirs de la même époque.



Étuis divers en orfèvrerie, en nacre, en ivoire gravé ou en paille. xviii<sup>e</sup> siècle.  
Sifflet en ivoire sculpté. xvii<sup>e</sup> siècle. — Trousse ménagère en émail polychromé. xviii<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



**II. — L'épinglier accessoire de la toilette féminine**

Olivier de la Marche dans le *Parement des Dames* (ch. 10), nous montre que l'épinglier était un des objets les plus indispensables de la femme au xv<sup>e</sup> siècle.

Env. 1492. — Recouvrer fault en l'hostel d'ung mercier

Et bien choisir dedans sa mercerie,  
 Pour quelque pris qu'on puisse apprécier.  
 Ung tabouret qu'on dit un espinglier,  
 Pour mieulx estre ma maistresse assortie,  
 La ceinturette en doibt estre garnie ;  
 C'est des utilz l'ung qu'i fault préparer ;  
 Espingles fault pour les dames parer.  
 Cest espinglier doit avoir couverture  
 D'un beau drap d'or pour princesses servir ;  
 De drap de laine doit estre la bordure,  
 Pour des espingles recepvoir la poincture.

**III. — Pelotes et boîtes à épingles.**

Au xvii<sup>e</sup> siècle l'épinglier, en tant qu'étui, se confond avec les étuis à aiguilles et son nom ne subsiste qu'appliqué à notre moderne pelote à épingles :

1635. — Epinglier : coussinet à piquer et tenir les épingles. (Ph. Monet.)

A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle et au commencement du xix<sup>e</sup>, on a fait de nombreuses boîtes destinées à contenir les épingles d'acier et probablement aussi les épingles à cheveux. Ces petites boîtes sont en ivoire, en racine d'orme ou quelquefois tout simplement en os ; elles sont cloutées d'acier et portent des inscriptions françaises ou anglaises indiquant le contenu de la boîte (1).

**TRENTIÈME PARTIE****PIPES****I. — Leur introduction en France au XVII<sup>e</sup> siècle**

L'usage de la pipe vient certainement des pays situés au delà des mers. Jacques Cartier, dans la relation du voyage qu'il fit au Canada, en 1534, parle des pipes dont les naturels du pays usaient pour « brûler certaines

(1) Dans la planche CCCV nous avons reproduit plusieurs de ces boîtes dont l'une d'elles porte cette jolie devise : « Pensez à moi ».

On peut faire rentrer aussi dans les épingliers, les pelotes à épingles en acier gravé, du travail de Plombières, qui étaient fixées sur une tête vissée sur le bord de la table de travail des couturières. Planche CCLXXX, nous avons reproduit plusieurs de ces pelotes qui sont presque toujours associées à des bobinoirs-dévidoirs.

herbes dont ils s'ingurgitaient la fumée dans tout le corps, fumée qui ressort ensuite par la bouche et les narines comme par un tuyau de cheminée».

La pipe était connue en France vers 1600 et on en trouve la trace graphique sur les écussons de marbre blanc et rouge ayant orné l'une des trois maisons que fit construire Henri IV sur l'emplacement de la place Royale. A cette époque, même, les pipes étaient si rares que trois ou quatre fumeurs se réunissaient ensemble pour fumer, l'un après l'autre, la même pipe.

En Angleterre, au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, les dames de la bonne société se mirent à fumer la pipe et elles le firent avec grâce. Tout le monde connaît la légende des filles de Louis XIV qui, un jour, avaient pris la pipe des soldats du corps de garde et s'amusaient à fumer, probablement pour se donner mauvais genre. C'est pour faire allusion à cette historiette que Bonnard, dans sa curieuse suite de gravures, a reproduit trois nobles dames, coiffées de hauts bonnets de dentelles, occupées à fumer la pipe, à boire et à jouer aux cartes.

Tout le monde a entendu parler de l'histoire plus ou moins véridique du capitaine Jean Bart, « la terreur des flottes ennemies sur l'Océan », qui, ayant été admis en audience par Louis XIV, ne se gêna pas pour allumer sa pipe dans l'antichambre du Grand Roy.

### I. — Les pipes pendant la Révolution

A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, la plupart des hommes politiques étaient d'enragés fumeurs de pipe, on cite notamment Mirabeau, Bailly, Lally-Tollendal, Maury, Syeiès, Chapelier, comme ayant beaucoup pratiqué ce genre de sport.

Les cartes à jouer de l'époque, nous représentent les Sans-Culottes tenant dans leur bouche une pipe très courte dénommée « brûle-gueule ».

On a fabriqué des pipes en fer ; quelques-unes sont d'une silhouette fort élégante et ont l'aspect du modèle classique. Toutefois, certains fabricants ont donné cours à leur imagination, principalement en Allemagne du Sud, où on a confectionné des pipes en forme de clef. Un artiste, plus audacieux encore, a fait une pipe en forme d'enclume, à laquelle il adjoignit un compas et une équerre (1).

### III. — Les pipes de « Kummer »

Au xix<sup>e</sup> siècle, pour les gens dédaigneux de la pipe en terre ou en racine de bruyère, on fabriqua des pipes « d'écume de mer », matière qui, comme

---

(1) Tous ces objets d'un usage courant sont devenus maintenant particulièrement rares et c'est une bonne fortune pour nous d'en rencontrer, dans la collection de M. Le Secq des Tournelles, des spécimens aussi nombreux et aussi intéressants. (Pl. CCLXXXI-CCLXXXIII et CCLXXXV.)



Pipes en bois sculpté. Travail français, allemand et russe. — Tuyau de pipe en corne tournée et sculptée, XVIII<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)





Étuis de pipes en argent et en bois sculpté.  
Pipes en porcelaine, en argent et en cuivre. Outils et accessoires de fumeurs en acier. XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)





1



5



2



4



3



6



7



9



8



10



11

Briquets en acier ciselé et repercé. Travail oriental. — Briquets ornés de sujets en bronze ciselé. Mouchettes ou pincés à braise en cuivre décorées d'inscriptions estampées. Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. (Collection Albert Figdor.)



chacun le sait, est un silicate de magnésie très pur et très blanc, qu'on extrait à ciel ouvert des carrières d'Eski-Chékir, en Asie-Mineure.

On a longtemps discuté sur l'origine de ce mot ; les uns le font dériver d'un certain Kummer, qui aurait, le premier, introduit cette substance en Europe ; d'autres, l'expliquent par la blancheur et la légèreté de cette matière.

Quoi qu'il en soit, il est bon de signaler que de tout temps, les Orientaux ont marqué leur admiration pour les blocs de ce produit, en disant : « Ils sont blancs comme de l'écume de mer ». (Lucien Brandeis, *Etude rétrospective sur l'industrie du tabac*) (1).

---

## TRENTE-ET-UNIÈME PARTIE

---

### FUSILS ET BRIQUETS

#### I. — Fusils à aigulser

Le fusil à aigulser des cuisiniers était, dans le principe, une pièce d'acier avec laquelle on frappait le silex pour obtenir l'étincelle permettant de faire jaillir du feu. Ces pièces percutantes, ou briquets, ont été, dès une époque très ancienne, pourvus d'une décoration fort intéressante. Dans son *Glossaire*, M. Victor Gay a reproduit trois spécimens de ces instruments, dont l'un remonte au XII<sup>e</sup> siècle.

Dans les inventaires, on rencontre assez fréquemment la mention du fusil-briquet :

1380. — Un petit foisil d'argent doré, cizellé entour...

Ung foisil d'argent doré, taillé à fleurs de lys, pes. à tout son foisil, 1 m. 4 o. et demye. (*Inv. de Charles V.* N<sup>os</sup> 2172 et 2223.)

1420. — Un coffre d'argent doré à mettre un foisil et les habillemens qui y appartiennent, pes. 1 m. 2 o. 15 est. (*Inv. des joyaux de Charles VI.* N<sup>o</sup> 56.)

#### II. — Fusils à battre le briquet

Le briquet avait été adopté comme symbole par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et choisi par lui comme motif principal du collier de la Toison d'Or, ordre fondé par ce prince en 1429.

---

(1) Dans les vitrines du Musée Le Secq des Tournelles qui contiennent les pipes en fer, on trouve toute une série d'accessoires de fumeurs destinés à faciliter l'usage de la pipe : tels sont ces couteaux, dont le manche forme pince à braise, ces presselles qui sont des diminutifs des pinces à bûches alors en usage. (Pl. CCLXXXI.)

En France et en Espagne, on a fait de nombreuses troussees de fumeurs formant d'un côté pince à braise et de l'autre briquet. (Pl. CCLXXXII, CCLXXXIII et CCLXXXV.)

Au xvi<sup>e</sup> siècle, le fusil à battre le briquet subit une transformation importante : ce fut l'adaptation d'un ressort faisant mouvoir un chien armé d'une pierre à feu, qui venait frapper la plaque d'acier :

1530. — Panurge portait dans une bougette... un fouzil garny d'esmorche, d'allumettes, de pierre à feu et tout aultre appareil à ce requis. (Rabelais. *Liv. II*, chap. 16.)

1620. — Un fuzy à allumer du feu, faisant rouet, pulvérin et bandage. (*Inv. des armes de l'hôtel de Salins.*)

Le corolaire indispensable du briquet est la boîte à amadou. Comme cette boîte devait contenir la substance en ignition, il était tout naturel qu'elle fût en fer. On a donné à ces boîtes les formes les plus variées, mais le plus souvent, elles représentent un petit livre orné de fines gravures. Les artistes se sont même, parfois, amusés à imiter la dorure au petit fer que l'on voyait sur le plat des volumes reliés (1).

---

## TRENTE-DEUXIÈME PARTIE

---

### BRIQUETS-PISTOLETS

#### I. — Leur origine italienne

On a fait, au xviii<sup>e</sup> siècle, probablement en Italie, si nous nous en rapportons aux noms et aux inscriptions portées sur la batterie, des briquets en forme de pistolets. Ce curieux instrument ressemble absolument au pistolet ordinaire quand le canon est fermé. Un simple déclic, actionné par la gachette, enflamme la poudre du bassinet et met à l'intérieur le feu à une mèche contenue dans un tube de cuivre qui se relève aussitôt.

Quelques esprits chagrins ont voulu voir dans cet instrument, un pistolet destiné aux épreuves de certaines sociétés secrètes, mais il est bien plus simple de voir, dans cette arme factice, une ingénieuse invention d'un artiste armurier.

#### II. — Briquets de défense

En 1786, l'*Almanach sous verre* annonce l'apparition d'un briquet de défense qui ne devait pas être d'un usage très pratique en cas d'attaque nocturne.

---

(1) Dans la collection Le Secq des Tournelles, il existe toute une série de boîtes à amadou en fer gravé qui sont d'un joli modèle. La plupart représentent un livre relié sur le couvercle duquel on a gravé des dessins humoristiques. (Pl. CCLXXXIII et CCLXXXV.)



1



2



3



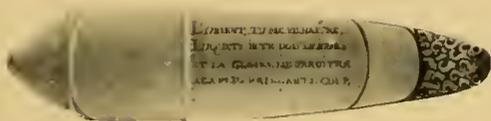
4



5



6



7



8



9



10

Grande râpe à tabac en bois sculpté portant une inscription.  
 Râpes à tabac ou à muscade en ivoire sculpté. Boîte à mouche en ivoire en forme de bateau exécutée par Luquet (nos 7 et 8).  
 Aumônière et bourse à quêter en bois sculpté. Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.  
 (Collection Albert Figdor.)



Ce briquet, dit-il, est composé d'une lanterne légère dont la bougie s'allume au moyen d'une mèche par la seule détente d'une batterie de pistolet qui est armé en avant d'une baïonnette.

Revenant sur cette invention, quelques années plus tard, l'*Almanach sous verre* nous présente ainsi le nouveau briquet de défense inventé par le sieur Régnier, contrôleur des armes portatives, demeurant à Paris, maison des Feuillans, rue Honoré...

Briquet défensif sous la forme d'un pistolet d'arçon, muni d'une baïonnette en avant. La batterie de ce briquet allume une bougie préparée dans une petite lanterne à réverbère qui y est adaptée. L'éclat de la lumière surprend le malfaiteur et la baïonnette offre un moyen de défense pour la personne qui en est armée (1).

## TRENTE-TROISIÈME PARTIE

### RAPES A TABAC

#### I. — Les râpes à tabac dites « grivoises »

La râpe à tabac date de l'introduction du tabac en Europe ; on sait, en effet, qu'à ce moment, on ne vendait pas de tabac prêt à être employé, aussi les amateurs de la poudre de l'arbre importé par Nicot étaient-ils obligés de préparer eux-mêmes le subtil produit. On ne pouvait, en effet, se procurer chez les débitants que des feuilles de tabac de Virginie ou de Hollande, soigneusement roulées en paquets très pressés désignés sous le nom de « carotte ».

A leur apparition, les râpes à tabac étaient connues sous le nom de « Grivoises ». Au sujet de ce nom, le *Dictionnaire de Trévoux* nous donne les explications suivantes (t. IV, p. 640) :

Sorte de tabatière en manière de râpe, pour réduire en poudre le tabac qui est

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il y a une importante collection de ces briquets pistolets ; quelques-uns ont leur crosse entièrement en bois incrusté d'ivoire ou de cuivre ; d'autres étaient établis exactement comme les pistolets d'arçons de l'époque, et étaient garnis à l'extrémité de leur crosse par un culot semi-sphérique plus ou moins ouvragé.

On a fait également des briquets plus simples dans lesquels la crosse est figurée par une tige de fer terminée par une boule.

Dans certains de ces briquets, on a remplacé la crosse par une poignée damasquinée d'or et d'argent dans le genre des travaux exécutés à Plombières à cette époque. (Pl. CCCXXXIII.)

On peut faire rentrer dans la même catégorie les briquets-couteaux dont nous parlerons dans la notice sur la coutellerie : ce sont plutôt des pièces de curiosité que des objets d'un usage réellement pratique. (Pl. CCCLXXXVII.)

A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, un grand nombre d'encriers étaient munis d'une batterie de pistolet analogue à celle des briquets-pistolets. Cette batterie permettait d'enflammer l'amadou et de se procurer de la lumière sur la table de travail. (Pl. CCCIX et CCCXXX.)

en rouleau ; ces sortes de tabatières sont venues de Strasbourg en 1690. Elles portent ce nom, sans doute parce que les grivois ou soldats s'en servent.

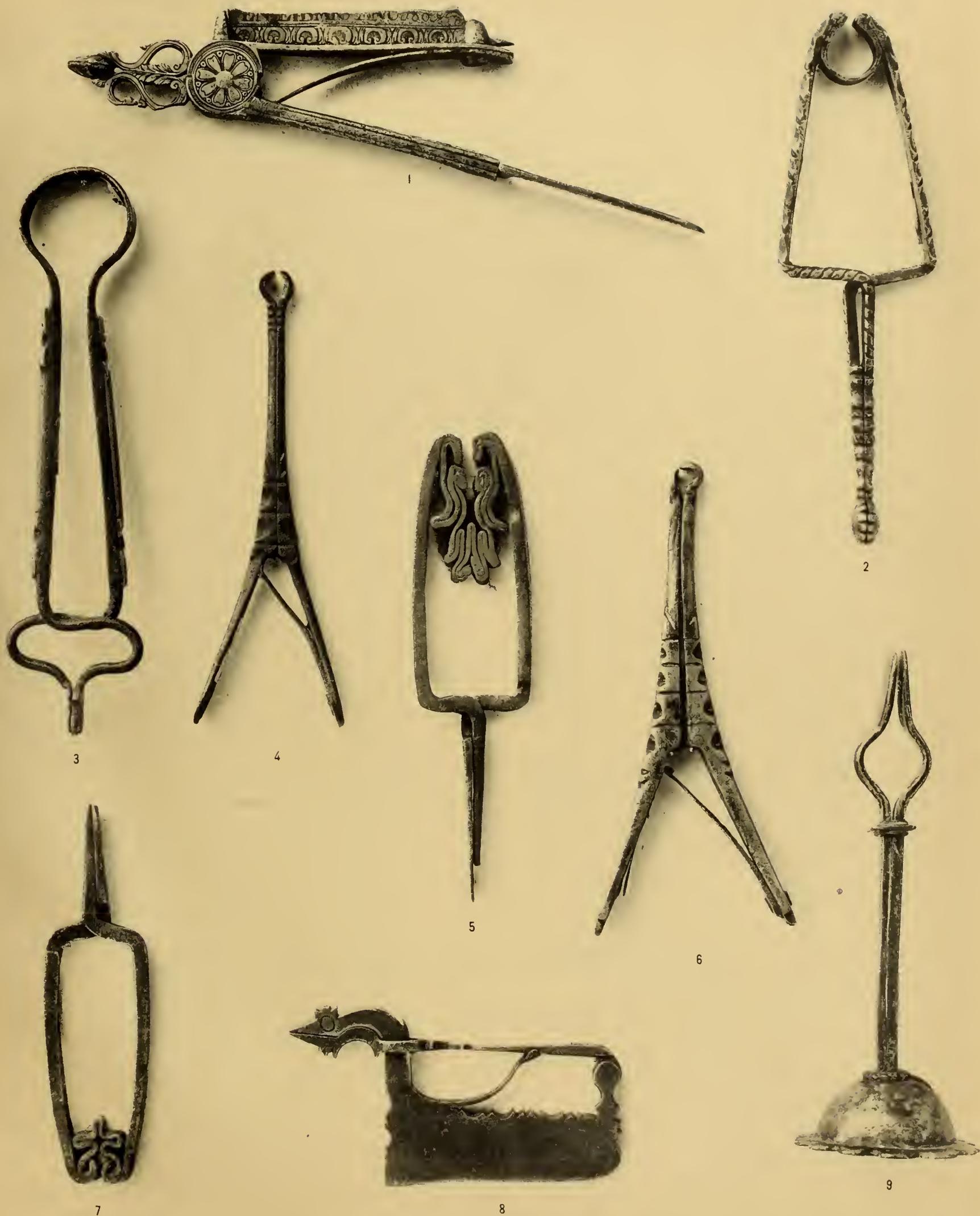
De forme plate, les râpes étaient portées dans la poche, de même que la carotte qui était souvent contenue dans une boîte spéciale. La râpe proprement dite était constituée par une sorte de lame rendue rugueuse à l'aide de trous percés au moyen d'un outil spécial ; cette lame glissait dans une coulisse ménagée sur les bords du réservoir à tabac qu'elle recouvrait. A une des extrémités se trouvait une coquille ou un petit réservoir séparé dans lequel, le priseur, après avoir râpé la carotte, recueillait la poudre plus ou moins fine qu'il avait obtenue ; il saisissait alors, entre le pouce et l'index, la prise qu'il introduisait ensuite délicatement dans ses narines. Il est probable qu'à cette époque, ceux qui ne voulaient pas transporter sur soi la râpe indispensable à la fabrication de la poudre, employaient des tabatières en forme de poires dans lesquelles ils pouvaient conserver d'avance une certaine provision de tabac râpé.

## II. — Richesse déployée dans la décoration des râpes à tabac

L'obligation, pour les priseurs, de porter sur soi des râpes à tabac, incita les tabletiers à en faire un objet de luxe, aussi ont-ils traité cet accessoire en toutes matières, métaux ciselés ou gravés, bois précieux, marqueterie de paille, ivoire ou os rehaussés de sculptures très finement travaillées ; on en fit en faïence et en porcelaine et même en émail. En 1748, l'orfèvre François-Thomas Germain, livra à la Cour deux râpes d'argent à manches de bois des Indes.

Souvent, les râpes avaient une décoration extraordinairement riche ; on les recouvrait d'armoiries, d'arabesques, de rinceaux, de scènes galantes ou grivoises. Dans les râpes en ivoire d'un travail soigné, la partie formant râpe était toujours en métal précieux. Ces râpes étaient pour la plupart, fabriquées à Dieppe, ville qui jouissait, aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, d'une renommée mondiale pour le travail de l'ivoire.

La matière qui s'est certainement le mieux prêtée à la décoration est le buis. Dans une vente qui eut lieu au mois de mai 1923, nous avons remarqué une trentaine de pièces en buis sculpté des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. Quelques-unes portaient des inscriptions humoristiques telle que « toy seul me console » ; une autre représentait, sur la face, la fable du *Corbeau et du Renard* et de l'autre côté, une scène tirée de l'*Histoire de Pyrame et Thisbé*. Notons particulièrement, une râpe à double face décorée d'une cathédrale et d'armoiries ; au centre, on aperçoit un cadran simulé muni d'aiguilles ; la partie inférieure, forme panier, est décorée d'une coquille ; elle porte l'inscription : Louis Routier et la date 1727.



Outils de fumeurs. Pincés formant briquet. Acier ciselé. XVIII<sup>e</sup> siècle  
Presselles utilisées par les bijoutiers et par les chirurgiens.  
(Collection Albert Figdor.)



On remarquait également une grande et belle râpe représentant un Bacchus enfant, monté sur un tonneau placé sous un arbre chargé de fruits.

Quelques râpes portaient des sujets religieux tels que le Christ en croix, l'Ascension de la Vierge, une croix parmi les instruments de la Passion, une monstrance entre deux palmettes, une sainte Catherine parmi les fleurs, une Madeleine repentie au pied de la croix, etc...

Parmi les râpes décorées de sujets profanes, signalons celle représentant deux personnages croisant le fer ; cette scène était accompagnée de la légende : « Ne m'a pas qui veut. »

Les râpes de buis étaient importées du Jura par les marchands forains ; elles faisaient partie de ce que l'on appelait alors « la joaillerie de Saint-Claude » (1).

### III. — Machines à pulvériser le tabac

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les râpes disparurent presque complètement lorsqu'on eut trouvé des procédés mécaniques pour pulvériser le tabac. La première machine dont il soit fait mention a été relevée dans une vente de meubles et d'effets effectuée le 10 septembre 1778, dans la rue Saint-Antoine. A cette vente, on proposait « une machine mécanique qui râpe, mout et tamise à la fois sept bouts de tabac ». Un an plus tard, le *Journal général de France* du 14 août indiquait comme étant à vendre chez le sieur Mair, rue de Jouy, en face l'hôtel d'Aumont, une « machine portative par le moyen de laquelle on peut commodément râper et tamiser six bouts de tabac à la fois, avec un moulin adapté à la même manivelle pour moudre les côtes et les déchets ».

### IV. — Tabacs, tabagies.

Les mots « Tabacs, Tabagies » ont, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, été employés pour désigner les endroits où se réunissaient les fumeurs pour se livrer en toute tranquillité à leur passion favorite. *Le Dictionnaire de l'Académie* (édition de 1696) définit ainsi les « Tabacs ».

Chambres, salles et autres pièces où les soldats et les petites gens allaient « prendre du tabac en fumée ».

---

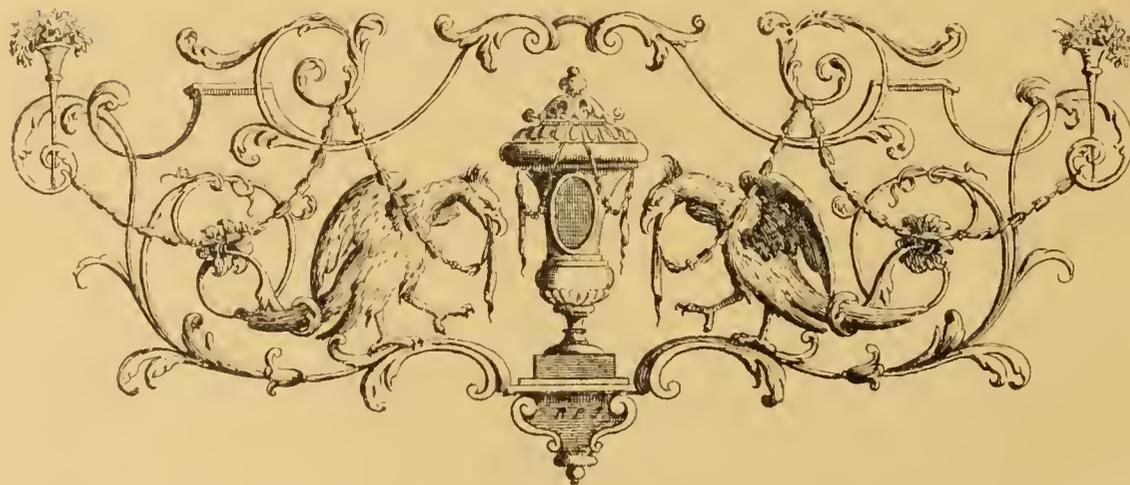
(1) Le Musée Le Secq des Tournelles renferme une vitrine qui est presque entièrement consacrée aux râpes à tabac en acier bleui, en acier damasquiné d'or ou d'argent, en acier ciselé et en fer gravé à l'eau-forte. Quelques-unes, comme le n° 4019, portent des inscriptions « Au bon tabac » ; au-dessous on remarque un chiffre extrêmement compliqué surmonté d'une couronne de marquis. D'autres portent des inscriptions humoristiques, telle la râpe n° 4015 qui représente un joueur de flûte accompagné de l'inscription : « J'en fait résonner les airs les plus flatteurs ».

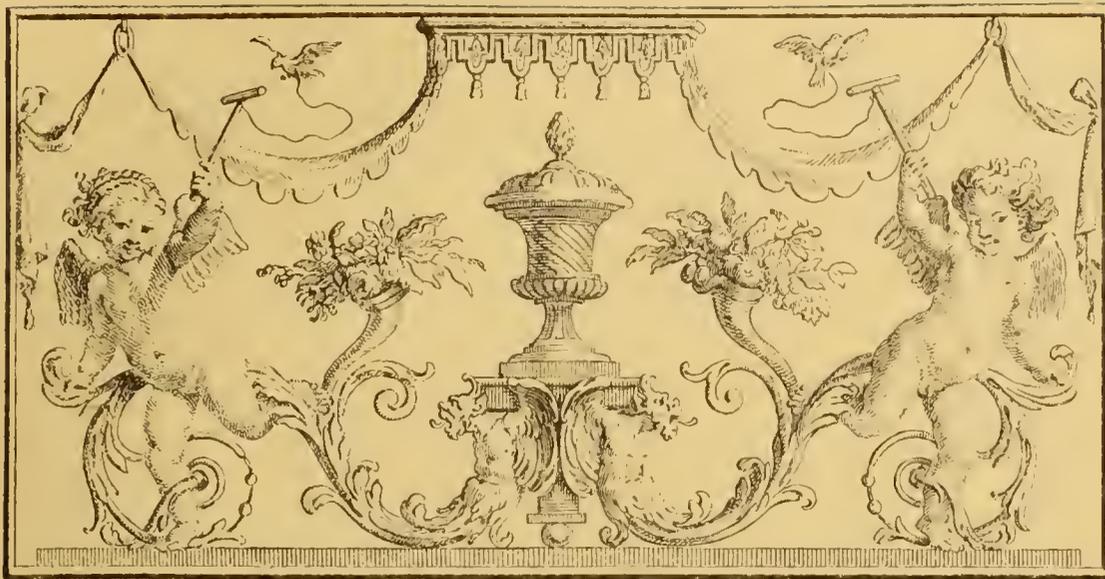
Une autre râpe (n° 4007) représente un couple amoureux enlacé au dessus duquel est l'inscription : « Point de bonheur pareil au mien ».

Cependant les motifs les plus fréquemment employés pour la décoration des râpes à tabac sont les arabesques plus ou moins compliquées, ciselées dans l'épaisseur du métal ou dessinées à l'aide d'une incrustation d'argent.

On pourrait appliquer exactement la même définition au mot « Tabagie ». C'était un endroit où on se rendait en joyeuse compagnie, pour boire et fumer en toute liberté. Ces prédécesseurs de nos modernes estami-nets étaient assez mal vus de la police, car les malandrins de l'époque ne se faisaient pas défaut d'y attirer les provinciaux naïfs et là ils les dépouil-laient de leur pécune « en leur ostant avec port d'armes et autres violen-ces et excédz l'or et l'argent qu'ils ont sur eux... ». C'est pour obvier à cet inconvénient qu'on dut, en 1629, rendre un *Arrest contre les filoux et as-semblées de preneurs de Tabac* enjoignant à tous ces citoyens indésirables d'avoir « à vuidier la ville, Prévosté et Vicomté de Paris dans vingt-quatre heures... à peine de 500 livres d'amende et de punition corporelle, s'il y eschet ».

On a, surtout au xviii<sup>e</sup> siècle, employé le mot « Tabagie » dans le sens de « nécessaire de fumeur ». La manufacture de cristaux de Bayel, près Bar-sur-Aube, annonçait qu'elle mettait en vente des « verres, tasses et flacons de toutes sortes, fioles à sel, rouleaux, tabagies, lustres ». Ces tabagies étaient parfois traitées avec un grand luxe et les marbres les plus précieux concour-raient à leur établissement. A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle le sieur Capdeville, rue Croix-des-Petits-Champs, publiait dans les *Annonces-affiches et avis divers*, qu'il mettait en vente : « une jolie tabagie de marbre vert campan contenant quatre livres de tabac, avec tous ses ustensils : prix au juste, 30 livres ».





*11. Paris. del et fecit 1727.*

## CHAPITRE IV

### LA TABLE ET LA CUISINE

**Couteaux.** — I. Les couteaux dans l'Antiquité et au <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle. — II. Les corporations de couteliers aux <sup>xiii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècles. — III. Couteliers damasquineurs au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle. — IV. Marques des couteliers au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle. — V. Les couteliers les plus renommés au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle. — VI. Principaux centres de la coutellerie en province. — VII. Les couteliers fabricants d'instruments de chirurgie et d'astronomie. — VIII. Couteaux de Carême et de Pentecôte. — IX. Furgettes. — X. Couteaux cernoirs à ouvrir les cerneaux ou noix vertes. — XI. Couteaux de religieuse et de dame. — XII. Richesse apportée à la décoration des couteaux : matières employées à leur fabrication. — XIII. Couteaux à manche sculpté. — XIV. Couteaux à manche en faïence ou en porcelaine. — XV. Rôle de l'écuyer tranchant : son arsenal. — XVI. Couteaux servant à hacher. — XVII. — Couteaux à bouts arrondis : ils sont prescrits par le cardinal de Richelieu. — XVIII. Couteaux contenus dans une gaine de galuchat. — XIX. Couteaux à fruits. — XX. Différentes espèces de couteaux en usage au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle. — XXI. Couteaux à secret ou à ressort. — XXII. Couteaux révolutionnaires. — XXIII. Supériorité de la coutellerie française. — XXIV. Couteliers au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle. — XXV. Couteaux pistolets et couteaux d'ami. — XXVI. Couteaux de vénerie.

**Canifs et canivets.** — Ils sont l'accessoire obligé de l'écrivoire.

**Gaines de couteaux.** — I. Elles sont en bois sculpté ou en cuir bouilli. — II. Les coutelières : richesse apportée à leur décoration.

**Rasoirs.** — I. Les rasoirs de Guingamp. — II. Manches de rasoirs dénommés « chasse ». — III. Rasoirs munis d'une gaine de protection. — IV. Pâte à rasoir.

**Fourchettes.** — I. Leur introduction en Europe au XI<sup>e</sup> siècle. — II. Les fourchettes d'après les inventaires du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. — III. Emploi de la fourchette au XIV<sup>e</sup> siècle. — IV. Généralisation de l'emploi des fourchettes au XVI<sup>e</sup> siècle. — V. L'emploi des fourchettes au XVII<sup>e</sup> siècle, d'après le *Traité de la Civilité*.

**Fourchettes de cuisine.**

**Cuillers.** — Cuillers de bois et cuillers en matières précieuses.

**Cuillers à pot.**

**Passoires et couloires.** — I. La passoire liturgique. — II. La couloire: sa définition.

**Cuisine.** — I. Une cuisine princière au XIV<sup>e</sup> siècle. — II. La cuisine idéale, d'après Eustache Deschamps. — III. La cuisine de la Commanderie du Temple, à Paris. — IV. Les appareils de cuisine au XVI<sup>e</sup> siècle, d'après Gilles Corrozet. — V. Un traité de cuisine au XVI<sup>e</sup> siècle, par Bartholomeo Scappi.

**La corporation des fèvres taillandiers.**

**Broches à rôtir.** — Broches dénommées « hastes », fabriquées en bois odoriférant. — II. Les « happelopins » et les chiens font tourner les broches. — III. Les tourne-broches mécaniques. — IV. Poésie sur le tourne-broche.

**Crémaillères.** — I. Leur place dans les cheminées seigneuriales. — II. Différentes formes du mot. — III. Charade sur les crémaillères.

**Rateliers de cuisine.** — Leur fabrication dans le Nord de la France et en Provence.

**Grils.** — I. Le gril de Saint-Laurent en forme de lit. — II. Grils à poisson, à viande et à fromage. — III. Grils fixes et grils à plateau tournant.

**Couronnes d'office.** — Leur reproduction dans les tableaux des peintres de l'école hollandaise.

**Plaques de cheminées.** — I. Définition du mot. — II. Les plaques sont originaires de l'Est de la France et de la Belgique. — III. Plaques armoriées et historiées. — IV. Plaques de cheminées de la Chartreuse de Durbon. — V. Plaques coulées en bronze. — VI. Contre-feu et plaques dénommées « Bretagne ». — VII. Les cheminées à La Popelinière. — VIII. Charade sur les contre-cœur de cheminées.

**Chenets et landiers.** — I. Origine du mot : Les chiens de feu. — II. Chenets décoratifs aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. — III. Andiers et landiers. — IV. Chenets dénommés « hastiers » et chenets à corbeille. — V. Devants de grils ou de grilles. — VI. Chenets en fer forgé garnis d'applications de bronze. — VII. Chenets en fer fondu : leur emploi fréquent aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

**Accote-pot.** — Leur emploi aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

**Pelles et pincettes.** — I. Les accessoires du foyer. — II. Pelles en bois au XIII<sup>e</sup> siècle. — III. Pelles en fer au XV<sup>e</sup> siècle. — IV. Pelles, pincettes et crochets à feu aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. — V. Pelles et pincettes garnies de pommes en bronze doré. — VI. Tenailles ou estenailles. Pincées à bûches. — VII. Pincettes articulées. — VIII. Pincettes de luxe au XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Soufflets.** — I. L'office de souffleur dans les cuisines du XIV<sup>e</sup> siècle. — II. Soufflets en métal précieux. — III. Soufflets en accordéon. — IV. Soufflets à ailes triangulaires.

**Gaufriers et moules à oublies.** — I. Matières servant à la fabrication des hosties et des oublies. — II. Les moules à oublies. — III. Rôle de l'oublie dans le drame liturgique. — IV. Nicules, gaufres et oublies. — V. Formes données aux moules à gaufres et à oublies. — VI. Gravure des moules à hosties. — VII. Les fers à hosties et à oublies d'après les inventaires. — VIII. La profession de maître oublieur.

**Chariots à feu.** — I. Ils sont employés pour le chauffage des châteaux et des cathédrales. — II. Braseros fixes du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle.

**Chaufferettes.** — I. Les escauffilles à main en forme de boule ou de pomme. — II. Chaufferette à eau chaude montée sur pieds.

**Bassinoires.** — I. Les buccines d'airain à air chaud. — II. Bassinoires d'argent et de cuivre aux <sup>xv</sup><sup>e</sup> et <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècles. — III. Une poésie de la fin du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle sur les bassinoires. — IV. Bassinoires en métal précieux. — V. Bassinoires anglaises à eau chaude.

**Réchauds.** — I. Leur définition. — II. Les chauffoirs, chaufferettes ou réchauds du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle. — III. Réchauds à esprit de vin et cassolettes brûle-parfums.

**Mortiers.** — I. Ils forment l'accessoire indispensable d'une cuisine au Moyen Age. — II. Les mortiers en bronze, leur décoration. — III. Les mortiers chez les pharmaciens.

**Fers à repasser.** — I. Leur emploi dans l'Antiquité et dans les pays orientaux. — II. Lissoirs. — III. Fers creux à braise.

**Moulins à café.** — Moulins à épices.

**Paniers.** — I. Paniers de joncs et d'osier. — II. Paniers d'orfèvrerie « en manière d'esclisse ». — III. Paniers en fil de fer.

**Clavandiers.** — Les anneaux et les trousseaux de clefs du <sup>xv</sup><sup>e</sup> au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle.



## PREMIÈRE PARTIE

## COUTEAUX

I. — Les couteaux dans l'antiquité et au XI<sup>e</sup> siècle.

DANS les terrains préhistoriques on trouve des silex taillés qui, à n'en pas douter, étaient les couteaux dont se servaient nos primitifs ancêtres pour découper la viande des animaux tués à la chasse et pour racler les peaux dont ils devaient ensuite se vêtir.

Les Romains ont employé des couteaux dont quelques spécimens en bronze sont parvenus jusqu'à nous. Toutefois, les premiers textes présentant quelques explications ne datent guère que du XI<sup>e</sup> siècle et Jean de Garlande dans son *Dictionnaire* fait mention d'un marchand « vendant couteaux pour table avec des gaines petites et grandes ».

II. — Les corporations de couteliers aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

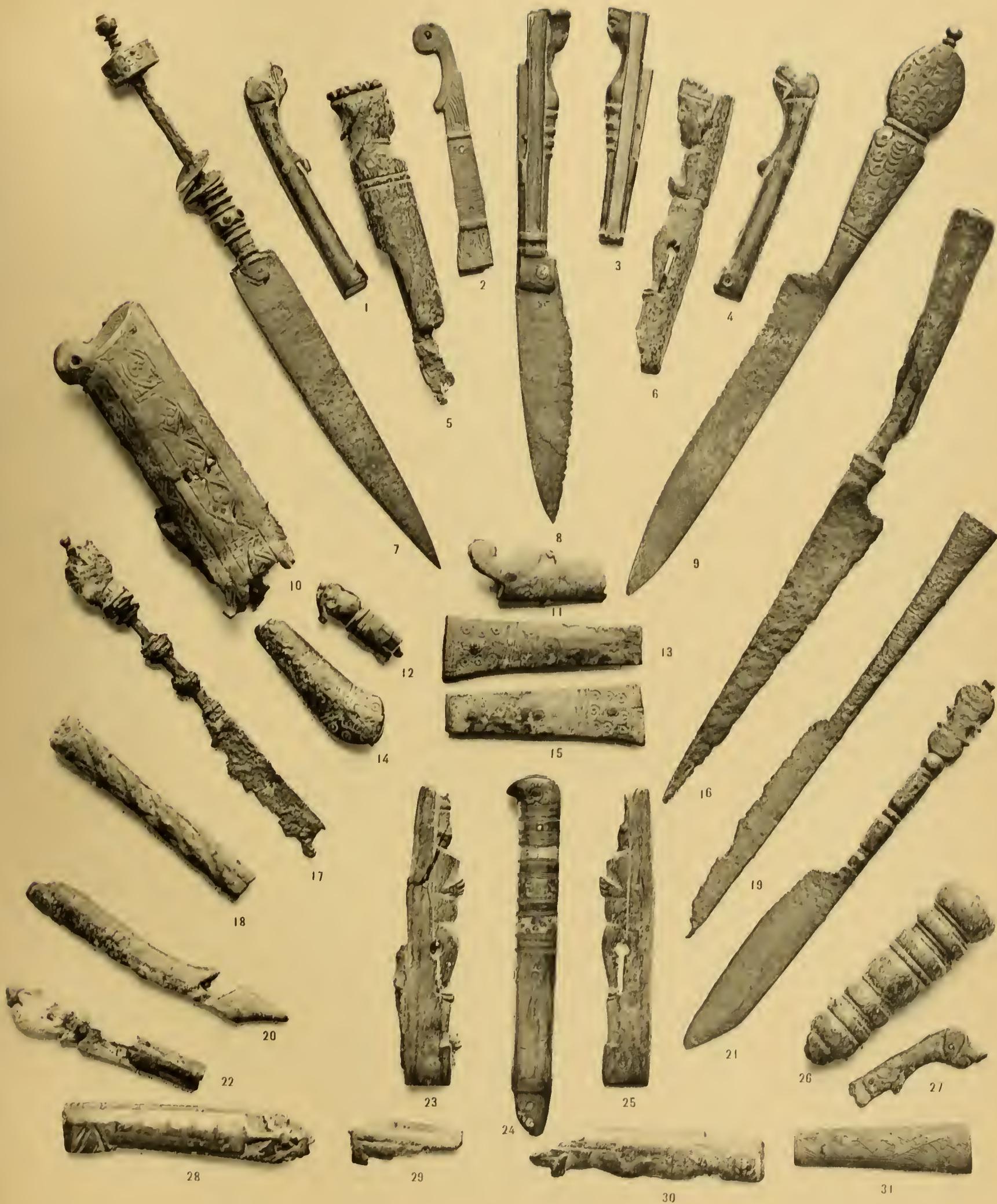
Au XIII<sup>e</sup> siècle, le *Livre des mestiers* d'Estienne Boileau nous apprend que les couteliers formaient deux corporations :

- 1<sup>o</sup> Les fèvres couteliers qui fabriquaient les lames de couteaux ;
- 2<sup>o</sup> Les couteliers faiseurs de manches, qui s'intitulaient « fescours de manches de coutiaux d'os et de fust (bois) et d'yvoire, faissierres de pignes d'yvoire et emmancheurs de coutiaux ».

A côté de ces deux corporations, il y avait encore celle des ymagiers-tailleurs, véritables sculpteurs qui travaillaient les beaux manches d'ivoire ou de bois ornés de figures.

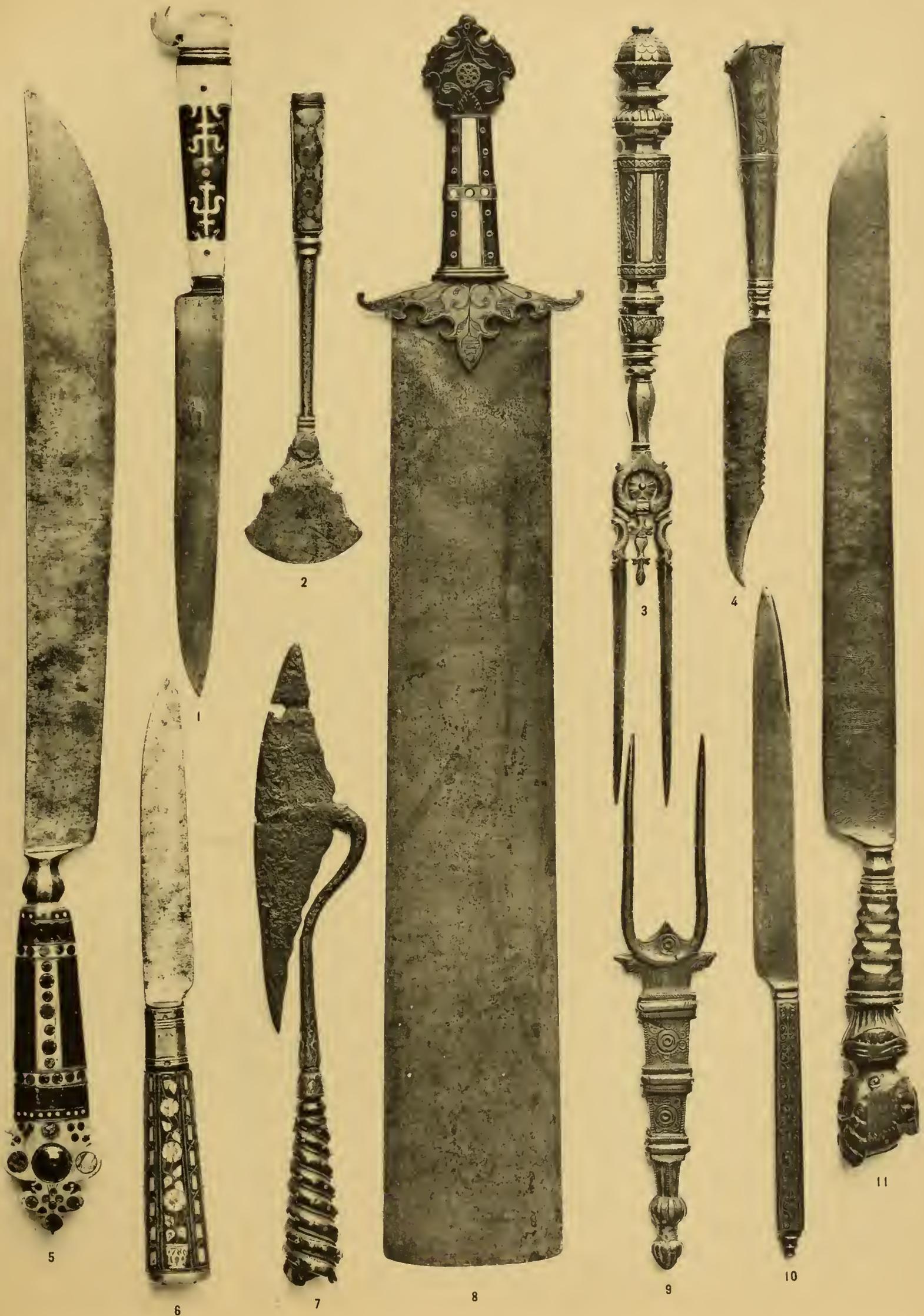
Puis encore celle des « feiseurs de viroles ».

Enfin, en 1288, fut créée la corporation des forcetiers qui fabriquaient les anciens ciseaux à ressort appelés forces.



Couteaux droits et pliants munis de manches en fer, en bronze, en os ou en ivoire.  
 (La plupart trouvés dans la Seine). Du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle.  
 (Collection H.-R. D'Allemagne.)





Couteaux de table, couteaux d'attrape (n° 1), doloire, couteau à gâteau, présentoir et fourchette munis de manches en métal, en bois, en corne ou en naere incrustés ou sculptés. XVI<sup>e</sup> siècle. (Collection H.-R. D'Allemagne.)



En 1292, le *Rôle de la taille*, de Paris, mentionne 5 esmouleurs, 2 fèvres couteliers, 9 emmancheurs et tailleurs de manches, 23 couteliers et 10 forçetiers.

La première mention qui soit faite d'une marque de coutelier a été relevée par M. Havard pour l'année 1364. Alors, le roi Charles V accorda à Evrard de Boessay, marchand de cousteaux, la propriété héréditaire du seing, c'est-à-dire de la marque de « la Corne de cerf » qui avait précédemment appartenu à Jean de Saint-Denis « forger d'alemelles à cousteaux », lequel était mort sans laisser d'héritiers.

En 1369, il y avait à Paris 23 maîtres forgeant les lames de couteaux.

### III. — Couteliers damasquineurs au XVI<sup>e</sup> siècle.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, il n'y eut plus qu'une seule corporation de couteliers, à Paris. Dans leurs Statuts du mois de septembre 1565, ils sont dénommés « maistres fèvres coustilliers, graveurs et doreurs sur fer et acier trempé et non trempé... ». Dans leur fabrication rentraient...

...les forces, forcettes, cyseaux de tailleurs, ciseaux de barbiers et autres petiz ciseaux, tous ferremens de cirurgie, étuis de faulconnerie et tous autres étuis garnys d'instruments à astrologie et à jometrye et de jardinier...

Les *Statuts des maîtres couteliers de Paris* étaient très sévères pour le travail de la damasquinure, dont usaient largement les artisans du XVI<sup>e</sup> siècle :

Que ciseaux, cousteaux, gainivetz et toutes alumelles tranchantes et trampées ne doibt estre doré d'or de feuille, attendu qu'il ne se peult faire sans user la tremppe. (*Statuts des couteliers, doreurs et graveurs sur fer et acier de Paris*. Arch. Nat. *Registre des bannières*. Y. 12, T. VII, f<sup>o</sup> 11, v<sup>o</sup>.)

### IV. — Marques des couteliers au XVII<sup>e</sup> siècle.

Dans le *Recueil de Delamare* relatif aux Arts et Métiers (T. IV, p. 59) (Bibliothèque Nationale), on relève un curieux état des enseignes et des marques des maîtres couteliers de Paris pour l'année 1680. La plupart de ces marques et enseignes étaient déjà fort anciennes et quelques-unes se sont conservées jusqu'à nous. Voici la nomenclature de ces marques :

A l'Étoile. — Au Pistolet. — A la Levrette. — A l'Aigle. — A la Rose. — A la Coupe. — A la Larme. — A la Couronne. — A la Cornemuse. — Au Chiffre 8. — Au Fleuret. — A la Raquette. — A l'Y couronné. — A l'E couronné. — A l'Ermine. — A l'Echarpe. — Au Compas. — Au Tiers-Point couronné. — A l'Entonnoir couronné. — A la Grenade couronnée. — Au Trèfle. — A la Croix de Malte. — A l'Arc turquois. — A la feuille de Persil. — A la Perle. — A la Hure. — A la Tulippe. — Au Cœur couronné. — A l'Ancre de mer. — A l'Eglise. — Au 3 couronné. — A la Fleur de lys. — A l'As de pique. — A la Lance. — Au Batoir. — Au Carreau couronné. — Au pied de biche. — Au Chiffre 4. — A l'N couronné. — A la Gerbe. — Au Dauphin. — A la Burette. — A la Serpette. — Au V. — A l'L couronné. — A la Sie. — A la Masse d'armes. — Au C couronné. — Au Chandelier. — A la Palme. — A la Croix de Lorraine. — Au Chenet. — A l'Epy de bled. — Au Petit couteau. —

A la Besche. — A la grappe de raisin. — Au Flacon. — A l'A couronné. — A l'I couronné. — Au Lion. — Au Foiret. — A l'S couronné. — Au Chiffre 6. — A l'Etendard. — Au Marteau couronné. — A l'O couronné. — Au Verre couronné. — A l'Arbaleste. — A l'Euillet couronné. — Au Coutelas. — Au 9 couronné. — Au Cygne. — Au K couronné. — Au T couronné. — A la Mitre. — A l'Eguille. — A la Faucille. — A la Clef. — A la Faulx. — A la Flâmette. — Au Billard boulé. — Au Guidon. — Au Coqu. — Au Soleil. — A l'Œil. — A la Fourchette. — A la Trompette.

Si nous nous en rapportons au *Livre commode des adresses* de 1692, par Abraham du Pradel, nous voyons que les meilleurs couteliers étaient :

Jean de l'Eglise, qui avait pour enseigne une église et demeurait rue Saint-Martin. Il avait pour spécialité la fabrication des ciseaux.

Jacques Hersan, à l'enseigne du Coutelas, était renommé pour ses couteaux à manche d'argent. Il habitait rue de la Coutellerie.

André Gervais, le maître de la Coupe, habitait rue Troussevache et était renommé pour la fabrication des instruments de chirurgie.

Roger de Moutié, le maître de la Masse, rue du Temple et Antoine Paisible, le maître du Pistolet, rue de la Coutellerie, vendaient les meilleurs canifs.

#### V. — Les couteliers les plus renommés au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les couteliers les plus renommés furent :

Berge dont les lames se vendaient un prix fort élevé. On a de lui des fournitures où chaque lame, sans la monture était payée 15 livres (*Livre-journal* de Lazare Duvaux. T. II, p. 347).

Langlois, à l'enseigne du Canif, rue Dauphine ;

Jean Gavet, à l'E. couronné, rue Croix-des-Petits-Champs qui frappait les manches de couteaux et les branches de ciseaux de manière à imiter la ciselure en relief.

D'après l'*Almanach général des marchands* pour l'année 1772, les principaux couteliers fabricants étaient à cette époque :

Ballin, coutelier pour lancettes, rue Notre-Dame, « A l'As de pique. »

Chapy, rue de la Coutellerie : « A la Faucille ».

Coignet, rue d'Orléans-St-Honoré, à l'enseigne de la « Clef d'or ».

Delaunay, rue de la Coutellerie, marque « A l'Hermine ».

Faugeroux, coutelier pour instruments de jardinage, rue du Chevalier-du-Guet, marque au chiffre 6.

Gallois, coutelier en instruments de chirurgie, rue de la Coutellerie, à l'enseigne du « Tiers-point couronné ».

Gérard, coutelier pour canifs, rue de la Coutellerie, à l'enseigne de « l'Epi de blé ».

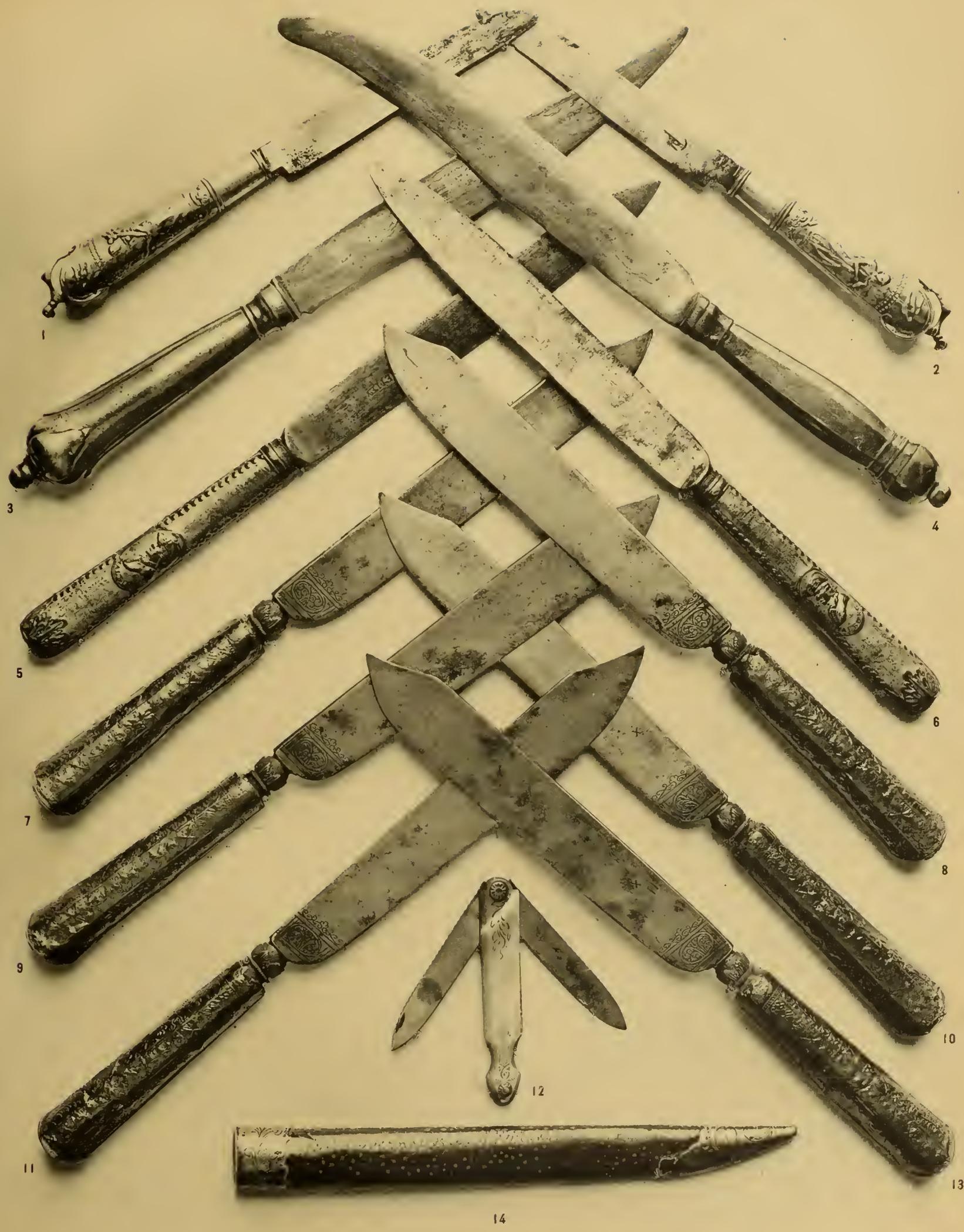
Mme Vve Jeanne, rue Saint-Dominique, à l'enseigne du « Caducée ».

Julot, Place du vieux Louvre : « A la Croix d'or ».

Lecesne, rue des Arcis, marque « A l'Y couronné ».

Léonard, coutelier en rasoirs, rue Saint-Sauveur, marque : « Au Dauphin couronné ».

Lesueur, fabricant d'instruments et lancettes, rue des Cannelles, marque « A l'A couronné ».



Couteaux de table munis de manches en argent repoussé. XVIII<sup>e</sup> siècle.  
 Les six couteaux du bas proviennent d'un service portant le monogramme de Diane de Poitiers. XVI<sup>e</sup> siècle.  
 (Collection H.-R. D'Allemagne.)





Rasoirs, fourchettes et couteaux pliants à manche de bois incrusté de nacre ou d'argent. Du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

*Clés de Photographie L. Dupon. Paris.*



Lhermite, fabricant d'instruments de chirurgie, au Pont Notre-Dame, marque « A l'M couronné ».

Millet, fabricant de rasoirs, rue du Sépulchre, « A la pomme d'or ».

Perret, fabricant d'instruments de chirurgie, rue de la Tissanderie, à l'enseigne de « La Coupe d'or ».

Personne, fabricant de coutellerie de toutes espèces, rue St-Jacques, marque « Le Grattoir ».

Ravenel, fabricant de coutellerie de toutes espèces, rue du Temple, à l'enseigne du « Petit monde ».

Thibaut, fabricant d'instruments de papeterie, rue St-Jacques, marque « Au Couteau à rogner ».

Urbain, fabricant d'instruments pour les velours, rue Aumaire.

#### VI. — Principaux centres de la coutellerie en province.

Outre Paris, certaines villes de France s'étaient acquises une grande renommée pour la fabrication des couteaux : Thiers, Caen, Toulouse, Moulins, Saint-Etienne, Châtellerauld, Langres... De nos jours, cette dernière ville détient la préférence des amateurs, car ses produits sont infiniment plus soignés que dans les villes du centre ou du midi, où la fabrication est traitée d'une manière plus industrielle.

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, les couteliers étaient établis à Caen et au XIV<sup>e</sup> siècle, leur art avait atteint une rare perfection. A cette époque, le fameux adage qui prétend que le don d'un couteau à un ami coupe l'amitié n'était pas de mise, puisque c'était à l'usage de donner des couteaux pour étrennes que Caen devait son importance. C'est du moins ce que nous apprend l'abbé de la Rue dans ses *Essais historiques sur la ville de Caen* :

L'usage général de donner des couteaux pour étrennes avait encouragé cette industrie et l'on voit dans les rôles de l'Abbaye de Saint-Etienne, qu'en 1393, l'abbé de Caen donna un couteau de 15 sous au Grand Bailli et un de 12 sous au Vicomte de cette ville.

Cette coutume est assez ancienne dans les mœurs religieuses et si dans l'Église, le couteau n'est pas, comme chez les Grecs, un objet liturgique, on voit que dès le XI<sup>e</sup> siècle, il était offert comme don d'anniversaire ou d'investiture.

1754. — Un couteau à manche d'ivoire sur le quel manche sont escrites ces paroles : *Hic cultellus fuit Fulcheri de Buolo (de Beuil) per quem wido dedit arcas dragonis (XI<sup>e</sup> siècle) Archidiaconi ecclitlæ santæ Mariæ ante eamdem ecclesiam sitas pro anniversario matris suæ. (Inv. de N.-D. de Paris, f<sup>o</sup> 61.)*

Au XV<sup>e</sup> siècle, Langres avait déjà une grande réputation pour la fabrication de la coutellerie et dans le *Guait de la Tourelle*, conservé aux Archives de la Haute-Marne, nous voyons qu'à cette époque la ville possédait déjà 9 couteliers et 2 gainiers.

A cette époque, les couteliers étaient réunis en corporation et ils possédaient des statuts très sévères :

1454. — Premièrement que lesd. maistres de Langres feront leurs petits ouvraiges de fine estouffe sans y mettre fer, réservé espées, braemarts, daigues, dolequines, coustelasses, cousteaulx, de mesme et autres ouvraiges qui s'appartient, pourtant coup.

It. Que ouvraige garny d'argent, tant à virole comme à micte et à tassel, roussette, se fera d'argent blanc vaient (sortant) du feu, sans y mettre micte de fer blanc ni rivet.

It. Que tout ouvraige de virole comme de manche lotonné, comme tassel soudé ne seront point à soudure blanche.

It. Que un quenivet d'escriptoire quel qu'il soit ne se fera point se la queheue ne passe plus que demye le manche, et que on ne fera point nuls couteaulx à fausse queheue senon manche de pierrerie, au cas qu'il ne seroit perciés tout oultre.

It. Que alumelles appesses, bracquemars, daigues, dolequines, coutelasses et autres ouvraiges ne se passera point s'il est cassé. (*Stat. des couteliers de Langres*. Edit. Durand, p. 33.)

Aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, les détrousseurs de grands chemins avaient fait aux couteaux de Langres une sinistre réputation. Pour eux les couteaux étaient des « Lingres » et assassiner un passant sans défense devenait « lingrer ». Notre argot moderne a conservé le mot en le déformant quelque peu ; le « lingre » est devenu un « lingue ».

Au xvi<sup>e</sup> siècle, la ville de Provins était un centre de coutellerie assez important, puisque dans une requête adressée au Gouvernement de Champagne en 1592, qui contient un tableau de la prospérité de Provins, il est dit que « du seul estat de drapperie il se trouvoit plus de 3.000 mestiers et de celui de coustelier, plus de 1.700. (Bourquelot. *Etudes sur les foires de Champagne*. T. I, p. 306.)

Au xvi<sup>e</sup> siècle, la fabrication des couteaux à Châtellerault était très renommée surtout pour la décoration de ses manches.

1577. — On fabrique dans cette ville des couteaux et des ciseaux plus beaux que solides. Le manche en est travaillé d'une manière très fine ; il est même quelquefois en pierre précieuse avec des miniatures, des ciselures, des ornements de grand prix. (*Relat. des ambass. vénitiens*. Traduc. Tomasseo. T. II, p. 511.)

Au xviii<sup>e</sup> siècle, l'acier de Rives (Dauphiné), était particulièrement renommé, aussi les couteliers de Thiers, dans leurs statuts, s'étaient-ils imposé son emploi pour les couteaux de qualité :

1743. — Art. 1<sup>er</sup>. — Les maîtres couteliers de la ville de Thiers et des lieux circonvoisins seront tenus de faire leurs lames de quincaillerie d'acier de Rives et d'autre bonne qualité. (*Règlem. pour les couteliers de Thiers*).

#### VII. — Les couteliers fabricants d'instruments de chirurgie et d'astronomie.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, le *Dictionnaire universel du commerce* de Savary des Bruslons, nous apprend qu'outre les instruments de chirurgie et de barberie, les couteaux de poche ou de table et les ciseaux, les couteliers pouvaient fabriquer...



Carte d'adresse de Jacques Songy, maître coutelier fabricant d'instruments de chirurgie. XVIII<sup>e</sup> siècle.



...même des instruments d'astronomie, s'ils sont capables de les entreprendre ; le tout ciselé, gravé et damasquiné d'or et d'argent, avec des manches de toutes sortes de matières comme bois, ivoire, baleine, émail, écaille de tortue, etc... à la réserve néanmoins des manches d'or et d'argent qu'ils peuvent en réalité monter, mais qu'ils doivent se fournir chez les orfèvres.

La France s'est toujours distinguée dans la fabrication des instruments de chirurgie et le *Rapport du jury d'admission* à l'Exposition du Louvre en 1819, se faisait l'écho de cette réputation.

La fabrication des instruments de chirurgie est d'une très grande importance pour la France ; les instruments français de chirurgie jouissent d'une haute réputation à l'étranger où ils sont très recherchés.

Les principaux exposants de cette manifestation industrielle étaient M. Grangeret, coutelier du roi et de LL. AA. RR., rue des Saints-Pères, 45 ; M. Sirhenry, fabricant de coutellerie de la Faculté de Médecine, 6, place de l'École-de-Médecine et M. Sénéchal, coutelier, 29, rue des Arcis.

Les couteliers fabriquaient également les outils de jardinage délicats tels que les serpettes à greffer, les sécateurs, les troussees de jardiniers, etc... (1).

#### VIII. — Couteaux de Carême et de Pentecôte.

De tout temps le couteau a servi à tant d'usages divers, qu'il est impossible de les énumérer tous ici. On ne saurait croire, si l'on ne possédait des textes probants à cet égard, que nos aïeux se plaisaient à manifester leurs joies ou leurs tristesses jusque dans l'emploi des couteaux. Il est cependant établi que déjà au XIII<sup>e</sup> siècle, les couteaux jouaient un rôle prépondérant dans les cérémonies, et on peut se rendre compte de l'importance que nos aïeux leur attribuaient en observant qu'ils avaient des couteaux spéciaux qui accompagnaient la vaisselle blanche d'argent niellé appelée dans les inventaires « vaisselle de karesme ». Ces couteaux étaient à manche d'ébène.

A Pâques, on abandonnait la sombre couleur du temps de pénitence pour ne faire figurer sur les tables que des couteaux à manche d'ivoire.

A la Pentecôte, l'usage voulait qu'on employât des couteaux à manche mi-partie ivoire, et mi-partie ébène, afin de symboliser le mélange de joie et de tristesse qui caractérise cette fête.

#### IX. — Furgettes.

En dehors des couteaux de table et de poche, les couteliers fabriquaient de magnifiques petits couteaux de toilette « des petits couteaux à façon de

---

(1) Dans la Pl. CCCLXXXIV du Musée Le Secq des Tournelles, nous avons reproduit quelques-uns de ces instruments. Tout d'abord, c'est un couteau formant trousse, contenant une serpette, une lame droite, une scie et un outil à greffer qui ressemble à certaines lancettes à saigner (n° 4586). Nous voyons également un sécateur à manche destiné à être fixé à un long bâton, puis actionné à l'aide d'une cordelette de chanvre. Ces pièces sont finement gravées et ciselées, ce qui indique qu'elles ne devaient être confiées qu'à des mains particulièrement aptes à les utiliser.

furgettes à furger dents et à curer oreilles », des gratte-langue (petites lames en écaille, en ivoire ou en métal précieux), des pinces à épiler, etc...

L'usage de se curer les dents n'était pas seulement un besoin, c'était une mode, une attitude de grand air. Il y avait des cure-dents qui portaient à une des extrémités un cure-oreille. On s'en servait à table et dans les salons :

1260. — Rasoers, forces et guignoeres  
Escuretes et furgoeres.

1380. — Un petit coustelet à façon de furgette à furgier dens et à curer oreilles et a le manche esmaillé de vert, pesant IIIj esterlins d'or. (*Inv. de Charles V.*) (De Laborde. *Glossaire.*)

#### X. — Couteaux cernoirs à ouvrir les cerneaux ou noix vertes.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, on fabriqua des couteaux d'un genre tout à fait spécial pour éplucher et ouvrir les cerneaux ou noix vertes. Ces couteaux étaient dénommés « cernoirs. »

Voici la définition du « cernoir » que nous a laissé Nicot dans son ouvrage : *Explication d'aucuns proverbes françois*, page 22 :

1606. — Cernoir est un petit instrument ayant le manche de la longueur de trois doigts et espesseur d'un pouce, et le fer sortant dudit manche de la longueur d'environ deux doigts, ayant la taille (le tranchant) et la pointe toute mousse et le dos eslevé en bosse comme faisant une forme de triangle. De cet instrument, les villageois et autres fendent les noix, lorsqu'elles commencent à être bonnes à manger.

Dans les Inventaires des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, on rencontre assez fréquemment la mention des « cernoirs » :

1391. — Un cernoer qu'il avoit qui avoit le manche d'un cerjat bien aigu. (Gay. *Gloss. archéol.*)

1397. — Un petit instrument appelé gruillon ou cernouer à cerner nois. (*Idem.*)

1410. — Un petit coustel ou conhet dont l'on cerne les noiz qui avoit environ deux doys d'alumelle (de lame). (Du Cange. *Lett. de rémiss.*)

Dans le Poitou, le couteau à cerneaux était connu sous le nom de « gouet ».

1530. — Gouets que sont petits demy cousteaulx dont les petits enfants de nostre pays cernent les noix. (Rabelais. L. I, ch. 28, p. 197.)

Le Duchat dans ses *Notes sur Rabelais*, ajoute ce commentaire :

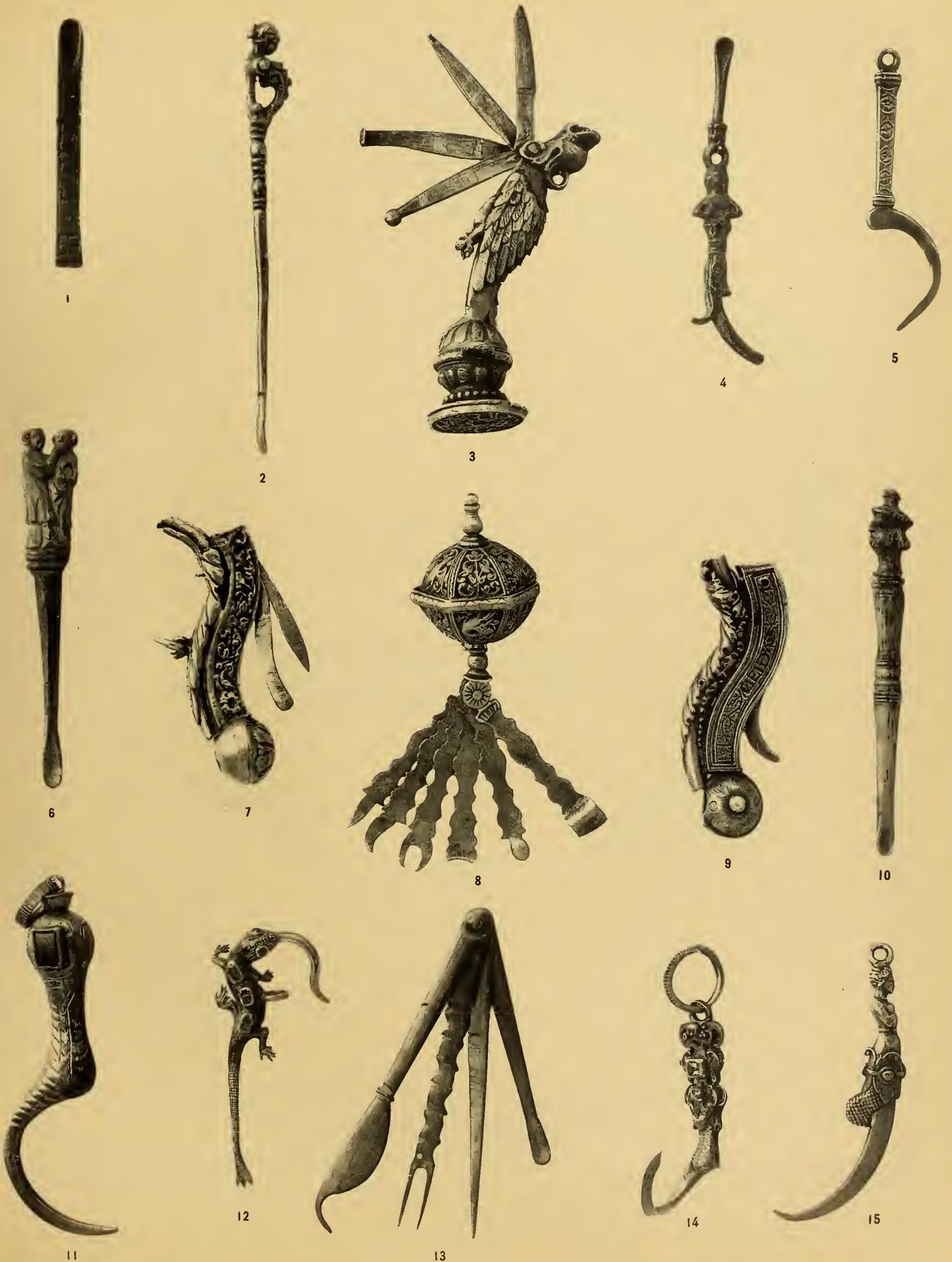
On appelle gouets, en Poitou et dans les lieux voisins, de méchants petits couteaux camus qui ne ferment point et que pour cette raison on pend à la ceinture des enfans qui, dans la saison, se servent de ces gouets à cerner les noix.

#### XI. — Couteaux de religieuse et de dame.

Nos collections publiques et privées sont malheureusement assez maigrement pourvues de spécimens de couteaux remontant au XIV<sup>e</sup> siècle. En revanche, les textes anciens qui ont trait au port ou à la fabrication de ces

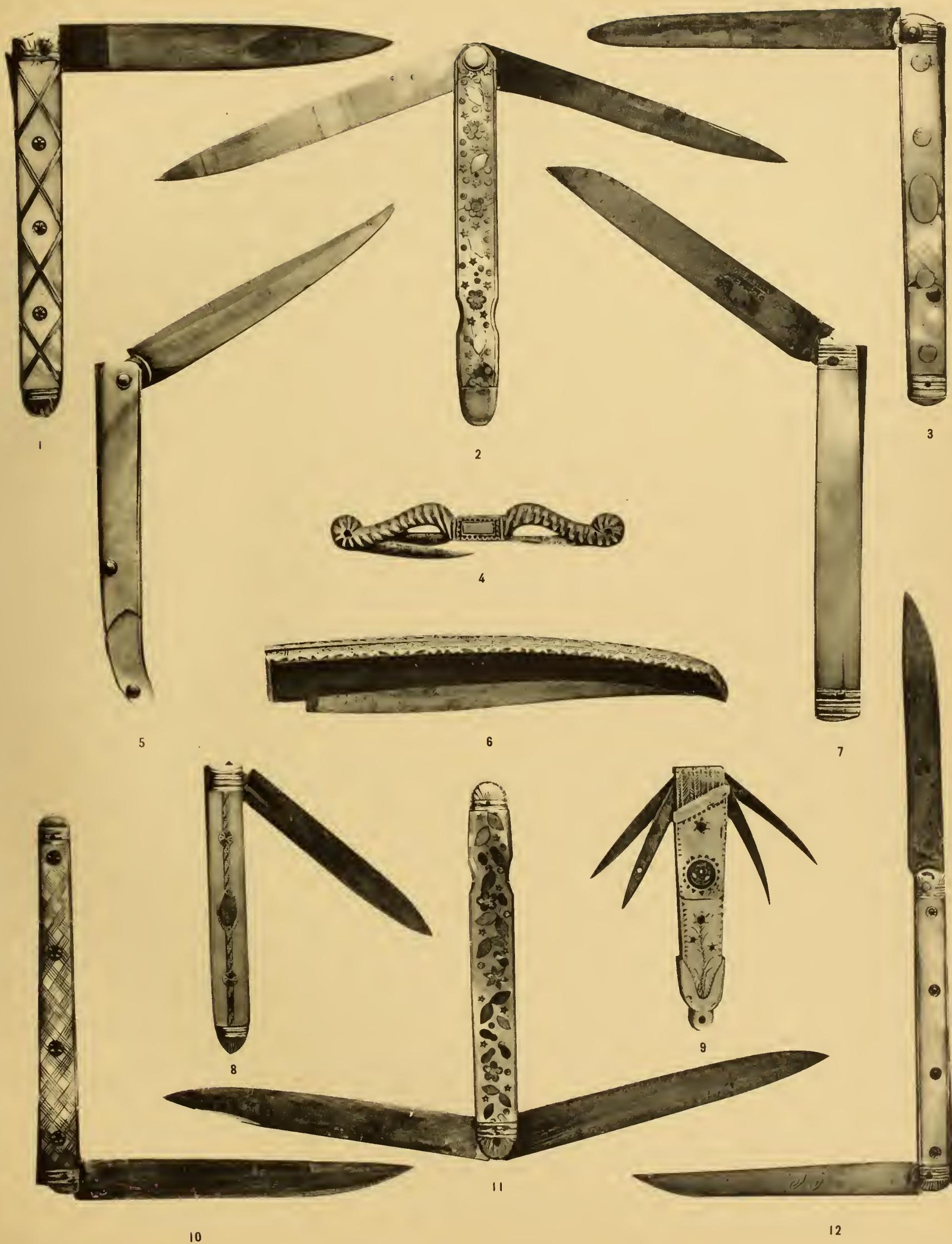
---

(1) M. Le Secq des Tournelles a acquis tout dernièrement pour son Musée les couteaux à cerneaux de l'ancienne collection Victor Gay. Ils sont en bronze et remontent les uns au XIV<sup>e</sup> siècle, les autres au XVI<sup>e</sup> siècle. (Pl. CCCLXXX.)



Cure-oreilles, fargettes, trousse de toilette. Or, argent, bronze et ivoire. Du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle (Collection Albert Figdor.)





Canifs et couteaux pliants  
munis de manches en écaille (n° 6) et en nacre guillochée ou incrustée de « Burgau » (n°s 2 et 11). XVIII<sup>e</sup> siècle  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



menus instruments sont très nombreux. Toutes les classes de la société s'enorgueillissaient de porter d'une façon apparente un couteau orné souvent avec beaucoup de soin. Les femmes suspendaient le couteau à leur ceinture par des cordons, des chaînes ou des lanières avec l'aiguiller et les forcettes. Les religieuses elles-mêmes n'avaient pas échappé à cette mode. En 1265, on voit que l'archevêque de Rouen défend aux religieuses de Montevilliers le luxe des couteaux sculptés ou à monture d'orfèvrerie :

Inhibimus ne corrigiis ferratis et cutellis nimis curiosis et preciosis cum manubriis sculptis et argentatis uterentur. (*Reg. des visites d'Éudes Rigault. Archev. de Rouen.*)

Quelques siècles plus tard, cette mode s'était toujours conservée puisque Olivier de La Marche, décrivant l'accoutrement des dames de son temps, consacre les strophes suivantes à cette mode de porter des couteaux :

Je sçay très bien que princesse a cousteaux  
Pour la servir pompeusement à table,  
Garniz, dorés, richement faitz et beaulx,  
Manches armoyez aussi bien que grands sceaulx,  
C'est d'un service très honnête et notable  
Mais je trouve le cousteau prouffitable,  
Que dame porte sur soy pour se servir  
À tout besoing qui lui peut survenir.

Le cousteau pend à ung cordon de soye  
Le manche doulx, la lamelle ascéréc,  
La gayne gente combien que peu se voye,  
Selon les dames il est cher de monnoye.  
Ce cousteau sert bien souvent et agrée  
Dame ne porte ne dague ne espée  
Et n'a glaive qui luy feroit offence,  
Qu'ung coustelet de petite défense.

(*Le Parement des dames*, ch. XII.)

Cette pratique se continua encore pendant longtemps puisqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, nous voyons le prédicateur Barelete plaisanter cette fantaisie et la comparer à l'outillage d'un maréchal ferrant :

1512. — Superbiunt mulieres in vestibus, in novis formis et recamaturis. Ex una parte gerunt cutellum, ex alia pectorale, deficit eis forfex, cum malleis apparent magistri officine ferrarii (al : marescalli). (Barelète. *Sermon du 1<sup>er</sup> dimanche de Carême*, f<sup>o</sup> 25, v<sup>o</sup>.)

## **XII. — Richesse apportée à la décoration des couteaux : matières employées à leur fabrication.**

Les couteaux, au XIV<sup>e</sup> siècle, étaient magnifiquement travaillés, si nous en croyons les mentions faites aux inventaires :

1380. — Un estuy de boys garni d'argent ouvré à osteaux sur voirre ainsi comme on fait les cousteaux...

Ung coustel à manche d'ivyre blanc à 2 virolles d'or, à fenestragés où sont osteaulx sur gest et sont les forcettes d'or.

Ung coustel à manche d'ivryre ouvré à images, et est led. manche couvert d'un estuy cloant d'argent doré, et a en l'alemelle dud. coustel une longue roye a esmaulx de plite ouvrée à jour. (*Inv. de Charles V.* Nos 2690-2847 et 2848.)

Au xiv<sup>e</sup> siècle, le couteau était considéré comme un objet de première nécessité et il faisait partie des accessoires de la corbeille de mariage.

1383. — Doit livrer à Marguerite pour led. mariage... une bonne sainture, une bourse, un coustel, etc... (*Contrat de mariage.* Cit. du Cange, voir *Fronteria.*)

Les couteaux, instruments si utiles, si indispensables même à la vie de chaque jour, ont été traités par les couteliers du xiv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle avec un soin tout particulier. Toutes les matières, même les plus précieuses ont été mises à contribution à cet effet : l'or, l'argent, le cuivre, le fer, l'acier, la corne, l'écaille, l'ivoire, la nacre, l'ébène, le bois exotique, le corail, le jaspe, le saphir aussi bien que la céramique. Toutes ces matières ont été traitées par la ciselure, la gravure, la damasquinure et l'incrustation.

1387. — A Jehan du Vivier, orfèvre et varlet de chambre du roy... pour la garnison d'argent doré fin vermeil de 2 cousteaulx, l'un pour le roy et l'autre pour Mgr le duc de Thouraine, faietes en façon de plumes entrelacées. (17<sup>e</sup> *compte roy. de Guill. Brunel*, p. 190.)

1399. — Un petit coustel à manche d'argent taillé à lys, dont l'alumelle se reboute ou manche.

Un coutel à manche d'ambre, la virolle d'or esmaillié des armes de Mgr le Dauphin. (*Inv. de Charles VI*, f<sup>o</sup> 132 v<sup>o</sup> et 142, v<sup>o</sup>.)

1401. — A Thomas d'Orgeret, coustellier, pour un petit coustel à manche d'ybenus entaillié à virolles d'argent et tingles d'or esmailliez de la devise de la royne, livré pour lad. dame, 4 l. 4 s. p. (9<sup>e</sup> *compte d'Hémon Raguier*, f<sup>o</sup> 38, v<sup>o</sup>.)

1420. — Un cousteau à manche d'argent, ront, esmaillé à papegaulx (perroquet).

Un coustel à manche tors de cor et de laton et y a une bouterolle d'argent doré.

Ung coustel à alumelle camuse, qui a le manche d'esmaulx de plite à roses vermeilles et blanches... (*Inv. des joyaux de Charles VI.* Nos 149-168 et 410.)

1471. — Ung meschant couteau tout rouillié, à manche d'yvoirre, taillé à un personnage de barbarin qui a les mains cachées en son habillemens.

Ung manche de couteau d'yvoirre au quel a 4 petites testes aux 4 bouts et aux deux côtés 2 barbarins.

Ung autre manche d'yvoirre au bout du quel y a ung lyon qui tient ung petit enfant. (*Inv. du roi René à Angers.* F<sup>o</sup> 22.)

1529. — 2 paires de cousteaulx garniz d'argent, neslez à la moresque. Ung autre cousteau doré et neslez sur argent à la moresque.

A Eustache Dallières, marchand lappidaire demourant à Lyon 287 l. t. pour 54 couteaulx, tans grans que petitiz, ouvrez à la damasquine, les aucuns d'iceulx à manches d'agate et courail. (*Cptes des menus plaisirs du Roi.* F<sup>o</sup> 94, v<sup>o</sup> et 119.)

Les manches de « cor » étaient particulièrement appréciés. Cette matière n'était autre chose que du cœur de chêne qu'une longue immersion avait rendu absolument noir.

### XIII. — Couteaux à manche sculpté.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, on faisait un très grand commerce de racine de buis pour la fabrication des manches de couteaux. Cette matière était tirée de



Couteaux et fourchettes munis de manches en corne de cerf sculptée ou en ivoire travaillé. xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



Normandie, de Picardie et surtout du Vivarais. Olivier de Serres (*Théâtre d'Agric.* L. VI, ch. 10, p. 506) nous apprend ainsi comment elle était traitée :

Il s'en façonne plusieurs beaux ouvrages, mesmement de la racine de la quelle grande trafique est faite en Vivarez par les marchands alemans, les quels, de là, preste à mettre en œuvre, la font transporter en leur pays... esquarrie ou arrondie, est bouillie dans l'eau claire... à cecy nécessaire pour rendre la racine solide et lui confirmer la beauté de sa blonde couleur et bigearre madreure. Ainsi préparée la racine de bouys est appelés broute, employée en excellente menuiserie de marqueterie, de manches de cousteau, de cuilliers, de peignes, etc...

Au xvi<sup>e</sup> siècle, on a fait de fort jolis couteaux à manche de métal ou d'ivoire sculpté représentant des sujets mythologiques.

Sous Henri IV, les couteaux étaient ornés de manches terminés par quelque figure bizarre, le plus souvent par une tête de magot, ce qui les fit appeler couteaux de la Chine.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, les manches présentent une moins grande perfection et le bois sculpté fait concurrence à l'ivoire. Les personnages en costume du temps et les sujets religieux furent représentés concurremment avec les Dieux de la Fable.

#### XIV. — Couteaux à manche en faïence ou en porcelaine.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, la mode des manches en faïence et en porcelaine se répandit en France : les manufactures de Saint-Cloud, Mennecey-Villeroy, Moustiers, Rouen et d'autres fabriques en livrèrent des quantités considérables à la consommation.

Les premiers manches de porcelaine dont on trouve la mention, se rencontre dans *l'Inventaire du sieur de la Moradie (Angoulême 1725.)*

Les plus beaux couteaux à manche de porcelaine ou de faïence se montaient à Paris et se vendaient très cher. Mme de Pompadour n'hésitait pas à payer à Lazare Duveaux, au prix de 24 livres, ces beaux « manches de couteaux de porcelaine en vert peints à guirlande ».

#### XV. — Rôle de l'écuyer tranchant : son arsenal.

On ne saurait parler des couteaux sans dire un mot du rôle de l'écuyer tranchant de la Cour des rois de France. Dans les temps modernes, l'écuyer tranchant n'est plus qu'un valet à peine au-dessus des autres domestiques. Il n'en allait pas ainsi au Moyen Age. Le rôle de l'écuyer tranchant à la Cour des rois de France et des grands seigneurs était exercé par un gentilhomme,

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, on remarque dans la vitrine des couteaux, une importante collection de manches en ivoire, en os, en cuivre émaillé, en bronze et en bois sculpté. Deux de ces manches (n<sup>os</sup> 4458-4459) remontent au xiv<sup>e</sup> siècle.

Les n<sup>os</sup> 4484-4485-4487-4488, appartiennent à cette classe des couteaux en laiton émaillé qui furent fabriqués, d'après la tradition, dans les pays Rhénans et exportés de là dans l'Europe entière, car on en rencontre en France, en Espagne, en Italie et peut-être même dans des pays plus éloignés de leur centre de fabrication.

Comme type de manche en bois sculpté, nous citerons les n<sup>os</sup> 4490 à 4492 dont les sujets sont empruntés à la mythologie ; ils remontent au xvii<sup>e</sup> siècle. (Pl. CCCLXXX.)

souvent de la plus haute naissance et pourvu de titres militaires. Son office consistait à tailler la viande à l'aide d'une paire de couteaux et à la présenter sur la table après en avoir fait l'essai. La gaine dont il était paré se composait de cinq espèces de couteaux :

1<sup>o</sup> Les larges couteaux à trancher, toujours disposés par paires, étaient de diverses formes. Leurs lames, souples, étaient emmanchées à pied de soie, c'est-à-dire rivées au talon du manche. Tantôt ces lames ont la pointe renversée en croissant, la partie creuse se trouvant du côté du dos ; tantôt ils sont à pointe courbe des deux côtés ; d'autre fois, le dos est complètement droit dans toute sa longueur et la pointe est faite au dépens de la courbure du tranchant. La longueur de ces lames varie de 24 à 28 centimètres et leur largeur est d'environ 6 centimètres ;

2<sup>o</sup> Le couteau de table ou d'assiette dont la lame était façonnée en feuille de sauge et ne dépassait pas 18 centimètres ;

3<sup>o</sup> Le parepain, dont la désignation est peu connue, accompagnait toujours les fournitures des couteaux à trancher ;

4<sup>o</sup> Le taille-pain ou tranche-pain à lame aiguë ;

5<sup>o</sup> Le chaplepain ou couteau à chapeler qui était un couteau très grand et très large. Ses proportions, qui excèdent celles du couteau à trancher, lui donnent quelque analogie avec le présentoir. Ce couteau servait à ramasser les miettes tombées sur les tables et à présenter aux convives le poisson ou la pâtisserie. Son extrémité était large et quelque peu arrondie.

1306. — Pour uns coustiaus à trenchier devant Madame, à manches de jaspre et à virollet esmailliés des armes Mgr Philippe, 6 l. 19 s. (*Comptes de l'Artois*. Arch. du Pas-de-Calais, p. J.-M. Richard.)

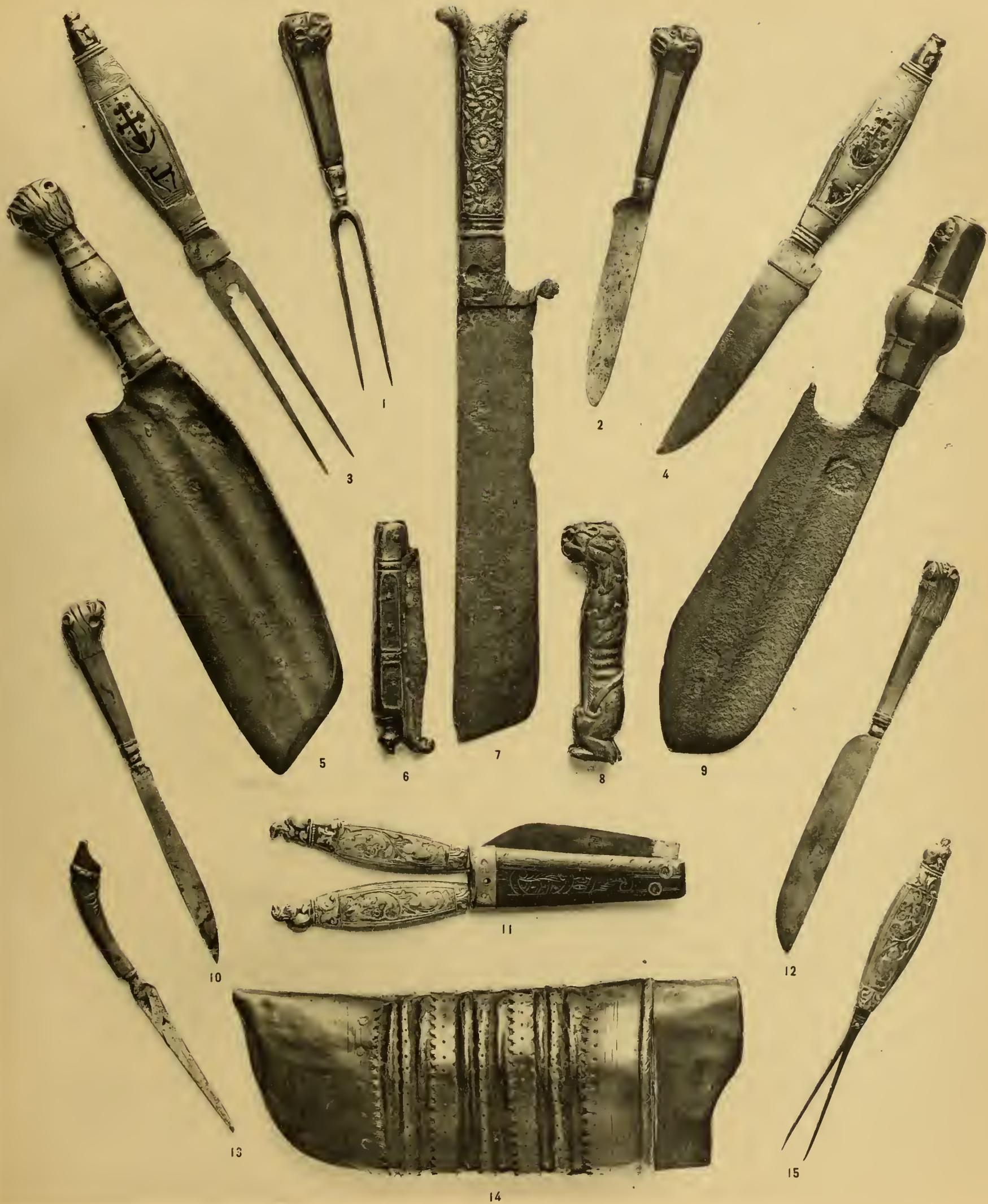
1351. — A maistre Thomas de Fremullier (Al. Fiauwillier), coutellier, pour 2 paires de couteaux à trenchier, avec les parepains, l'une paire à manche de cèdre, garnis de viroles et de tinglettes d'argent dorées et esmaillées de France, et l'autre paire à manches de madre semblablement garnis, 12 l. (*Cpte roy. d'Et. de La Fontaine*, f<sup>o</sup> 10, v<sup>o</sup>.)

1395. — Une paire de cousteaux à tranchier pain, qu'il avoit pendus aux lasières de sa cote. (*Lett. de rémiss.*, ap. Du Cange. V. Laqueare.)

1454. — A Jehan Janvier, coustellier, demeurant à Tours, forgié et fait un grant cousteau large pour chapler le pain de Mond. Sgr. (Charles de France). (*Argenterie de la reine. 1<sup>er</sup> cpte de J. Bochetel*, f<sup>o</sup> 119.)

Olivier de la Marche, attaché à la Maison du duc de Bourgogne, a décrit très exactement la place et l'usage de ces couteaux pour le service particulier du prince. L'écuyer tranchant plaçait les manches de ses couteaux de son côté tenant l'extrémité des lames enveloppée sous un pli de la nappe ; entre ces deux couteaux, placé en sens inverse, était posé le couteau de table ou d'assiette (1).

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, on trouve plusieurs couteaux présentoirs et nous en avons reproduit Pl. CCCLXXXI et CCCLXXXII, trois types très heureusement choisis. Les lames en sont gravées à l'eau-forte et elles offrent une décoration formée d'arabesques au milieu desquelles on peut voir des inscriptions et des armoiries.



Couperets de boucher, couteaux à découper et coutelets.  
 Manches en fer incrusté d'argent ou manches en bronze fondu et ciselé. Travail flamand, xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles.  
 (Collection H.-R. D'Allemagne.)





Comment on se furgeait les dents au XVII<sup>e</sup> siècle. Groupe en bois sculpté et polychromé. Travail flamand. (Collection Albert Figdor.)



Dans son curieux recueil, Bartholomeo Scappi a publié toute une planche représentant les différentes formes des couteaux de cuisine en usage au xvi<sup>e</sup> siècle.

**XVI. — Couteaux servant à hacher.**

On chercherait vainement dans l'outillage d'une cuisine du xiii<sup>e</sup> siècle le type du hachoir moderne. Alors on se servait d'un couteau que son poids rendait particulièrement propre à l'usage qu'on lui destinait. Pour hacher, on se servait de deux de ces couteaux, avec lesquels on frappait alternativement la viande, à la façon des bouchers de notre époque :

1280. — Car je sai bien anguilles escorcier,  
Faire le fu et la buisse tailler.  
A deux couteaus le porée hachier,  
Faire rousoles, escueles drecier.  
(*Romans d'Aliscans*. V. 3630.)

Pour trancher les quartiers de viande, on utilisait la hache qui était généralement tout en fer :

1380. — A Jean le Bourgoignon pour II haches de fer, à despecer char en cuisine. XL sols parisis. (*Cptes de l'hôtel du roi Charles VI*.)

Dans la maison du Roi et des grands seigneurs, les couteaux se distribuèrent chaque année aux officiers de bouche :

L'écuyer tranchant doit à ses dépens entretenir nets les couteaux, mais les couteaux se paient par l'argentier, soubz la certification de l'écuyer tranchant. (*Olivier de la Marche*.)

1392. — A Guill. Tirel, dit Taillevent, maistre des garnisons de cuisine du roy, certifie à tous que j'ey baillé et fait bailler 61 paires de costeaux aux personnes ci-dessus nommées par la forme et manière qu'il est acostumé de faire chascun an... le 20<sup>e</sup> jour de juillet. (*Quittances*. Ap. Laborde *Gloss*.)

**XVII. — Couteaux à bout arrondi :**  
**Ils sont prescrits par le cardinal de Richelieu.**

Pendant tout le Moyen Age et jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle, les couteaux étaient toujours munis de lames pointues. Ce fut sous Louis XIII que l'on commença à fabriquer des couteaux à bout arrondi et au sujet de cette transformation, M. Page nous raconte la curieuse anecdote suivante :

Ce fut le cardinal de Richelieu qui eut l'idée de cette réforme. Obligé de recevoir à sa table le chancelier Séguier qui mangeait d'une façon très malpropre et se curait les dents avec la pointe de son couteau, le cardinal, froissé de ces façons, commanda alors à son maître d'hôtel de faire arrondir la pointe de tous ses couteaux, afin d'empêcher le chancelier de se livrer, à table, à sa manie.

L'influence du cardinal sur son entourage fit passer cette transformation

dans les habitudes. Quelque temps après, un Edit rendu à Lille, en 1669, prescrivit l'usage obligatoire des couteaux arrondis, en défendant...

...à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, de porter couteaux pointus... aux couteliers et autres marchands d'en fabriquer ou vendre... et aux hosteliers et cabaretiers de servir sur leurs tables, dans leurs logis et ailleurs desdits couteaux pointus.

#### **XVIII. — Couteaux contenus dans une gaine en galuchat.**

Au xviii<sup>e</sup> siècle, la mode était d'avoir une paire de couteaux contenue dans un étui en « galuchat » (peau de lézard ou de serpent ordinairement collée sur un transparent généralement vert). Les couteaux réunis de cette façon possédaient soit une lame en acier et une lame en argent, soit une lame en or et une lame en argent.

Les manches d'ivoire et de nacre étaient rehaussés de cannelures, d'incrustations et de rosettes d'or ou d'argent. Les manches d'ébène ou de bois madré étaient incrustés de filets d'écaille ou de nacre.

#### **XIX. — Couteaux à fruits.**

Au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, une innovation importante fut apportée dans la coutellerie employée dans les intérieurs riches : ce fut l'usage des couteaux à lames d'or et d'argent pour manger les fruits, afin d'éviter l'oxydation.

Quoique le couteau fut une pièce principale du couvert, chacun était dans la nécessité d'avoir le sien en poche, car c'était un objet très dispendieux et peu répandu. Il était alors de bon ton d'avoir sur soi deux couteaux, l'un à lame d'acier et l'autre à lame d'or ou d'argent. De là naquit l'idée de fabriquer des couteaux à lame de rechange. Ces couteaux qu'on appelait « couteaux à cabriolet » possédaient dans l'intérieur du manche un ressort à crochet qu'on faisait jouer au moyen d'un bouton, plus ou moins dissimulé, et qui permettait d'y fixer successivement les différentes lames.

#### **XX. — Différentes espèces de couteaux en usage au XVIII<sup>e</sup> siècle.**

C'est encore à l'érudition de M. Page que nous emprunterons la nomenclature des diverses sortes de couteaux qu'on employait à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle : alors les couteaux étaient de deux espèces : les couteaux à gaines et les couteaux fermants.

Parmi les couteaux à gaine on remarquait :

Le couteau à plate semelle, dont le manche était formé de deux parties qui venaient s'ajuster sur le prolongement de la lame à l'aide de 3 clous.

Le couteau à mitre, dont la lame présentait à la jonction du manche un rebord destiné à en couvrir l'épaisseur ; la lame était, en outre, munie d'une



Grands couteaux pliants munis de manches en corne de cerf, en ivoire ou en nacre. xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



tige ou queue forgée, destinée à la maintenir dans le manche ; il se faisait plusieurs sortes de couteaux à mitre : le couteau à coquille, appelé ainsi parce que la mitre était façonnée en forme de coquille ; le couteau à jambe de princesse, dont le manche avait la forme d'une jambe avec une bande d'argent pour marquer la jarretière ; le couteau à pied de biche, dont le manche était façonné en pied de biche ayant le bout garni d'un fer à cheval en argent à six clous ; le couteau à cuvette, qui avait au bout du manche une garniture en argent ou en métal blanc en forme de cuvette.

Ensuite venait le couteau à lame et à manche creux, qui servait de gaine à un autre couteau à gaine beaucoup plus petit ;

Le couteau à manche creux dans lequel on logeait un petit couteau à lame pliante et qui était terminé par une cuvette à charnière fermant à ressort, afin de laisser entrer ou sortir la pièce intérieure ;

Le couteau à gaine de fusil, qui avait le manche creusé pour recevoir un petit fusil ou affutoire ;

Le couteau à cabriolet, dont nous avons déjà parlé et dont le manche était disposé pour recevoir différentes lames ;

Le couteau d'attrape. Les deux morceaux du manche étaient reliés sur le devant et au bout par une petite plaque de fer qui était percée pour laisser passer des piquants. La lame ne tenait au manche que par le clou du haut, le clou du bas était mobile de façon qu'en le déplaçant, il laissait mouvoir la lame, qui tournait autour du clou du haut quand on voulait s'en servir et faisait sortir les piquants. Un petit ressort placé à l'intérieur renvoyait la lame dans sa position naturelle quand on lâchait le couteau ;

Le couteau à balance ou à béquille avait deux lames, une en acier, l'autre en argent, rivées ensemble au talon de sorte qu'elles pivotaient autour du clou qui les fixait au manche ; de cette façon, il y avait une lame ouverte quand l'autre était fermée.

Les manches de tous ces couteaux étaient en ébène, en ivoire ou en nacre avec garnitures en argent ou en or. On faisait aussi des couteaux de table avec manches en porcelaine, en agate et en argent. Les couteaux à dessert se fabriquaient avec des lames d'argent.

Les couteaux fermants se divisaient en deux espèces : les couteaux à clous et les couteaux à ressorts.

Parmi les premiers, le plus connu et le plus populaire était la Jambette qu'on appelait aussi l'Eustache et qui, sous ce nom, acquit une certaine célébrité. Il tirait son nom de son inventeur, Eustache Dubois, maître coutelier de Saint-Etienne en 1695. La Jambette n'avait qu'un clou pour retenir la lame au manche, de sorte qu'elle se repliait en avant et entraînait dans la

partie du manche réservée à son logement. Elle était arrêtée en arrière lorsqu'elle était ouverte par un petit bouton ou lentille qui était forgé au bout du talon de la lame.

Le couteau à la capucine était un autre genre de couteau à cran d'arrêt. Il possédait deux clous, un autour duquel tournait la lame, l'autre qui arrêtait le talon de la lame, quand elle était ouverte.

#### **XXI. — Couteaux à secret ou à ressort.**

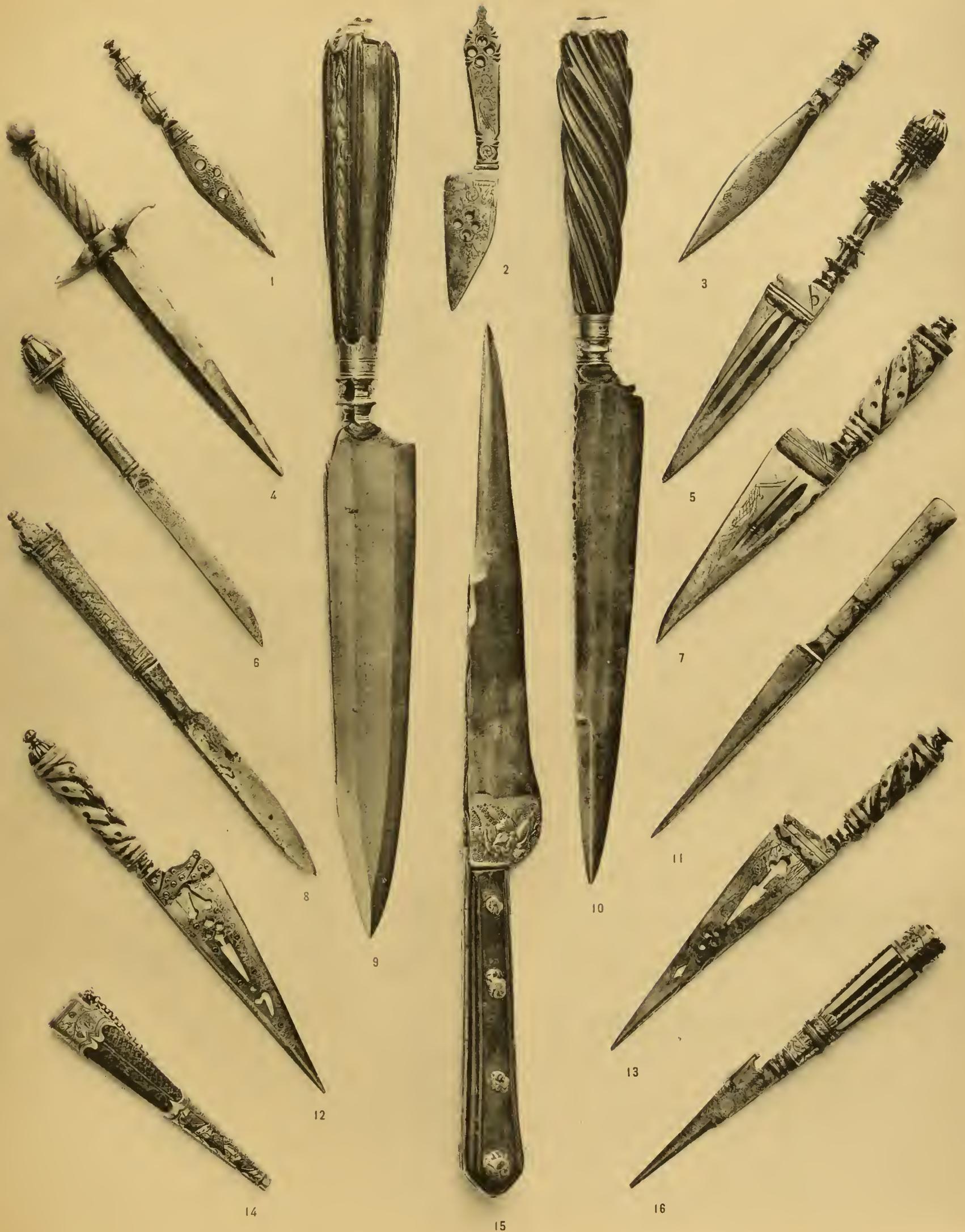
Les couteaux à ressort étaient beaucoup plus nombreux. Nous nous bornerons à signaler leurs noms, car une étude plus approfondie dépasserait le cadre de notre travail. Signalons donc : le couteau à la Charolaise ou à crosse ; le couteau à la militaire monté avec platines sur lesquelles on soudait en haut une garniture en argent et en bas une cuvette de même métal ; le couteau à deux lames opposés ; le couteau sans clou ou à tête d'aigle, qui était monté à tenons et à T ; le couteau à tête de compas ; le couteau à double joint était disposé de manière qu'étant ouvert, un ressort qui se repliait à l'intérieur en fermant la lame, venait cacher la place où elle se logeait et empêchait ainsi la poussière d'entrer dans la rainure ; le couteau à fourchette : qui se séparait et portait d'un côté le couteau et de l'autre la fourchette, on réunissait les deux pièces à l'aide de tenons que portait la platine de la fourchette. Ce dernier genre de couteau a été exécuté souvent en acier bleui enrichi de damasquinures de cuivre ou même d'or et d'argent et malgré leurs inscriptions françaises, ces pièces étaient de fabrication allemande.

En dehors de tous ces couteaux, le XVIII<sup>e</sup> siècle produisit aussi un grand nombre de couteaux à secret parmi lesquels nous relevons : le couteau à secret à entaille ; le couteau à mouche dans lequel la lame ne pouvait se fermer qu'en retirant le ressort en arrière ; le couteau à ressort brisé ; le couteau à pompe et le couteau à grimace qui étaient des couteaux à mouches ; le couteau à rosette mobile ; le couteau à clef ou couteau à la militaire à secret ; le couteau à baïonnette à aiguille. Dans tous ces couteaux le secret consistait dans la manœuvre à exécuter pour fermer le couteau lorsqu'il était ouvert.

#### **XXII. — Couteaux révolutionnaires.**

Les couteliers auraient failli à tous les principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité si, au moment de la Révolution, ils n'avaient suivi l'exemple de leurs confrères des autres corporations et mis en vente des couteaux destinés à prouver leur civisme. C'est ainsi que l'*Almanach sous verre* de l'année 1791 nous annonce l'apparition du couteau National de M. Lethien :

C'est un nouveau couteau représentant la Bastille d'un côté et l'arrivée du roi à Paris de l'autre. Ce couteau est un vrai damas, en damas corroyé et composé depuis une pièce jusqu'à dix.



Couteaux espagnols à lame cannelée ou ajourée. Manches en corne ou en os incrusté. XVIII<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



**XXIII. — Supériorité de la coutellerie française.**

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les couteliers français établissaient leurs articles à un prix très bon marché, et Monteil se fait un écho de cette réputation lorsque dans son récit il met aux prises un Français et un Anglais qui voulaient établir la supériorité réciproque de leur pays natal.

L'Anglais. — Osez donc lever cette barrière de douaniers qui bordent votre France...

Le Français. — Nous oserons la lever quand nous voudrons, car nos coutelleries de Langres, de Châtellerauld, de Saint-Etienne, de Thiers suffiront pour nous défendre des produits du votre. Jamais vos flottes marchandes n'oseront approcher d'un pays où l'on entend crier : « A deux liards les couteaux, un sou les fourchettes ; à deux liards ! A un sou ! »

**XXIV. — Couteliers au XIX<sup>e</sup> siècle.**

Dans le *Rapport du jury d'admission* à l'Exposition des Produits de l'Industrie française du Palais du Louvre en 1819, nous relevons l'indication des principales maisons de coutellerie de cette époque :

M. Grangeret, coutelier du roi, rue des Saints-Pères, 45.

M. Vital Cardeills, rue du Roule, 4.

M. Queillé, rue du Faubourg-Montmartre, 74.

M. Gavet, coutelier du roi, rue Saint-Honoré, 138.

M. Treppoz, rue du Coq-Saint-Honoré, 5.

Ce dernier avait la spécialité de la coutellerie en acier damassé et le rapporteur nous apprend que « les aciers de M. Treppoz, un des premiers artistes qui ait introduit le damassage dans la coutellerie, jouissent d'une réputation justement méritée ».

**XXV. — Couteaux-pistolets et couteaux d'ami.**

Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, on rencontrait des couteaux fermants auxquels étaient adaptés de petits pistolets et qui, cependant, se mettaient facilement en poche. La fantaisie des couteliers s'est pluë à agrémenter de toutes les manières ces couteaux-pistolets et quelques-uns possédaient une fourchette, un carré pouvant servir de clef d'arquebuse, un petit récipient où l'on pouvait loger quelques grains de poudre, etc... Il est inutile de dire que tous ces ustensiles doivent être plutôt considérés comme des pièces d'exception et qu'ils n'ont jamais été d'un usage réellement pratique (1).

Un genre de couteau qui fut d'un usage assez répandu aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ce fut le couteau d'ami. Cet objet est composé de deux et quelquefois trois parties ayant chacune une lame spéciale. La réunion de ces

---

(1) Musée Le Secq des Tournelles. Pl. CCCLXXXVII.

diverses pièces se faisait au moyen de deux boutons rentrant dans deux ouvertures formant glissière. En les séparant, on avait autant de couteaux que de parties différentes, ce qui permettait d'obliger un ou deux amis (1).

#### XXVI. — Couteaux de vénerie.

Au Moyen Age, les armes que portaient les veneurs étaient de deux espèces, les armes d'hast, portées par les chasseurs à pied et les armes de mains portées par les cavaliers. Le couteau de chasse des cavaliers était une courte épée ou une longue et large dague à deux tranchants qui étaient attachées à leur côté à un ceinturon. Mais indépendamment de ces épées, on se servait aussi d'un couteau à défaire en forme de large serpe, comme le prouve l'*Inventaire de Philippe-le-Bon* en 1420 :

Ung instrument de fer, crochu, tranchant à deux tranchants pour tranchier et faire également la longe du long d'un sanglier quand on le deffait lequel instrument a un manche fait d'os eschiqueté de blanc et de noir.

On employait également pour la chasse de véritables troussees contenant divers instruments tranchants ainsi que nous le relevons dans les *Comptes extraordinaires de l'argenterie d'Alexandre Sexte* (Gay. *Glossaire*.)

A Jean Barateau, gaynier demeurant à Tours, pour trois gaignes de cuir blanc pour mettre trois granz cousteaux de chace que le roi fait porter ès coffres de sa chambre, 15 sous tournois.

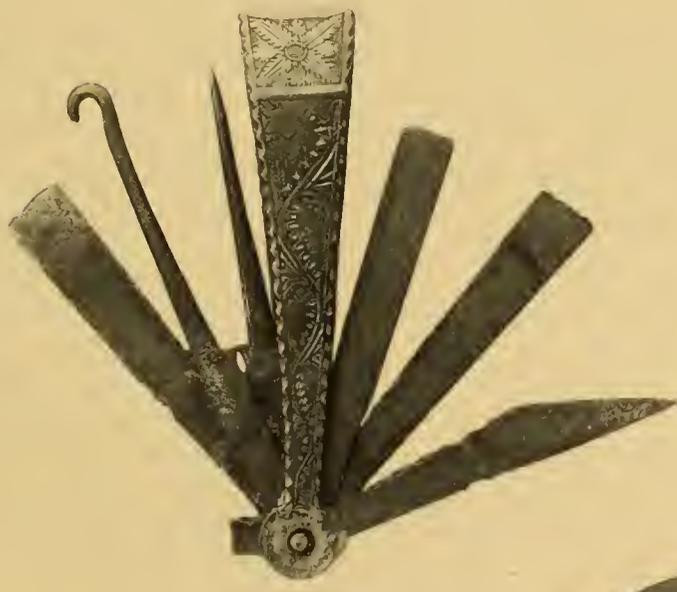
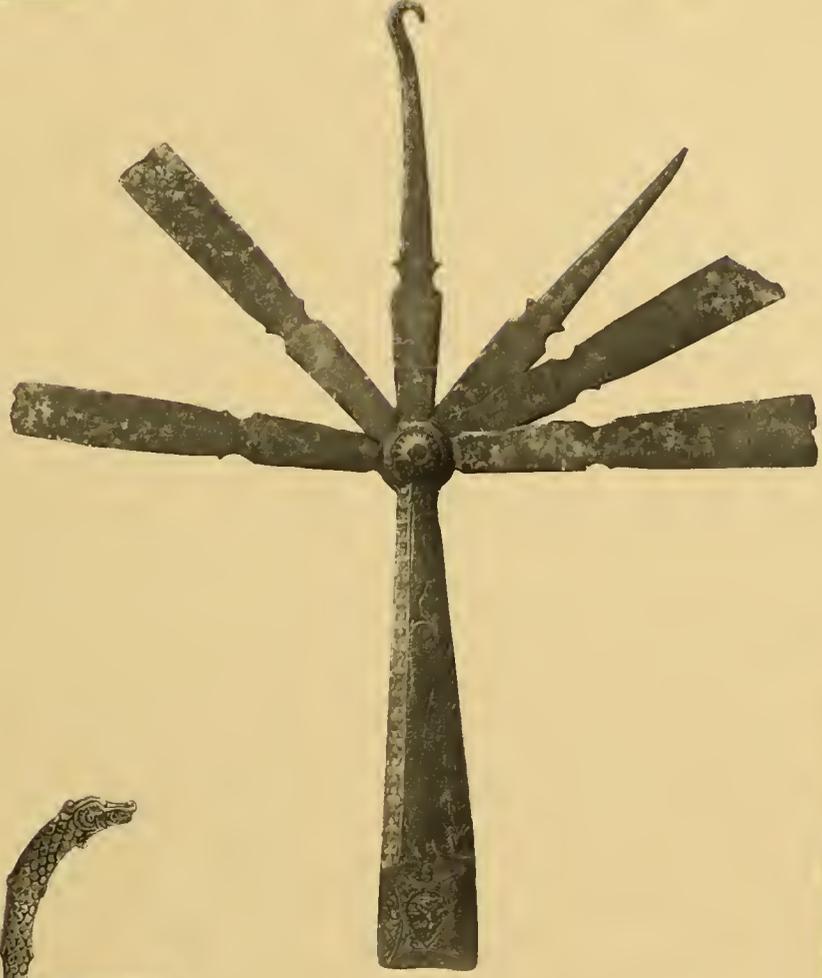
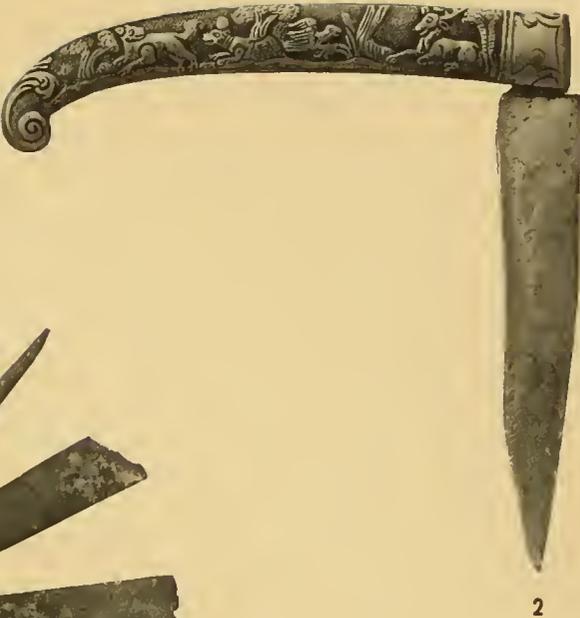
La plupart de ces ustensiles portaient un nom particulier, c'est ainsi que nous voyons outre le couteau à défaire, le hansart, l'escorchoir, le batardeau, le hachereau, le fendereau, les scies. Tous ces instruments avaient des manches artistement travaillés et leurs lames étaient le plus souvent finement damasquinées (2).

Aux <sup>xiv</sup><sup>e</sup> et <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècles, ces instruments étaient réunis avec des ciseaux, des aiguilles, des poinçons, etc... dans une trousse ou gaine dont la pièce principale était une sorte de couperet appelé hache de vénerie. Cette trousse était connue sous le nom de « coustel à défaire » ou « coustel à clou » ; elle était en cuir, soit décorée de peinture, soit ornée de dessins repoussés ou ciselés.

On utilisait l'épieu pour la chasse du sanglier. On voit dans le manuscrit de Gaston Phœbus que l'épieu porté par les chasseurs est muni d'une traverse maintenue à la hampe par un fil croisé ; c'est avec cette arme que les veneurs frappaient la bête au défaut de l'épaule.

(1) Pl. CCCLXXXV.

(2) Dans la collection de M. Le Secq des Tournelles, on trouve toute une série de pièces extrêmement curieuses du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, ayant servi à la vénerie. On remarquera avec quel soin tous ces ustensiles ont été traités, tant sous le rapport de l'ornementation de la lame, qu'au point de vue de la monture des manches, qui étaient enrichis de nacre. (Pl. CCCLXXXIII.)



Rasoirs, troussees et couteaux pliants munis de manches en argent ciselé et en bronze. Du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle. (Collection Albert Figdor.)



## DEUXIÈME PARTIE

### CANIFS ET CANIVETS

#### I. — Ils sont l'accessoire obligé de l'écritoire.

Au Moyen Age, le canif s'appelait le canivet ; il était inséparable de l'écritoire et servait à tailler les plumes d'oie. Les plus anciens instruments de ce genre sont munis d'une lame lancéolée à courte soie, sans clous ni rivures dans les manches de bois, de corne ou d'ivoire (1).

La première mention de ces instruments se trouve dans le *Dictionnaire de Jean de Garlande* (1225) :

Artavus dicitur gallice Kenivet, scilicet cultellus, qui tendit in altum.

Par la suite, on rencontre de fréquentes mentions de ce petit instrument qui était traité avec le plus grand soin :

1380. — Un coutel et un canivet en une gaine, à manche d'or où est écrit Karolus, et ont chacun une perle au bout...

2 couteaux et un canivet et les forcettes d'or, à manches d'ybenus rond et ont les virolles rondes émaillées de France, à un anneau au bout. (*Inv. de Charles V.*)

1405. — A Jehan Clerbourt, pour un canivet des armes de la royne, poinçonnées, pour argent et façon, 24 s. (*Argenterie de la reine. 3<sup>e</sup> cpte de J. Leblanc, f<sup>o</sup> 111, v<sup>o</sup>.*)

Au xv<sup>e</sup> siècle, les canivets de Turquie se trouvent quelquefois mentionnés dans les inventaires :

1418. — Ce sont les joyes (joyaux) achetés en Jhérusalem, 5 ganivets de Turquie... It. 12 ganivets de Turquie. (De Caumont. *Voy. d'Oultremer*, p. 136.)

Au xv<sup>e</sup> siècle, il semble que l'Allemagne se soit fait quelque réputation dans la fabrication de ces petits instruments, si nous en croyons les *Colloques* de Mathurin Cordier. (Coll. 33. L. I) (Gay. *Gloss.*)

1564. — Je viens du marché (à Genève). — Qu'apportez-vous de là ? — Un canivet. — Combien l'avez-vous acheté ? — 2 sols. — Est-il bon ? — Il est d'Allemagne comme le marchand m'a dit, voyez la marque.

Dans les *Statuts des couteliers de Langres* (1454), la fabrication des canivets était ainsi réglée :

Art. 14. — Que un canivet d'escritoire, quel qu'il soit ne se fera point se la queheue ne passe plus que demy le manche.

---

(1) Il existe dans le Musée Le Secq des Tournelles de nombreux spécimens de petits coutelets, mais il est bien difficile de savoir exactement à quel usage ils étaient destinés : il est fort probable que certains d'entre eux devaient être des instruments de chirurgie destinés aux opérations les plus délicates.

C'est évidemment dans les accessoires de bureau qu'il faut ranger les différents articles de coutellerie dite « du petit monde » dont nous trouvons la mention dans le *Glossaire* de M. Gay :

1591. — Quatre garnitures d'estuiz de ciseaux du petit monde à cinq pièces, pour estuy, 20 escus. — Pour ung trancheplume du petit monde à mettre dedans une escriptoire, 1 escu. — Pour une paire de grandz ciseaux du petit monde, pour ledit escriptoire, 2 escus. (Arch. nat. KK. 147, f<sup>o</sup> 180.)

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le canivet ou canif se transforma, la lame sortant par l'extrémité du manche y rentrait lorsqu'on appuyait sur un ressort auquel elle était fixée et elle glissait alors dans une rainure ménagée dans l'épaisseur du manche. On appelait ces appareils des « canifs à coulisse » et quelques-uns avaient une lame à chaque extrémité : d'un côté était le canif et de l'autre le grattoir.

---

## TROISIÈME PARTIE

---

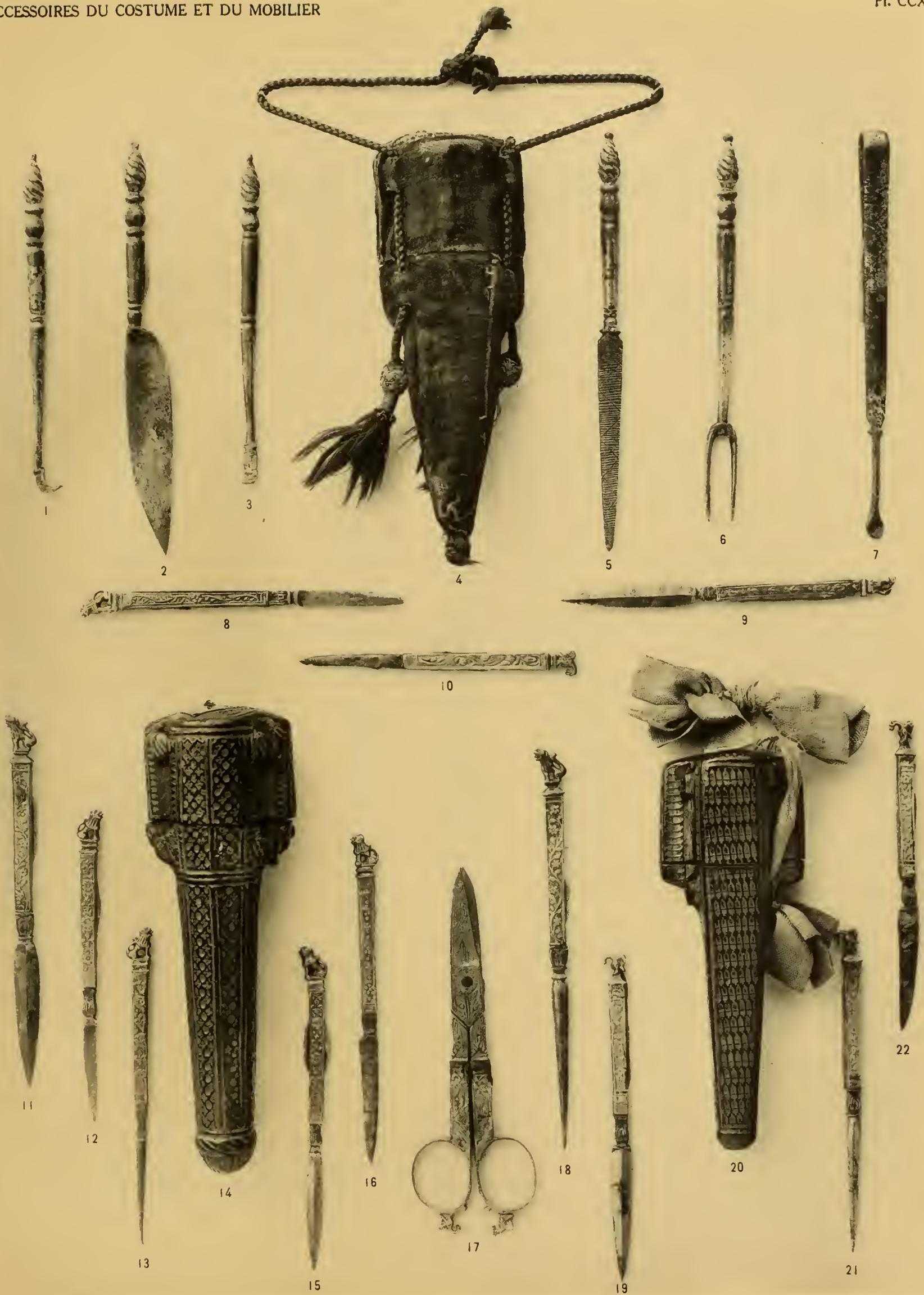
### GAINES DE COUTEAUX

#### I. — Elles sont en bois sculpté ou en cuir bouilli.

La nécessité d'éviter les accidents, de protéger les couteaux contre l'humidité et, en outre, de les assurer contre la perte possible, a donné naissance, dès une époque très ancienne, à l'emploi des gaines. Si nous nous en rapportons à Possidonius, il paraît que les Celtes usaient de gaines 100 ans avant Jésus-Christ.

Le luxe des couteaux nécessitait des gaines très riches. Souvent celles des couteaux sont en bois sculpté orné de bas-reliefs. Pour garantir des gaines d'un travail aussi précieux, il n'était pas rare de les voir renfermées dans une enveloppe qui formait une seconde gaine.

Les gaines ont donné naissance à ce que l'on a appelé les troussees ou nécessaires, qui constituent la réunion de différents instruments destinés à un même travail ; c'est ainsi qu'on rencontre des gaines contenant tous les outils ou instruments afférents à la vénerie, à la couture, à la broderie, etc... D'autres gaines servaient à mettre les différents couteaux dont se servait l'écuyer tranchant, d'autres encore contenaient les instruments nécessaires au maître queux. Ces gaines étaient naturellement beaucoup plus grossières et étaient généralement en cuir bouilli.



Canivets, ciseaux et outils munis de manches d'argent.  
Ils sont contenus dans des trousses en cuir doré au petit fer ou en velours. XVI<sup>e</sup> siècle.  
(Collection Albert Figdor.)





Couteaux, grattoirs et canivets à manche d'ivoire ou de bronze. Gaine en cuir repoussé. XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. (Collection Albert Figdor.)



## II. — Les coutelières ; richesse apportée à leur décoration.

On peut difficilement se faire une idée du soin et de la richesse avec lesquelles étaient fabriquées les gaines de couteaux, surtout celles qui étaient destinées à former trousse et qui contenaient plusieurs lames. Ces ouvrages de gainerie ancienne qui sont parvenus jusqu'à nous, font notre admiration et cependant ils devaient être très inférieurs à ceux qui servaient d'écrin aux magnifiques pièces dont les anciens inventaires nous ont laissé la description. Ces objets ont été désignés sous différents noms. Au XIII<sup>e</sup> siècle et jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, l'étui, la trousse servant à la préservation des couteaux était dénommée coutelière :

XIII<sup>e</sup> s. — Chaperon et chapel  
Corroie et coutelière  
Et borse et aumosnière.

(*L'outillage du villain*, p. 14.)

1471. — Une coutelière où il y a 4 couteaux à trancher devant le roy dont les 2 sont grans, l'autre moyen et l'autre plus petit... (*Inv. du Roi René d'Anjou à Angers.*)

1498. — Une grande coutelière d'argent doré, où il y a 20 pièces. (*Inv. du duc de Savoie.*)

1534. — A Simon Gaudin, marchand jyaullier, pour son paiement d'une guesne de bois de hébène de 6 couteaux, une fourchette de mesme bois, faite à la damasquine d'or et de pierrerie, etc..., 2.250 livres. (*Arch. nat. Carton J 961, liasse 962, pièce 243.*)

L'industrie de la gainerie était loin d'être tombée en décadence au XVIII<sup>e</sup> siècle et dans l'*Almanach général des Marchands* pour 1772, nous trouvons l'énumération des différentes pièces de gainerie qui se fabriquaient à cette époque :

Etuils de toutes les pièces de coutellerie. Cet article comprend boîtes, écrivoires, tubes, lunettes d'approche, coffres et cassettes, fourreaux d'épées et de pistolets et autres semblables, ouvrages couverts en chagrin, en maroquin, en veau et en mouton. Les maîtres gainiers travaillent aussi à faire des flacons, des bouteilles et autres vases en cuir bouilli : c'est en cuir fort qu'on a fait bouillir dans la cire mêlée de quelques gommés, résines ou colles ; il est défendu à tous maîtres gainiers, sous peine de confiscation et d'amende, d'employer, aucuns vieux cuirs dans leurs ouvrages.

Les principaux maîtres gainiers étaient alors : Bérard, rue de Charonne ; Demarle, quai de l'Horloge ; Galluchat, quai de l'Horloge ; Fournier, rue Saint-Martin ; Lerme, rue de l'Arbre-Sec ; Leveillé, rue de la Pelleterie ; Perrin, rue de la Lanterne. (1)

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, nous voyons plusieurs espèces de gaines que nous avons reproduites planche CCCLXXXV.

Le n° 3474 est une gaine en cuir bouilli garnie de moulures embouties. A l'origine, cette pièce devait être recouverte d'une sorte de peinture laquée dont il subsiste encore quelques traces.

Le n° 4364 est une gaine en cuir garnie de métal gravé.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, surtout en Suisse, on a fabriqué des gaines pour couteaux isolés ou pour trousse plus importantes, à l'aide de minces feuilles de fer repoussé, comme les n°s 4499 et 4502, ou en tôle découpée, gravée et repoussée, comme les n°s 4503 et 4504. Ces derniers exemples représentent des scènes empruntées à l'Écriture Sainte traitées d'une façon assez naïve. (Pl. CCCLXXXVII.)

## QUATRIÈME PARTIE

---

### RASOIRS

#### I. — Les rasoirs de Guingamp.

Le rasoir est évidemment l'un des premiers instruments dont la coquetterie masculine et même féminine ait adopté l'usage. On sait que les Romains proscrivaient le port de la barbe et il fallait bien qu'ils eussent un instrument approprié pour se débarrasser de leur efflorescence mentonnière.

Quoi qu'il en soit, on ne trouve guère de documents sur les rasoirs qu'à qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, les barbiers-chirurgiens formaient déjà une corporation et les « rasoers de Guingant » (de Guingamp en Bretagne), jouissaient d'une si grande célébrité qu'ils étaient passés en dicton. (*Proverbes et dictons populaires*. Crapelet, p. 102.)

*Le Dit du mercier* va même jusqu'à mentionner le rasoir comme un des objets indispensables à la toilette féminine :

Si ai tot l'appareillement  
Dont feme fait forniement  
Rasoers, forces, grignoeres...

#### II. — Manches de rasoirs dénommés « chasse ».

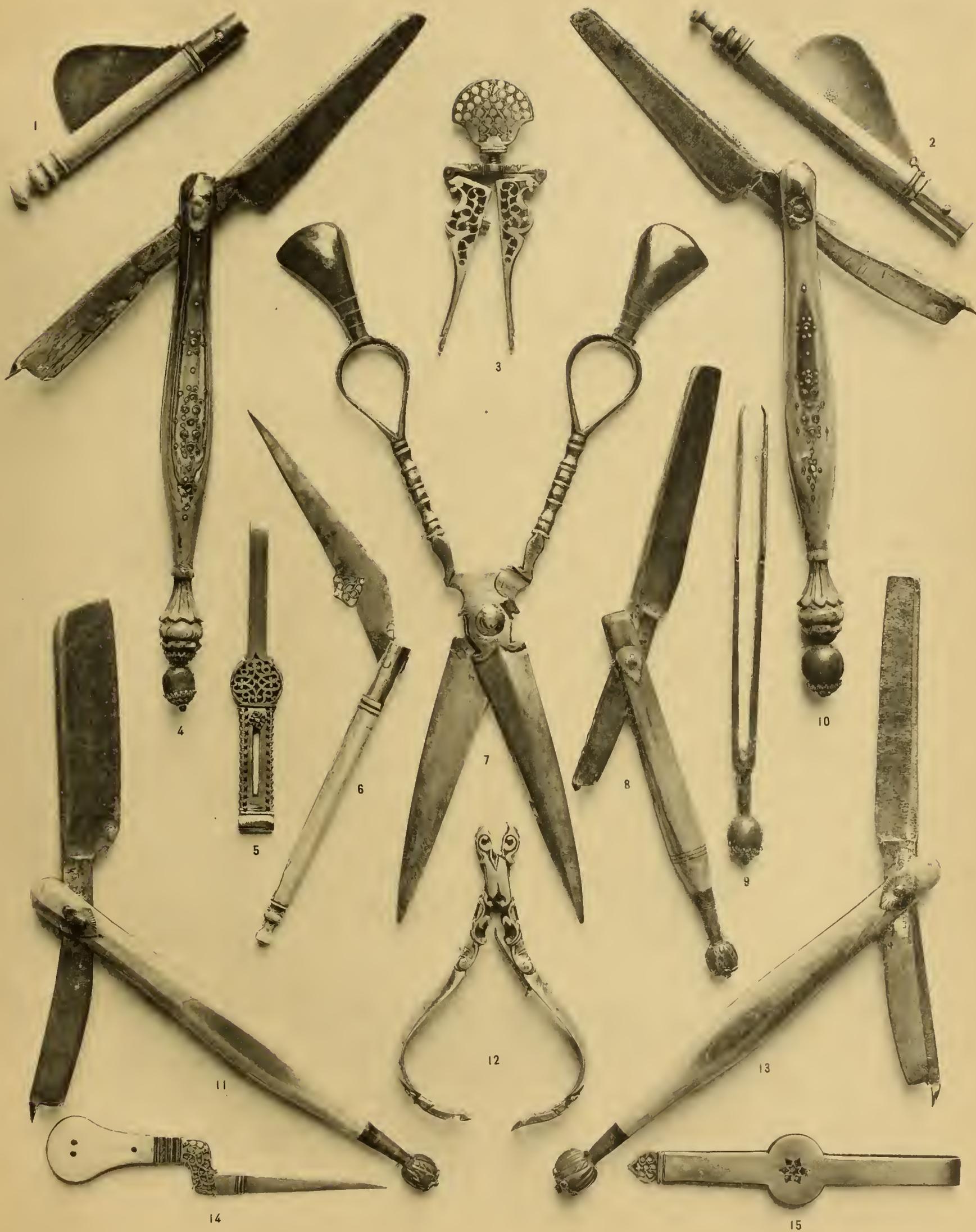
Au XIV<sup>e</sup> siècle, on donnait au manche de rasoir le nom de « chasse » :

1351. — Pour faire et forgier 3 chasses d'argent à roseoir esmailliées à fleurs de lyz, lesquelles il (le roi) donna à son barbier et varlet de chambre, pesant d'argent un marc 5 est., pour or, esmail, déchié et façon, 15 liv. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, f<sup>o</sup> 7.)

Nombreuses sont les mentions de rasoir dans les inventaires du XV<sup>e</sup> siècle.

1470. — A Olivier le Mauvais, varlet de chambre et barbier du corps, XX livres XII sous, pour un estuy garny de razouers d'argent doré de fin or, cizeaux, peignes et miroir. (*Cpte de la chambre du roi Louis XI*.)

Le rasoir est un des ustensiles de la toilette qui a le moins changé de forme pendant sa longue carrière. Dès le XV<sup>e</sup> siècle, on voit, dans les miniatures, qu'il affecte la même forme que celle qu'il a encore actuellement. Dans une miniature du manuscrit n<sup>o</sup> 5062 de la Bibliothèque de l'Arsenal, *Le Livre du gouvernement des princes*, on peut voir la représentation d'un



Rasoirs, ciseaux et instruments de barbier à manche d'ivoire garni d'ambre ou de corail. Travail marocain et persan. (Collection H.-R. D'Allemagne.)

*Crédit: Bibliothèque de la Ville de Paris.*



ouvroir de barbier et nous pouvons constater que le rasoir était manié, à cette époque reculée, comme il l'est encore maintenant.

### III. — Rasoirs munis d'une gaine de protection.

Pendant bien des siècles, le rasoir fut constitué par une simple lame d'acier, effilée avec soin, attachée à un manche creux ou « chasse » dans laquelle elle se rabattait. Il fallait arriver jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle pour qu'un homme de génie pensât à le perfectionner. En 1762, le sieur Moreau, coutelier, demeurant rue de l'Evêque à Paris, à l'enseigne de « la Crosse d'or », eut l'idée d'adapter au rasoir ordinaire une sorte d'armature ne laissant au tranchant que la saillie nécessaire pour couper le poil et, par conséquent, empêchant toute blessure fâcheuse. Moreau avait baptisé son invention « Rabot tricotomique » et il le vendait 6 livres.

### IV. — Pâte à rasoir.

Au mois de décembre 1760, l'*Avant-coureur* annonçait que le sieur Rivière avait découvert une composition pour affiler les rasoirs. En 1766, (24 mars et 11 août), il apprenait à ses lecteurs que les sieurs Coué et Songy confectionnaient des cuirs à rasoirs perfectionnés.

Enfin le 3 avril 1780, le *Journal général de France* publiait que le sieur Lethien « inventeurs des rasoirs à pompe et à ressort », domicilié rue Saint-Merry, près de l'hôtel Jaback, fabriquait « des rasoirs aussi minces du dos que du tranchant et tout noirs à cause de la trempe faite avec des simples, au moyen de laquelle ils coupent plus longtemps ».

C'est à cette époque relativement moderne qu'on se préoccupa d'embellir les lames à l'aide de la gravure à l'eau-forte ou de la damasquinure. Dans la vente de S. A. R. le duc Charles de Lorraine, qui eut lieu le 21 mai 1781, on pouvait voir figurer des rasoirs garnis en argent et en or (1).

A l'Exposition des Produits de l'Industrie française au Palais du Louvre en 1819, plusieurs fabricants avaient présenté des spécimens de leur fabrication :

M. Gillet, rue de Charenton, 23.

M. Choquet, élève de Petit-Walle, des Quinze-Vingts, rue des Jardins Saint-Paul présentait des rasoirs à poli fin, façon anglaise au prix de 12 à 72 francs la douzaine.

Veuve Charles, rue du Petit-Lion, 20, quartier Poissonnière.

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il y a quelques exemples de rasoirs gravés à l'eau-forte ; ils sont d'un très riche travail et datent du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Un grand nombre de ces rasoirs étaient de fabrication anglaise et portaient des inscriptions françaises. Ils étaient contenus dans des troussees dites « semainier » et les lames, au nombre de sept, portaient chacune le nom des jours de la semaine, indiquant ainsi qu'on doit éviter de se servir deux jours de suite de la même lame.

M. Rivaud, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 38.

M. Lethien, vieille rue du Temple, 74, présentait des rasoirs-rabot de son invention.

A l'Exposition de 1823, M. Dupré aîné de Nancy avait soumis au public un rasoir à baguette garni de nacre, incrusté en or avec 12 lames s'adaptant sur la même baguette.

---

## CINQUIÈME PARTIE

---

### FOURCHETTES

#### I. — Leur introduction en Europe au XI<sup>e</sup> siècle.

Pendant bien des siècles, la fourchette fut un objet de luxe et les peuples orientaux, imitant en cela les Européens du haut Moyen Age, ont continué la tradition et mangent très prosaïquement en s'aidant de leurs doigts.

Laissant provisoirement de côté les fourchettes de cuisine, qui ont dû forcément exister dans tous les temps pour servir à retourner les pièces de viande dans les marmites ou pour les en retirer, nous devons reconnaître que les fourchettes de table étaient employées dès une époque très ancienne et si nous nous en rapportons à l'ouvrage si remarquable de M. Victor Gay, nous apprenons que la fourchette de table, sans distinction d'emploi, fut introduite à Venise en 1071, par une princesse grecque qui avait épousé le doge Dominique Silvio ; mais cette nouveauté passa pour la marque d'un raffinement si outré, que, plus de trois siècles plus tard, le prédicateur Olivier Maillard, ayant trouvé ce détail historique dans les œuvres de Saint Bonaventure, n'hésita pas à considérer comme un juste châtiment de Dieu la maladie repoussante dont fut atteinte cette malheureuse princesse.

D'autre part, M. du Sommerard dans son ouvrage *Les arts au Moyen Age*, nous apprend que le cardinal Pierre Damien, qui écrivait à cette époque, cite comme scandaleuse la façon dont mangeait la princesse Marie, nièce de l'empereur Basile « qui poussait le mépris des usages jusqu'à refuser de se servir de ses doigts pour manger, recourant pour cet office à des fourchettes d'or que lui présentaient ses esclaves ».

Vers 1180, dans les miniatures du merveilleux manuscrit de la biblio-



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12

Fourchettes à deux et trois dents munies de manches en métal, en ivoire et en bois sculpté. Du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle. (Collection Albert Figdor.)



thèque de Strasbourg, le *Hortus deliciarum* de Herrade de Landsbourg, aujourd'hui perdu, on rencontre la fourchette de table une fois dans le repas d'Esther et une autre fois dans le sujet de la Cène.

## II. — Les fourchettes d'après les inventaires du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle.

En 1295, dans le *Trésor du Siège apostolique* (f<sup>o</sup> 9), on signale une série de fourchettes d'or :

4 furcellas auri. It., 2 furcinas auri quarum quælibet habet unam manum cum uno pomo, pond. 3 unc. et 2 quart. et dimid... It. Una alia furcina auri pond 2 unc., et 2 quar. et dimid. (Gay. *Glossaire*.)

Dans *l'inventaire d'Edouard I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre*, on rencontre la mention de fourchette accompagnée de couteau :

1300. — Unum par cultellorum cum manicis argenti aymellati, cum uno furchetto de cristallo, datis regi per Dominam Mariam de Britannia, comitissam de Sancto Paulo. (Gay. *Gloss. arch.*)

## III. — Emploi de la fourchette au XIV<sup>e</sup> siècle.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, la fourchette semble s'acclimater à la Cour des Rois de France et dès cette époque, elle n'a jamais cessé d'être employée. Cependant, il ne semble pas que son rôle était alors de porter à la bouche les morceaux de viande préalablement découpée, car il résulte des renseignements puisés aux sources les plus autorisées, que, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, on s'est servi exclusivement des doigts :

1490. — Enfant, se ton nés est morveux,  
Ne le torche pas à main nue  
De quoy ta viande est tenuc ;  
Le fait est villain et honteux.

(*La contenance à table*. F<sup>o</sup> A, 5.)

Du reste, si l'on compare, dans les inventaires le nombre des cuillers à celui des fourchettes, on voit que ce dernier est presque négligeable.

La singulière richesse de ces petits instruments nous incite également à penser qu'ils n'étaient pas d'un usage journalier. Dans *l'Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328), on ne relève pas moins de trente cuillers alors qu'il n'y a qu'une seule fourchette d'or.

Il semble que la fourchette était plus spécialement employée pour manger les fruits, et dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle on lui attribue cet emploi.

1313. — 3 furchestes d'argent pur mangier poires. (*Inv. de P. Gaveston*, p. 392.)

1393. — Pour avoir rapareillié et mis à point une fourche d'or pour gingembre vert, 40 s. p. (*Argenterie de la reine*. 1<sup>er</sup> compte d'Hémon Raguier, f<sup>o</sup> 24.)

1399. — Une fourche de béril garnis d'or pour vert gyngivre, garnis d'un balcys, un saphir, 2 petitz perles, pris 20 s.

It. 2 furches pour zinzimbre vert, d'argent ennoyez. (*Inv. de Henri IV d'Angleterre*. N<sup>os</sup> 172 et 204.)

1427. — 2 fourchettes d'argent à prendre moures pesant 7 est. et demi par. Une grande fourchette d'argent à prendre les moures, pes. 1 o. 6 est. (*Laborde. Les dues de Bourgogne*. 5104 et 5106.)

Les fourchettes, avons-nous dit, étaient d'une grande richesse. Dans *l'Inventaire de Charles V*, on n'en trouve pas moins de six qui étaient d'or ou de cristal ; l'une d'elles était jointe à l'essai, c'est-à-dire au nécessaire qui contenait les ustensiles au moyen desquels on s'assurait que les mets n'étaient pas empoisonnés.

1380. — La navette d'or godronnée, et y met on dedans, quand le roy est à table, son essay, sa cuiller, son coustelet et sa fourchette. (N<sup>o</sup> 792.)

Pendant tout le xiv<sup>e</sup> et le xv<sup>e</sup> siècle, les mentions de fourchettes en métal précieux sont nombreuses dans les inventaires.

#### IV. — Généralisation de l'emploi des fourchettes au XVI<sup>e</sup> siècle.

Plus que toute autre considération de propreté, les exigences de la mode favorisèrent, au xvi<sup>e</sup> siècle, le développement de l'usage des fourchettes. A cette époque, en effet, les élégants entouraient leur cou de ces immenses cols tuyautés dénommés « *fraises* », et c'est certainement pour éviter les taches malencontreuses sur ces chefs-d'œuvre de lingerie, qu'on trouva commode d'avoir recours aux fourchettes.

Les fourchettes étaient d'un usage courant en Italie dès le début du xvi<sup>e</sup> siècle, tout au moins chez les grands seigneurs :

1518. — Le disner se faisoit au pallaix de Venise... et avoient trencheux qui trenchoient de tous les mès qui y furent aportés. Et chascun trencheur servoit 4 hommes et leur mettoient sur leurs trenchoirs la viande toute taillée. Dont quant cheux seigneurs volloient mangiés, prenoient lad. viande à toute une fourchette d'argent, qui me sembla chose honneste. (*Jacques Lesaige. Voyage de Terre sainte.*)

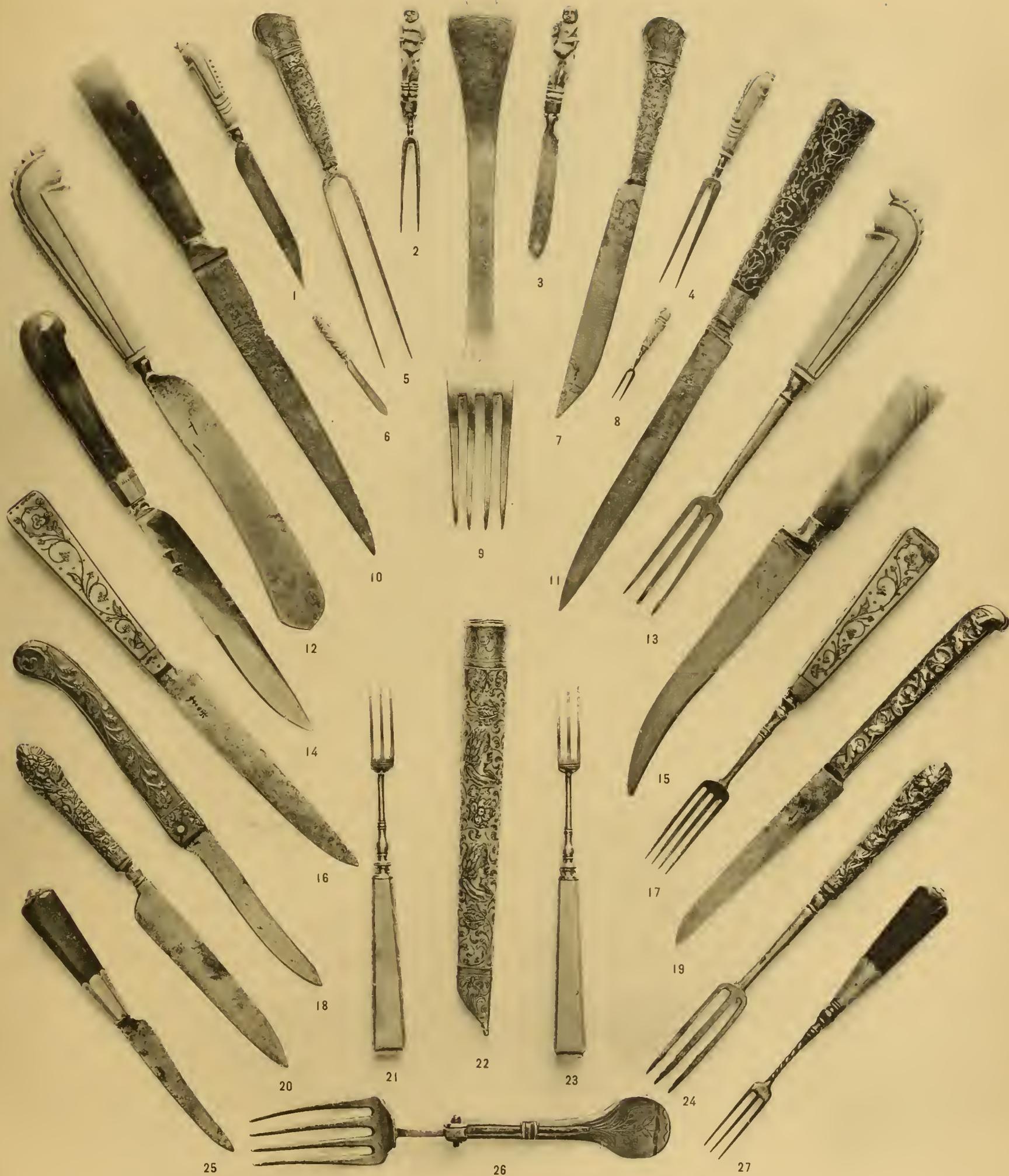
L'Italie vulgarisa l'emploi de la fourchette et passant de la main des écuyers tranchant dans celles des convives, elle fut définitivement admise à la Cour de Henri III.

Dans un pamphlet de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, *l'Isle des hermaphrodites*, qui était dirigé contre la licence du roi Henri III et de ses mignons, l'emploi de la fourchette est ainsi décrit :

1589. — ... Ils ne touchent jamais la viande avec les mains, mais avec des fourchettes ; ils la portent jusque dans leur bouche en allongeant le col et le corps sur leur assiette...

Ils la prennent (la salade) avec des fourchettes, car il est déffendu, en ce pays-là, de toucher la viande avec les mains, quelque difficile à prendre qu'elle soit, et aiment mieux que ce petit instrument fourchu touche à leur bouche que leurs doigts...

Ils lavèrent leurs mains, ceux du haut bout séparément, et ceux qui estoient



Couteaux et fourchettes munis de manches sculptés ou incrustés, en ivoire ou en ambre ou de manches en métal émaillé et ciselé.  
Gaine en argent émaillé. XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



au dessous ensemblement, et toutes fois elles ne doivent pas trop sentir la viande, ni la gresse, car ils ne l'avoient touchée, ains seulement de la fourchette.

A la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, les fourchettes se rencontrent en plus grand nombre dans les inventaires et dans celui de Gabrielle d'Éstrées (1599), on n'en compte pas moins d'une vingtaine.

**V. — L'emploi des fourchettes au XVII<sup>e</sup> siècle,  
d'après le traité de la civilité.**

Jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle, les fourchettes n'eurent que deux dents et n'étaient guère en usage qu'à la table des nobles gentilshommes. Ce ne fut que dans la seconde partie de ce siècle que l'usage de la fourchette et de la cuiller devint à peu près général dans la haute société, grâce à l'influence du duc de Montausier.

Il faut croire, cependant, que, dès 1650, la fourchette était d'un usage assez répandu, puisqu'on songeait à frauder l'acheteur sur la qualité de celles qu'on lui vendait. Le Consulat de la ville de Lyon prit soin, cette année-là, de défendre aux fondeurs et bossetiers de poinçonner les fourchettes de laiton argenté, afin de mettre un terme à une fraude constante dont le public était victime.

Toutefois, l'usage de la fourchette n'était pas entièrement passé dans les mœurs puisque les professeurs de belles manières se crurent obligés d'enseigner la façon de s'en servir. C'est ainsi qu'en 1673 parut le *Traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens*. Cet ouvrage recommandait « de couper la viande sur son assiette, puis de la porter à la bouche avec sa fourchette » et défendait ensuite de se curer les dents avec cet ustensile, après le repas.

A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, les fourchettes étant devenues d'un usage à peu près général dans toutes les classes de la société, on cessa d'apporter à leur décoration le soin particulier des époques précédentes et les dernières pièces un peu remarquables que nous puissions citer font partie de la fourniture faite par Lazare Duvaux à Mme de Pompadour en 1754 : c'étaient une cuiller et une fourchette d'or à 22 carats (1).

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, les fourchettes de petites dimensions sont assez rares : on en rencontre dans des trousseaux comprenant à la fois la fourchette, la cuiller et le couteau pliant. (Pl. CCCLXXXVIII.)

Planche CCCLXXXV, on voit sous le n° 3462 une petite fourchette à deux dents qui est accompagnée d'un poinçon servant de fourchette.

Sous le n° 4365 (Pl. CCCLXXXVI), on voit un spécimen assez rare de fourchette à trois dents montée sur un manche garni de nacre terminé par un animal en acier ciselé.

Le n° 4386, même planche, présente une fourchette à deux dents avec manche en acier ciselé également garni de nacre.

## SIXIÈME PARTIE

### FOURCHETTES DE CUISINE

Au point de vue du travail du fer, les fourchettes réellement intéressantes sont les grandes fourchettes de cuisine, longues de 50 à 60 centimètres.

Les fourchettes de cuisine qui servaient à fouiller dans le pot en ébullition furent en usage dès le haut Moyen Age. Cependant la première mention qui ait été signalée par M. Gay (*Gloss. arch.*) ne remonte qu'au XIII<sup>e</sup> siècle :

1266. — De la cuisine... 2 forchiètes. (*Inv. du comte de Nevers*, p. 193.)

Dans son *Dictionnaire*, Philippe Monet (1635), mentionne ainsi ce genre d'ustensiles :

Fourchète de cuisinier à aveindre la chair du pot.

Les plus remarquables fourchettes sont celles qui proviennent de la région du Nord. Leurs manches sont composés d'une série d'enroulements soudés sur le corps même de la fourchette, dans lequel l'artiste a ménagé des parties ajourées en forme de cœur, garnis eux-mêmes de rinceaux ou de fleurs de lis (1).

## SEPTIÈME PARTIE

### CUILLERS

#### I. — Cuillers de bois et cuillers de matières précieuses.

Les cuillers de table ont traversé les siècles sans voir leur forme sensiblement modifiée ; elles remontent cependant à la plus haute antiquité et avec M. De Laborde nous dirons qu'elles sont vieilles « sinon autant que le monde, du moins comme la soupe ». Les plus anciennes cuillers qui sont parvenues jusqu'à nous sont en bronze et la coupelle est de forme complètement ronde. Au Moyen Age, la cuiller est ornée, à sa tige, de ciselures, de bustes ou même de cariatides et les matières les plus modestes comme les

(1) Musée Le Secq des Tournelles. Pl. CCCLXXXIX.



Biberon, cuillers en argent gravé et ciselé.  
La plupart portent des dates et des inscriptions. XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.  
(Collection Albert Figdor.)





1



2



3



4



5



6



7



8



9



10

Cuillers en bois ou en ivoire sculpté, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles  
(Collection Albert Figdor.)





Couverts de table : couteaux, cuillers, fourchettes en argent gravé et ciselé. — Couverts de voyage. xviii<sup>e</sup> siècle. (Collection H. R. D'Allemagne.)



plus précieuses concourent à sa fabrication. Dans les inventaires, on en trouve en différents bois comme le tremble, le génévrier, le buis et le madre, et aussi en or, en argent, en bronze argenté, en cristal, en serpentine, en corne, en corail, en nacre, etc...

Les cuillers les plus simples sont munies d'un manche terminé en pied de biche, d'autres, pour être plus facilement transportables, possèdent un manche se repliant sur la partie concave. Du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, la cuiller se termine par un mufle de lion ou de dragon de la gueule duquel semble sortir le manche. Au XVI<sup>e</sup> siècle, le manche est formé par des statuette ou des cariatides.

La première mention de cuillers nous est donnée par le *Glossaire archéologique* de Gay :

1260. — Quilliers de boys ou de fust... il ne doit point de tonlieu ni de coustume. (*Reg. des Mestiers de Paris*, p. 321.)

1309. — Zampe (genevrier) est un petit arbret... le bois en est bel et rouge et de grande oudeur et aucunement de plusieurs couleurs... et aussi en faict on de très belles cuilliers. (P. des Crescens. L. 5, ch. 29.)

1300. — J'ai cuillers de bois et de tremble  
Que j'achetai totes ensemble.

(*Le dit du mercier*. Crapelet. P. 149.)

Dans les inventaires, les cuillers se rencontrent toujours en grand nombre, contrairement à ce qui se passe pour les fourchettes.

Dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* on ne relève pas moins d'une trentaine de cuillers d'argent, de cristal ou d'or. Dans celui de Henry de Poitiers, évêque de Troyes (1370-71) on trouve « troiz dozaines de cuillières d'argent ».

Dans le *Compte d'exécution du testament de la reine Jehanne d'Evreux* (1372), on trouve « LXIII cuillières d'argent blanc d'une façon ».

Dans l'*Inventaire de Charles V*, on note deux douzaines de cuillers d'argent et deux douzaines et demie de cuillers d'or.

En dehors de ces cuillers qui étaient destinées aux convives, les nobles chevaliers et leurs dames possédaient leur petit nécessaire à manger particulier dans lequel ils renfermaient des cuillers en pierre dure et précieuse. Dans l'*Inventaire du duc de Berry*, on trouve la mention de plusieurs de ces cuillers :

1416. — Une cuiller de pierre serpentine dont le manche est de cristal garnie d'or, avec une petite fourchette, tout en un étuy de cuir, 21 l.

Une cuiller de cristal à un manche ployant en 2 pièces, en un estuy de cuir, 6 l. t.

Une cuiller de corne en un estuy de cuir garny d'argent, 20 s. t. (N<sup>os</sup> 344-345 et 438.)

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, les cuillers de petites dimensions ne se rencontrent que dans des troussees contenant un nécessaire de campagne.

## HUITIÈME PARTIE

---

### CUILLERS A POT

A côté des fourchettes de cuisine et leur faisant pendant se trouvent les grandes cuillers à pot dénommées louches. On les rencontre agrémentées de la même manière que les grandes fourchettes. Ces louches étaient employées soit dans les cuisines, soit dans les confiseries, dès le XIV<sup>e</sup> siècle :

1304. — Deux plateaus à dragié d'argent à piet et une louche a dragié. (*Trésorerie du comte de Hainaut*, p. 448.)

1332. — Deux louches d'argent dorées a eles pour dragié. (*Inv. de Robert de Béthune*, p. 242.)

Dans son *Dictionnaire* (1606), Nicot nous apprend que louche est un mot picard « signifiant ce que le commun français appelle cuiller » (1).

---

## NEUVIÈME PARTIE

---

### PASSOIRES ET COULOIRES

#### I. — Passoires liturgiques.

Le nom le plus ancien qui ait été appliqué à la passoire est celui de couloire (coullouer). La première mention qui soit faite de cet instrument est observée dans la liturgie, où la passoire jouait un rôle important : elle servait à purifier le vin pendant le Saint-Sacrifice de la messe.

1252. — Erant colæ argenteæ 9 per quas vinum poterat colari si necesse fuisset, præterea quæ attinebat calici aureo, et hæc aurea erat. (*Inv. de l'Eglise Saint-Martin, de Mayence*, p. 16.)

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il y a de nombreux exemples de ces grandes cuillers, parmi lesquels nous noterons deux jolis spécimens ; l'un porte un blason armorié aux trois fleurs de lis surmonté de lettres et d'initiales se rapportant vraisemblablement au nom et au domicile du propriétaire. (Pl. CCCLXXXIX.)



Passoire. — Cuillers en bronze ou en argent gravé et ciselé.  
Cuiller en nacre à monture d'orfèvrerie. — Cuillers à encens. XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



1295. — Unum colatorium de argento deauratum cum 2 coperculis de argento albo junctis in manica ipsius colatorii, cum pomello de auro in extremitate manubrii, pond 2 m. 1 unc. minus quar.

Unum colatorium de argento deaurato intus, cum manica junctaquæ recluditur, pond 1 unc. 3 quar. (*Thésaur. Sed. apost.*, p. 55.)

Cette passoire liturgique parut en France au VII<sup>e</sup> siècle et dans certaines églises on s'en servait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle. La « couloire » décrite par le moine Théophile (XI<sup>e</sup> siècle), portait à l'extrémité de son manche un anneau que le diacre passait à son doigt avant de poser la « couloire » sur le calice. Comme tous les ustensiles destinés au culte, la « couloire » recevait une riche décoration de ciselure, de niellure et d'émail; elle était, en outre, toujours en or ou en argent doré.

## II. — La couloire ; sa définition.

Mais la « couloire » qui nous occupe est plus modeste; servant dans les cuisines, elle était traitée comme les grandes louches et fourchettes à pot. Savary des Bruslons en a donné la définition suivante :

Couloire, qu'on nomme aussi passoire, est un vaisseau rond, ordinairement de cuivre, percé de divers trous quelquefois avec une queue et quelquefois avec deux mains de fer qui sert à passer ou, comme on dit, à couler diverses matières... Les cuisiniers ont des couloires.

Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, on rencontre la « couloire » dans les inventaires et ce nom lui est resté jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle :

1394. — Une couloire à couler pois, prisee 12 den. (*Cpte du Testam. de P. Fortet*, f<sup>o</sup> 21,

1456. — Une leschefritte de fer et une couloire d'airain à couler potaiges. It. une couloire à poys... (*Inv. de la Commanderie du Temple*.)

Pour le XVI<sup>e</sup> siècle, Bartholomeo Scappi, dans son traité, nous montre plusieurs modèles de passoires. Les passoires à manche sont appelées par lui « *cuchiar forato* ». Il présente également certaines casseroles perforées qu'il dénomme « *foratoro colmanico* » (1).

Ces ustensiles de cuisine étaient parfois si grands et si pesants qu'on les employait comme des massues.

La veissiez tant pestel (pilon) saisir,  
Toutes cuilliers et tant crochet tenir  
Que il vouront Fromont férir.

*Li Romans de Garin le Loherain,*

(Tome II, page 19, édition de M. Paulin, Paris).

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, nous trouvons quelques exemples de passoires. Nous en avons reproduit une planche CCCLXXXIX.

## DIXIÈME PARTIE

---

### CUISINE

#### I. — Une cuisine princière au XIV<sup>e</sup> siècle.

Il ne faudrait pas se figurer que nos ancêtres aient mené une vie aussi dépourvue d'agrément matériels qu'on serait tenté de l'imaginer quand on considère les manoirs féodaux de la fin du Moyen Age, qui sont parvenus jusqu'à nous encore à peu près intacts. Certes, nos pères n'avaient pas une idée du confort tel que nous le comprenons aujourd'hui : la canalisation des différents services qui encombrant maintenant nos maisons n'existait pas, ou du moins existait à l'état rudimentaire. Toutefois, les gens du Moyen Age aimaient à bien manger, et les récits, parvenus jusqu'à nous, de certains festins, montrent qu'à cette époque la bonne chère s'alliait volontiers à un certain sentiment de l'esthétique.

Autrefois toutes les pièces qui formaient le mobilier de cuisine étaient empruntées à la dinanderie, à la chaudronnerie, ou à la ferronnerie, dont nos vieux serruriers avaient conservé le secret.

Si nous nous en rapportons aux inventaires, nous voyons que les ustensiles de cuisine, au XIV<sup>e</sup> siècle, étaient aussi précieux que nombreux au château du duc de Normandie :

1353. — Vaisselle d'argent pour la grande cuisine. 4 petits chaudrons d'argent qui ont été mis au petit ménage pour ce qu'ils estoient trop petits pour la grande cuisine. 2 grands chaudrons ronds. 2 grandes cuilliers l'une perciée et l'autre plaine et 4 petites cuilliers pour faire les essais, 2 pour les queux et 2 pour les saussiers. 5 pots à sausses tout d'argent et tout ce qui a esté baillé en la grande cuisine et en la sausserie. Une nef d'argent dorée et une salière en façon de coquille. Une salière à langues de serpent, que donna Mgr l'Archévêque de Sens. 2 drageoirs dorez d'argent. 2 cruches et une courroye d'argent à les porter. Un grand vaisseau à 4 demy compas d'argent à mettre le vin refroidir. Un grand bacin rond à bords renversiez taillé à lettres de sarrasins et aux armes de Mgr. 2 coquemars d'argent. 6 flacons d'argent d'une façon et trois grands flacons tenant chacun un septier. 2 barillez d'argent d'une façon. 2 grands chandeliers d'argent dorez et esmaillé aux armes de Mgr.

Autre vaisselle d'argent blanc. Premièrement le petit ménage d'argent, c'est asçavoir : une douzaine de platz d'argent, 2 douzaines d'escuelles d'argent. Une douzaine d'escuelles saussières doreez. Un mortier. 2 greils. 2 paelles à queue. Une sallière à pendre à la cheminée. Un havè d'argent. 2 cuvettes, une perciée et l'autre plaine. Une broche à rostir et son pied. Une lèchefroie. Un trépied. 3 pots à sausse. Une crémeillère. 3 pots d'argent à façon de pots de cuivre, à pendre à la crémeillère.



*Cliché de Prototypes & Reproduction*

Une cuisine au xvi<sup>e</sup> siècle : Le Miracle du tamis brisé, d'après le diptyque de Jan Mostaert ou Mostart.  
(Galerie royale de Bruxelles.)





1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13

Moules à beurre ou à gâteaux en bois sculpté. XVI<sup>e</sup> siècle.  
(Collection Albert Figdor).



Un pot d'argent à queue. 2 chaudrons. 4 foisselles dont l'une est à couvercle. (Gay. *Gloss. arch.*)

Ce bassin à « bords renversiez taillié à lettres de sarrasins » devait être un de ces magnifiques produits de dinanderie gravée et damasquinée d'argent tels qu'on en fabriquait à Mossoul, en Turquie d'Asie, et dont quelques spécimens se trouvent dans nos Musées.

En 1372, dans l'*Inventaire de la cuisine de la reine Jeanne d'Evreux*, on rencontre de nombreux ustensiles en fer :

Une broche de fer, estimée 4 s. p., 12 chaudrons grands et moyens, 15 frs. 15 autres petits, 3 frs. 2 grands chaudières, 10 frs d'or. 4 autres petites, 4 frs. 4 contrerotiers, 3 frs 1/2. 3 cuillers d'arien percées, demi fr. 2 euliers de fer percées, 5 s. 1 escumoire, 2 s. p. 4 grils en fer, 1 fr. un quart. 2 léchefrites, 10 s. 1 mortier de cuivre et le pilot de fer, 2 fr. 1 musel de bœuf, 4 s. 16 paelles à anses, 12 frs. 11 grans paelles à bous, 16 fr. d'or. 2 paelles de fer, 5 s. 4 paelles de fer, mauvaises, 12 s. 3 paelles à queues, 1 fr. 3 puisettes d'arien, 1 fr. et demi. 1 pot de cuivre, 4 s. p. 1 roable de fer, 2 s. p. 1 tinel sans prix. 1 trépied de fer, 2 fr. (*Testament de Jeanne d'Evreux*, p. 162.)

Au XIV<sup>e</sup> siècle, le mobilier de la cuisine et des services de table était très nombreux. Ce sont des ustensiles de formes variées et destinés à différents usages appelés chaudrons, avec ou sans *bauceron* (robinet par lequel on verse le liquide), paelles de formes diverses, maits à pétrir, cuves, écuelles, broches, contreastiers, ciseaux à épices etc...

## II. — La cuisine idéale, d'après Eustache Deschamps.

Eustache Deschamps, dans son *Mirouer du mariage*, a donné l'énumération de tous les ustensiles nécessaires à une maison bien ordonnée du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle :

Pintes, pos, aiguières, chopines,  
 Salières et pour les cuisines  
 Faulz poz, paelles, chaudrons,  
 Cramaulx (crémaillères), rostiers, sausserons,  
 Broches de fer, hast de fust (de bois)  
 Crochés, lavés (eroes), car ce ne fust  
 L'en s'ardist (brûle) la main à saichier  
 La char du pot, sans l'acrochier.  
 Lardouere fault et cheminons (chenets);  
 Pétail (pilon), mortier, aulx et oignons;  
 Estamine, poelle trouée (passoire)  
 Pour plus tost faire le poirée (purée).  
 Cuillers grandes, euillers petites,  
 Cretines (lard) pour les léchefrites.

A ce mobilier, on peut encore ajouter les coquemars et flacons de cuivre et d'étain et l'on a à peu près l'état d'un mobilier de cuisine à cette époque.

### III. — La cuisine de la Commanderie du Temple, à Paris.

Si nous passons au xv<sup>e</sup> siècle, nous voyons que les ustensiles de ménage deviennent plus nombreux encore et que la recherche du confortable suit sa marche ascendante.

1456. — *Cuisine de la Commanderie du Temple à Paris.* Aiguières de potin. Bacsins à donner à manger à la volaille. Baignouers à mener vendenge. Bassin de laiton. Bassins à laver mains. Bec d'asne. Broches de fer. Chandeliers de letton. Chandellier à deux tuyaux. Chandellier à vys. Chaudière sans cerceau. Chauderons. Chauffette sans couvercle. Chauffette à tuyaux. Chauffouers de cuivre à chauffer la viande sur la table. Chiennès (chenets) de fer. Chiennès à crocs. Choppines de taverne de potin. Contrerotiers. Coullouère à poys. Cramillée (crémaillère) à pendre 3 pos. Cramillère. Cuillers d'arain. Cuillers d'argent. Escuelles. Fontaine de cuivre à laver mains, a un grant pié de cuyvre au quel a 3 lyons qui le soustiennent. Garde nappes. Grils, Hanaps de madre. Havez. Leschefitte de fer. Marmite à chauffer eaue. 2 moulins, l'un a moustarde et l'autre à saulce. Paielle. Paielles d'arain. Paistazin. Pinte de potin. Plaz. Pot de 3 chopines, de potin. Quarte de potin. Quassette à puiser eaue. Sallières d'estain. Trépiès.

1508. — *Cuisine du cardinal d'Amboise.* — 2 barreaux (mesure à vin). Deux bassins à gueline. 2 bassins laveurs. 1 bassin à queue. 9 broches à routir. 3 grands brocs. 3 autres. 29 chandeliers. 2 grandes chappelles (landiers). 7 chauderons d'airain. 6 chaudières. 1 chopine. 2 cramillères. 1 cruche d'érain. 32 escuelles d'étain. 2 gallons (mesures) à pié. 4 grilz. 4 landiers. 1 marmite. 1 mortier à faire verjus. 1 moutardier d'étain. 1 pelle à chastaignes. 1 pinte d'étain. 61 plats. 2 pots d'étain. 2 pots de fer. 8 poilles. 6 poelles à frire. 1 poelle à feu emmanchée de boys. 6 poelles rondes d'airain. 1 poelle d'airain à queue. 1 poellon. 2 paires de rotisseurs simples et doubles. 2 sallières. 3 trépièdes. 2 verjutières d'étain. 1 vinaigrière d'étain. (*Inv. de l'archevêché de Rouen*, p. 506.)

### IV. — Les appareils de cuisine au XVI<sup>e</sup> siècle, d'après Gilles Corrozet.

En 1527, les cuisines portatives étaient déjà connues, et dans l'*Inventaire de Ravestain*, page 24, M. Victor Gay a relevé la mention de :

Une cuisine de fer pour porter par les champs, garnye de tout ce qu'il fault.

Gilles Corrozet nous a tracé en 1534 une curieuse description de tous les appareils qui doivent meubler une cuisine bien ordonnée :

En la cuysine à point bien ordonnée  
 Est de besoing avoir la cheminée  
 Pleine de feu et garnie de chenetz,  
 D'acoste potz et de grilz assez netz,  
 D'une grand pelle et tenailles serrantes  
 Pour atiser les buches très ardentes  
 Droict au milieu, se tient le cremilière  
 Où pend souvent chaulderon et chaudière ;  
 En la cuysine est assez convenable,  
 D'avoir ung banc et une vieille table,  
 Et ung buffet à mettre la vaisselle,  
 Qui est d'estain et de cuyvre ; car celle  
 Qui est d'argent et d'or, en garderobe  
 La fault serrer, de peur qu'on la desrobe.  
 En la cuysine on voit pintes voller,



Roulettes à pâtisserie en bronze ciselé.  
 Manches de couteaux en ivoire. Couteau droit en fer. — Couteau à cerneaux en bronze. Du xv<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle.  
 (Collection Albert Figdor.)



Quartes et brocs et vaisselle rouller  
 Comme grandz platz, escuelles et assiettes.  
 Là vont trainant nappes et serviettes  
 Touailles, torchons. Là sont poilles, bassins,  
 Pour accoustrer cochons, chappons, poussins ;  
 Là sont couteaulx pour détrencher et fendre,  
 Là ne se peult le gras mouton deffendre,  
 Ne beuf, ne veau, qu'il ne soit mis en broche  
 Ou en bouillon. . . . .  
 Devant le feu sont les potz et marmites,  
 Où sont bouillis tant de divers potages  
 Selon les temps et différentz usages.  
 Là aussi sont les pouldres et especes,  
 Boudins, jambons, andouilles et saulcisses ;  
 Les saupicquetz pour les gens dégoustez,  
 Le four aussi et les frians pastez.  
 . . . . .

**V. — Un traité de cuisine au XVI<sup>e</sup> siècle, par Bartholomeo Scappi.**

Le document le plus curieux que nous puissions citer pour tout ce qui concerne le mobilier et les ustensiles de cuisine, est le remarquable livre de Bartholomeo Scappi : *Dell arte del cucinare con il mastro di casa e Trinciante* qui fut composé au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (1).

On remarquera que le graveur, en raison d'un très grand scrupule d'exactitude documentaire, a espacé considérablement chacun des ustensiles qu'il a reproduits et désignés sous leur nom. Il en résulte une disproportion considérable dans la hauteur donnée à la cuisine, si nous prenons pour échelle les personnages qui y sont représentés.

Cet ouvrage montre combien, au XVI<sup>e</sup> siècle, on était avancé sous le rapport de la cuisine de campagne. Nombreux sont les appareils pouvant être montés rapidement et permettant de faire en plein champ une cuisine raffinée dont nos aïeux étaient particulièrement friands.

Les textes nous manquent malheureusement pour identifier la plupart des ustensiles de cuisine qui n'ont pas figuré dans les inventaires en raison de la mince valeur qu'on leur attribuait ; nous ne pouvons que constater, une fois de plus, avec quel soin les anciens traitaient tous ces menus accessoires servant à la vie journalière.

Il est à remarquer que c'est particulièrement dans la région du Nord que l'on a fait les plus beaux travaux de forge pour le matériel de cuisine : grille-pain, grils, cuillers et fourchettes, crémaillères, etc...

---

(1) Nous avons reproduit d'après l'édition de Venise, 1643, les deux premières pages représentant les deux principales salles des cuisines du pape Pie V. Musée Le Secq des Tournelles. Pl. CCCXXXVII.

## ONZIÈME PARTIE

---

### LA CORPORATION DES FÈVRES TAILLANDIERS

#### **Ils sont fabricants d'articles de ménage.**

Au XIV<sup>e</sup> siècle, c'étaient les «fèvres» qui fournissaient les ustensiles de cuisine et dans le *Dit des fèvres* de 1300 (Jubinal. *Jongleurs et trouvères*), on rencontre une très longue description de tous les instruments fabriqués par ces artisans.

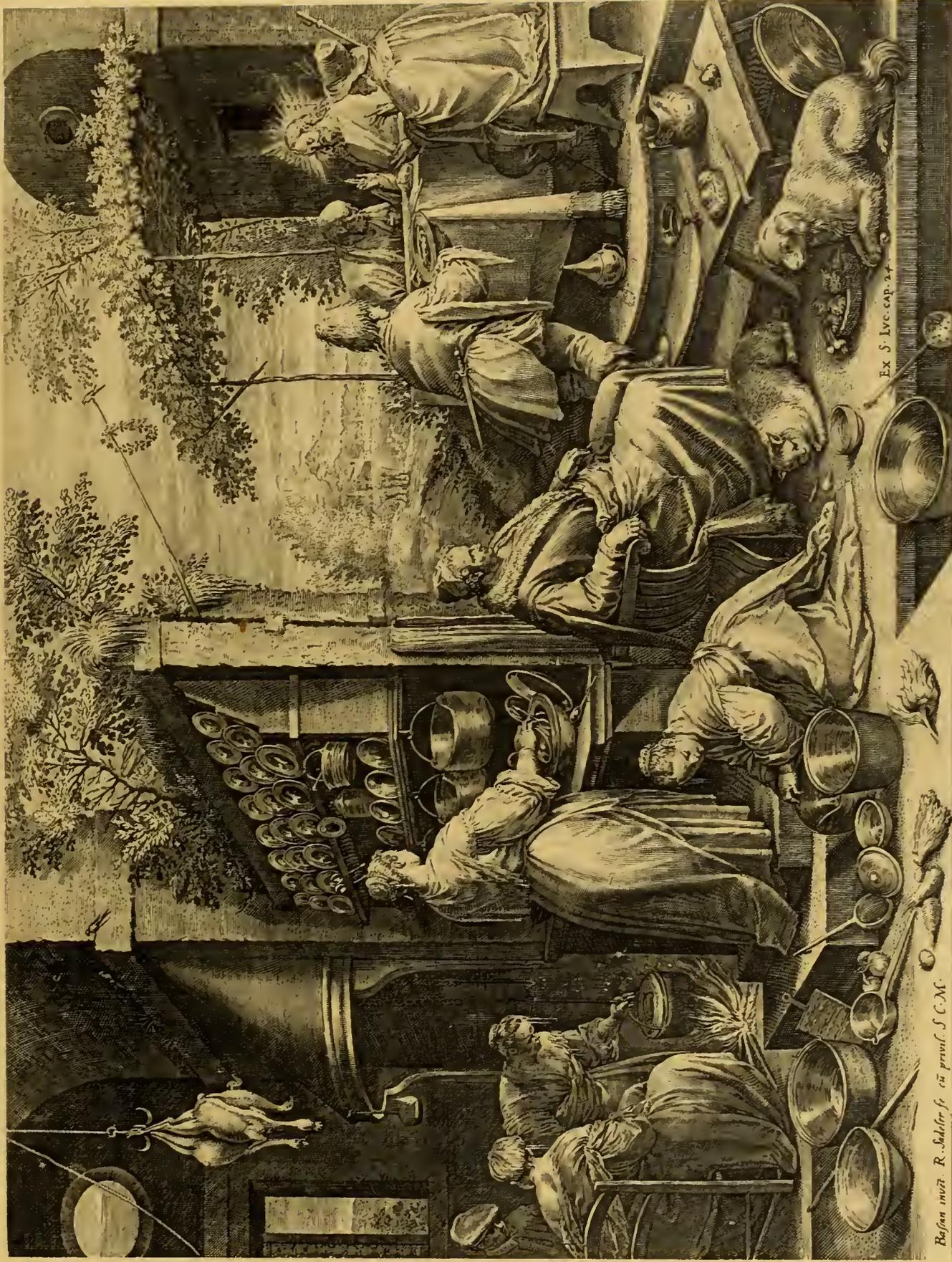
Fevres font les fers à moulin  
Coutel dont l'en trenche le pain  
Besches et hoes aus vilains  
Fevres font haches à bouchier  
Et orteix à cordonniers  
Et ferrures à charrète  
Fevres font les fers aux oublées  
Et fers à gaufres empeurées.

Moins d'un siècle plus tard (1390), Eustache Marcade (*La passion*. Ms n<sup>o</sup> 625 de la bibliothèque d'Arras, f<sup>o</sup> 195, v<sup>o</sup>), nous rappelle ainsi ce qu'on pouvait trouver dans l'ouvrage du fèvre :

Si volez graunet ou tripier,  
Gril, cramellie ou escumoir,  
Racière de fer ou lardoir  
Anse à pot ou fourquette à feu,  
Ou chemineaux, j'en suis pourveu.  
J'en ai seaus de beaux et bons.

Savary des Bruslons, dans son *Dictionnaire universel du commerce*, nous apprend que les ustensiles de cuisine étaient fabriqués par une des quatre classes que comprenait la corporation de la taillanderie, qui était celle de la Grosserie :

Dans la classe de la Grosserie, nous dit-il, sont tous les plus gros ouvrages de fer qui servent particulièrement dans le ménage de la cuisine, quoiqu'il y en ait aussi à d'autres usages ; voici les principaux : toutes sortes de crémaillères, communes ou à trois barres, des sommiers, des hâtiens, des poeles, des poelons, lichefrites, marmites, chaînes et chaînons de cuisines, chapelles pour l'armée, grands et petits tripiers, peles et broches de toutes espèces, chenets de fer, pincettes, feux de cuisines et de chambres, chevrettes de fer carré et fondu, tenailles à feu, fourneaux à distiller et faire cuire confitures, réchaux de fer, scies, fourches à fumier, truelles, essieux de fer, battants de cloches, fléaux, ferrures de canons, de moulins, de bateaux, de presses et enfin toutes les montures de fer qui sont nécessaires aux ustensiles de cuivre servant au ménage ; comme chaudrons, platines, marmites...



*Bassan invit. R. Sadeler sculp. et gravul. S. C. M.*  
**PRO ILLVSTRI AC GENEROSO DOMINO D. IOANNI ALBERTO LIBER<sup>o</sup> BARONI A SPRINZĒSTAIN ET NEVHAVS S<sup>mo</sup> C<sup>mo</sup> M<sup>no</sup>.**  
*et Sereniss. Ferdinando Archiduci Austriac. etc. à Couisigo, pinxit Iacobus de Ponte Bassanensis, et Raphael Sadeler sculpsit et dd. 1593.*

Une cuisine italienne au XVII<sup>e</sup> siècle : Les pèlerins d'Émmanus.  
 D'après le tableau de Jacob de Ponte Bassanensis gravé par R. Sadeler en 1593.  
 (Collection H.-R. D'Allemagne.)



## DOUZIÈME PARTIE

### BROCHES A ROTIR

#### I. — Broches dénommées hastes fabriquées en bois odoriférant.

La broche fut évidemment le plus ancien appareil de cuisine et c'est certainement à l'emploi d'une tige de bois que l'homme primitif eut l'idée de recourir pour faire cuire son premier quartier de viande.

Au Moyen Age, la broche à rôtir était dénommée «haste», très certainement par analogie avec les lances, qui étaient connues sous le nom de «armes de haste » et étaient souvent employées, par les soldats en campagne, pour cuire les produits de leurs rapines.

Les broches de bois ont été d'un usage courant pendant tout le Moyen Age, et nos ancêtres, qui étaient de fins gourmets, choisissaient à cet effet des bois odoriférants qui communiquaient à la viande un goût agréable et particulier.

1300. — Zampre (génévrier) est ung petit arbret... li bois en est bel et rouge et de grand oudeur et aucunement de plusieurs couleurs et est très bon pour faire hastes pour ce qu'il donne à la chair sa bonne oudeur quand elle y est rostie, et aussi en faict on très belles cuilliers. (*P. de Crescens.* L. V, ch. 29, f<sup>o</sup> 79.)

Pendant longtemps on se servit encore des broches de bois concurremment avec les broches de fer et, au xvi<sup>e</sup> siècle, les maîtres coqs préféraient encore les premières :

1556. — Une broche faicte de bois de genèvre donne bonne senteur à la chair qui est rôtie et plusieurs usent des broches faictes de bois pour celles de fer. (*Cardan. Subtiles inventions.* L. 13, p. 337.)

#### II. — Les Happelopins et les chiens font tourner les broches.

Jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle, la broche fut mise en mouvement, soit par la main de l'homme soit par des chiens dressés à cet effet. Olivier de la Marche (*Etat du duc*, p. 688), parle ainsi des aides de cuisine chargés du service de la broche :

Les hapelopins et les enfants nourris sans gaigé en la cuisine doivent tourner les rosts et faire tous les autres services menus de la cuisine.

A la fin du xv<sup>e</sup> siècle, cependant, on commença à substituer des chiens aux « happellopins » et aux enfants. Ces chiens étaient enfermés dans une roue qu'ils faisaient tourner par la course continuelle à laquelle ils étaient condamnés.

### III. — Les tournebroches mécaniques.

Les premiers tournebroches mécaniques remontent à la deuxième moitié du xvi<sup>e</sup> siècle (1).

Mais c'était toujours des tournebroches à main. Le premier tournebroche vraiment mécanique apparut en France dans le premier quart du xvii<sup>e</sup> siècle. Ce tournebroche avait été inventé en Allemagne et Henri Estienne dans son *Eloge de la foire de Francfort*, publié en 1574; nous en a laissé la description suivante :

Quelle famille n'avouera devoir immensément à cette foire, rien que pour nous avoir donné un instrument qui accomplit, à lui seul, la principale des fonctions culinaires, auparavant confiée à la main de l'homme ? Car, tandis que, pour tourner la broche, il était indispensable, naguère, de nourrir en sa maison, un garçon et une servante, la Foire de Francfort nous a fait présent du tournebroche, lequel s'acquitte de cette fonction avec non moins d'ardeur et avec plus d'adresse.

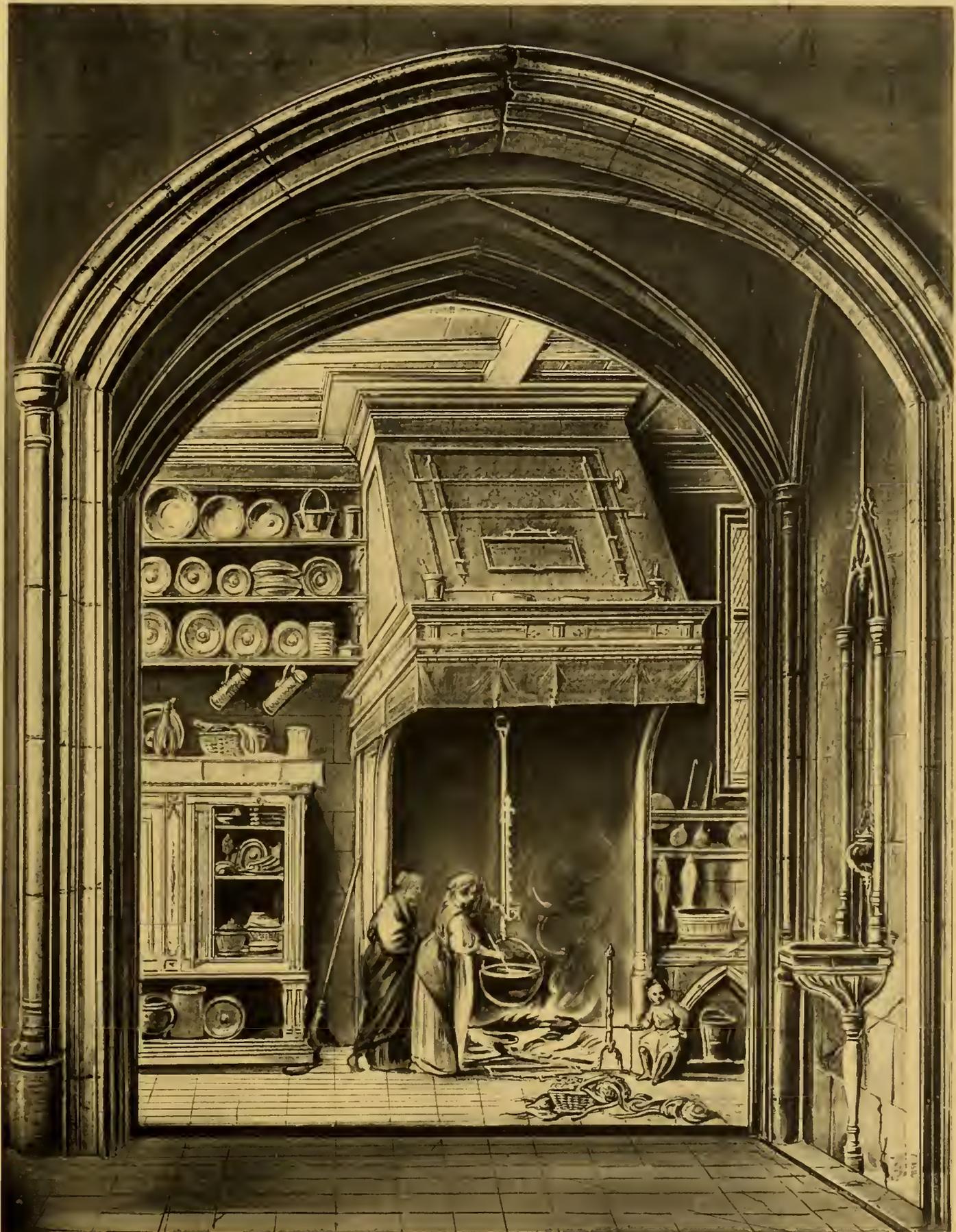
Cet appareil était mis en mouvement par un contrepoids qui au moyen de cordes faisait tourner les broches sur lesquelles la viande était placée.

C'est au xviii<sup>e</sup> siècle que revient l'honneur de l'invention du tournebroche vraiment automatique. En 1711, le sieur Eudes de l'Arche, qui se qualifiait modestement de « savant missionnaire et philosophe », inventa un appareil qui « tournait à la seule chaleur du feu, sans le secours de poids, chiens, ni autre choses semblables ». Le *Journal de Verdun* (janvier 1711) qui nous signale cette invention, nous apprend qu'elle consistait en une plaque de tôle découpée en hélice, qu'on fixait à une petite chaîne à laquelle pendait la viande. Celle-ci, placée au-dessus du feu, ne tardait pas à être animée d'un mouvement giratoire par la colonne d'air chaud qui s'engageait dans l'hélice. Comme bien on pense, ce système ne laissait pas que d'être fort défectueux, car la viande cuisait dans les parties soumises au feu, le jus était perdu ou gâté et la pièce mise à rôtir était surtout enfumée.

Le véritable tournebroche, celui qui met en mouvement le rôti dans la coquille, est dû au sieur Wagner, horloger, à l'enseigne du Carillon, rue du Bout-du-Monde, 22, à Paris.

---

(1) Une bonne représentation de ces ustensiles nous est présentée par Bartholomeo Scappi : Dans la planche V et XXII de son ouvrage, l'on voit une véritable petite usine mécanique faisant mouvoir 3 broches à l'aide d'une seule manivelle. Plus simple est la broche reproduite dans la gravure de gauche. Musée Le Secq des Tournelles (Pl. CCCXXVII.)



Une cuisine au XVI<sup>e</sup> siècle. Marthe et Marie se préparant à recevoir Jésus dans leur demeure.  
D'après le tableau de Steenwyck. Musée du Louvre.



**IV. — Poésie sur le tournebroche.**

Berchoux, dans son poème sur la *Gastronomie*, l'a célébré en ces termes :

Je vois près du foyer la prison rembrunie  
 D'un utile instrument né de l'horlogerie...  
 Des rouages nombreux, d'ingénieux ressorts,  
 Murmurent sourdement de pénibles accords :  
 Mais je n'aime pas moins leur baroque harmonie  
 Que tout l'art de Philis à Martin réunie.  
 Sur un axe allongé, le poulet, le canard,  
 Tournent emmaillotés d'un vêtement de lard ;  
 Ils semblent s'animer et respirer encore,  
 En cherchant et fuyant le feu qui les colore...  
 Le gibier embroché grille et fume pour vous,  
 Au bruit d'un doux concert dont Orphée est jaloux.

---

**TREIZIÈME PARTIE**


---

**CRÉMAILLÈRES****I. — Leur place dans les cheminées seigneuriales.**

Au temps où la cuisine était ordinairement considérée comme un lieu de réunion, et où on mettait un point d'honneur à embellir toutes les pièces d'un usage domestique, la crémaillère occupait une place prépondérante dans les hautes cheminées des cuisines seigneuriales: c'était une pièce de forge admirablement travaillée et qui, en dehors de son rôle décoratif, servait à soutenir les chaudrons placés au-dessus du feu (1).

La crémaillère, aujourd'hui délaissée quant à la décoration, était autrefois une pièce de ferronnerie très artistement travaillée et elle jouait un rôle très important. Au xvi<sup>e</sup> siècle, Gilles Corrozet, ne manque pas de la signaler dans la description de la cheminée :

Droit au milieu se tient le cremilière  
 Où pend souvent chaulderon et chaudière.

La crémaillère était du reste l'objet dont s'inquiétait avant tout la

---

(1) Bartholomeo Scappi, dans les gravures que nous avons reproduites, nous montre une de ces crémaillères qui affecte la forme d'une potence. Pour les besoins de sa gravure il a placé son chaudron plus haut que la hauteur d'un homme debout, mais dans la pratique la crémaillère et le chaudron voisinaient d'une manière infiniment plus intime avec le brasier. (Pl. CCCXXXVII.)

ménagère et, au xvii<sup>e</sup> siècle, Colletet, dans sa description de la foire Saint-Laurent, se fait l'écho de ces préoccupations :

Je voy déjà la Ménagère  
Qui choisit une cremaillère,  
Puis une paire de chenets,  
Item deux petits martinets  
Une broche, une léchefrite....

Dans les inventaires des cuisines, la crémaillère est toujours le premier objet inscrit ; c'est donc la meilleure preuve de la haute estime en laquelle elle était tenue. De tout temps, elle a été considérée comme le signe de l'installation du propriétaire dans sa maison et c'est de là qu'est venue certainement l'expression de « pendre la crémaillère ».

## II. — Différentes formes du mot.

La plupart des inventaires où se trouve désigné cet appareil, varient l'orthographe du mot, qui, tour à tour, se trouve être cremaillère, cremilière, cramaillère, cramailli, crimoy, cremascle, cremailh, etc...

1380. — 2 grilz, un trépié, une cremellie ausd. armes (du dauphin), pes. 24 m. 6 o. (*Inv. de Charles V. N° 1857.*)

1462. — Une cramaillie à 3 branches. (*Add. aux statuts des Fèvres.*)

1554. — 2 chennetz à pommes, une cremillée à croisée, une pelle, unes tenailles, ung gril à 7 broches, le tout 50 s. t. (*Inv. d'Emard de Nicolay, f° 25.*)

## III. — Charade sur les crémaillères.

A la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, au temps où les énigmes et les charades étaient fort à la mode, le *Mercur de France* (octobre 1683), ne manqua pas de poser son énigme à ses lecteurs. Parmi les réponses qui lui parvinrent, nous citerons celle de M. La Tronche (de Rouen) qui fera juger du ton de ces divertissements littéraires :

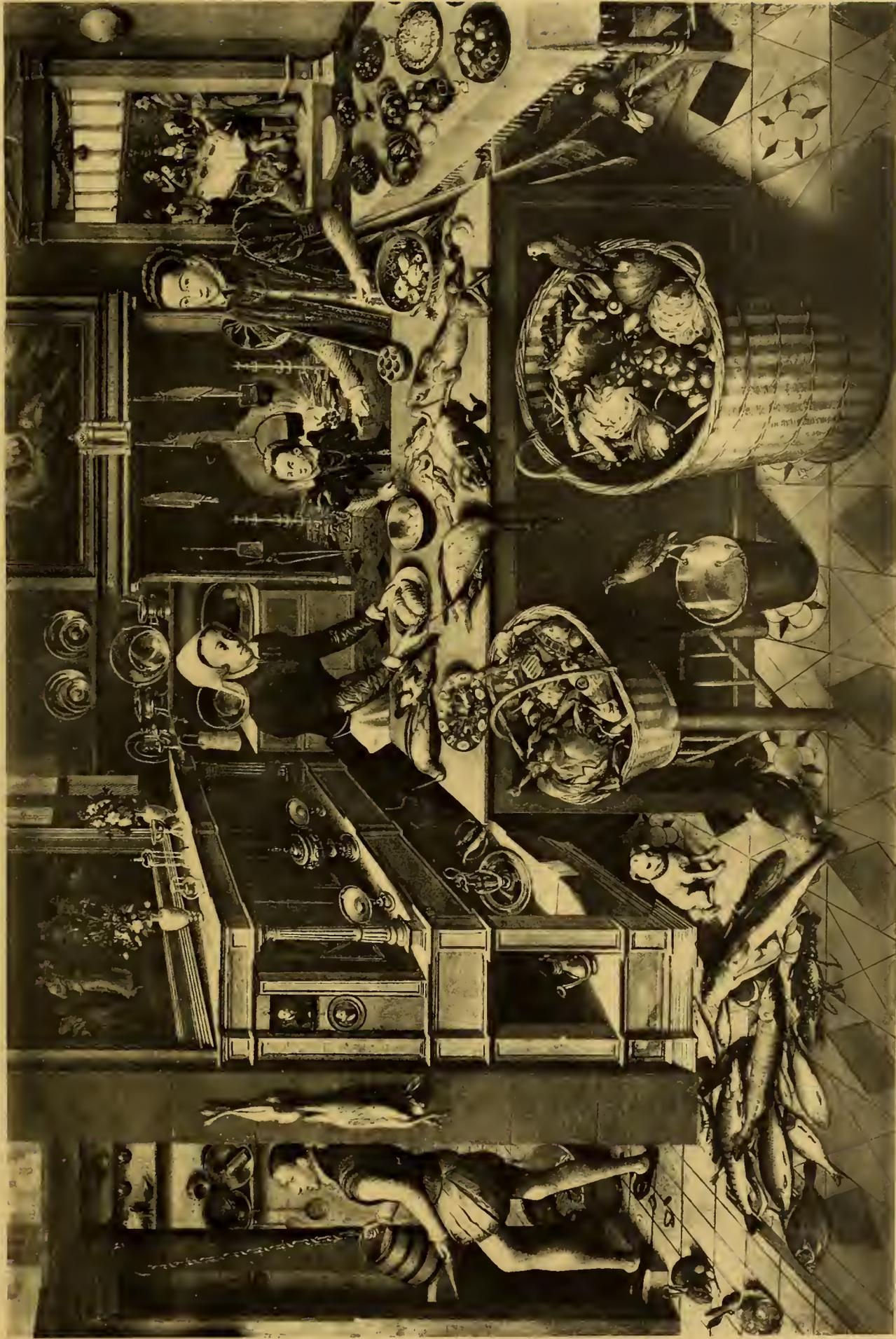
Ta cramaillère avec ses dents  
Qui toujours se hausse et se baisse  
Sans qu'aucun poids jamais l'afaisse,  
Est le portrait de bien des gens  
Qui suivent la fortune et vont selon le temps.

Si la crémaillère a pu tenter l'esprit des historiens et des rédacteurs de feuilles publiques, elle a aussi séduit les collectionneurs en raison de l'admirable travail de fer forgé qui caractérise ordinairement cet accessoire de la cheminée (1).

---

(1) Les spécimens de crémaillères rassemblés dans la Tour Saint-Laurent sont aussi nombreux que variés : cremaillères simples, cremaillères à trois branches, hauts de cremaillères en forme de bouquets largement épanouis, tous les types y sont représentés, depuis les immenses crochets qui mesurent plus de deux mètres de hauteur, jusqu'aux minuscules cremaillères hautes seulement de quelques centimètres.

La fleur de lys a toujours été l'ornement préféré pour décorer le sommet de la lame mobile garnie de crans ; les parties plus fortes et plus épaisses des supports ont été décorées de gravures faites à chaud et formées d'un heureux assemblage de lignes et de points. (Pl. XI, CCCXL, et CCCXXXIX).



Les noces de Cana. xvii<sup>e</sup> siècle.  
D'après le tableau de Louis Tom Ring le Jeune. Ancien Musée de la Galerie Impériale de Berlin.



## QUATORZIÈME PARTIE

---

### RATELIERS DE CUISINE

#### **Leur fabrication dans le Nord de la France et en Provence.**

Parmi les accessoires de cuisine, on ne doit pas manquer de citer également le ratelier qu'on a appelé aussi parfois « barre à casseroles » et que les ferronniers se sont complus à orner très savamment.

Dans le midi de la France, cet appareil était connu sous le nom de « rastel ou rasteau », et les crochets dont il était muni servaient aussi à suspendre la viande dans les cuisines.

1471. — Troys rasteaulx attachez à crampons pour pendre les viandes. (*Inv. du château de Reculée.*)

C'est certainement à un objet de ce genre qu'il est fait allusion dans la *Complainte du nouveau marié* (xv<sup>e</sup> siècle).

A mesnaige fault pain et vin...  
La cryble et la chivière,  
Ratel et petel et mortier  
Potz de cuyvre et mainte cuyllier.

Aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, on a fait, en Flandre et dans le Nord de la France, des rateliers surmontés de fleurs delys et munis d'un plus ou moins grand nombre de crochets ; ces objets constituent de beaux travaux de forge, traités avec le même soin et la même technique que les manches des grils ou la tige des pelles et des pincettes.

A une époque plus rapprochée de nous, le ratelier en fer découpé et ajouré semble avoir été l'apanage de la Provence. Au xviii<sup>e</sup> siècle, les cuisines les plus soignées d'Arles et d'Aix s'enorgueillissaient de posséder ces larges bandes de fer ornées, soit de « cours de postes », surmontés d'un vase à anses carrées, soit de ces canaux qu'on voit figurer sur les tiroirs des meubles sculptés de cette époque. Tous ces ustensiles étaient en fer limé et poli avec le plus grand soin ; ils étaient, en raison même du fini du travail, plutôt l'œuvre de serruriers ajusteurs tandis que les rateliers de cuisine fabriqués dans le Nord dépendaient plutôt du domaine des forgerons (1).

---

(1) M. Le Secq des Tournelles a réuni une demi-douzaine de ces curieuses pièces de ferronnerie ; nous en avons reproduit quatre. (Pl. CCCXL.)

## QUINZIÈME PARTIE

---

### GRILS

#### I. — Le gril de Saint-Laurent en forme de lit.

Le gril est un ustensile de cuisine formé d'un plateau carré, rond ou hexagonal, auquel est fixé un long manche de fer permettant de placer, l'appareil sur la braise du foyer sans avoir à ressentir trop violemment les ardeurs du feu.

Le gril est un instrument fort ancien, et la première mention que nous puissions citer nous est fournie par le martyre de Saint Laurent, dont on voit la représentation sculptée sur la pierre ou peinte dans les miniatures du Moyen Age. Toutefois, ces grils, étant donné leur objet un peu spécial, ressemblent beaucoup plus à des lits qu'à l'ustensile de cuisine qui nous occupe.

#### II. — Grils à poisson, à viande et à fromage.

Au Moyen Age, on se servait des grils pour griller le pain, les pommes, le poisson, la viande et le fromage. Cette dernière pratique est expliquée ainsi par Chasseneuz. (*Catal. Glor. Mundi*, part. 2, p. 316) :

1529. — On apprécie grandement le fromage de la Brie, qui est une partie du territoire des Allobroges et des Bourguignons. Ce sont ces fromages qui sont appelés « tête de mort » ou « tête de moine ». Ils sont extrêmement délicats et d'un goût suave. On les expose au feu à l'aide d'un certain instrument de fer qui le contient et aussitôt qu'il arrive à l'état liquide on l'étend sur des croûtes de pain rôties.

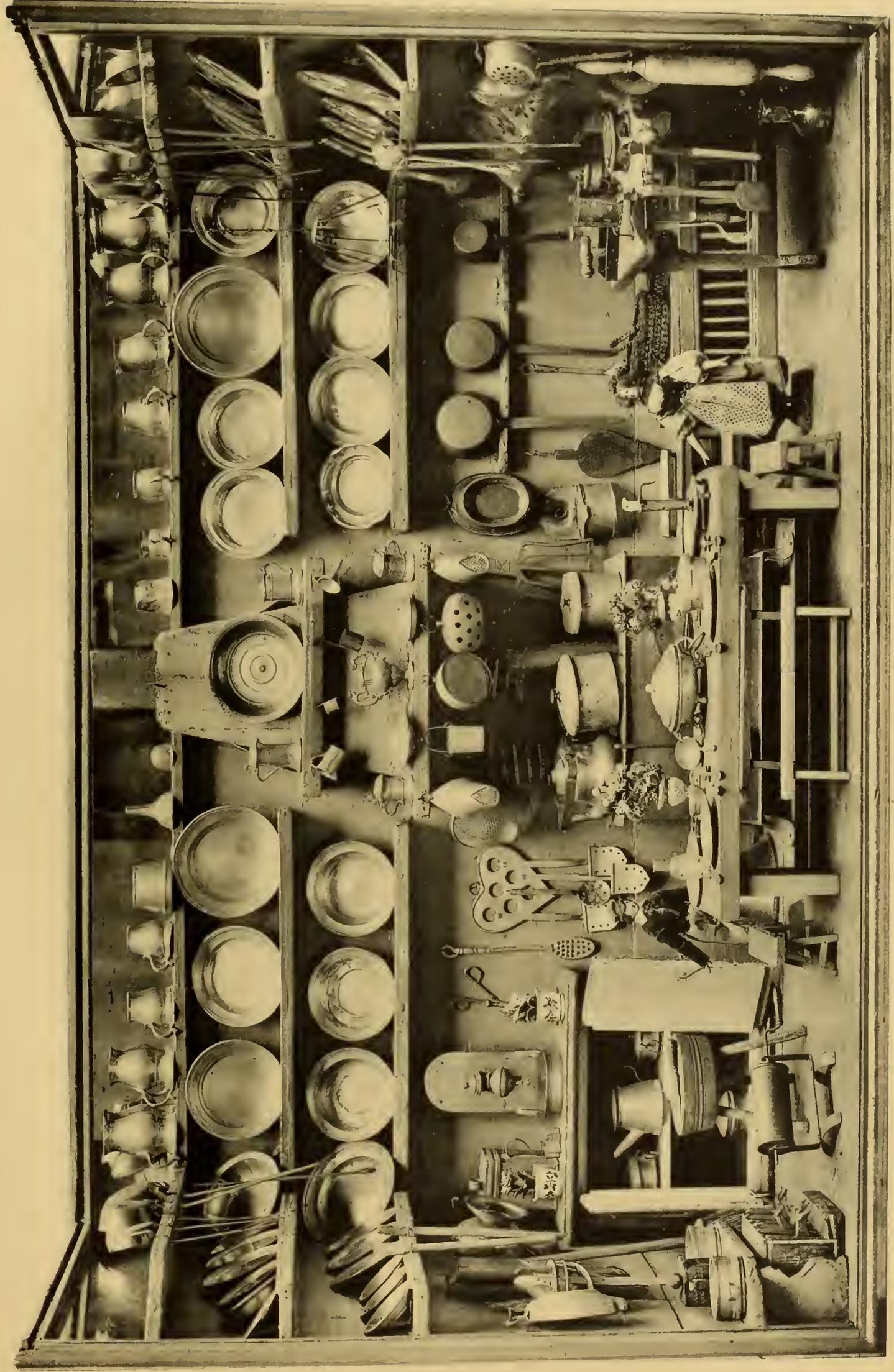
Dès le <sup>xiv</sup>e siècle, cette habitude de cuire le fromage pour le manger était courante en France, et dans l'*Inventaire de Raoul de Clermont* (1302), nous trouvons la mention d'un appareil répondant à cette destination :

Un grail à fondre fromage, 4 s.

Aux <sup>xiv</sup>e et <sup>xv</sup>e siècles, on rencontrait dans les cuisines princières des grils d'argent :

1387. — Pour avoir fait et forgé un gril d'argent blanc, pour servir en la cuisine du roy N. S. (Charles VI.)

L'usage du métal précieux pour confectionner des grils persista jusqu'au <sup>xvii</sup>e siècle, puisque l'argenterie de Louis XIV comprenait trois grils d'argent



Cuisine de poupée garnie de sa batterie en poterie d'étain. Jouet de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



massif qui pesaient ensemble 37 m. 2 o. 6 gros. (*Inv. du mobilier de la Couronne.*)

Cependant, si du xiv<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle on rencontre, dans les inventaires, de nombreuses mentions de grils en argent, on trouve aussi des grils de fer.

1399 .— Pour un grail de fer pour fruicterie pour cuire les pommes, figues et poires pour la royne... (*Hôtel de la reine. 27<sup>e</sup> compte de J. Leperdrier.*)

En 1471, dans l'*Inventaire du roi René à Angers* (f<sup>o</sup> 10), on rencontre « une grille de fer dont le manche se ploye ». Ce devait être, là, un gril de voyage dont le manche était d'une certaine longueur.

Parmi les grils extraordinaires, nous citerons celui du couvent des Cordeliers à Paris qui, au dire de Sauval, «était capable de recevoir le contenu d'une caque de harengs ». Au musée de Cluny, on conserve un gril à poisson double ; il affecte exactement la forme de l'hôte des eaux qu'il était destiné à présenter aux ardeurs de la flamme.

D'après les usages mentionnés dans les inventaires, il devait y avoir une certaine quantité de catégories de grils : les grils à fromages n'étaient évidemment pas les mêmes que ceux qui servaient à rôtir le pain et les grils à poisson ou à viande devaient être encore d'un autre modèle (1).

### III. — Grils fixes et grils à plateau tournant.

Dans les grils courants, on peut établir une distinction entre les grils fixes et les grils à plateau tournant.

Les grils destinés à rôtir le pain, surtout ceux originaires de la Champagne, affectent la forme d'un triangle allongé portant à son extrémité une sorte de fourche permettant de poser soit la brochette, soit la fourchette sur laquelle étaient enfilées les tranches de pain.

Le gril à plateau tournant jouit de l'avantage de pouvoir exposer également à l'ardeur du feu toutes les parties de la pièce qu'on voulait cuire, sans être obligé de le déplacer.

C'est un perfectionnement de l'antique gril, qu'avait imaginé le sieur Lefebvre, serrurier à Valliquerville, près d'Yvetot, en établissant son appareil de telle manière que la viande pouvait cuire partout également sans qu'on fût obligé de la retourner, comme dans les grils ordinaires. (*Annonces, affiches et avis divers, 4 juin 1766.*)

Ce gril devait être un de ces grils doubles dans lesquels la viande est saisie entre deux séries de barreaux de fer, de telle sorte que c'est tout l'appareil que l'on retourne, au lieu de retourner simplement le morceau de viande.

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, pourtant si riche en ustensiles de cuisine, on ne trouve que deux espèces de grils ; les uns étaient destinés à tous les usages courants de la cuisine et les autres étaient plus spécialement réservés à la grillade du pain. (Pl. CCCXXXVIII et CCCXXXIX.)

## SEIZIÈME PARTIE

---

### COURONNES D'OFFICE

#### **Leur reproduction dans les tableaux des peintres de l'École Hollandaise.**

Les couronnes à viande ou couronnes d'office sont des cercles généralement en fer, garnis de crochets, qui étaient suspendus au plafond des cuisines et dans les boucheries, pour supporter les quartiers de viande.

Dès le xv<sup>e</sup> siècle, ces couronnes ont été l'objet de la sollicitude des plus habiles ferronniers et il faut certainement trouver l'explication de cette attention dans le fait que la corporation des bouchers était la plus importante et la plus riche.

Scappi dans son ouvrage sur la cuisine nous donne la représentation de plusieurs crochets à viande fort simples, qui sont suspendus aux poutres de la cuisine (1).

Pour voir exactement l'emplacement qu'occupaient dans les cuisines les couronnes d'office, il faut examiner les tableaux de l'École des peintres hollandais, qui se sont donnés pour mission de reproduire, avec une parfaite exactitude les intérieurs de cuisine de leur époque. Dans un tableau de Rickaert (xvii<sup>e</sup> siècle), on peut voir une de ces couronnes chargée de victuailles : poulet, quartier de lard, saucissons, etc... (2).

## DIX-SEPTIÈME PARTIE

---

### PLAQUES DE CHEMINÉES

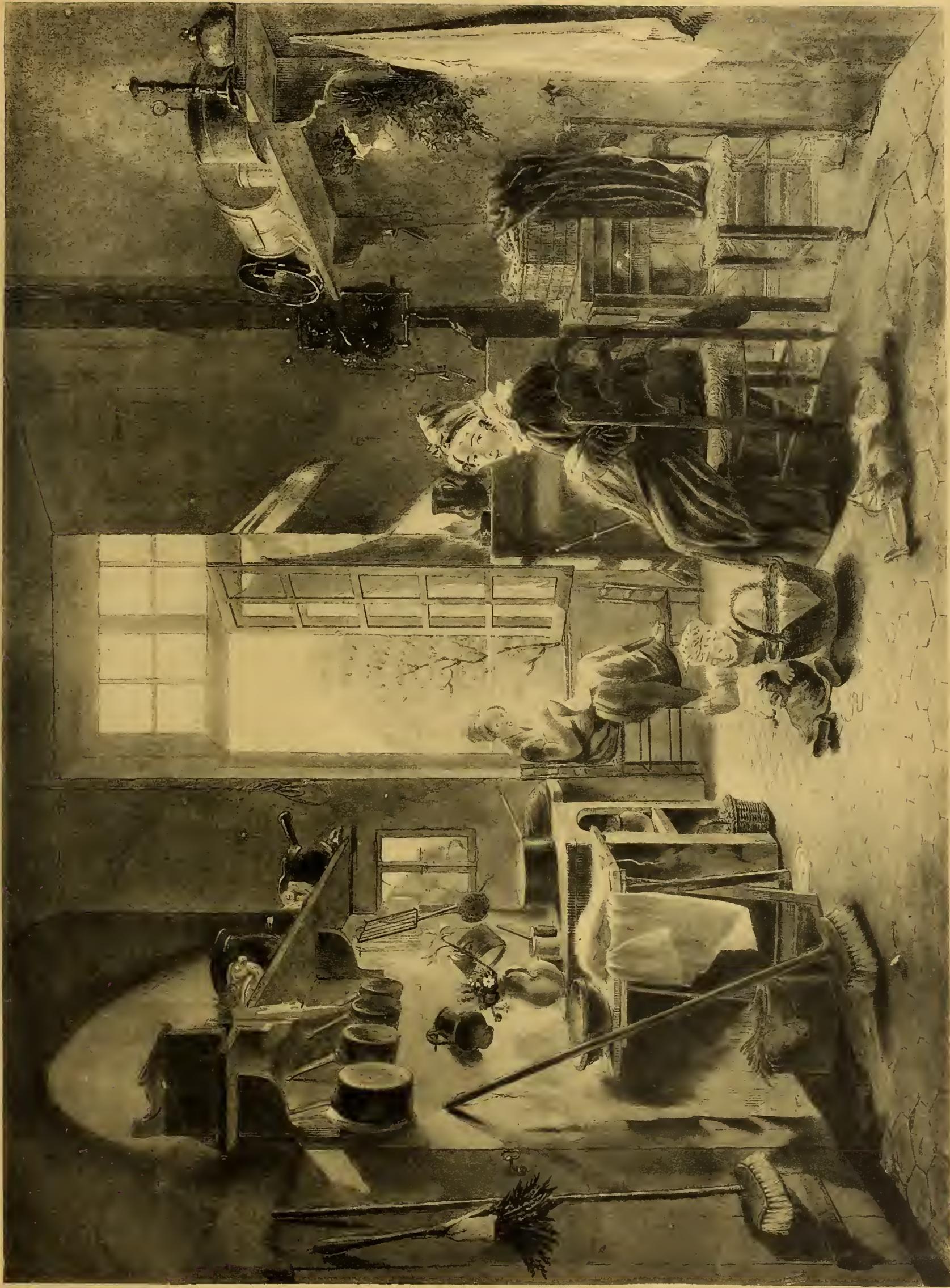
#### **I. — Définition du mot.**

On désignait autrefois sous le nom de contre-cœur la partie verticale du foyer située entre les deux jambages de la cheminée. Par extension on a également donné ce nom à la plaque de fond elle-même.

---

(1) Musée Le Secq des Tournelles. Pl. CCCXXXVII.

(2) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, les couronnes d'office sont abondamment représentées. Il en est de simples, mais il en est aussi de compliquées qui ne comprennent pas moins de deux cercles superposés. L'un des spécimens les plus curieux est celui qui porte le n<sup>o</sup> 482, et figure une procession de diverses espèces d'animaux découpés dans une mince plaque de fer qui fait partie intégrante de la couronne même. (Plaque CCCXLVIII.)



Intérieur d'une cuisine en 1821. D'après le tableau de Droling gravé par P.-L. Debucourt.  
(Collection Doisteau.)

*Cliché en Photographie à l'Albumen.*





*Cl. Schaefer, Prototypus L. Herwig, Bonn*

Taquet ou plaque de cheminée en fonte de fer représentant la décollation de saint Jean. Travail allemand. Renaissance. (Collection H.-R. D'Allemagne.)





Modèle en bois sculpté d'une plaque de cheminée armoriée datée de 1757.  
(Collection Doisteau.)



Les «taques» qu'on appelle maintenant, dans le langage courant, les plaques de cheminées et qui sont parvenues jusqu'à nous en si grand nombre, ne semblent pas avoir été d'un usage commun avant le xv<sup>e</sup> siècle. En tout cas, la première mention qu'il nous ait été donné de rencontrer ne remonte pas au delà de l'année 1548 :

A esté faict ung contre-cueur de fer de fonte, où est figuré ung Herculles, scellé avec huict grosses pattes ou contre-cueur de la chemynée qui est en la chambre la Royne. (*Ouvraiges de maçonnerye faicts au chasteau de Saint-Germain depuis le mois de décembre 1548.*)

## II. — Les taques sont originaires de l'Est de la France et de la Belgique.

Les pays où l'on rencontre le plus fréquemment ces plaques de fonte sont l'Est de la France et la Belgique. Il y a quelques années encore, dans les villes de Gand et d'Anvers, on pouvait acquérir dans le commerce de fort belles plaques remontant au xvi<sup>e</sup> siècle. Il ne faut pas oublier que ces régions, dès une époque très ancienne, étaient le centre de fonderies et de hauts fourneaux et que les ouvriers de ces pays étaient passés maîtres dans l'art de traiter le métal fondu. Dès le xvi<sup>e</sup> siècle, la ville de Saint-Dizier possédait des fonderies de plaques de cheminées où les architectes des bâtiments royaux venaient s'approvisionner :

1559. — A Nicolas Clerget, marchand, demeurant à Saint-Dizier et maistre de forges, la somme de 200 livres tournois à luy ordonnée par ledit sieur de Claigny (Pierre Lescot), sur estant moins du paiement de certain nombre de contre-cœurs qu'il a promis faire et livrer pour servir ès cheminées dudit bastiment. (*Comptes des bâtiments du Louvre. Laborde. La Renaissance des arts. T. I, p. 473.*)

## III. — Plaques armoriées et historiées.

Les plaques de cheminées de cette époque représentent ordinairement des armoiries où le chiffre des familles pour lesquelles elles avaient été fabriquées; souvent, aussi, elles sont décorées d'emblèmes. Toute cette décoration est faite en haute saillie et d'une remarquable exécution. L'un des spécimens les plus curieux, dans cet ordre d'idées, est la taque provenant de la collection Emile Peyre, qui se trouve actuellement au musée des Arts Décoratifs : elle représente un écusson portant deux lions dressés au-dessus duquel deux chiens se disputent un os ; à la partie supérieure est placée une fleur de lis entourée de deux branches de rosier ; à la partie inférieure se trouve une frise de 5 fleurs de lis. Cette plaque est en forme de trapèze arrondi.

L'habitude de faire des plaques en haut relief se continua pendant les xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles ; quelquefois elles étaient de très grandes dimensions

et nous en avons vu quelques-unes qui avaient plus d'un mètre de hauteur sur un mètre vingt de largeur. A cette époque, on rencontrait des plaques dans la plupart des habitations, même très modestes.

En 1794, l'ordre fut donné de détruire tous les contre-cœurs armoriés, mais dans beaucoup de cas, on se contenta de les retourner. (*Mém. de Dufort de Cheverny*. T. II, p. 172.)

Cette manière d'exécuter la Loi contribua beaucoup à la conservation des plaques de cheminées, en préservant les sculptures en relief des caresses trop ardentes de la flamme.

#### IV. — Plaques de cheminées de la Chartreuse de Durbon.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les pays du midi de la France se servaient de plaques de cheminées fabriquées à la Chartreuse de Durbon (Hautes-Alpes), qui fut détruite au moment de la Révolution. Les Chartreux avaient établi leur fonderie dans la ferme de Rionfroid. Les plaques provenant de cette fabrique sont assez nombreuses dans les Alpes ; elles portent toutes une date de fabrication et la légende suivante, placée autour d'une croix :

Ferrum Durbonos  
Insigna domus Durbonis  
Dura Bonis sed utilis.

Le dernier vers était devenu la devise des Chartreux de Durbon.

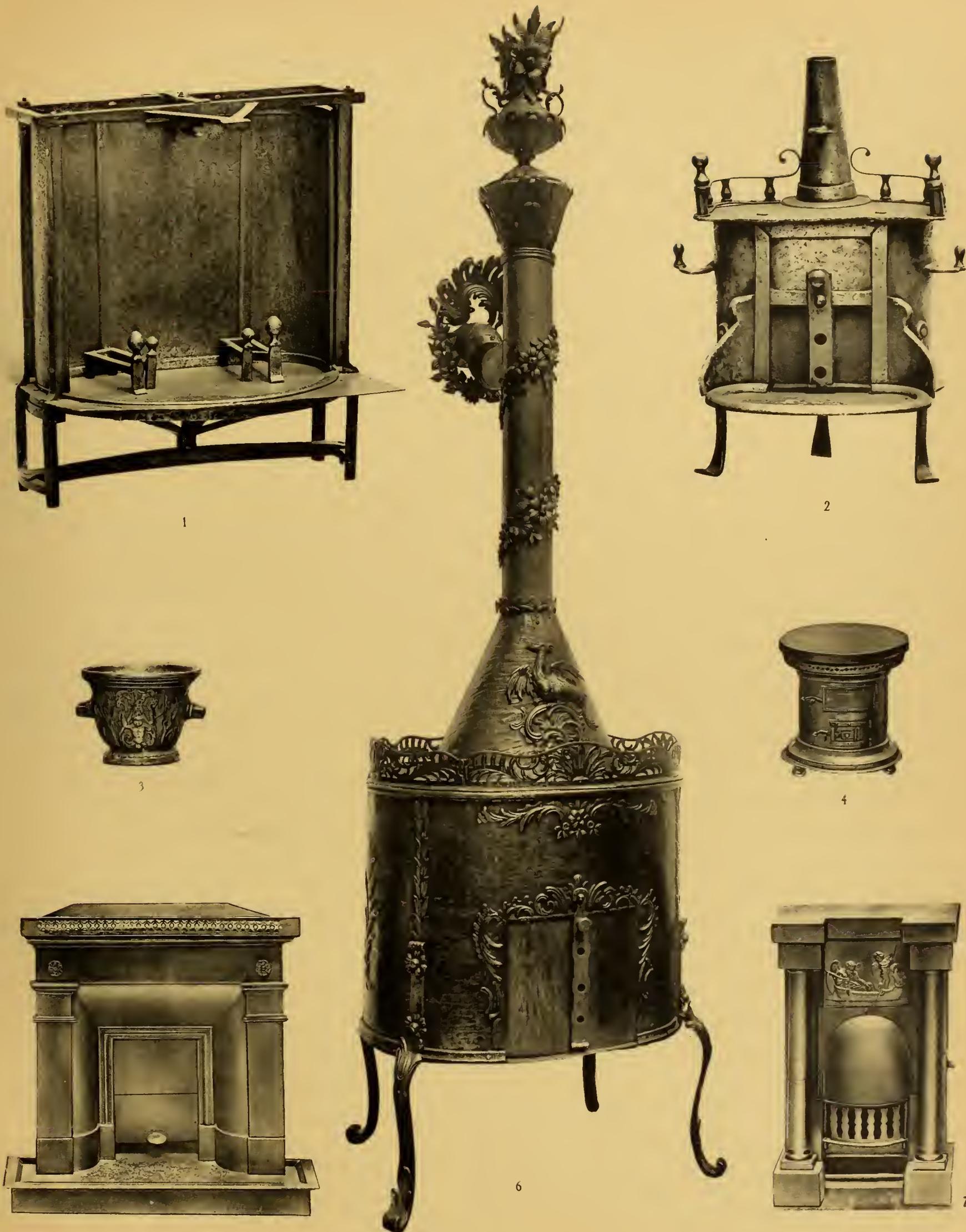
#### V. — Plaques coulées en bronze.

Toutes les plaques de cheminées dont nous venons de parler étaient coulées en fonte de fer. Il a, cependant, été exceptionnellement fabriqué, pour les châteaux royaux, des plaques de cheminées en bronze. Louis XIV, qui aimait à s'entourer d'un luxe somptueux jusque dans les plus petites choses, s'était adressé aux meilleurs artistes de son temps pour faire sculpter en bois les modèles des contre-cœurs des cheminées de ses châteaux. Ceux du Louvre furent exécutés par Houzeau (mai 1669) ; ceux de Saint-Germain par Regnauldin (septembre 1669) ; ceux de Versailles par le célèbre Caffieri (avril 1672).

Dans les *Comptes des bâtiments pour l'année 1669* (col. 344 et 345), on trouve la mention de ce que coûta la fonte en bronze des contre-cœurs du château de Saint-Germain :

A Prévost et Picard, fondeurs, pour parfait paiement du contrecœur en bronze, qu'ils ont fait pour le petit appartement du Roy : 1.260 livres.

A Duval, fondeur, pour reste et parfait paiement de la somme de 1.300 livres, à quoy monte le contre-cœur de bronze qu'il a fait pour la cheminée de la chambre du petit appartement du Roy.



Poêle en fer forgé garni d'applications en fer repoussé (n° 6). Travail de Nancy. Époque du roi Stanislas de Pologne.  
 Cheminée à la Popelinière (n° 1). XVIII<sup>e</sup> siècle. — Cheminée à la prussienne (n° 5). XIX<sup>e</sup> siècle.  
 Poêles à charbon de terre (n° 2 et 4). Époque Restauration.  
 (Collection H.-R. D'Allemagne.)



#### VI. — Contre-feux et plaques dénommés « Bretagne ».

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, dans tout l'ouest de la France, les plaques de cheminées étaient dénommées « contre-feu ». Tallemant des Réaux, qui était natif de La Rochelle, nous en parle à propos d'une anecdote sur le garde des sceaux Marillac :

Pour mortifier les religieuses, dit-il, il leur fit faire des contre-feux de cheminées, où il y avoit de gros K entrelacés, afin que, le feu les ayant rougis, cela leur donna des pensées lubriques et qu'elles eussent plus de mérite à y résister. Le marchand qui les fit faire l'a dit à un de mes amis. (*Historiettes*. T. II, p. 7.)

Dans le lyonnais, les plaques de cheminées étaient connues sous le nom de « Bretagne », nom qui leur a probablement été attribué en raison de leur lieu d'origine.

#### VII. — Les cheminées à la Popelinière.

On peut rattacher à l'histoire des contre-cœurs de cheminée la curieuse anecdote des cheminées « à la Popelinière ». On sait, en effet, que Mme de la Popelinière, désireuse d'introduire chez elle le galant maréchal de Richelieu, avait fait installer, dans le mur mitoyen de son hôtel, une cheminée dont le contre-cœur, très vaste, était monté sur pivot et tournait sur un axe habilement placé. Par l'étroit couloir que démasquait cette plaque, le maréchal pouvait ainsi pénétrer chez sa belle, sans que la réputation de l'un ou l'autre des amants eut à en souffrir. Malheureusement, en 1749, à la suite d'une querelle qui s'était élevée entre la marquise de Pompadour et le galant maréchal à propos de l'installation du théâtre des Petits-Cabinets, au palais de Versailles, l'intrigue fut cruellement dévoilée par l'astucieuse favorite :

Pendant la durée de cette discussion, Mme de Pompadour avoit, pour ridiculiser son ennemi, engagé la police à laisser vendre partout, même dans les théâtres, des bijoux nommés plaques de cheminée, avec une chanson dans laquelle on plaisantait à outrance l'heureux vainqueur de Mme de la Popelinière. (*Mém. du marquis d'Argenson*. T. V, p. 358.)

Ces cheminées « à la Popelinière » ont été, par la suite, employées comme un moyen pratique et ingénieux pour chauffer deux pièces contigues avec la même cheminée : nous possédons un petit modèle de ce genre dans lequel les côtés de la cheminée affectent une forme circulaire ; l'âtre et les chenets sont montés sur une plaque ronde tournant, en son centre, sur un pivot ; un simple déclanchement permettait de faire tourner l'appareil, avec le feu allumé, et de chauffer ainsi la pièce adossée à la chambre où était installé cet ingénieux appareil.

#### VIII. — Charade sur les contre-cœurs de cheminées.

Les contre-cœurs n'ont pas échappé à la manie des charades rimées qui sévissait à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup>. C'est ainsi que le

*Mercure galant* du mois de janvier 1705 posait à ses lecteurs l'énigme suivante, qui était bien transparente :

Mon corps est dur et plat, ma taille est inégale,  
 On me charge souvent d'un auguste blason ;  
 Quel sort plus glorieux ! Cependant on m'étale  
 Au pied d'un sombre mur : sage précaution.  
 Pendant l'esté, je suis, en certains lieux, cachée,  
 Alors humide et froide, on me tourne le dos ;  
 Mais, en hyver, partout découverte, échauffée,  
 On vient, auprès de moy, conférer en repos.  
 Le feu, qui fait changer ma couleur naturelle,  
 M'altère lentement. Je tiens bon contre luy  
 Pendant un siècle entier, et ma substance est telle,  
 Que je conserve encor ce qui me sert d'appuy (1).

---

## DIX-HUITIÈME PARTIE

---

### CHENETS, LANDIERS, HASTIERS

#### I. — Origine du mot : Les chiens de feu.

Les appareils de cheminée employés pour faciliter la combustion des bûches de bois peuvent être divisés en trois catégories : les chenets, les landiers et les hastiers.

On a beaucoup discuté sur l'origine du mot chenet. Quelques auteurs l'orthographiant « chiennet », « chiénet » et « chaynet », le font dériver de « chien de feu » dont le nom s'explique de lui-même.

Ménage donne ainsi l'origine du nom des chenets :

Les chenets s'appellent ainsi parce qu'au commencement cette espèce d'ustensile portait sur le devant la figure de petits chiens couchés ou couchants. De là l'appellation de chiennet, puis chenet.

L'expression de « chien de feu », pour désigner une paire de chenets, s'est

---

(1) Les taques de cheminées ne sont pas représentées dans le Musée Le Secq des Tournelles aussi copieusement qu'elles auraient pu l'être, car le fondateur des collections leur tenait un peu rigueur de n'être que du fer fondu ; il les considérait comme des intruses dans ce temple exclusivement consacré au fer forgé.

Nous avons reproduit quatre pièces qui nous ont paru dignes d'intérêt, l'une représente les emblèmes d'un pharmacien et date des premières années du xix<sup>e</sup> siècle ; une autre s'est inspirée du revers de la médaille faite par G. Dupré pour commémorer la naissance du Dauphin, fils de Henri IV. La troisième est un Saint Eloi entouré des attributs de la corporation qu'il a prise sous sa protection. En dernier lieu, nous voyons le médaillon de Marie-Antoinette, reine d'Autriche, de France et de Navarre, qui forme le centre d'une jolie composition consistant en branches de fleurs, en attributs de sciences et de musique le tout surmonté du classique nœud de ruban Louis XVI, qu'on rencontre à chaque instant dans la décoration des meubles et des bronzes de cette époque. (Pl. CCCLX).



1



3



4



5



6

Statue de saint personnage ayant pu être utilisée comme chenet. Chenets en fonte de fer ornés de bas-reliefs. xvi<sup>e</sup> siècle. (Collection H.-R. D'Allemagne.)



continué pendant longtemps et nous la retrouvons jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la région lyonnaise :

1667. — Deux chenets de fer crimaillère, forchette, poisle et deux chiens de feu. (*Inv. du sieur Chamboux, drapier à Villefranche.*)

1768. — Deux chiens de feu... (*Apposition de scellés chez Pierre Laures, docteur en chirurgie à Lyon.*)

On pourrait dire que le chenet en tant qu'appareil destiné à supporter les bûches incandescentes, remonte à la plus haute antiquité et il est bien certain que les premiers hommes ont eu recours à de très primitifs chenets, composés de deux pierres plates posées sur champ, pour établir leur premier foyer. Les documents les plus anciens qu'on rencontre avec la mention du mot « chenet » remontent au XIV<sup>e</sup> siècle :

1317. — Pour 4 pare de chenez, portés de Paris à Conflans, achetés par Alain Lescot pour la salle, chambre et garderobe de l'hôtel de Conflans, 4 l. 10 s. (*Cpte de l'hôtel Mahaut d'Artois. Archives du Pas-de-Calais. A. 351.*)

## II. — Chenets décoratifs aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, certains chenets présentaient un très beau caractère décoratif. C'est à cette sorte qu'appartenaient ceux qu'on rencontre dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) et qui sont ainsi désignés : « Deux très beaux chenetz de fer ouvrez à fenestraiges et à bestes. »

En Normandie, les chenets étaient connus sous le nom de « bouquet ».

1412. — 2 bouquès à feu, 2 petis bouquès de fer, 2 grans bouquez... Ung banc une tabbe, unes trades, un bouquet et unes tenaille. (*Lottier. Arch. Grossœuvre.*) (*Gay. Gloss. arch.*)

1463. — Ung chenet que on appelle bouquet au pays (de Normandie). (*Arch. nat. JJ. 199, pièce 1.*)

## III. — Andiers et landiers.

Lorsque le chenet était haut sur tige et présentait un certain caractère monumental, il était connu sous le nom de landier, qui est très ancien. En Gascogne on les appelait « landey », en Bretagne « lander » et dans le reste de la France « landier ».

La plus ancienne forme du landier est probablement celle qui correspond à ce que l'on appelait le « andier », dès le XIII<sup>e</sup> siècle, mot qui s'est conservé jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle concurremment avec le premier (1).

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, on peut voir une amusante paire de chenets-landiers du XVI<sup>e</sup> siècle, d'origine italienne, formés d'un animal fantastique perché sur une sorte de volute reposant sur un pied tréflé. Cet animal porte sur sa poitrine une targe ou écusson sur laquelle est ciselé un crâne de bœuf et sur sa tête l'animal semble tenir en équilibre une grosse boule moulurée et gravée. (Pl. CCCXIII.)

1271. — En l'atre ot un petit andier  
O il avoit un anelet  
Que l'on oste souvent et met.

(*Fabl. Ms de Berne. N° 354, f° 166.*)

Au xv<sup>e</sup> siècle, le modèle le plus courant était en forme de crosse d'évêque :

1423. — 2 vielx chenès d'ancienne façon à croc, 2 chenès de fer à crosse et à orillons, prisés ens. 10 s. p. (*Inv. du chât. de Bruyères.*)

1428. — 3 grans chiesnès à crosse, l'un de 3 piez et l'autre de 2 piez et demy de hault ou environ. (*Inv. de la Bastille, p. 341.*)

Le mot landier s'appliquait plus particulièrement à la pièce de fer qui formait la partie décorative du chenet, ce dernier mot étant réservé aux barres horizontales destinées plus spécialement à supporter les bûches de bois :

xv<sup>e</sup> siècle. — 2 landiers de fer sans chaufferètes, ayans chacun 3 chenetz, 2 landiers de fer à 3 chenetz. (*Arch. de Chenonceaux. Edit. Chevalier, p. 131.*)

Alors que les chenets étaient plus vraisemblablement destinés aux foyers des chambres, les landiers meublaient les hautes cheminées des salles de garde ou des cuisines des châteaux.

Parfois le landier a été désigné sous le nom de « chapelle » :

1591. — En lad. cuisine une chapelle, autrement dit landiers, à faire tourner es brochez, le tout de fer. estimé à 50 s. t. (*Inv. de Guill. de Montmorency.*)

#### IV. — Chenets dénommés « hastiers » et chenets à corbeille.

Dans les cheminées monumentales des demeures seigneuriales, on rencontrait le « hastier », qui était d'une taille à peu près identique à celle du landier, mais présentait la particularité d'être couronné par une coupelle et de porter, sur la face antérieure de son pied, une série de crochets destinés à supporter les broches sur lesquelles on enfilait, pour les rôtir, d'énormes quartiers de viande ou même des agneaux entiers, ainsi que la chose se pratique encore de nos jours dans l'Afrique du Nord.

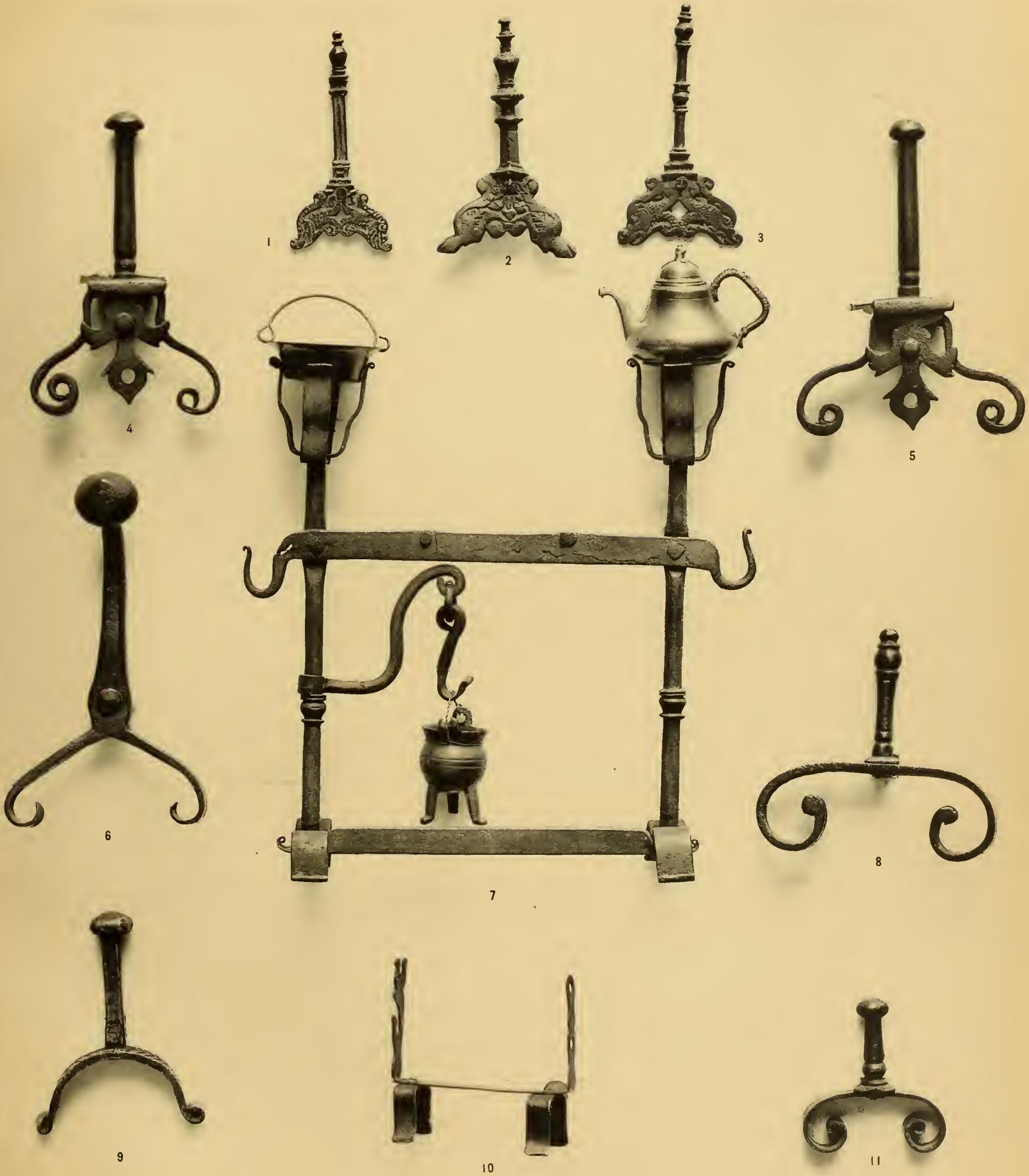
1635. — Hatier porte broche, porte hate, levier de fer ou de bois paté par le bas garni de chevilles ou crochets à soutenir les bouts de la broche couchée le long du feu. (Phil. Monet.)

Dans certains inventaires, la petite corbeille qui surmontait le « hastier » est dénommée « chaufferette » (*Archives de Chenonceaux*); dans d'autres, on lui donne le nom de « rouelle » :

1562. — Deux chenets à rouelles garnis de leurs contre chattiers. (*Inv. de Mathieu Dablancourt.*)

1580. — Deux grands chenets à rouelles et contre rottier. (*Inv. de Anthoinette Crocoison.*)

Cette corbeille était destinée à remplir le rôle d'un réchaud pour main-



Modèles de chenets et de landiers. Modèle de support de broche. Bronze et fer. Jouets d'enfants. Du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



tenir à une douce température les aliments qui venaient d'être préparés ou la graisse servant à arroser les pièces de viande qui rôtaient sur les broches.

Bartholomeo Scappi a donné, parmi les gravures qui illustrent son traité, la représentation de broches placées en travers de ces crochets et il ne peut donc y avoir de doute sur leur utilisation comme porte-broches.

#### V. — Devants de gril ou de grille.

Au xvii<sup>e</sup> siècle apparurent les appareils que nous appelons maintenant garnitures de foyer. Ils étaient alors connus dans les *Inventaires de la couronne* sous le nom de « devants de gril ou de grille » :

1673. — Un devant de gril d'argent, cizelé de godrons dans le milieu d'une grande vasque, au-dessus duquel est un phénix et aux deux bouts deux pieds d'esteaux en forme de tombeau, sur l'un desquels est Jupiter avec son aigle. Un autre composé de deux vases de forme antique, sur des pieds en consoles et deux plus petits vases de même forme, cizelés de feuilles et godrons avec fleurs au-dessus, gravé des armes du roy... (1).

#### VI. — Chenets en fer forgé garnis d'applications de bronze.

En dehors des chenets en fer uniquement forgé, on a fabriqué des chenets dont la tige ronde était agrémentée d'applications de cuivre. Les inventaires du xvi<sup>e</sup> siècle nous donnent des descriptions très complètes de ces pièces :

1572. — 2 chenetz de fer couvertz d'arain, canelez les piedz à griffe le vase dessus taillé à moresque au 3 ovalles emboitez, armoyez des armoyerios dud. Sr deffunct, garnis de leur feu et 2 chevrettes, aussy de fer, prisez, 35 l. (*Inv. de Claude Gouffier*, p. 559.)

1599. — 3 paires de grand chenetz de cuivre, l'une en façon de lyon, prisées 6 esc. L'autre en façon de bellier pour la chambre du roy, 8 esc. La troisième paire à pommes, 5 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, f<sup>o</sup> 54, v<sup>o</sup>.)

1608. — 2 chenetz de fer battu recouverts de cuivre, sur le fais desquels sont 2 statues d'enfants aussi de cuivre, portans les armes : l'un de trois raisins et l'autre de raisins et croix de Hiérusalem mi partis. (*Inv. de Claude Fascoing*, p. 486.)

#### VII. — Chenets en fer fondu. Leur emploi fréquent aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

Dès le xv<sup>e</sup> siècle, on a fait des chenets en fer fondu. Ces appareils sont très massifs et généralement formés d'un pilastre reposant sur un pied tri-

(1) Au Musée Le Secq des Tournelles, on peut voir des exemples très caractéristiques de ces trois espèces d'ustensiles à feu. Le n<sup>o</sup> 5864 (Pl. CCCXLIII) est bien le landier à crosse d'évêque, mais promu au rôle de hastier puisqu'il porte trois crochets sur sa face antérieure. Un peu au-dessous de la crosse, on voit la trace d'un trou renflé percé à chaud : il servait certainement à fixer une de ces boucles destinées à suspendre les cuillers, fourchettes et pincettes ainsi qu'il en existe un exemple au Musée de Cluny à Paris.

Nous pouvons voir un modèle du hastier à corbeille dans la cheminée monumentale qui est placée dans le bras gauche du transept de l'église Saint-Laurent. Enfin on trouvera l'exemple des « chiens de feu » dans ces remarquables animaux en fer fondu qui sont exposés dans le transept droit devant les grilles de l'abbaye d'Ourscamp. (Pl. CCCXLII.)

lobé. Contre ce pilastre est accostée une cariatide ou une statuette d'homme sauvage. Parfois le pilastre est formé d'une gaine au-dessus de laquelle est placée une tête humaine ou une tête d'animal fantastique. Ces chenets en fer fondu sont d'une seule pièce et la façade porte, vers le tiers de la hauteur, un trou dans lequel viennent se river les chevalets proprement dits qui supportent les bûches.

Dans l'*Inventaire du château d'Angers*, dressé en 1472, on rencontre plusieurs fois la mention de landiers en « fer de fonte », notamment dans la chambre du Roy et dans celle de la Reine.

En 1554, dans l'*Inventaire de Eward de Nicolay*, on mentionne également « 2 chenetz de fer de fonte ».

Il est très vraisemblable que ces appareils de cheminée, tout comme les taques, étaient fabriqués dans les Ardennes ou en Belgique, régions où l'industrie du fer fondu a été très florissante pendant tout le Moyen Age.

M. Violet le Duc, dans son *Dictionnaire du mobilier*, reproduit un chenet en fer forgé comparable par ses dimensions et par son aspect extérieur aux chenets en fer fondu. Sa base est formée par des jambes terminées par des pieds humains et sur sa face antérieure, il est garni d'appliques en fer estampé d'un travail analogue à celui des grilles et des pentures des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Ces chenets en fer forgé sont extrêmement rares et le spécimen signalé par M. Violet le Duc est le seul qu'il nous ait été donné de rencontrer. Notons toutefois que la provenance de cette curieuse pièce n'a pas été indiquée par l'auteur.

---

## DIX-NEUVIÈME PARTIE

---

### ACCOTE-POTS

#### I. — Leur emploi aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

Parmi les ustensiles domestiques faisant partie de la cuisine, il faut réserver une place à l'accote-pot : c'était une petite pièce de fer ou d'autre métal courbée en forme de croissant qu'on mettait au pied des pots ou marmites plantées dans la cendre, pour les empêcher de se renverser (1).

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, on trouve plusieurs accote-pots ; ce sont de lourdes pièces de fonte de fer, munies d'une poignée. Elles épousaient la forme d'un des côtés du pot et servaient à le maintenir en équilibre quand il était placé devant le feu. Certaines de ces pièces de fonte sont ornées de fleurs de lys.



1



2



3



4



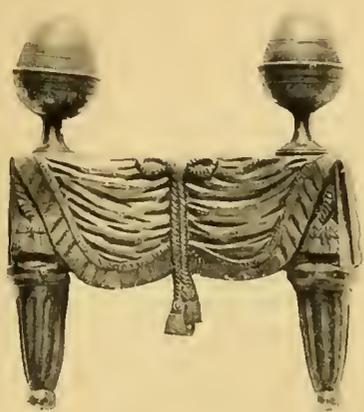
5



6

Chenets armoriés en fonte de fer. XVI<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)





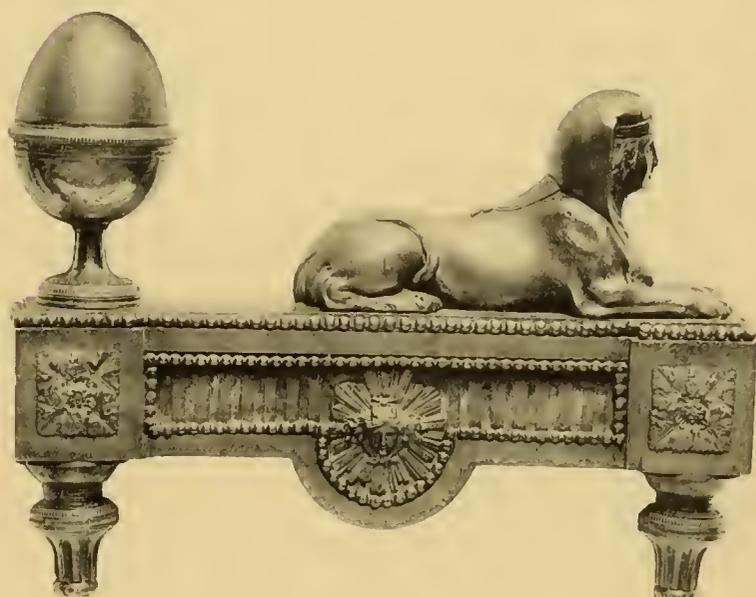
1



2



3



4



5



6

Chenets en bronze. Du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'accote-pot était un meuble absolument indispensable dans une cuisine bien ordonnée, et Gilles Corrozet dans son *Blason de la cheminée*, le comprend dans sa description :

En la cuysine à point bien ordennée,  
Est de besoing avoir la cheminée  
Pleine de feu et garnie de chenetz  
D'accoste potz et de grilz assez netz...

Dans l'*Inventaire du château de Pau*, en 1561, on trouve la mention d'accote-pots en argent :

1561. — Ung accotepot d'argent. — Ung aultre à 3 potz, d'argent. (N<sup>os</sup> 63 et 64.)

Nous n'avons pas rencontré de représentation ancienne de cet accessoire du foyer, mais la description qu'en font Cotgrave et le *Dictionnaire de Trévoux*, alors qu'il prenait place dans l'argenterie royale ou princière, nous donne un très juste aperçu de sa conformation :

1611. — A thick peece of iron, made somewhat a halfe moon, werewith on side of the pot is supported. (Cotgrave).

---

## VINGTIÈME PARTIE

---

### PELLES ET PINCETTES

#### I. — Les accessoires du foyer.

Les outils plus ou moins compliqués dont nous nous servons actuellement pour entretenir le feu dans les cheminées ne remontent pas, pour l'usage courant de la vie, à une époque bien ancienne; ils sont nés d'un besoin de confort, d'un souci de l'élégance et d'un désir de raffinement dont nos ancêtres certainement n'avaient cure pendant le Moyen Age. En effet, à une époque où, dans les vastes cheminées, on brûlait d'énormes quartiers de bois, on ne prenait pas le soin de ramasser au moyen d'une pelle, plus ou moins appropriée, les cendres ou les braises qui s'échappaient du foyer, on se contentait, de temps à autre, de les repousser dans le foyer lui-même au moyen d'un balai.

#### II. — Pelles en bois au XIII<sup>e</sup> siècle.

L'usage des pelles et pincettes est cependant connu depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, puisqu'on les trouve désignées parmi les articles que vendaient les fabricants d'écuellenes, au temps d'Estienne Boileau :

Quiconques veut estre esqueliers à Paris, c'est assavoir venderres d'esqueles, de hanas de fust et de madre, de auges, fourches, peles, beesches, pesteuze et toute austre fustailles, estre le puet franchement... (*Livre des Mestiers*. Titre XLIX.)

Comme on le voit, il ne s'agit pas ici de pelles en fer, mais en fustaille, c'est-à-dire en bois, instruments qui étaient alors d'un usage général. L'auteur de la *Complaincte du nouveau marié*, n'a garde, en effet, d'oublier la pelle parmi les instruments indispensables à son ménage.

### III. — Pelles en fer au XV<sup>e</sup> siècle.

Les pelles en fer, telles que nous les connaissons, n'apparurent qu'à une époque un peu postérieure, vers le début du xv<sup>e</sup> siècle et la plus ancienne mention, que nous ayons rencontrée, se trouve dans l'*Inventaire du château du roi René*, dressé en 1471, où se trouvent notés « une pelle à feu en fer et ung treffe ».

Dans les *Comptes de la chambre du roi Louis XI* (1478-1481), on rencontre l'achat de « deux paelles d'acier et trois petites pour oster le feu des chambres ».

En 1472, dans l'*Inventaire de N.-D. de Lens*, on relève « une paièle de fer à faire le grant feu et une sèle de courstal à mettre ladite paièle ».

Gilles Corrozet, lui-même, dans ses *Blasons domestiques*, nous montre que la pelle était un instrument indispensable du foyer :

Une grande pelle et tenailles serrantes  
Pour atiser les buches très ardentes.

### IV. — Pelles, pincettes et crochets à feu aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, les pelles, les pincettes, les crochets à feu et les tisonniers étaient d'un usage courant et Scappi nous présente tous les instruments du foyer sous le nom de « paleta, o cino, triangolini, mole » : ce sont la pelle, le tisonnier, le pique-feu en forme de trident et les tenailles ou pincettes. Ces ustensiles sont en fer forgé et les manches sont agrémentés de balustres tournés, probablement en cuivre.

C'est à partir du xvii<sup>e</sup> siècle qu'on rencontre la pelle dans tous les intérieurs ; elle est traitée comme les chenets avec lesquels s'allie sa décoration :

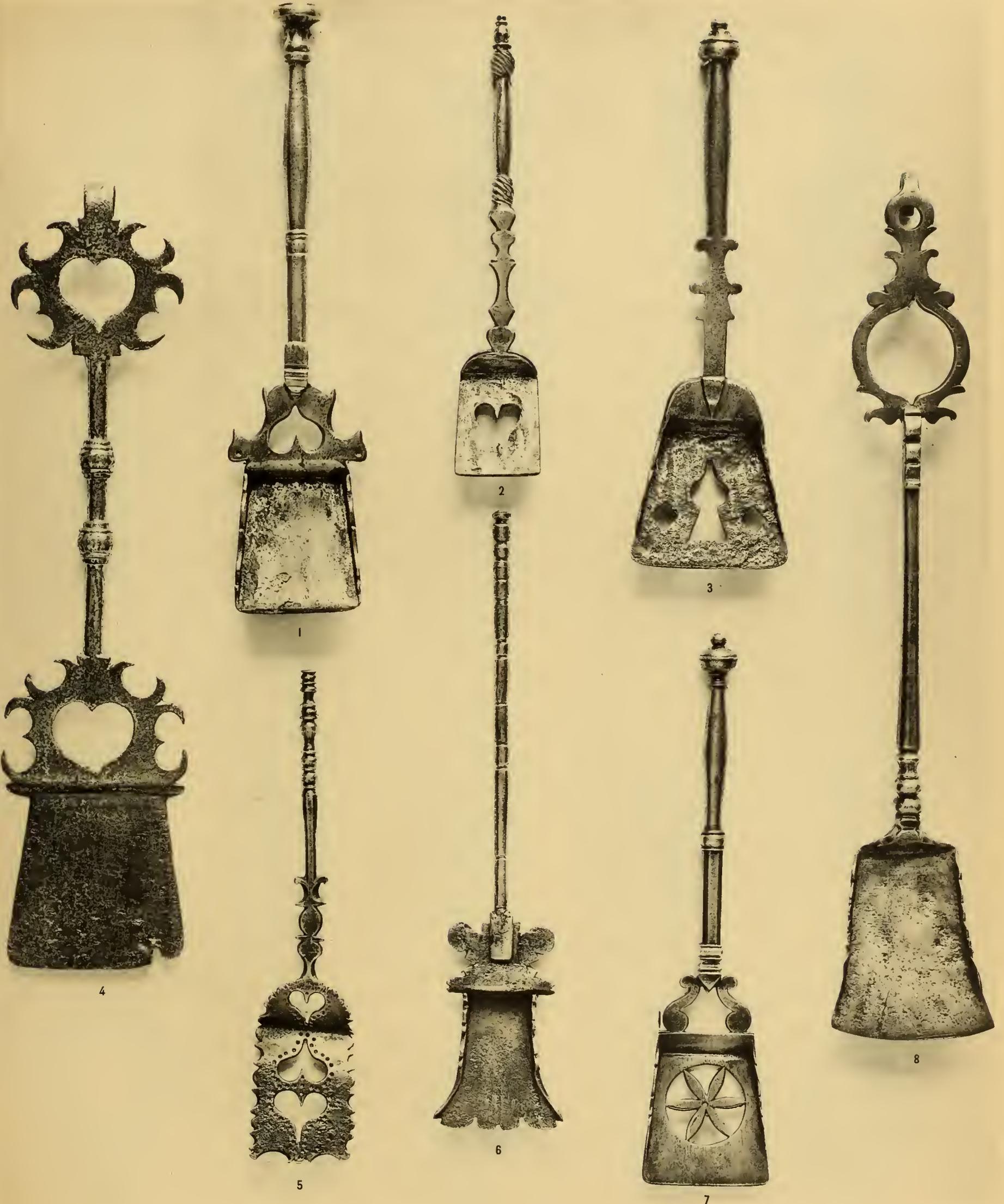
1657. — Dans une autre petite salle, avons trouvé deux chenetz de cuivre à godrons, avec les tenailles, pelles et pincettes aussi garnies de cuivre. (*Inv. de Paul de Chantelou, intendant de la maison du duc d'Anjou.*)

1673. — Une garniture de feu composée de pelle, pincettes et tenailles garnies de vases d'argent d'où sortent des flammes... Une garniture de feu composée de pelle, pincettes et tenailles marquées aux armes du roy... (*Inv. du mobilier de la Couronne*. Etat du 20 février 1673.)



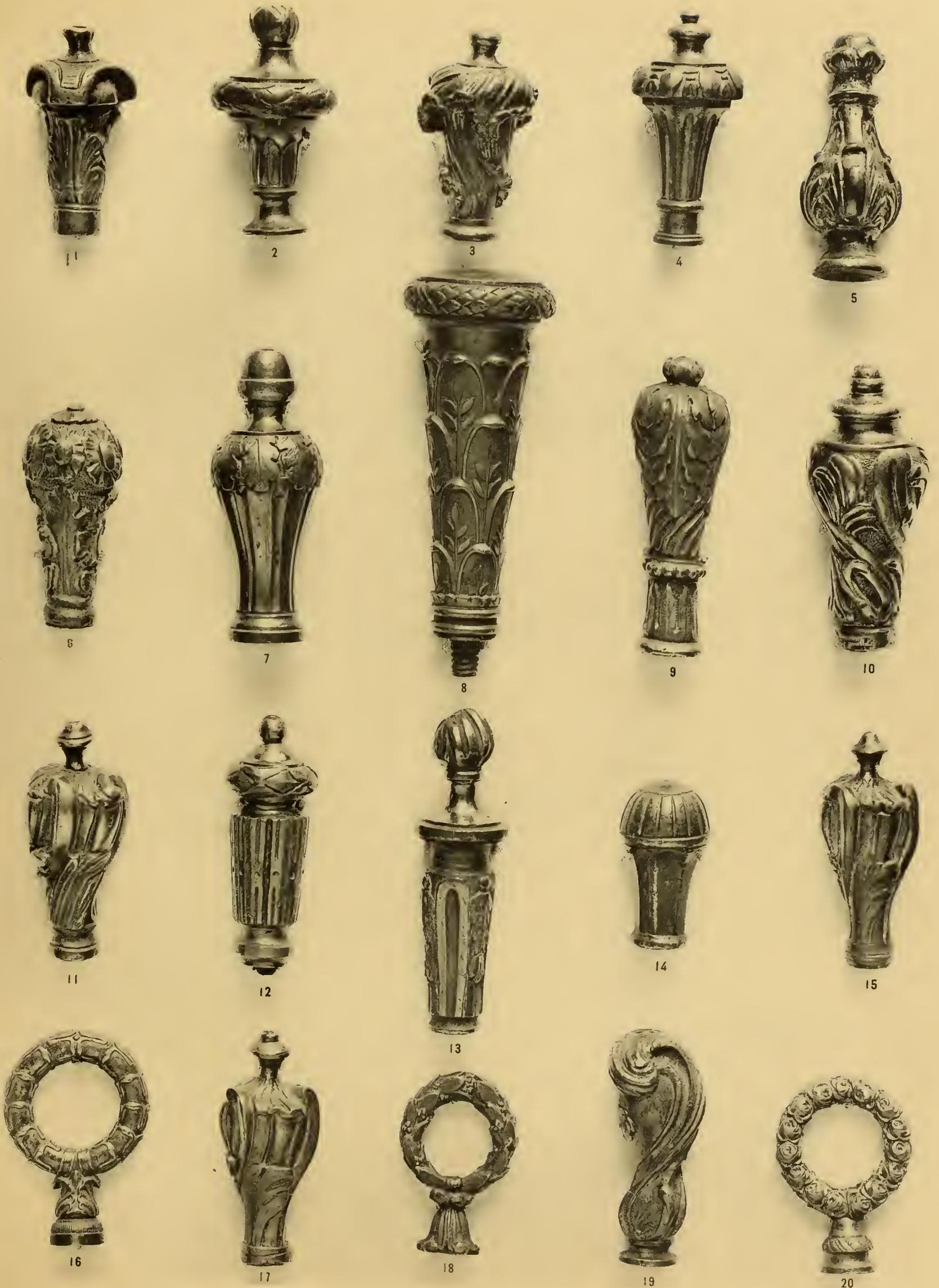
Pelles et pincettes, soufflets canon, fourche et pinces à bûches ornées de têtes en bronze fondu et ciselé. Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)





Pelles à chaufferette en fer forgé et découpé. XVIII<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)





Boutons de pelles et pincettes. Bronze fondu, ciselé et doré. Du xvii<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècle.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



#### V. — Pelles et pincettes garnies de pommes en bronze doré.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les pelles et pincettes devinrent de plus en plus nombreuses et, suivant en cela la décoration en honneur, elles furent agrémentées de garnitures de bronze : en effet, à cette époque raffinée, la mode se préoccupait de ces instruments dont les mains délicates ne dédaignaient pas de se servir.

Avoir repoli les fers, pelles et pincettes de douze feux, rallongé et rétabli celles qui étoient cassées, remis tout les bronzes en couleur de neuf, redoré d'or moulu. (*Livre-Journal de Lazare Devaux*. 17 novembre 1751.)

Avec la création des petits appartements, qui comportaient de très petites cheminées, la dimension des pelles et des pincettes fut réduite et ces instruments sont fort gracieux : celles que Mlle Desmares lègue à Mlle Damours, en 1746, sont « ciselées et dorées d'or moulu ».

#### VI. — Tenailles ou « estanailles ». Pinces à bûches.

Les pincettes sont d'un usage assez récent, car elles ne pouvaient, vu leur fragilité, servir à remuer les énormes bûches de bois qu'on faisait brûler dans les cheminées monumentales du Moyen Age. A cette époque, on se servait d'énormes tenailles dont les mâchoires, formées de barres de fer plat, étaient, à leur extrémité, entaillées en forme de dents.

Ce sont ces tenailles ou « estanailles » qu'on rencontre dans tous les inventaires relatifs aux cuisines.

1471. — Unes tenailles de fer. (*Inv. du château d'Angers*.)

1478. — Six grandes paelles et deux tenailles de fer. (*Compte de la chambre de Louis XI*.)

Scappi nous donne la représentation d'une tenaille formée d'une barre de fer plat repliée qui semble être l'ancêtre de notre moderne pincette à feu.

Avec les réductions apportées à la taille des cheminées, les pincettes prirent peu à peu la place des grosses pinces à bûches.

#### VII. — Pincettes articulées.

Au XVII<sup>e</sup> siècle seulement, on rencontre ces ustensiles plus légers dans les intérieurs parisiens même les plus bourgeois et la première mention qu'on en découvre dans les inventaires ne remonte pas au delà de 1630.

1630. — Deux poisles, deux broches, une léchefrite, une paire de pincettes. (*Inv. de Jean Thomas*. Paris.)

1632. — Dans la première chambre sur le devant s'est trouvée une paire de chenets, de fer, garnis chacun d'une pome de cuivre, une chainette, une pincette, prisés ensemble XL livres. (*Inv. d'Hillaire de la Chaussée*. Paris.)

Jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, on rencontre cependant au sud de la Loire, des pincettes articulées d'une taille se rapprochant sensiblement des anciennes tenailles ; mais à Paris et dans ses environs, les pincettes, à l'instar des pelles, se font coquettes comme les intérieurs, la courbure des branches formant ressort est agrémentée de petits balustres en forme de vases ou de flammes en bronze doré ou même en argent.

1673. — Une garniture de feu composée de pelle, pinsettes et tenailles, garnies de vases d'argent d'où sortent des flammes. (*Inv. des meubles de la Couronne*. Etat du 20 février 1673.)

### VIII. — Pincettes de luxe au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Avec le xviii<sup>e</sup> siècle, les cheminées ayant adopté des formes plus modestes encore qu'au xvii<sup>e</sup> siècle, les pincettes réduisent également leurs proportions, qui deviennent celles que nous leur connaissons aujourd'hui : à cette époque, en effet, les instruments du foyer cessent d'être maniés par des mains serviles et deviennent un objet de distraction pour le maître de la maison et même pour ses visiteurs : Le *Nouveau Mercure* du mois de janvier 1717 se fait l'écho de ce passe-temps :

Heureux qui près du feu peut avoir des pincettes ;  
On ne peut pas toujours discourir, raisonner,  
Et même en raisonnant on aime à tisonner,  
Ne fut-ce que pour faire élever des bluettes...  
.....  
Je veux qu'à mes amis, et cela doit leur plaire,  
Comme on donne à chacun son siège et son écran,  
Des pincettes aussi l'on présente une paire ;  
Que chacun indifféremment  
Et sans que l'on s'en formalise,  
A droite, à gauche, librement,  
Puisse tisonner à sa guise (1).

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles on voit de fort jolies pelles et pincettes des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. Le savant collectionneur a recueilli toutes les formes qu'il a pu rencontrer. Nous trouvons les pincettes à charnière dont une des branches servait de soufflet, des pincettes à large palâtre, utilisées pour retirer les marrons du feu, puis ce sont les pincettes de luxe munies de pommes en bronze doré montées généralement sur de petits balustres en fer tourné ; les branches des pincettes sont ordinairement unies, mais parfois elles ont été sculptées avec autant de soin que les moulures des boiseries.

Dans les collections du Musée, nous trouvons toutes sortes de spécimens, depuis la pelle dont le manche s'épanouit en forme de croix sortant d'un cœur, jusqu'à la pelle torsadée dont le haut du palâtre est garni de perles taillées à facettes, ce qui les situe aux environs de 1820. (Pl. CCCXLIX.)

Nous ne quitterons pas les ustensiles du feu sans dire un mot de l'extraordinaire collection de pelles à chauferettes qu'abritent les voûtes de l'ancienne église Saint-Laurent. M. Le Secq des Tournelles a recherché ces petits instruments avec un soin jaloux et il en a garni trois grands panneaux (nos 63-64-65.) On trouve là tous les types de pelles, depuis ceux qui ont le manche formé d'enroulements soudés, jusqu'aux délicates pellettes du début du xix<sup>e</sup> siècle.

Un grand nombre de ces pelles à chauferettes sont terminées par une extrémité complètement droite, généralement découpée en forme de cœur de trèfle ou agrémentée d'une fleur de lys. (Pl. CCCL et CCCLI.)

## VINGT-ET-UNIÈME PARTIE

---

### SOUFFLETS

#### I. — L'office de souffleur dans les cuisines du XIV<sup>e</sup> siècle.

L'idée qu'évoque, au premier abord, le mot de soufflet est cet instrument formé d'une partie fixe et d'une partie mobile reliées par une pièce de cuir à l'aide duquel on aspire l'air, pour ensuite le projeter énergiquement sur les braises, afin d'en activer la combustion.

Ce fut certainement le souffle de l'homme qui remplit, à l'origine, l'office de soufflet. Puis comme le souffleur risquait de recevoir les caresses trop ardentes de la flamme, on eut recours à des tubes de bois, de fer ou de cuivre, qui permettaient de porter le souffle vivifiant sur un point déterminé du foyer. C'est ce genre de soufflet qui fut en usage pendant la plus grande partie du Moyen Age.

Comme cet exercice ne laissait pas que d'être fort pénible, dans les maisons des seigneurs il y avait des serviteurs spécialement attachés au service du soufflet. C'est ainsi que dans *l'Etat de l'hôtel du duc Jean de Berry* (1398), on relève un chapitre placé sous cette rubrique : « Potagiers, souffleurs et autres gens de cuisine ». Dans cet état trois personnes étaient qualifiées de souffleurs : Voisin, Louet et Dominique.

Une ordonnance de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, *Sur le gouvernement de l'hostel de Mme la duchesse, sa compagne*, en date de 1429, attribuait à cette princesse...

...deux souffleurs servans à tour, chacun (ayant) un cheval à livrée, sans allées et venues, c'est assavoir : Hannequin Van Verdere et Viart. Lesquels serviront, c'est assavoir : ledit Viart ès six premiers mois et ledit Hannequin ès autres six mois ensievans.

Suivant la *Complainte du nouveau marié*, le soufflet était un instrument indispensable au ménage :

En mesnaige fault chat et chien  
 Qui mengusent et ne font rien  
 Soufflès, lanternes font grand bien.  
 Et chevaulx en estables

## II. — Soufflets en métal précieux.

Les soufflets qu'on rencontre dans les inventaires devaient être destinés à des usages moins communs que ceux de la cuisine, car la plupart sont des pièces d'orfèvrerie remarquables. C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), on relève les mentions suivantes :

Ung soufflet d'or esmaillé, à ung petit anelet esmaillé de noir, à une grosse perle, qui fut à Madame Ysabel. — Item. Ung soufflet d'argent à deux esmaux des armes de Mgr le Daulphin, pesant à toute sa garnison, 2 m. 2 o. — Item. Ung petit soufflet d'argent, esmaillé de fleurs de lys...

## III. — Soufflets en accordéon.

Dès le xiv<sup>e</sup> siècle, cependant, les fondeurs et les forgerons se servaient du soufflet en forme d'accordéon : il se tirait par le fond qu'on refoulait ensuite quand l'ustensile était rempli d'air. Il est fort probable que cet appareil incita les fabricants à créer des instruments propres aux usages domestiques et c'est très certainement à un soufflet de ce genre qu'il est fait allusion dans les *Comptes de l'argenterie* de 1391 :

A Guillaume Arode, pour avoir fait et forgié IIj buhos d'argent blanc pour mettre en trois soufflez de bouys ouvrez à feuilles, et pour trois annelez d'argent à les pendre, XXXI sols.

## IV. — Soufflets à ailes triangulaires.

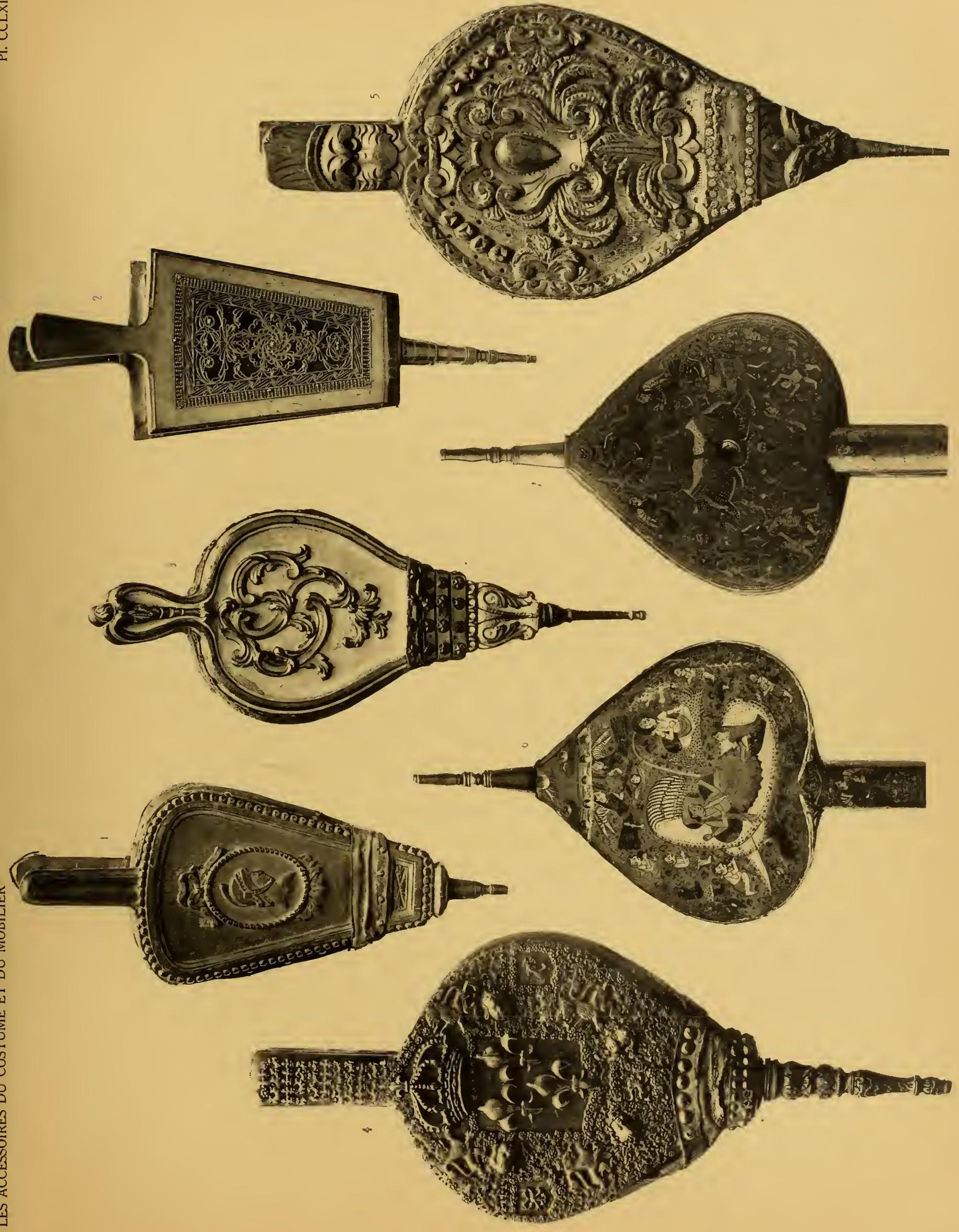
Il est assez difficile de dire à quelle époque apparut le soufflet à ailes triangulaires tel que nous le connaissons, mais il est très vraisemblable que c'est au xvi<sup>e</sup> siècle, car tous les soufflets qu'on rencontre à partir des premières années du xvii<sup>e</sup> siècle sont à ailes reliées par une armature de peau. De plus, les collections du Musée du Louvre et du Musée de Cluny nous offrent plusieurs spécimens de soufflets du xvi<sup>e</sup> siècle, dont l'aile supérieure en bois est recouverte de magnifiques sculptures dans le style de la Renaissance.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, une grande amélioration fut apportée dans la structure du soufflet : l'aile inférieure fut pourvue d'une petite soupape au moyen de laquelle il se remplissait d'air. Cette transformation en améliorant le fonctionnement de l'appareil en généralisa l'emploi. Alors on appelait l'instrument « soufflet à deux vents ».

A cette époque, on fit des soufflets vernis, laqués et peints du plus joli effet. Leur usage était si considérable qu'il amena la création d'un nouveau métier, celui des raccommodeurs de soufflets, dont Bouchardon et Boucher nous ont laissé le souvenir (1).

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il existe un certain nombre de ces soufflets appelés « soufflets-canon » probablement en raison de ce qu'ils étaient formés d'un ancien canon de fusil. Ces soufflets-canons sont tantôt isolés, tantôt ils forment un des côtés de la pincette, ainsi que nous pouvons en voir un bel exemple dans la planche relative aux ustensiles de feu. (Pl. CCCXLIX.)



Soufflet en bois peint et laqué. Travail indo-persan (nos 6 et 7.) — Soufflet en bois de noyer sculpté. Travail italien. XVI<sup>e</sup> siècle (n<sup>o</sup> 5).  
 Soufflet garni de clous en bronze. Epoque Renaissance (n<sup>o</sup> 4). — Soufflets en bois sculpté et polychromé (nos 1 et 3). XVIII<sup>e</sup> siècle.  
 (Musée de Cluny et Collection H.-R. D'Allemagne.)



## VINGT-DEUXIÈME PARTIE

---

### GAUFRIERS ET MOULES A OUBLIES

#### I. — Matières servant à la fabrication des hosties et oublies.

L'histoire des fers à hosties, à oublies et à gaufres, se trouve exposée d'une manière fort intéressante dans les différents opuscules que Mgr Barbier de Montault a consacrés à ces ustensiles, qui sont conservés dans un certain nombre de Musées de la région du sud et de l'ouest de la France. Nous emprunterons donc à ce savant écrivain les renseignements circonstanciés qui composent cet article.

Suivant certains auteurs, c'est entre les années 876 et 1054 que l'usage du pain sans levain a été introduit dans l'église latine, après le schisme de Photius et la séparation des deux églises : l'Eglise romaine et l'Eglise grecque. Suivant d'autres, il fut employé par l'Eglise dès le temps des apôtres qui imitèrent en cela Jésus-Christ, lequel célébra la Cène avec du pain azyme conformément à l'ancienne Loi.

La matière de l'hostie, forme nouvelle de l'«*oblata*» et de l'agape, c'est l'oblée, qui finit par se prononcer oublée, puis oublie. L'assimilation entre l'oublie et l'hostie, consacrée ou non, est indiquée par ce passage de Du Cange : « Il y en a qui méprisent les Eulogies, que nous appelons oblées ou hostie ». Ces Eulogies étaient des offrandes non consacrées, mais qui étaient bénites ; coupées par morceaux et mises dans un vase convenable, elles étaient distribuées, après les messes solennelles, à ceux qui n'avaient pas pu communier. Ces eulogies sont notre pain bénit actuel.

D'après les statuts de Cluny du début du XI<sup>e</sup> siècle, l'oublie se fabriquait dans un fer gravé en y étendant de la farine très fine ou mieux une légère couche de farine : Appelée « nuci ou nieule » par les gens de langue romane, elle portait chez nous le nom d'«*oblée*».

#### II. — Les moules à oublies.

Dès le XI<sup>e</sup> siècle, l'oblée se cuisait entre deux fers, ainsi que le prouve la *Vision d'Eldefonse*, publiée par Mabillon. Après avoir dessiné la double figure de l'hostie qui lui apparut un dimanche de novembre 845, Eldefonse écrit :

Ces deux roues gravées par deux fers appartiennent toujours à un même pain fait entre ces deux fers.

De ce que l'oublie usurpe au Moyen Age le nom de l'hostie, nous pouvons conclure que les offrandes parmi lesquelles cette hostie était choisie, se composaient d'oublies.

Au Moyen Age, il existait un droit d'oublie payé par les vassaux à leur

Seigneur, droit qui était souvent transformé en une petite redevance en argent, mais qui consistait aussi quelquefois en un grand pain, ainsi que le constate une charte de 1262, signalée par Du Cange.

### III. — Rôle de l'oublie dans le drame liturgique.

Les oublies formaient le dimanche, en carême, et les jours de fêtes, un des mets les plus recherchés des monastères et des collèges de chanoines. D'après l'ordre de Cluny, ces jours-là, on ne devait rien manger au réfectoire avant que la lecture ait été commencée et que l'oublie ait été reçue des mains du prêtre.

L'oublie jouait aussi un rôle important dans le drame liturgique. Dans l'église de Rouen, le jour de la Pentecôte, lorsqu'à la messe on entonnait le « *Veni Creator* », les serviteurs du trésorier, placés dans les galeries sous la tour, devant le crucifix et même au-dessous du chœur, autant que possible, jetaient des feuilles de chêne, des nieules et des étoupes enflammées en grande quantité. Au « *Gloria in excelsis* », ils lançaient vers le chœur des petits oiseaux avec des nieules nouées aux pattes et cela sans cesser, jusqu'à la fin de la messe, le temps de l'Evangile excepté. (Voir Du Cange. *Art. Nebulæ*.)

Les étoupes enflammées représentaient le Saint-Esprit descendant sur les apôtres ; les oiseaux, qui étaient quelquefois des colombes, représentaient la troisième personne de la Sainte-Trinité ; les feuilles de chêne remplaçaient les fleurs de diverses couleurs qui signifient les dons de l'Esprit-Saint ; enfin les nieules figuraient la manne tombant dans le désert.

L'église de Rouen conserva jusqu'en plein XVIII<sup>e</sup> siècle la pratique de distribuer le jour de Pâques les agapes représentées par une distribution d'oublies :

Dans toutes les paroisses de Rouen, le jour de Pâques, à la sortie de la messe, on distribue aux fidèles, au milieu ou vers le bas de la Nef des églises, des agapes d'oublies grandes comme deux mains et épaisses environ comme un liard et du vin dans une coupe, avec une serviette pour s'essuyer la bouche après avoir bu. (Moléon. *Voyag. litur.*, p. 421.)

### IV. — Nieules, gaufres et oublies.

Plus lourde que l'oublie était la gaufre ou oublie renforcée qui, dès le XII<sup>e</sup> siècle, se criait avec les nieules dans les rues de Paris. Dans son *Dictionnaire*, Jean de Garlande nous apprend que pendant la nuit les crieurs annonçaient les nieules, les gaufres et les rissoles qu'ils portaient dans des corbeilles recouvertes d'un linge blanc. Leur cri était :

Chaudes oublies renforcées  
Galetes chaudes, eschaudez,

La mode se plut à multiplier les noms d'une pâtisserie tenue en si haute



1



2



3



4



5



6



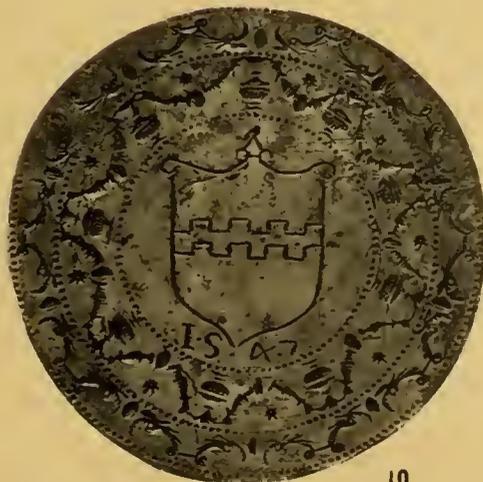
7



8



9



10



11

Fers servant à mouler des hosties, des gaufres ou des oublies. XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. (Collection R. Richebè.)



estime, aussi trouve-t-on mentionnées dans les statuts de Charles VI, « les grandes oublies, les oublies de supplication et les oublies d'estrées ou d'étriers ».

Les gaufres étaient un mets de Carême réservé à la collation en qualité de nourriture légère. Aux fêtes solennelles, où les offices étaient longs et par conséquent plus fatiguants, la coutume avait établi, en matière de compensation, ce qu'on nommait la « potation ». Le pape la faisait à Rome pour sa Cour et les évêques pour leur chapitre. La potation comprenait tout d'abord le vin rouge, claret, épicé et ensuite des dragées ou confitures avec des nieules ou gaufres. C'est à la fabrication de ces gaufres que servaient les gaufriers gravés d'emblèmes religieux. Les gaufriers portant comme ornement principal une croix, étaient très vraisemblablement employés aux fêtes où l'Eglise rappelle le souvenir de la croix douloureuse et rédemptrice, aux deux dimanches de la Passion et des Rameaux ainsi qu'aux deux autres fêtes qui célèbrent la croix : l'Invention, le 3 mai, et l'Exaltation, le 14 septembre.

#### V. — Formes données aux moules à gaufres et à oublies.

Les palettes entre lesquelles se cuit la pâte de froment, présentent trois aspects : le rectangle, le carré et l'ellipse. Le rectangle allongé est la forme la plus commune parce qu'elle est aussi la plus commode pour la gravure et pour le maniement du fer. Le rectangle ne précise pas rigoureusement l'époque, car s'il est médiéval, il est également Renaissance et même moderne.

Le Moyen Age a adopté le carré quand il a voulu doubler le nombre des grandes hosties et les porter ainsi de 2 à 4.

Plus fréquent est le système elliptique qui prévalut à partir du xvii<sup>e</sup> siècle.

L'iconographie est un point de repère plus sûr pour dater l'époque d'un fer à gaufres, car elle se modifie suivant les siècles et sa configuration est très tranchée entre le Moyen Age et l'Ere moderne.

#### VI. — Gravure des moules à hosties.

Les petites hosties offrent cinq empreintes distinctes : les monogrammes, la flagellation, la crucifixion, la Sainte Face et l'Agneau Pascal. Le nom de Jésus est très fréquemment employé sous la forme « IHC et IHS » ; quelquefois ce monogramme se complète de celui du Christ « XPS ».

Sur les grandes hosties, le thème est à peu près le même : Flagellation, Portement de la croix. Crucifixion, Résurrection, Majesté, Agneau pascal, Adoration du Saint-Sacrement, Monogrammes.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, on gravait souvent des gaufriers à l'occasion des mariages ; les gaufres qu'ils produisaient figuraient au repas de noces et à la soirée des

époux. Les gaufriers étaient ensuite conservés à la cuisine pour s'en servir à l'occasion, car les gaufres faisaient partie de l'alimentation de luxe.

Au Musée d'Orléans, on peut voir un fer ayant eu cette destination. Au milieu, un écusson légèrement ogivé porte les deux initiales A B ; il est surmonté d'une couronne de feuillage et de deux cœurs appointés unis par une palme et encadrés par une chaîne. Sur les côtés, deux fleurs de lys à tête feuillagée projettent des branchages disposés en sautoir au-dessus d'espèces d'éventails au pourtour dentelé.

#### VII. — Les fers à hosties et à oublies d'après les Inventaires.

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, on trouve la mention des fers à hosties ou à oublies dans les inventaires :

1227. — Molle ferreum cum qua fiunt ostie. (*Inv. de Saint-Martial de Limoges.*)

1289. — 3 hostiaria vel instrumenta ad faciendum ostias. (*Inv. de l'abbaye de Silvacane. N<sup>o</sup> 47., p. 155.*)

1302. — 2 paires de fers à gaufres, 16 s. (*Inv. de Raoul de Clermont.*)

1322. — Pour 2 paires de fers pour faire oblies et galète. (*Gay. Gloss.*)

1328. — A Jehan l'oublieur, pour une paire de fers à nieulles, 48 s. (*Cptes de l'hôtel de Mahaut, comtesse d'Artois. Arch. du Pas-de-Calais. J.-M. Richard.*)

Parfois les fers devaient être d'un travail soigné, si nous en jugeons par le prix qu'ils étaient payés :

1380. — Béatrix, femme de Galois, obloier, pour 2 fers à faire oublies pour le roy... 12 l. 16 s. p. Thibaut de Puiseux, pannetier, pour uns fers neufs... pour faire gauffres pour le roy, 4 liv. 16 s. p. (*Douet d'Arcq. Cptes de l'hôtel, p. 64.*)

Pour rendre les hosties parfaitement symétriques, on les découpait à l'aide d'un compas ou d'une espèce d'emporte-pièce :

1466. — Pour un compas à rondir le pain à chanter, 4 s. 4 d. (*Cptes de Saint-Sulpice de Fougères.*)

1578. — 4 fers à faire hosties, les fers à compas, pour rondir icelles que sont un compas et platine à ce servant, et 2 rondealux, l'ung pour les grandes hosties et l'autre pour les communes. (*Inv. de la Collégiale de Salins, p. 149.*) (1).

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il existe une très importante collection de moules à hosties, de moules à oublies et de gaufriers. Le plus ancien est ce grand gaufrier qui ne mesure pas moins de 23 centimètres de diamètre et qui représente, sur une de ses palettes, un saint évêque portant la mitre en tête et tenant à la main la crosse ; à droite et à gauche se tiennent deux assistants appuyés chacun sur un bâton : en exergue est une longue inscription que nous n'avons pu déchiffrer et qui porte la date de 1343. Sur la seconde palette est figuré un chevalier monté sur un cheval dont les formes sont traitées à l'imitation des miniatures persanes. Ce chevalier tient en main une sorte de bannière et porte un écu. (Pl. CCCLII.)

Ce gaufrier est le seul type que nous ayons rencontré dans ce genre. Son origine anglaise explique, dans une certaine mesure, l'étrangeté de son décor.

Pour la période des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, on voit un grand nombre de moules à hosties de forme circulaire finement gravés. Il est à remarquer que pour la décoration de ces moules à hosties, on se servait de poinçons d'acier ciselés avec art ; on frappait à l'aide de ces poinçons la palette préalablement portée au rouge et on obtenait ainsi une sorte de gravure dont tous les éléments étaient identiques et dont le prix de revient devait être assez modique.

Parmi les gaufriers de forme rectangulaire, quelques-uns portent le monogramme de Jésus-Christ : J. H. S. Beaucoup des gaufriers portent l'écu de France aux trois fleurs de lis ou des armoiries plus ou moins compliquées. L'un des plus anciens est évidemment le n<sup>o</sup> 1609-1610, qui d'après la forme de la fleur de lis doit remonter au XV<sup>e</sup> siècle. (Pl. CCCLIII.)

**VIII. — La profession de maître oublieur.**

L'artisan qui fabriquait la pâte des nieules, des gaufres et des oublies avait pris le nom d'«oublieur». Dans l'église, l'oublieur était le clerc qui fabriquait les hosties.

Dès le <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, la profession d'oublieur était assez importante à Paris pour être érigée en communauté. Des statuts lui furent donnés en 1397 et en 1406. A cette époque, les oublieurs étaient au nombre de 30 : ils fabriquaient trois sortes d'oublies :

- 1<sup>o</sup> Les grandes oublies ou oublies plates ;
- 2<sup>o</sup> Les oublies de supplication ou gaufres ;
- 3<sup>o</sup> Les oublies nommées d'étriers ou de petit métier.

Nous nous sommes occupé jusqu'à présent des moules et des divers instruments servant à fabriquer les hosties, les oublies ou les gaufres ; il n'est peut-être pas sans intérêt pour les gourmets de leur faire connaître la recette de ces fameuses oublies telle que l'indique le *Thrésor de santé* (Liv. I, p. 34) :

1607. — Pour oublies, fine fleur de farine destrempée en eau, vin, œufs, sucre ou miel. On les fait cuire entre deux fers, mais avant que de les tirer on les plie toutes chaudes sur un baston tout rond ; on peut adjouster quelque levain.

---

**VINGT-TROISIÈME PARTIE**

---

**CHARIOTS A FEU****I. — Ils sont employés pour le chauffage des châteaux et des cathédrales.**

Nos ancêtres étaient des gens plus frileux qu'on ne le croit généralement, et pour combattre le froid, ils avaient inventé des appareils qui, pour être assez rudimentaires, n'en étaient pas moins fort pratiques. Ainsi tous ceux qui se sont un peu occupés d'archéologie romaine savent parfaitement que les conquérants du monde connaissaient le moyen d'établir, à la partie inférieure des maisons d'habitation, des espèces de calorifères munis de conduits allant porter, dans les différentes pièces de l'édifice, une douce chaleur.

Il ne semble pas, cependant, que cet essai primitif de chauffage central ait été pratiqué pendant le Moyen Age. A cette époque, on s'entendait à

faire des cheminées monumentales, comme celle, par exemple, du Palais de Justice de Poitiers, dans laquelle on pouvait brûler des arbres entiers. Malheureusement ces cheminées étaient en contact direct avec l'air extérieur par d'énormes corps destinés au tirage et, par les temps rigoureux, ils déversaient dans l'intérieur de la pièce des douches d'air glacé susceptibles de contrebalancer la bonne chaleur qui s'échappait du foyer.

Pour arriver à rendre habitables certaines grandes pièces, on avait recours soit à des braseros fixes, comme l'ont fait les Espagnols jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, soit à des braseros mobiles nommés chariots à feu. Quoiqu'il existe encore des appareils de ce genre remontant au haut Moyen Age, ce n'est qu'au XV<sup>e</sup> siècle qu'on trouve la mention des chariots à feu :

1416. — A Jehan Lenatier pour le louage d'un chariot de fer pour 8 jours avecques le portage et reportage, auquel a esté fait feu de charbon, pour eschauffer le galeries de l'ostel de St-Pol, 36 s. (*Cptes des Menus Plaisirs de la Reine*, f<sup>o</sup> 382.)

1428. — Un ehariot de fer à 4 roes, à mectre du feu de charbon. (*Inv. de la Bastille*, p. 329.)

1462. — Ung chariot de fer à 4 roes, pour soy chauffer au cõmmun de l'église. (*Inv. de l'église Saint-Paul d'Orléans*, p. 105.)

Jusqu'au cœur du XVII<sup>e</sup> siècle, on s'est servi de ce genre de poêle mobile pour chauffer les églises :

1648. — 2 grands chariots de fer qui servent dans le chœur pour y faire du feu. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f<sup>o</sup> 16, v<sup>o</sup>.)

A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, nous rencontrons un chariot à feu employé à un usage de cuisine.

Un jour de grande fête, il y avoit près du revestiaire, de bon feu dans un chariot à grille ; et un quarteire y faisoit griller du boudin durant matines. (*Moyen de parvenir, attribué à Bérolde de Verville*, p. 234.)

Il existe encore dans la cathédrale de Narbonne un de ces chariots à feu qui remonte au XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle, si nous en jugeons par quelques petits anneaux en fer formé de rinceaux étampés qu'on voit encore sur les côtés ; les montants d'angle sont terminés par des têtes de dragons portant un anneau. Ce meuble tout entier, de forme carrée, mesure 76 centimètres de côté sur 30 centimètres de hauteur ; il est monté sur des roulettes pleines, enchâssées dans l'extrémité inférieure des montants d'angle.

## II. — Braseros fixes du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle.

Le brasero fixe était connu chez nous dès le XIV<sup>e</sup> siècle. Furetière le définit ainsi :

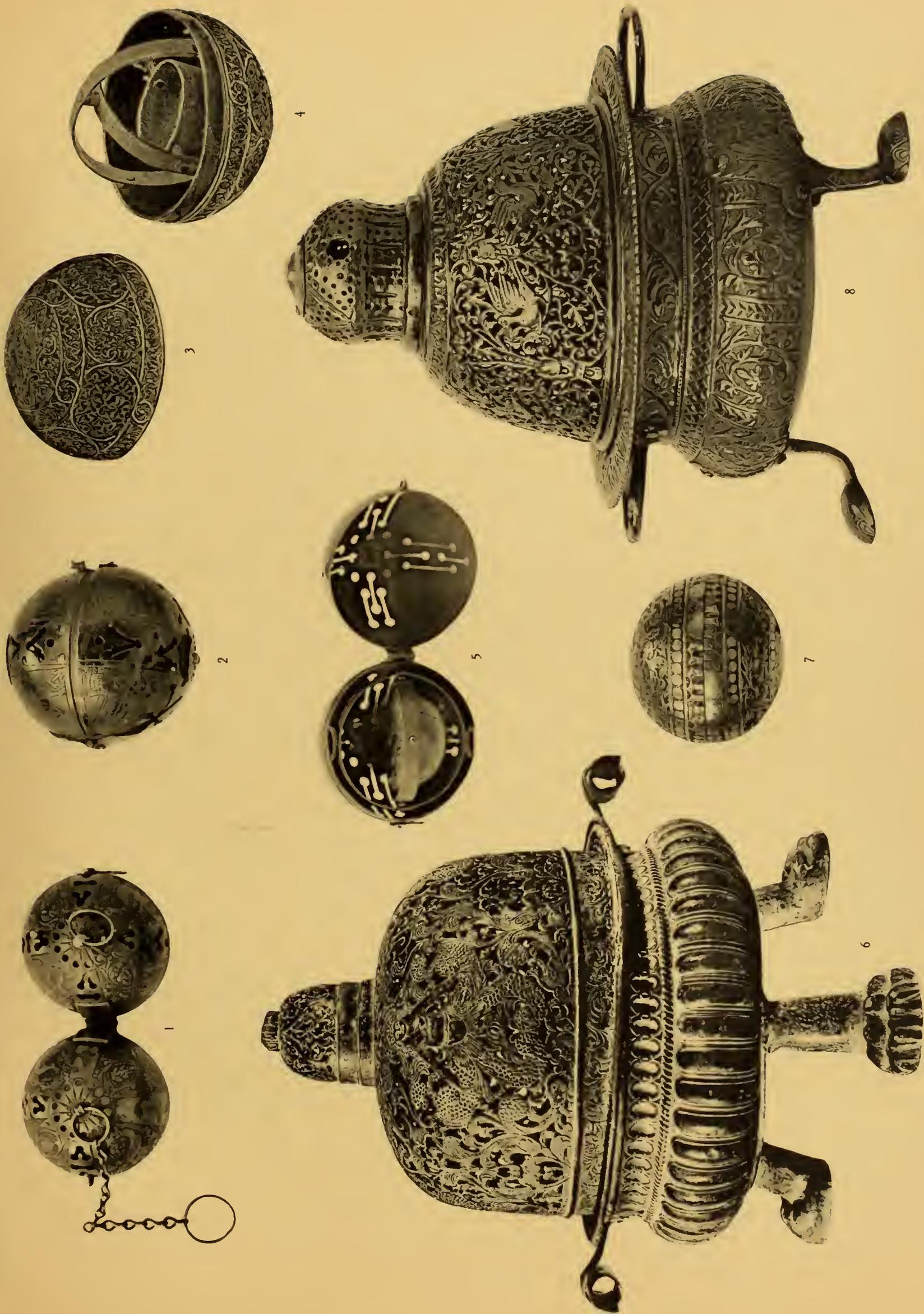
Un vaisseau large et plat, où on met de la braise pour échauffer une chambre. Chez les Grands, il y a d'amples brasiers d'argent.

Au XV<sup>e</sup> siècle, François Villon dans sa ballade, le *Contredit du Franc Gontier*, signale l'emploi du brasero chez les moines :



Brasero monumental en fer forgé et repoussé. Travail italien. xvi<sup>e</sup> siècle.  
(Musée civique Correr à Venise.)





Braseros en cuivre repoussé et escalfailles ou chauffe-mains en cuivre ciselé, gravé et incrusté d'argent. XVII<sup>e</sup> siècle. (Collection Albert Figdor et Pinacothèque de Trévise (Italie).



Sur mol duvet assis un gras chanoine  
Lez un brasier en chambre bien nattée...

A cette époque, le brasero était formé par un vaste récipient en fer forgé ou en cuivre qui était le plus souvent posé sur un trépied. On en rencontre la mention dans les comptes de Louis XI.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, on se montra moins friand de ce mode de chauffage qui était des plus malsain et avait occasionné plusieurs asphyxies. (*Journal de Pierre de l'Estoile*. T. VII, p. 176 et *Muse historique de Loret*, janvier 1654.)

Cependant la défaveur du brasero ne fut pas de longue durée, car dès l'époque de la régence d'Anne d'Autriche, on le retrouve en usage. A l'arrivée en France de Marie-Thérèse, le brasero, fort répandu en Espagne, fut de nouveau à la mode chez nous et on le voit figurer dans presque tous les inventaires des seigneurs de la Cour Louis XIV.

La plupart des braseros qu'on pouvait rencontrer à la Cour et chez les Grands, étaient en métal précieux. Bussy Rabutin parlant d'une loterie tirée chez Mme d'Olonne, nous apprend que « le prince de Marsillac y eut le plus gros lot qui étoit un brasier d'argent ».

Dans les *Inventaires des meubles de la Couronne* dressés sous Louis XIV, on rencontre huit braseros, tous en argent. La plupart sont ciselés à gros godrons et possèdent des anses sur les côtés; quelques-uns sont décorés de festons, de masques et de feuillages, les autres portent les armoiries ou le chiffre du Roi et de la Reine. Les pieds sont en forme de boule, de dragons ou de griffons.

Le brasero faisait partie des accessoires qu'on envoyait en présent et nous voyons, dans les *Comptes royaux*, que le grand roi en adressa un à douze branches, en argent ciselé, à la Reine de Pologne en 1676.

L'ordonnance du mois de novembre 1689, par laquelle Louis XIV interdisait « à tous orfèvres et ouvriers de fabriquer, exposer et vendre des objets en métal précieux », fut funeste au brasero, car ne pouvant plus être un ornement coûteux, il n'avait plus sa place marquée dans les intérieurs somptueux de l'époque; on en confectionna alors de plus simples qui répondaient au besoin impérieux de chauffer les vastes intérieurs où vivaient nos aïeux. Les larges cheminées qu'on trouve encore en place dans bien des châteaux — déversaient, par leur conduit intérieur, de véritables douches d'air froid — tandis que la chaleur très douce du brasero se répandait intégralement dans l'atmosphère de la pièce qu'il avait mission de réchauffer (1).

---

(1) Les petits meubles qu'on rencontre dans la plupart des Musées et dont le Musée Le Secq des Tournelles possède une si remarquable collection, peuvent être considérés, pour la plus grande partie du moins, comme étant des cassolettes destinées à brûler des parfums. Certains de ces petits appareils, qui mesurent 10 à 12 centimètres de diamètre, pouvaient servir à tiédir légèrement l'air des cabinets de toilette. (Pl. CCCXLV.)

## VINGT-QUATRIÈME PARTIE

---

### CHAUFFERETTES

#### I. — Les escauffailles à main en forme de boule ou de pomme.

Les chaufferettes, chauffe-mains ou chauffe-pieds, ont été construits de façons bien différentes. Quelquefois c'est un petit réchaud dans lequel la braise se consume sur un lit de cendres ; d'autres fois, ce sont des récipients en forme de pomme destinés à contenir de l'eau chaude ou une boule de métal portée à une certaine température.

C'est à cette dernière catégorie qu'appartiennent les chauffe-mains employés par les prêtres du Moyen Age pendant la célébration de la messe, en hiver, pour prévenir l'engourdissement des doigts. Villars de Honnecourt (pl. 16), nous a laissé une relation sur la manière de faire ces appareils :

V. 1248. — Se vos voleis faire 1 escauffaile de mains, vos fereis ausi come une pume de keuvre de ij moitiés clozeice. Par dedans le pume de keuvre, doit avoir vj cercles de keuvre ; cascuns des cercles a ij toreillons et ens, en mi lieu, doit estre une paelete à ij toreillons. Li torillon doivent estre cangiet en tel manière que li paelete al fu demeuret adès droite ; car li uns des toreillons porte l'autre ; et se vous le faites à droit si comme li letre de vos devize et li portraiture, torner le poes quel part que vos voleis ; ja li fus ne s'espandera. Cis engiens est bons à vesque. Hardie-ment puet estre à grant messe, car ja tant com il tiegne cest engiens entre ses mains, froides nes ara, tant com fus puist durer. En cest engieng n'a plus.

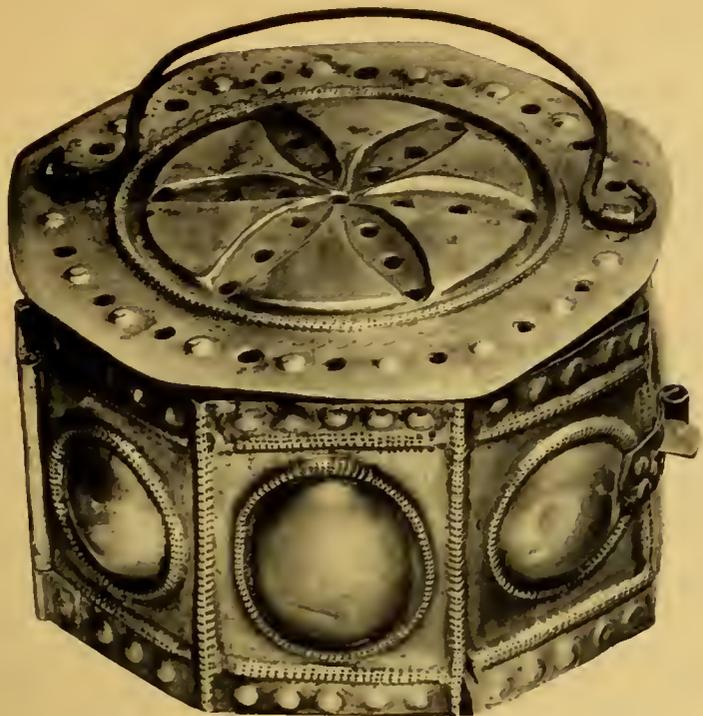
Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, cette boule de métal était formée de deux coquilles dans l'une desquelles un certain nombre de cercles munis de tourillons opposés pivotaient autour d'une capsule centrale que le jeu de ces cercles maintenait constamment dans la position horizontale. A l'intérieur de la capsule centrale, on plaçait une bille de fer ou de cuivre rougie au feu dont le rayonnement entretenait une certaine chaleur dans la calotte extérieure de la boule.

Outre ces sphères, il existait des chauffe-mains d'autel de même forme qui étaient munis de pieds.

1564. — Ung chauffe-mains rond ayant 4 pieds. (*Inv. du Puymolinier*, f<sup>o</sup> 159, v<sup>o</sup>.)

#### II. — Chaufferette à eau chaude montée sur pieds.

C'était certainement une chaufferette à eau chaude, que cet appareil dont on trouve la mention dans l'*Inventaire de Louis d'Anjou* en 1360 :



1



2



3



4



5

*Clichés en Phototypie L. Oyon Paris.*

Chaufferettes en cuivre jaune repoussé et gravé. Travail flamand. XVIII<sup>e</sup> siècle. — Marmite tripode en bronze tourné. — Mortier décoré de contreforts représentant « l'homme sauvage ». Fonte de fer. XV<sup>e</sup> siècle. (Collections R. Richebé et H.-R. D'Allemagne.)



Une chauffète toute blanche, sur 3 pates à longues jambes, et y a un biberon qui part du ventre tout plains, et de l'autre par une anse tout plain sans couvercle, et poise 2 m. 1 o. — 5 autres semblables. (N<sup>o</sup> 681.)

Ces chaufferettes étaient souvent d'un travail remarquable et dans le même document, on en relève de plusieurs formes :

Une chauffète d'argent, dorée et ciselée et est à VI costés, dont il y en a III où il y a en chacun VII testes de lyon enlevées et est le biberons (le goulot) de la teste d'un serpent ; et a sur le fretel du couvercle un esmail à III querrés et en chacun a un petit ymage fait sur le plat. Et poise VI marcs VI onces.

Une grant chaffette quarrée dont le biberon est de la teste d'une serpent, et sur le couvèle a un esmail où sont les armes de Arragon et de Castille, esquartelez en une losenge et environ la dite losenge a VI bestelettes et est l'ance sizelée à menu ouvrage. Et poise V marcs III onces XII deniers.

Venise semble avoir eu la spécialité de fabriquer en grand nombre ces appareils qui étaient décorés de gravures et de ciselures incrustées d'argent, à l'imitation des cuivres de Mésopotamie.

La chaufferette fut employée à de multiples usages et quelquefois on la rencontre adaptée aux besoins de la toilette :

1398. — Fait et forgié une chaufferette d'argent blanc appelée sert de l'eau, de l'hostel du roy N. S. signée sur le couvercle à un escu à 3 fleurs de liz haichiez, pes. 9 m. 3 o. 5 esc. (*Cpte roy. de Ch. Poupart*, f<sup>o</sup> 10.)

1416. — N<sup>o</sup> 916. — Un très petit bassin avecques le chauffette d'argent doré, 10 s. t. (*Inv. du duc de Berry*.)

Les chaufferettes à pieds, telles que nous les connaissons aujourd'hui, étaient richement décorées et portaient quelquefois les armoiries ou les monogrammes de leur propriétaire. Elles étaient généralement en cuivre repercé et repoussé.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, ces chaufferettes faisaient l'objet d'un très grand commerce ; les unes étaient toujours façonnées en forme de boule, d'autres, celles qu'on emportait à la messe affectaient la forme d'un livre relié, enfin quelques-unes consistaient en une sorte de petite terrine à anse et en terre vernissée (1).

La première mention qu'on rencontre d'une chaufferette pour les pieds a été relevée par M. Havard dans l'*Inventaire du château de Turenne* ou elle est ainsi désignée : « Plus ung chauffe-pieds pour Madame ».

L'idée de tenir les pieds chauds a toujours préoccupé nos aïeux : au commencement du xix<sup>e</sup> siècle, un industriel, né malin, avait inventé des étriers munis de petites lampes à huile permettant d'éclairer la route et de procurer en même temps une douce chaleur aux extrémités du cavalier qui avait utilisé cet ingénieux système.

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, on peut voir deux jolies chaufferettes de forme contournée munies d'une poignée métallique recouverte d'une armature en bois tourné. Ces meubles sont du travail des Pays-Bas. (Pl. CCCXLVII.)

## VINGT-CINQUIÈME PARTIE

### BASSINOIRES

#### I. — Les buccines d'airain à air chaud.

La plus ancienne mention que nous ayons rencontrée d'un appareil à chauffer les lits se trouve dans les *Chroniques* de Froissart. Mais il semble que cet appareil n'avait rien de commun avec celui que nous connaissons. C'était une sorte de long cornet au moyen duquel on envoyait de l'air chaud dans le lit, pour lui donner une douce température :

1388. — Et avoit-on d'usage que, pour le réchauffer en son lit (Charles le Mauvais) et le faire suer, on bautoit une buccine d'airain et lui souffloit-on air volant. (Froissart. *Chroniques*. L. 3, ch. 96.)

#### II. — Bassinoires d'argent et de cuivre aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

Ce n'est qu'au xv<sup>e</sup> siècle qu'on rencontre dans les inventaires la mention de la bassinoire. A l'époque où le chauffage des vastes chambres était des plus rudimentaire, cet appareil rendait à nos aïeux les plus signalés services. Ces bassinoires étaient généralement des pièces de cuivre ou d'argent munies d'un couvercle repercé à jour afin de laisser la chaleur se diffuser entre les draps du lit :

1454. — Jaquin Lelong, maignant suivant la Cour, pour une bacinouère d'arin à baciner litz et une paelle d'arain à faire empoix pour le service de lad. dame (la reine), 60 s. 6 d. (1<sup>er</sup> compte, de J. Bochetel. *Argenterie de la reine*, f<sup>o</sup> 108.)

Le roi Louis XI possédait aussi une bassinoire, de même que René II, duc d'Anjou.

1480. — Pour une bassinoelle pour bassiner le lit dud. Sgr. (Louis XI), 30 s. t. (Douet d'Arcq. *Comptes de l'hôtel des rois de France*, p. 387.)

Au xv<sup>e</sup> siècle, pour chauffer les lits, on se servait aussi d'autres appareils qu'il est assez difficile de se représenter d'une manière exacte.

1490. — 4 aulnes de rolleau pour doubler ung estuy de cuir servant à mettre et porter un grand aiz de boys servant à réchauffer le lit dud. Sgr. (le roi), 40 s. t. (9<sup>e</sup> compte roy. de P. Brinconnet, f<sup>o</sup> 12, v<sup>o</sup>.)

1544. — Une platte de boys à bassigner et chauffer licet. (*Inv. du duc de Lorraine, à Nancy*, f<sup>o</sup> 204, v<sup>o</sup>.)

1563. — 4 aulnes de grosse toile pour envelopper la planche que on chauffe



1



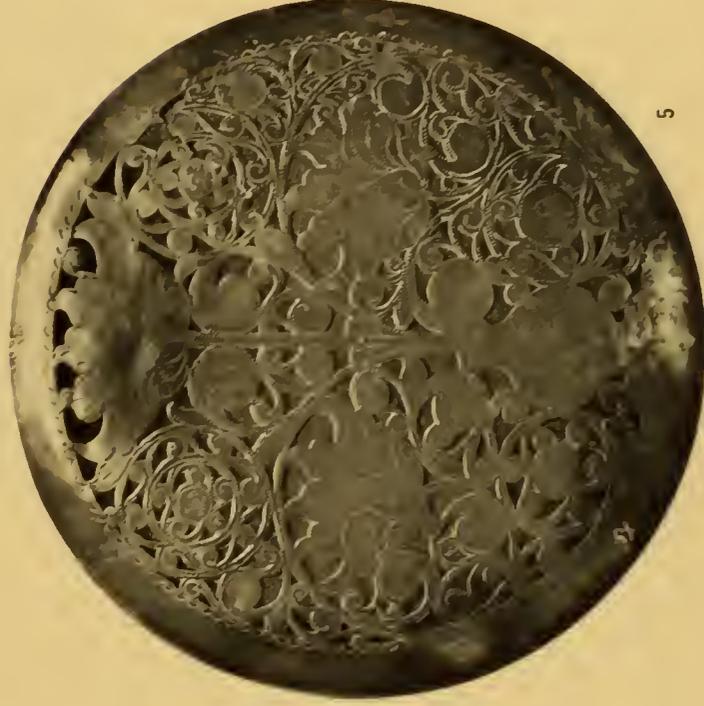
2



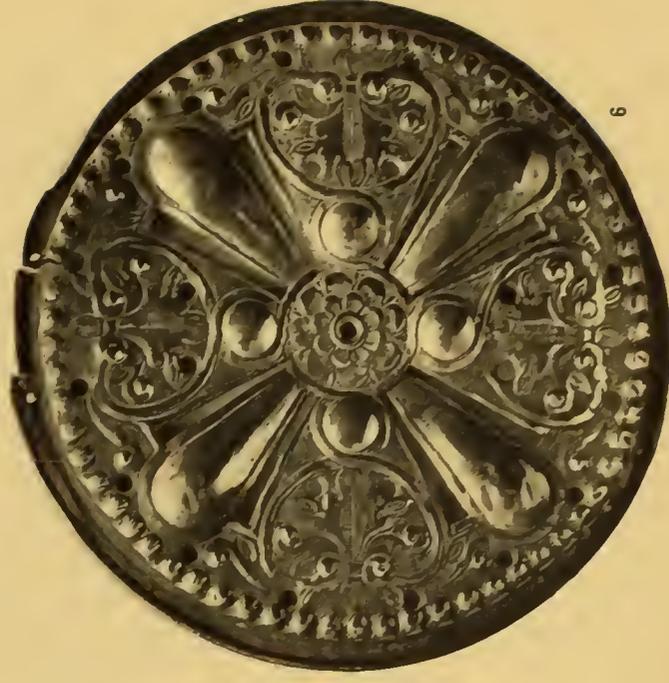
3



4



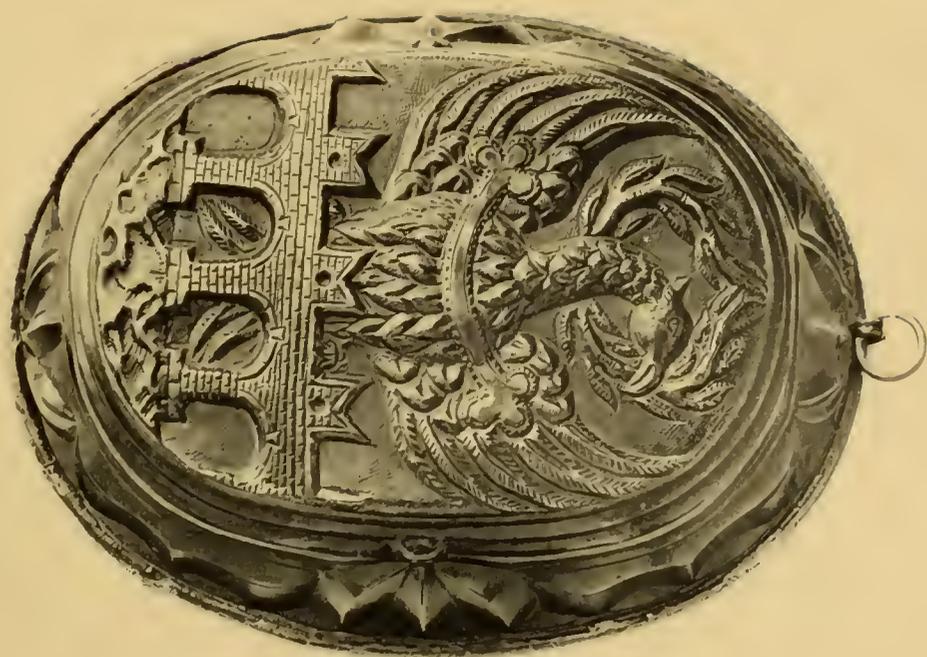
5



6

Applique de lumière à décor feuillagé. Cuivre jaune repoussé.  
Convercles de bassinoires en cuivre jaune ou rouge repoussé. Travail flamand, XVIII<sup>e</sup> siècle.  
(Collection R. Kiehebé.)





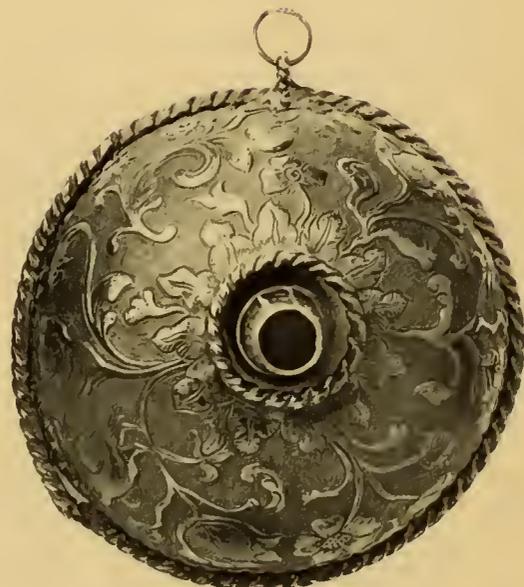
1



2



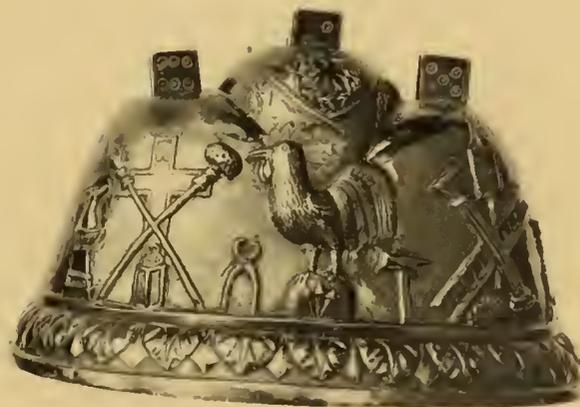
5



3



4



6

Bassinoire, bouteille, entonnoir, moules à pâte et pied de calvaire en cuivre rouge repousse. XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.  
(Collection Albert Figdor.)



au lit de la royne, et pour servir d'enveloppe pour les soulliers et vaisselle. (*Ino. de Marie Stuart*, p. 142.)

Cette planche devait être chauffée en la présentant à la flamme d'un feu de cheminée et elle était ensuite recouverte d'une toile ou d'un morceau de cuir pour éviter de maculer les draps.

### III. — Une poésie de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle sur les bassinoires.

Dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la bassinoire était si répandue qu'elle inspira la verve des poètes faiseurs d'énigmes et Pierre Delarivey, à la suite de sa traduction des *Nuits de Straparole*, nous a laissé cette poésie, qui nous donne une idée de l'appareil alors en usage :

Je suis gros, bien poly et de bonne rondeur ;  
J'ay des yeux assez grands, et si je ne voy goutte,  
Toujours la gayeté me suit où je me boutte  
Et les dames souvent désirent ma faveur.

Quand je suis gaillard et bouillant de chaleur,  
Et qu'à mon premier feu, nouveau feu on adjouste  
Entre deux choses blancs dans une noire voulte,  
On me met à tous coups pour dompter ma fureur.

Là par le prompt effort de ma puissance royde  
Tous les plus morfondus et de nature froyde,  
J'eschauffe tellement qu'enfin j'en refroidy.

### IV. — Bassinoires en métal précieux.

C'est au XVI<sup>e</sup> siècle qu'on trouve les premières bassinoires en argent :

1501. — Deux pages tenant 2 torches portèrent... le linge avec les réchauffouers du lit, bassinoires et autres choses servans à lad. chambre, le tout d'argent. (*Réception à Blois de l'archiduchesse d'Autriche. Cérém. franç.* T. 11, p. 734.)

1557. — Pour une bassinoire d'argent poissant 6 m. 5 o..., 132 l. 10 s. Pour le manche de lad. bassinoire tourné en bouys en façon de colonne, 20 s. (*Cpte roy. de Julian de Bouville*, f<sup>o</sup> 4.)

Le XVII<sup>e</sup> siècle fut, par excellence, le siècle de la bassinoire. Celle dont les valets de chambre de Louis XIV se servaient pour réchauffer le lit du roi, était d'argent « percée à jour de plusieurs fleurs de lis et des armes du roi au milieu ». Louis XIV possédait en outre 9 autres bassinoires qui pesaient ensemble 81 marcs d'argent.

Toutes les bassinoires n'étaient cependant pas en argent, au XVIII<sup>e</sup> siècle, et les dinandiers en établissaient de fort jolies en laiton ou en cuivre rouge. C'est de cette matière qu'étaient les bassinoires de Mignard, de Molière et de Claudine-Bouzonnet Stella.

Les bassinoires d'argent ont disparu au moment des lois somptuaires, à la suite desquelles furent fondues toutes les belles pièces composant la

vaisselle plate dont s'enorgueillissaient les seigneurs de la Cour aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles (1).

**V. — Bassinoires anglaises à eau chaude.**

En 1770, le sieur Granchez, propriétaire du magasin du Petit Dunkerque, mit à la mode les bassinoires anglaises, dont il fit vanter les avantages dans le *Mercure de France* du mois de février :

Cette bassinoire, disait-il, reçoit la chaleur de l'eau chaude qu'elle contient ; elle est fermée hermétiquement et n'est, par conséquent, point sujette à laisser dans le lit aucune impression de moiteur. Sa chaleur se conserve plus longtemps et peut ainsi servir pour plusieurs lits.

Cette bassinoire se vendait 24 livres « y compris le chevalet, l'entonnoir et le manche ».

On reconnut bientôt les avantages de ce nouvel appareil qui peu à peu prit la place des belles bassinoires des temps passés.

---

## VINGT-SIXIÈME PARTIE

---

### RÉCHAUDS

**I. — Leur définition.**

Il est assez difficile de différencier les réchauds des braseros, car il n'y a, entre ces deux ustensiles, qu'une différence de taille dont l'appréciation, surtout quand il s'agit d'articles d'inventaires, est difficile à déterminer. Savary des Bruslons a donné du réchaud la définition suivante :

Ustensile de ménage qui sert à mettre du feu pour cuire ou réchauffer les choses refroidies. On en fait de fer, de cuivre et quelquefois d'argent. Les deux premières sortes sont du métier de chaudronnier, la dernière de celui d'orfèvre.

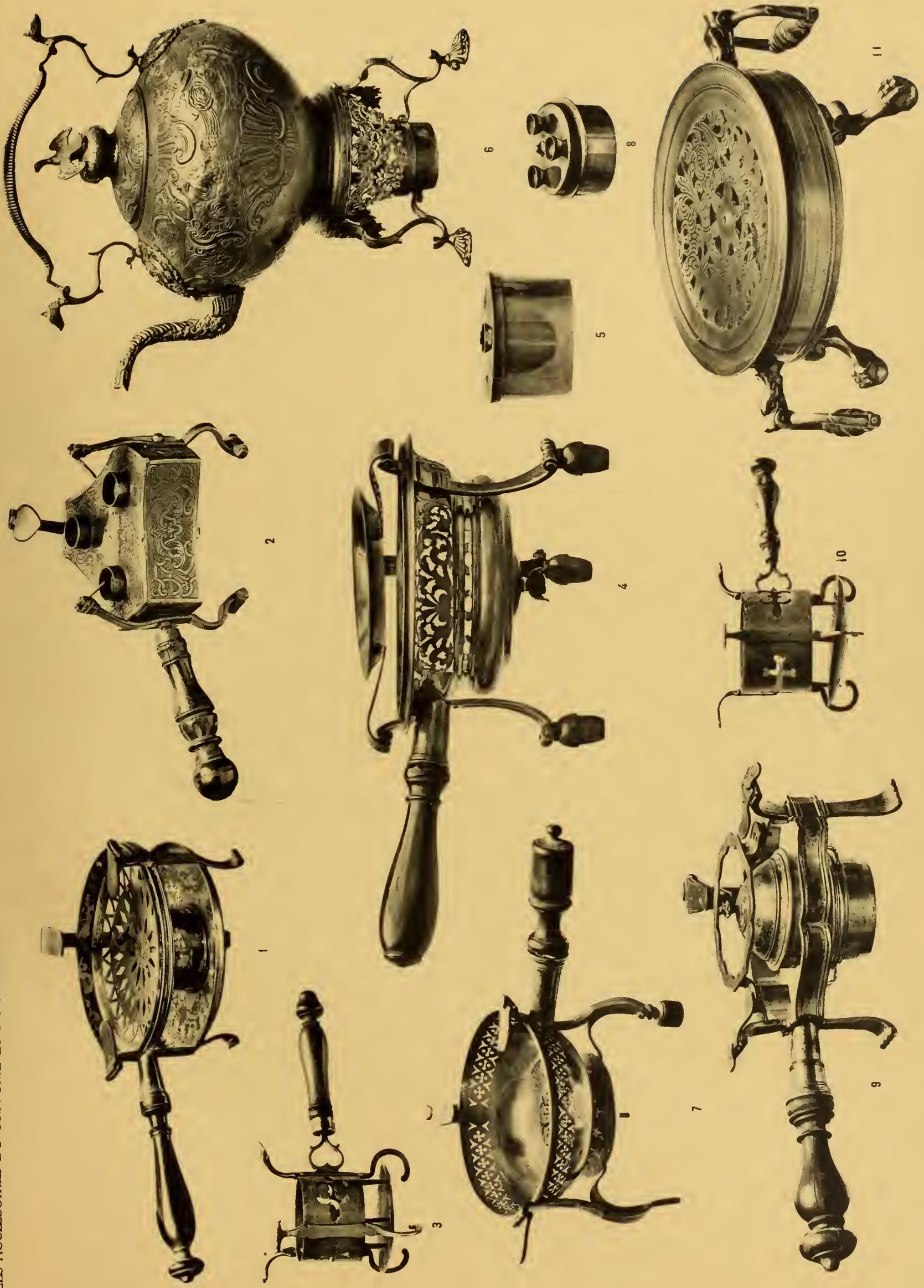
**II. — Les « chauffoirs », chaufferettes ou réchauds  
du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle.**

Au xiv<sup>e</sup> siècle, le réchaud était dénommé « chauffoir ou chauffouer ».

1385. — Une chauffoire d'argent blanc à trois piez aus armes Mgr le Dauphin sur le couvercle, pesant V m. et demi. (*Argenterie réclamée par la Couronne aux héritiers de Louis I<sup>er</sup> d'Anjou.*)

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il y a deux jolis spécimens de bassinoires munies de manche en fer creux. Les couvercles découpés à jour sont agréablement ciselés et repoussés. L'une d'elles (n<sup>o</sup> 5838) porte au centre des armoiries surmontées d'une couronne de marquis. (Pl. CCCXLVII.)



Réchauds à esprit-de-vin. Samovar et dessous de plat chauffant. Fer, argent, cuivre repoussé et doré et cuivre fondu. XVIII<sup>e</sup> siècle.  
 (Collections Doisteau et H.-R. D'Allemagne.)



Au début du xvi<sup>e</sup> siècle, on leur donna même le nom de chaufferettes :

1514. — Une chaufferecte à crénaux et ung pillier à chapiteau, poisant 7 m. 4 o. (*Inv. de Charlotte d'Albret.*)

C'est à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle qu'on trouve cet appareil désigné sous le nom de réchaud :

1598. — ...Deux réchaux d'argent, avecques leur manche d'ébène. (*Remise au due d'Epemon des meubles provenant des frères de Foix-Candalle.*)

1599. — Un réchault d'argent tout blanc poisant 3 m. 6 o. 6 g. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées.*)

En dehors de ces réchauds en métal précieux, il s'en faisait en fer et en cuivre :

1625. — Deux reschaulx en cuivre prisés ensemble 16 s. (*Inv. de Marie Criquet, femme de Pierre Croizet, avocat au Parlement de Paris.*)

1632. — Dans une bouge (coffre de voyage), ung soufflet, un réchaud de fer, un cerceau, etc. (*Inv. de Claudine Tardif, épouse de Jacques Bersonnier, tailleur à Paris.*)

Les réchauds en fer étaient un article de vente courante au xvii<sup>e</sup> siècle et leur prix devait être des plus modérés, puisque la *Subvention générale du vingtième sur les marchandises entrant en France*, édictée en 1641, fixait l'estimation des « réchaux et échauffettes de fer » à 5 livres le cent pesant.

Dans son *Dictionnaire*, Richelet parle ainsi du réchaud :

Le bon réchaut est fait de fer de cuirasse et composé d'un corps, de trois piez d'une grille, d'un fond, d'une fourchette et d'un manche.

### III. — Réchauds à esprit-de-vin et cassolettes brûle-parfums.

Jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, on brûlait dans ces réchauds des morceaux de braise ou de charbon de bois ; mais à cette époque, on substitua à ce combustible dangereux, l'esprit-de-vin :

Deux réchauds à esprit-de-vin, sur les piedz desquels est cizelé de relief trois testes de vieillard, pezant avec leurs chaisnes et pinsettes 16 m. 5 o. 6 g. (*Inv. général des meubles de la Couronne. Etat du 22 avril 1697.*)

Nous ne pouvons terminer cet article sans parler des petits réchauds-cassolettes qui servaient à évaporer soit des parfums liquides, soit des pastilles de Chypre ou de l'encens. Ils furent en grand honneur au xviii<sup>e</sup> siècle et dans le *Livre-Journal* de Lazare Duvaux, nous constatons que Mme de Pompadour n'hésitait pas à payer 1.257 livres à son marchand favori, pour « trois colonnes d'argent et réchauds formant des cassolettes sur une terrasse dorée d'or moulu, ornée de branchages de lierre et ceps de vigne, avec une couronne et médaillon en fleurs d'argent rempli d'un chiffre (1754) » (1).

(1) Le collection Le Secq des Tournelles possède plusieurs petits réchauds, mais c'est plutôt comme cassolettes qu'ils devaient être utilisés. (Pl. CCCXLV.)

## VINGT-SEPTIÈME PARTIE

### MORTIERS

#### I. — Ils forment l'accessoire indispensable d'une cuisine au Moyen Age.

Le mortier a été, depuis le haut Moyen Age jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, le plus indispensable des ustensiles et accessoires de la cuisine, car nos ancêtres, qui ne détestaient pas une certaine complication dans la préparation des mets paraissant sur leur table, utilisaient un grand nombre de produits finement pilés. Tous les condiments passaient impitoyablement au mortier avant de prendre part à la cuisson des viandes : verjus, moutarde, muscade, oignons et surtout l'ail, qui était considéré comme un aliment à la fois fort agréable et un excellent préservatif contre les maladies. Toutes les céréales et légumes susceptibles de donner une espèce de farine passaient sous le pilon. C'est ce qu'on peut déduire de ces quelques vers tirés du *Livre des mestiers* par le maître d'école de Bruges (XIV<sup>e</sup> siècle) :

Et pour faire vos sausses  
 Vous faut un mortier,  
 Un pestel et une pilette  
 Pour piler vos pois.

Scappi dans son curieux livre sur l'art de la cuisine montre le mortier occupant la place d'honneur dans la cuisine du pape Pie V (1).

Toutes les matières ont été employées pour la fabrication des mortiers, on en a fait en fer fondu, en argent, en marbre, en terre cuite et quelquefois en faïence : nous n'avons jamais rencontré de mortier en fer plein forgé ; seuls les pilons ont été exécutés de cette façon (2).

#### II. — Les mortiers en bronze ; leur décoration.

Les mortiers en bronze sont extrêmement communs et on en trouve

(1) Musée Le Secq des Tournelles. Pl. CCCXXXVII.

(2) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il y a deux beaux spécimens de mortiers en fonte qui remontent au XV<sup>e</sup> siècle : nous avons reproduit l'un d'eux. (Pl. CCCXLII.) Il est accompagné d'un pilon en fer forgé et torsadé d'un fort joli effet.

Nous possédons nous-même un très curieux mortier en fonte du commencement du XV<sup>e</sup> siècle, sur les côtés duquel sont fixés des contreforts en forme d'homme sauvage, représentation fort commune dans toutes les sculptures de cette époque.



Mortiers en bronze fondu et ciselé. Travail français, allemand et persan. Du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle.  
 (Collection H.-R. D'Allemagne.)

*Clésées. Prot. vis. L. Darr. Paris*



fréquemment encore aujourd'hui dans le commerce. Beaucoup sont d'un travail italien ou espagnol et inspirés de la décoration empruntée à ces pays.

Les mortiers sont souvent décorés, sur leur bordure supérieure, d'une inscription indiquant soit le nom du fondeur soit le nom de son premier propriétaire ; on y voit également quelquefois des armoiries, des fleurs de lis, des bas reliefs, en un mot toute la technique utilisée par les fondeurs de cloches pour la décoration des pièces moulées qui sortaient de leurs ateliers.

On peut dire que la décoration des mortiers s'est conformée au style en usage au moment où ils ont été fabriqués. Du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, on rencontre sur leur panse des fenestrages, des rinceaux fleuris, des lobes. A l'époque de la Renaissance, ce sont des médaillons, des inscriptions ou des bas reliefs ; enfin au XVII<sup>e</sup> siècle, toute la décoration antérieure fait place à de larges moulures qui enlèvent au mortier toute son élégance.

Dans les inventaires, on rencontre de nombreux mortiers, dont souvent le prix était très élevé :

1313. — Un petit mortier de cuivre à espices, ou pris de XL sols. (*Inv. de la comtesse Mahaut d'Artois.*)

1328. — 1 mortier et un pesteil à battre espices.

Item, III mortiers, III pestiaus, II penniers et ung coffre, XX sols paris. (*Inv. de la cuisine de Clémence de Hongrie.*)

1380. — Ung mortier d'argent à couvescle, vére et taillé, le couvescle à fleurs de lys et a ou couvescle ung anelet d'argent blanc. (*Inv. de Charles V.*)

1415. — Jehan le Mortelier pour cinq mortiers de pierre achetez de lui pour le dit office de cuisine et de sausserie, 14 s. chacun. (*Cptes royaux*, f<sup>o</sup> 45.)

1431. — Et le broies en un mortier fuzille, tel que les apoticaire ont cilz de cuivre, les trois pars et la quarte partie d'estaing ou de plomb. (*Traité de Jehan le Bègue*. Bibl. nat. Ms Lat. 6741, f<sup>o</sup> 95, v<sup>o</sup>.) (*Gay. Gloss.*)

1442. — Un mortuy de métal, ab son pilon en fer. (*Inv. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André de Bordeaux.*)

### III. — Les mortiers chez les pharmaciens.

Le mortier est à peu près banni maintenant de toutes les cuisines. Chez les pharmaciens apothicaires, le mortier a toujours été considéré comme l'enseigne parlante de la maison. Souhaitons que la plupart des mortiers de bronze n'aient pas une origine aussi étrange que celle dont il est fait mention dans la *Correspondance secrète* de Métra (T. V, p. 354) :

On nous écrit de Marseille, lit-on, qu'un homme qui avoit passé sa vie et dépensé une bonne partie de sa fortune à rassembler une riche collection de médailles, vient de laisser sa succession à un frère apothicaire fort ignare. Celui-ci regardant comme fort mal employé le métal qui formoit cette collection, a imaginé d'en tirer un parti plus avantageux. Il l'a fait fondre et il en est résulté un superbe mortier, qui décore la boutique d'une manière très agréable.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'usage des mortiers n'était pas encore complè-

tement abandonné, puisque nous les voyons figurer en bonne place à l'Exposition des produits de l'Industrie française qui avait été organisée au Palais du Louvre en 1823. L'industriel qui présentait ces ustensiles était un sieur Meutzer, demeurant rue Saint-Victor, n° 44, à Paris : il avait exposé six mortiers de sa fabrication (1).

---

## VINGT-HUITIÈME PARTIE

---

### FERS A REPASSER

#### I. — Leur emploi dans l'antiquité et dans les pays orientaux.

Dès la période Sassanide, on trouve des représentations sculptées qui impliquent l'emploi du fer à repasser. En effet, on voit les élégants de l'époque vêtus d'un costume, probablement d'étoffe légère ou de mousseline, qui est plissé à tout petits plis, dont les artistes contemporains ont même exagéré la raideur.

En France, l'habitude de porter des vêtements plissés remonte au XII<sup>e</sup> siècle, et les statues qui ornent le porche de N.-D. de Chartres présentent des figures vêtues de longs vêtements finement ajustés ; on ne pouvait certainement arriver à ce résultat qu'à l'aide d'un fer qui marquait définitivement le pli une fois donné.

Il reste à savoir maintenant si les anciens se servaient du fer en métal qu'ils portaient à une haute température ou si, comme les Persans et les Indiens, ils n'employaient pas des lissoirs en bois dur ou en autre matière ne pouvant être utilisés qu'à froid.

#### II. — Lissoirs.

Il est bien certain que c'est ce dernier appareil qui a été employé jusqu'à une époque assez rapprochée de nous ; en effet, l'usage de la gomme à empeser

---

(1) Les mortiers qui sont parvenus jusqu'à nous sont presque toujours en bronze et c'est en raison de la difficulté de trouver des mortiers en fonte de fer, que M. Le Secq des Tournelles en a rassemblé quelques-uns dans son Musée : il tenait en effet à y voir figurer cet important accessoire de la cuisine. La douzaine de mortiers que nous avons reproduite appartient aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; tous sont en bronze. Nous avons joint à ces accessoires deux robinets de même métal dont l'un, le plus important remonte au XIII<sup>e</sup> siècle : la partie mobile est formée d'une crosse, terminée par une feuille pointue, qui rappelle étrangement les crosses en émaux limousins de la même époque. (Pl. CCCXLI.) Cet objet a été découvert dernièrement dans les terrassements effectués sur l'emplacement de l'ancien couvent des Emmurées à Rouen.

que l'on faisait au XIV<sup>e</sup> siècle et au XV<sup>e</sup> siècle n'était guère compatible avec le fer chaud.

1416. — A Jehan Béguin pour une livre de gomme achetée de lui et délivrée à Isabeau, l'ouvrière, pour avoir à empeser l'atour de lad. dame (la reine), 6 s. (*Cptes d'Isabeau de Bavière, à la suite des Œuvres de J. Chartier, p. 277.*)

Au sujet de ces lissoirs à froid, on trouve dans le *Dictionnaire* de Richelet (1630) cette définition : « Lissoir : morceau de verre ou de marbre pour lisser le papier, le linge et la dentelle ».

De son côté, Furetière (1690) nous dit que le lissoir est « un instrument qui sert à lisser ; en on fait de verre, de marbre, de bois dur tourné et bien poli ».

Nous possédons un instrument de ce genre en bois très dur recouvert, à la partie extérieure, d'une peinture laquée. Ce lissoir, muni de deux poignées, est d'origine indo-persane ; il servait à repasser les étoffes légèrement gommées que les Indiens emploient pour leur vêtement ou pour leur coiffure.

Nous ne connaissons pas de fer à repasser d'une époque réellement ancienne, et dans les Musées qui ont recueilli ce genre d'objets, on n'en rencontre pas qui soient antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle.

Au Musée de Cluny, il existe un fer décoré d'ornements appliqués et ciselé muni d'une poignée d'ivoire, qui remonte à cette époque.

### III. — Fers creux à braise.

Les inventaires ne nous offrent des renseignements sur les fers à repasser que pour le XVII<sup>e</sup> siècle. Dans l'*Inventaire de Pierre Mignard* (1660), il est question d'un fer à unir le linge, valant 30 solz. Un peu plus tard (1673), l'*Inventaire de Molière* parle de « 2 petits chendeliers en fer et 3 fers à repasser, le tout pesant ensemble 6 livres ». Les 4 fers à repasser que fournissait à Mme de Pompadour, Lazare Duvaux, en 1753, et que celui-ci mentionne dans ses comptes, coûtaient 7 livres.

Tous ces fers étaient creux et contenaient à l'intérieur une petite masse de métal que l'on portait préalablement à une haute température. Dans les fers de grandes dimensions, la forme de métal était remplacée par du charbon de bois. C'est un Anglais, Twamlay, qui revendique l'honneur d'avoir, dans le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, inventé « le fer à repasser à réservoir et à ressort contenant le feu et se fermant tout seul ». (Ed. Fournier. *Le Vieux neuf.*)

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il y a une véritable profusion de fers à repasser ; il en est de toutes les formes, de toutes les grandeurs, depuis les énormes carreaux qui servent aux tailleurs pour repasser les vêtements, jusqu'aux fers les plus fins et les plus légers employés par les dentellières pour donner aux délicats réseaux sortant de leurs mains, le lustre et l'apprêt qui leur convient.

La pièce la plus curieuse est incontestablement celle qui porte le n° 2414 ; elle consiste en un gros fer creux gravé tout au pourtour de sujets de chasse ; on y voit même un carrosse attelé de beaux chevaux et monté par

## VINGT-NEUVIÈME PARTIE

---

### MOULINS A CAFÉ ET A ÉPICES

Les moulins à épices et les moulins à café rentrent dans la classe de ces menus ustensiles de cuisine qui sont parvenus jusqu'à nous encore en assez grand nombre, mais sur lesquels nous ne possédons que de vagues renseignements, les auteurs anciens les ayant considérés comme présentant trop peu de valeur pour retenir spécialement leur attention.

Les moulins à épices se rencontrent très rarement dans les inventaires, M. Havard en cite cependant un, qu'il a relevé dans la *Prise en charge par Guillaume Du Val, capitaine du château d'Hyères, des objets composant le mobilier dudit château. (Cour des comptes de Provence, 1428-1448.)*

Un molin à mostarda.

Par contre, il est assez souvent fait mention des moulins à café dans les inventaires du XVII<sup>e</sup> siècle.

1720. — Un moulin à café prisé VI livres. (*Inv. de Louis Hanique, conseiller de l'Hôtel de Ville de Paris.*)

1765. — Un moulin à café d'or, ciselé en or de couleur, représentant des branches de caffier. (*Vente après décès de Mme de Pompadour, 24 janvier 1675.*)

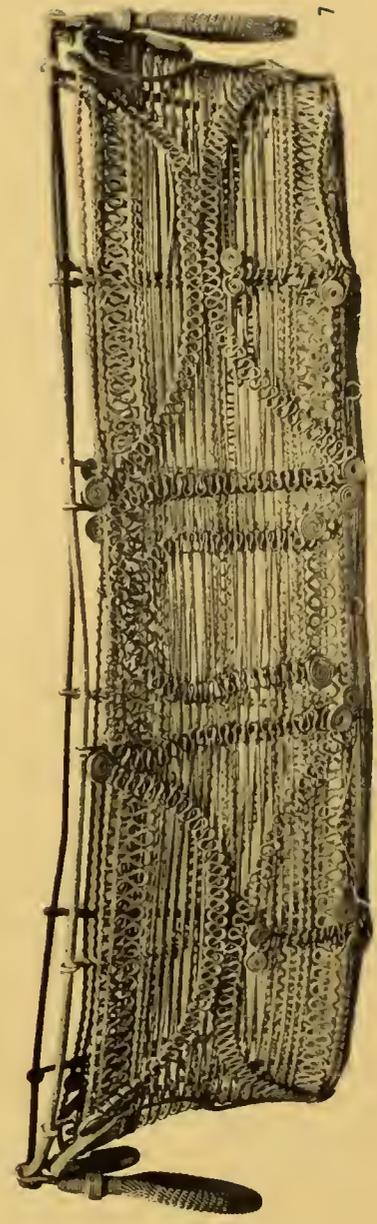
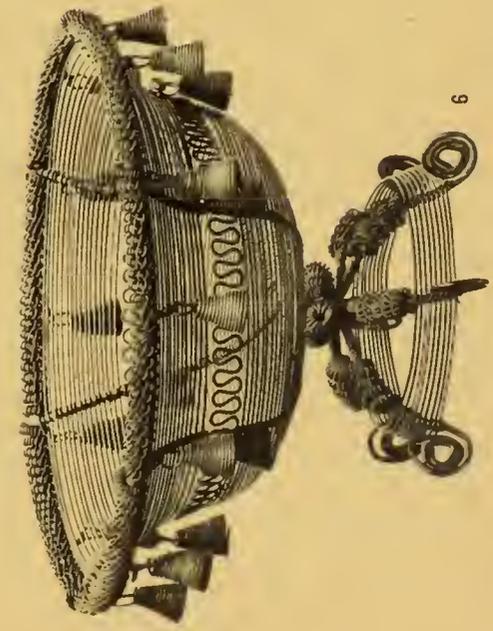
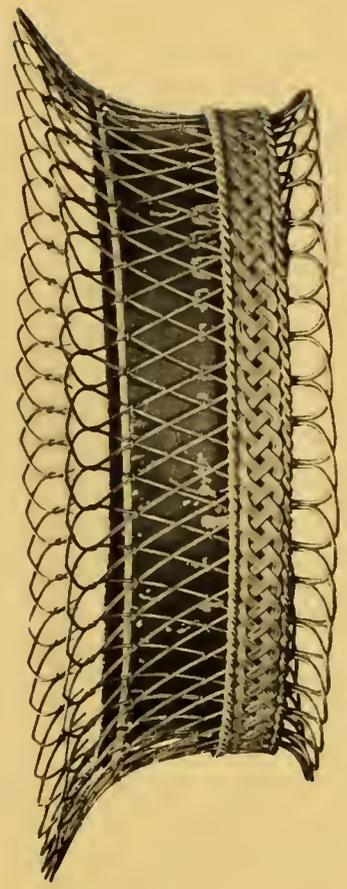
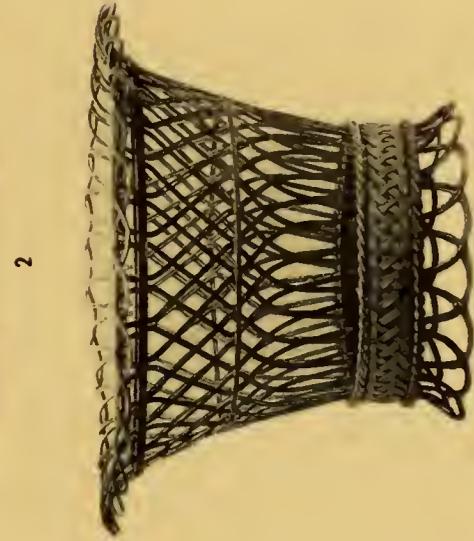
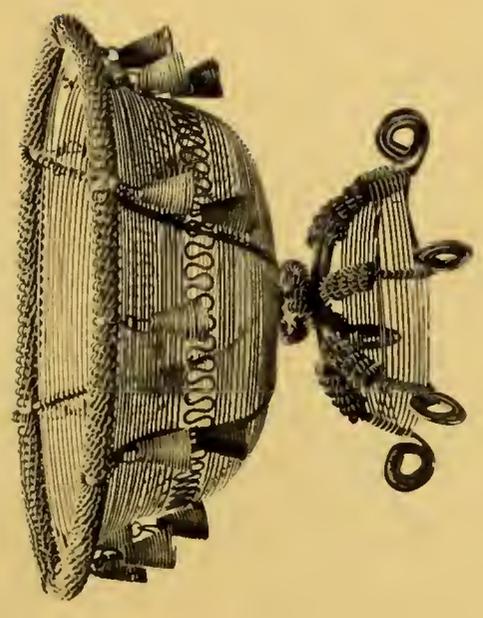
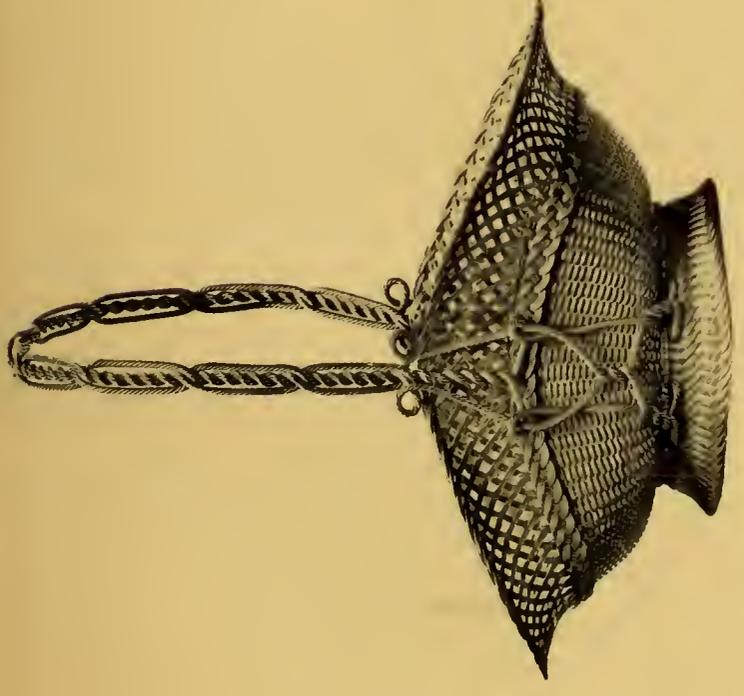
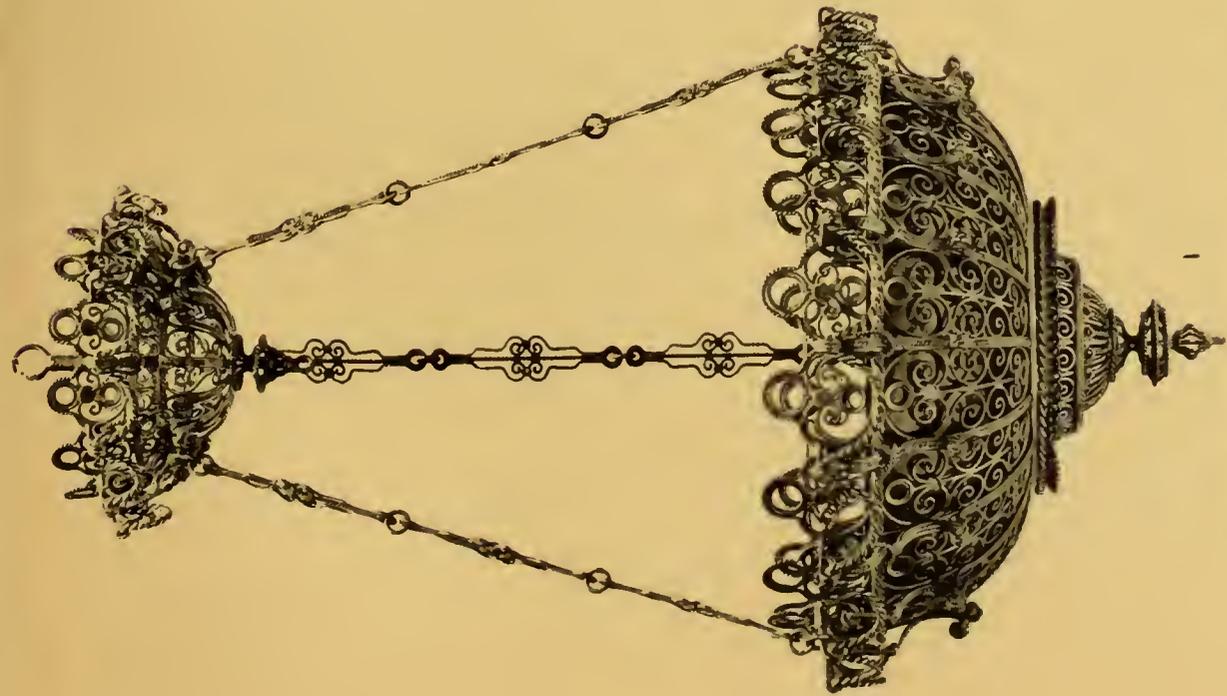
Dans les nécessaires de voyage, la place du moulin à café était toujours réservée. C'est ainsi que dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 28 octobre 1762, nous voyons proposer en vente : « Un très beau nécessaire de bois de

un cocher et des laquais. Le manche, en ivoire finement gravé, est incrusté de filets de cuivre et décoré de fleurs et de feuillages polychromés ; sur le dessus du fer se trouvent les armoiries de sa propriétaire accompagnées de l'inscription suivante : Elisabeth, Amélie, Madeleine, comtesse Palatine du Rhin, duchesse de Bavière, de Juliers, de Clèves, de Monts, née Landgrave de Hesse-Darmstadt. 30 mars 1635. (Pl. CCCLVIII.)

A côté des fers à repasser et comme complément de cet important accessoire du travail féminin, il ne faut pas oublier de mentionner les porte-fers à repasser dont le Musée possède une nombreuse série. Ces menus ustensiles représentent parfois très exactement la forme pointue du fer à repasser ; d'autres fois, ils sont comme la réduction d'une sorte de petit lit, munis de dossier et de bas-côtés. La plupart d'entre eux portent des noms, des initiales ou les devises de leurs propriétaires.

Signalons le n° 2427 où, au milieu d'une riche décoration de fleurs et de feuillages, se détachent les initiales A. D. et le nom de « Ermenonville » séparés par une large fleur de lis.

La plupart de ces porte-fers à repasser sont du XVIII<sup>e</sup> et même du XIX<sup>e</sup> siècle. (Pl. CCCLIX.)



Suspension, corbeilles et paniers en fil de fer et en fil de cuivre. Travail de vannerie. XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.  
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



violette, consistant en un moulin à café, cafetière, théière, chocolatière, réchauds à l'esprit-de-vin, passoire, cuillers et autres pièces en argent et le reste en porcelaine du Japon montée en argent ».

## TRENTIÈME PARTIE

### PANIERES

#### I. — Paniers d'orfèvrerie « en manière d'esclisse ».

L'idée d'établir des paniers ou des corbeilles à l'aide de brindilles de jonc, de bois ou de métal remonte à une époque très ancienne, et au XIV<sup>e</sup> siècle, il est très souvent fait mention de paniers.

A cette époque la forme élégante de ces ouvrages de vannerie ne devait pas manquer de tenter les artistes orfèvres ou ferronniers qui se complurent à imiter l'osier ouvré. Dans les inventaires, ce genre de travail est dénommé « esclisse et esclichon ».

V. 1300. — J'ai chausces de Bruges faitices  
Argent pel pour metre en esclices.  
(*Prov. et dict. popul. Le dict. du mercier.*)

1396. — Un gobelet d'or, couvert, fait et forgé en manière d'esclisses ou quel a en la pate ou couvercle et fretetlet, 67 perles, 11 balais, et 12 saphirs. (*Inv. du duc d'Orléans*, f<sup>o</sup> 23.)

1360. — Un panier d'argent, tout de fil d'argent trait, fait en manière d'un panier de cliche et est caint devers le pié de 11 cordons dorez entours et le bort du couvercle est caint d'un mesme cordon doré entours, et dessus ledit couvercle a un esmail de noz armes, garni de souages grenetez et environ a un cordon entour, doré et l'ance dudit panier est ront par dessouz et dehors est à 11 quarrés dorez. Et poise XLII marcs VI onces. (*Inv. de Louis I<sup>er</sup>, duc d'Anjou.*)

1495. — Une grande corbeille servant pour tirer le pain de dessus la table, qui est faicte de fil d'argent tiré, fons et tout. En laquelle a semblablement grans souaiges pardessus et par dessoubz, dont à ceulx du hault à 2 grans hommes et femmes sauvaiges à tenir les hances qui sont faictes de gros fil tors, et tiennent en leurs mains chascun un pavoys et en l'autre main un grant baston à escocz. Lesd. pavoys armoyez et esmaillez aux armes de France et lesd. souaiges garniz à l'entour de fleurs de lis et vermeil dorez. Lad. corbeille poisant 126 m. 6 o. (*Cptes de Bretagne. Bibl. Nat. Ms 8310, f<sup>o</sup> 135.*)

Le panier a été également employé en guise de « Moïse » pour transporter les jeunes enfants. Héroard le fidèle historiographe du futur roi Louis XIII ne manque pas de relater dans son *Journal* ce fait important.

25 Octobre 1601. — Le dauphin part de Fontainebleau à deux heures dans

la litière de la reine, dans un panier d'osier tout exprès ; il a dormi jusqu'à Melun sans s'éveiller.

En parlant des coffres, des bagues et des bahuts de voyage, nous avons vu qu'on avait fabriqué au xvii<sup>e</sup> siècle ces malles en osier tressé garnis de bandes de fer et fermant à clef.

Trois panniens doziers couverts de peaux, appelés panniens de baynges, bandez de fer et fermanz à clef.

*(Inventaire des meubles de Leonor de Pisseleu, seigneur d'Heilly (1614.)*

Ce genre de malle est aujourd'hui revenu tout à fait à la mode en raison de sa légèreté qui n'exclut pas cependant une réelle solidité.

## II. — Paniers en fil de fer.

La matière employée est du fil de fer de gros diamètre pour former l'armature principale de la pièce ; sur ce bâti, on vient ensuite attacher des fils d'un diamètre plus réduit autour desquels viennent s'entremêler de minces torsades de fil de fer, formant ornementation. Sur le corps même du panier ainsi obtenu, on ajoute un nouveau décor résultant de minces bandelettes de fer tordu régulièrement et terminé par un tortillon serré. Tout ce travail est étamé, ce qui en assure et augmente beaucoup la solidité. Aucune des pièces n'est soudée, tout est plié et enroulé à froid et les assemblages se font à l'aide de menu fil qui fixe la pièce la plus délicate sur le montant plus fort.

A l'Exposition des produits de l'Industrie française qui eut lieu au palais du Louvre en 1823, M. Henry Stammler, de Strasbourg, avait exposé divers objets en fil de fer, en fil de laiton et en fil d'argent. La perfection du travail de ces objets lui valut une médaille de bronze.

---

# TRENTE-ET-UNIÈME PARTIE

---

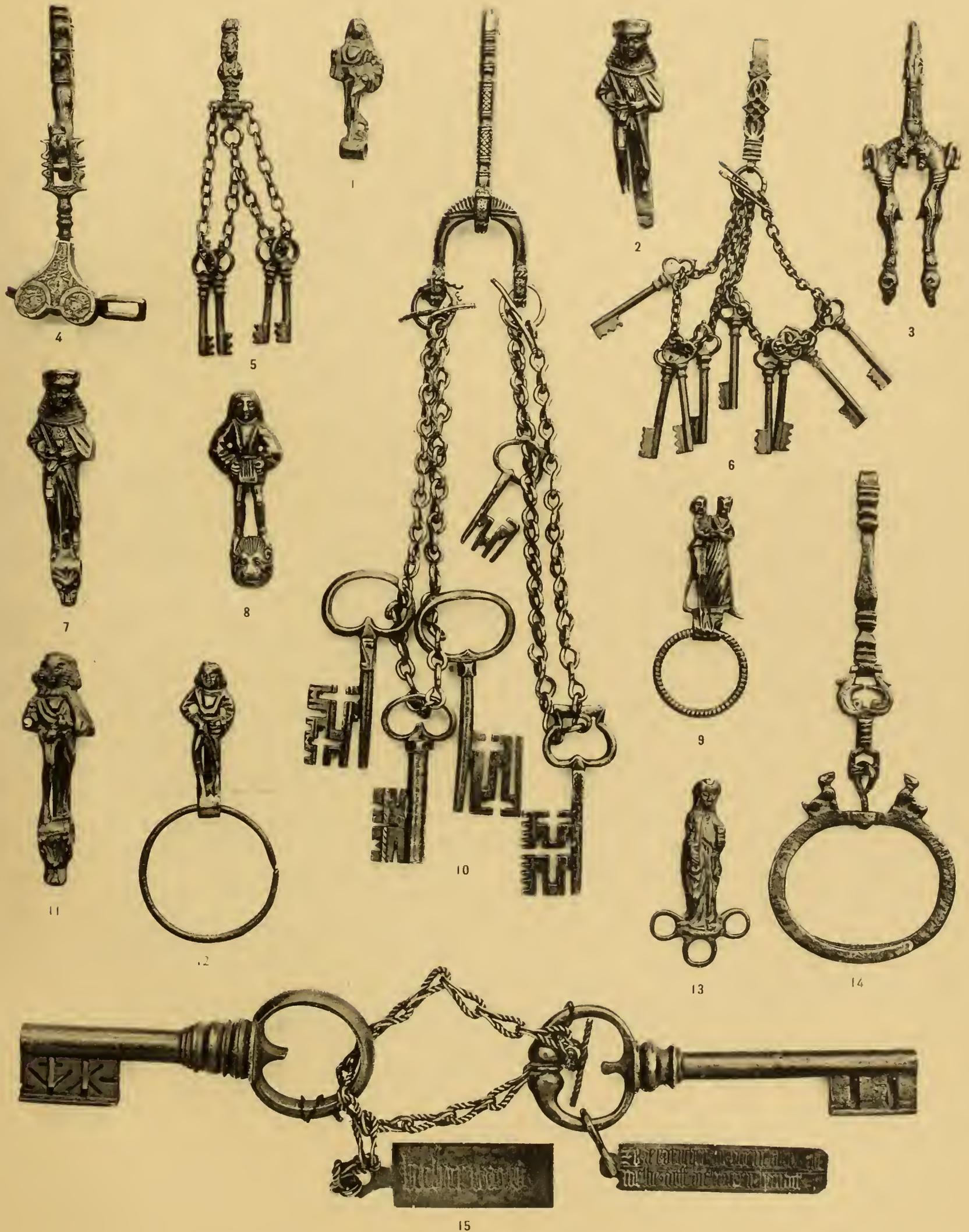
## CLAVANDIERS

### Fermaux ou fermillères pour pendre clefs et bourses.

L'historique du trousseau de clefs de la ménagère peut être, à juste titre, considéré comme faisant partie de tout ce qui concerne les accessoires de la table et de la cuisine (1).

---

(1) Le Musée Le Secq des Tournelles possède un grand nombre de clavandiers qui, pour les trois derniers siècles, forment la suite toute naturelle des curieux anneaux de la collection Figdor. Ces clavandiers qui, dans le Musée de la Tour Saint-Laurent, sont réunis sur le panneau portant le n° 99, ont été reproduits par nous



Clavandiers, fermaux ou fermillères pour pendre clefs et bourses. xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles.  
(Collection Albert Figdor.)



On sait que dès l'époque Romaine les clefs étaient considérées comme une marque et un insigne de la propriété, parfois même on les portait au doigt, comme des bagues. Toutefois, cet usage, admissible pour une ou deux clefs, devenait impossible quand il s'agissait d'un véritable trousseau.

C'est au Moyen Age qu'on eut l'idée de réunir dans un anneau ou une chaîne, les différentes clefs servant à ouvrir les portes de la maison, les armoires, les coffres et les coffrets.

Pour pouvoir porter aisément ce trousseau de clefs, souvent assez lourd et toujours encombrant, on avait recours à des « fermaux ou fermillères », sortes de châtelaines, auxquels étaient suspendus, en dehors des clefs, la bourse et les autres menus objets d'un usage courant.

Dès le <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, nous trouvons dans les *Lettres de Rémission* ou dans les *Inventaires*, des indications fort explicites sur les fermaux ou fermillères :

1369. — Avoit appendu aus boutons ou fermillère de son jupon ou autre garment, une bourse à sonnettes d'argent. (*Let. de Rémission*. Ap. Du Cange. Voir *Doreloteria*.)

1380. — Un fermail à pendre les bourses à la poitrine, écrit de lettres des noms aux trois rois de Coulongne (les rois Mages), garny 4 balays à 4 diamant. (*Inv. de Charles V*. N<sup>o</sup> 591.)

1401. — Un fermaillet d'or, pour pendre clefs et bourses pour la royne d'Angleterre. (*Cptes Roy*. Arch. Nat. K. 42, f<sup>o</sup> 34.)

Ce dernier et riche article était certainement le pendant à clefs qui, sous Henri IV, prit le nom de clavandier.

Ces objets étaient généralement très soignés et souvent en métal précieux :

1350. — Led. Pierre, pour 2 o. 10 ester. d'or de touche baillès aud. Jehan, pour faire une charnière à pendre les clefs du roy, de laquelle la maille qui tient à la ceinture ferme à vis et à charnière. (*Cpte d'Ét. de la Fontaine*. Ap. Fontanieu, T. LXXVIII.)

1399. — Ung pendant à clefs, à 2 boutons de perles. (*Inv. de Charles VI*. F<sup>o</sup> 181.)

Dans la belle collection d'objets du Moyen Age que M. Albert Figdor, de Vienne, a mise si libéralement à notre disposition pour y puiser notre documentation graphique, nous trouvons toute une série de ces « fermaux ». Ils consistent, pour la plupart, en une agrafe décorée sur la partie antérieure d'une statuette de personnage vêtu à la mode du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle. A l'intérieur de la boule, sur laquelle repose le petit sujet, passe un anneau rond ou plat dans lequel étaient passées les clefs.

---

dans le tome II, de la « Ferronnerie Ancienne », planche CCLII. Ils sont terminés par un crochet en spatule rentrant dans la ceinture. Tous ces clavandiers portent un anneau circulaire fermant à mousqueton, ou un anneau brisé ; parfois aussi, c'est un simple anneau maintenu, le long de la tige portant la spatule, par deux vis.

Ces clavandiers sont presque toujours ornés de motifs galants ou humoristiques, généralement un cœur, parfois un cœur et un trèfle. Certaines de ces pièces indiquaient à quelle profession elles avaient été destinées, comme ce clavandier d'étuviste qui montre un homme nu dans la position du nageur ou du baigneur qui attend le masseur, et ce clavandier de communauté, qui porte le monogramme du Christ accostant une croix.

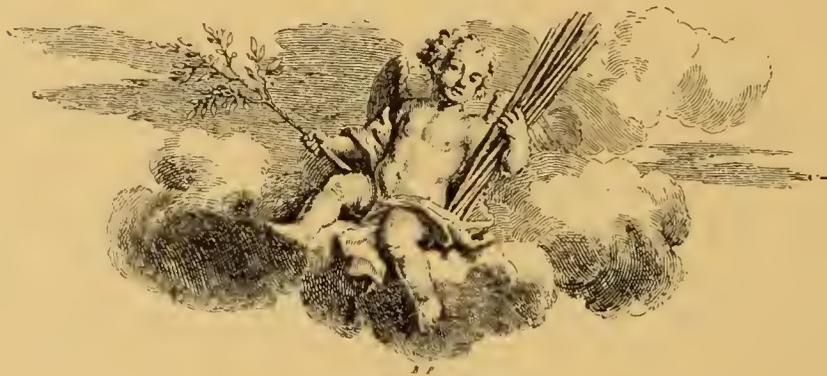
Quelquefois, au lieu d'un personnage seul, c'est un groupe sympathique de jeunes gens qui semblent partir pour une galante aventure.

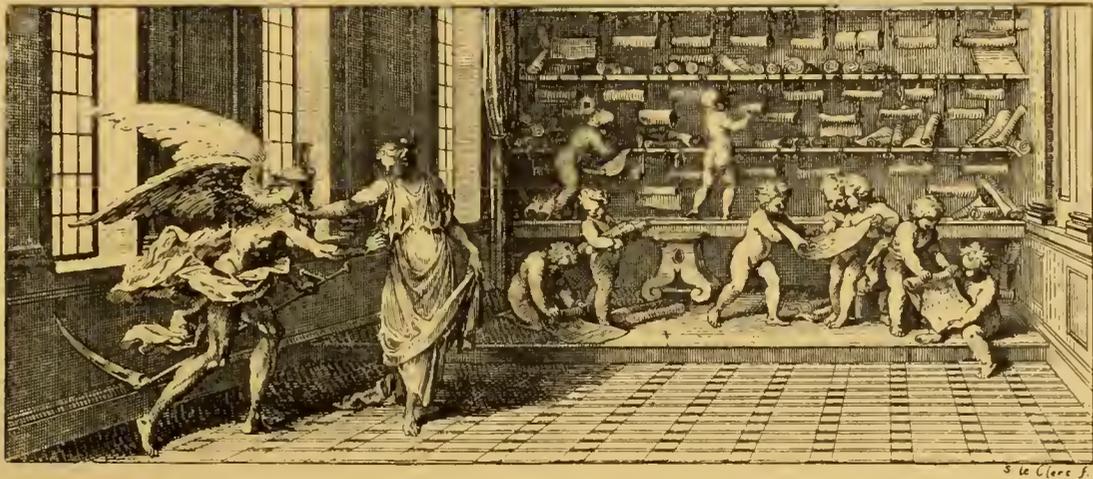
Dans le bas de la planche, nous avons reproduit deux clefs maintenues par une chaîne, auxquelles sont encore fixées les étiquettes en bronze indiquant le nom du château dont elles proviennent et la désignation topographique de la porte qui pouvait être ouverte par leur entremise.

Ces clavandiers de métal étaient forcément un peu lourds et d'un aspect quelque peu rude, aussi a-t-on jugé bon, parfois, de remplacer les chaînes d'acier par un tissu de soie ou par une pièce de drap brodé de fils d'argent et d'or :

1432. — Donné à Mariette, fille de feu Hennin, un pendoille de clefz estoffée d'argent sur un drap vert. (Arch. de Douai. *Reg. aux testam.*, f<sup>o</sup> 116.).

De nos jours, les ménagères n'emploient plus, pour tenir leurs clefs, d'aussi somptueux clavandiers et un modeste anneau d'acier remplace les jolis fermaux du Moyen Age. Seuls les élégants usent d'une chaîne d'argent pour retenir leurs clefs.





## AU LECTEUR



Et me serait, ami lecteur qui viens de tourner la dernière page de cette longue étude, infiniment agréable de jeter encore avec toi un regard en arrière sur ces feuillets, et d'en tirer les enseignements, qu'à mon avis, ils renferment.

Et tout d'abord, excuse, je te prie, ce que ce tutoiement peut paraître d'osé et d'intempestif. Ne sommes-nous pas, en effet, maintenant, des amis, de vieux amis ? n'avons-nous pas suivi tous deux, de concert, la longue route des siècles écoulés ? Une intimité si complète et si durable n'excuse-t-elle pas toutes les audaces ? De pair, nous avons étudié l'histoire du passé suivant la formule consacrée : « Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours » A l'heure actuelle, nous sommes semblables à des voyageurs qui, ensemble, auraient parcouru le tour du monde : c'est de cette longue pérégrination qu'est née entre nous une communion d'idées et de pensées qui supprime les distances qui auraient pu nous séparer.

Nous allons donc, si tu y consens, ami lecteur, comparer la vie matérielle de nos aïeux à la nôtre et étudier, d'un commun accord, ce que nous avons pu perdre ou gagner aux progrès de la civilisation qui se sont manifestés au cours de ces trois derniers siècles.

*On a reproché à ceux qui nous ont précédés dans l'existence, d'avoir été moins fins, moins délicats, moins civilisés, en un mot, que nous estimons l'être aujourd'hui. C'est là une profonde erreur et je vais tenter de le prouver. La vie actuelle, par ses perfectionnements, ses complications et, pour employer un mot aussi barbare qu'étranger, par sa « standardisation » (1), a complètement bouleversé nos anciennes mœurs et coutumes et jusqu'aux conditions même de l'existence. Est-ce un bien ou un mal ? C'est là un grave problème sur la solution duquel il serait hardi de se prononcer ; tous devant, en pareille occurrence, conserver la pleine jouissance de leur libre arbitre, le meilleur parti à prendre me semble de chercher à exposer impartialement les faits, laissant à chacun le soin de les juger à sa guise et d'en tirer telle conclusion qui lui paraîtra la plus acceptable.*

*Voyons, d'abord, pour la parure et la toilette, en quoi a pu consister notre gain. Autrefois, il existait une communauté des marchands merciers qui, suivant la définition du Dictionnaire de Trévoux, étaient « marchands de tout et faiseurs de rien ». Cette importante corporation est représentée maintenant chez nous par les grands magasins de nouveautés, qui ont pris une telle extension, qu'ils arrivent à supprimer à peu près complètement le petit commerce, en monopolisant, dans leurs immenses caravansérails, la presque totalité de l'industrie du vêtement et du mobilier.*

*C'est à ta conscience, lecteur, que je remets le soin de déclarer, si, au point de vue purement social, un tel accaparement ne constitue pas un grave danger pour l'avenir.*

*Dans tout ce qui concerne la bijouterie proprement dite, nous avons substitué la richesse et la valeur de la matière employée à l'ingéniosité et au goût qui caractérisaient l'art de l'orfèvre et du joaillier de l'Ancien Régime.*

*Pour tout ce qui est du domaine des bijoux communs, nous sommes arrivés à les fabriquer mécaniquement à l'aide de matières imitant le plus exactement possible les métaux précieux. Cette industrialisation de la parure répond à cette impérieuse soif de luxe qui nous dévore : chacun veut paraître, chacun est pressé de jouir et comme les moyens sont limités, on a recours aux succédanés, pour se donner l'illusion de ce qu'on ne peut arriver à se procurer authentiquement.*

*D'autre part, nous n'avons pas réalisé grand progrès sous le rapport de l'invention des modèles. Après des essais plus ou moins infructueux d'un art*

---

(1) On sait que le mot « standardisation » qualifie l'unification de tous les éléments nécessaires à un métier ou à une industrie. On a fait des règles très précises pour la standardisation ou l'unification des pas de vis, du diamètre des tuyaux, de tous les éléments employés dans la mécanique ou la construction... C'est donc par une extension un peu osée, peut-être, que nous avons appliqué ce mot aux conditions plus ou moins essentielles de la vie et de l'existence.

qualifié de moderne, nous en revenons à copier presque servilement les productions du passé. C'est ainsi que la mode revient maintenant aux longs pendants d'oreilles, aux fermoirs de sacs en argent imitant ceux qui avaient vu le jour à l'époque de la Restauration. Il n'est pas jusqu'aux bijoux en acier, qu'on arrive à copier plus ou moins intégralement sur ce qui se faisait de mieux entre 1750 et 1825.

Nous ne voulons pas oublier que nous ne devons nous occuper ici que des accessoires du costume et du mobilier, mais, enfin, il n'est pas possible de renoncer à établir une comparaison entre l'habillement aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et celui que la mode nous astreint à porter aujourd'hui.

En ce qui concerne le vêtement masculin, surtout, nous avons complètement perdu le sentiment de la couleur et de la riche ornementation. La forme de nos habits est exactement la même dans tous les rangs de la société ; seuls quelques détails dans la perfection de la coupe ou dans la finesse du tissu distinguent le vêtement porté par la classe élevée du costume de l'artisan endimanché.

Si on contemple une foule, on est frappé de voir que la note dominante est toujours la couleur sombre ; toutes les nuances se rapprochent plus ou moins du noir et, certes, cette couleur n'est pas faite pour égayer l'impression générale qu'on a ainsi continuellement sous les yeux.

À plusieurs reprises, les despotes qui commandent et réglementent ce qu'on devra porter en telle ou telle saison, ont essayé de faire revivre, pour la tenue de soirée, par exemple, les habits de couleur gaie et tendre : le lilas, le vert clair, le bleu ciel... ; mais ils en ont été pour leur courte honte et invariablement on en est revenu au triste et lugubre habit noir, que portent indifféremment l'élégant jeune homme et l'impeccable maître d'hôtel qui est chargé de le servir à table.

Nous ignorons complètement le luxe des boutons : nous avons vu combien, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces gracieux accessoires de la toilette avaient prêté à une riche décoration et avaient excité la verve des dessinateurs chargés d'en fournir les modèles. Nous nous contentons, maintenant, d'employer le corozo noir ou le bouton recouvert d'un mince tissu de soie, qui se détache à peine sur l'ensemble du vêtement qu'il est chargé d'égayer.

Si, poursuivant plus loin notre enquête, nous envisageons ce qui se fait sous le rapport des éventails, la comparaison est encore plus piètre en notre faveur. Nous avons créé des éventails de plumes d'autruche montés en écaille brune ou blonde, les éventails de dentelle... ; mais qu'est ce léger effort par rapport aux merveilleux éventails en canepin, décorés de riches peintures du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Pour ce qui concerne l'emploi de l'ivoire et de la nacre, nous nous

*contentons de copier plus ou moins servilement les beaux modèles que nous ont légués les règnes de Louis XV et de Louis XVI.*

*Au point de vue de l'indispensable arsenal que toute dame doit porter avec soi, avons-nous beaucoup progressé ?... Que sont devenues les jolies tablettes à écrire d'il y a 150 ans ?... Qu'avons-nous fait pour remplacer les gracieux « souvenirs d'amitié » qu'on échangeait autrefois à certaines époques de l'année ?... Le démocratique bloc-note ou le modeste calepin en cuir anglais ont fait place à ces merveilleuses futilités d'ivoire ou de nacre ouvragés, qui étaient vendues à d'innombrables exemplaires par le célèbre magasin du « Petit Dunkerque ».*

*Depuis quelques années, le sac à main est revenu à la mode ; il est maintenant le compagnon indispensable de toute dame qui s'apprête à parcourir la capitale pour vaquer à ses plaisirs ou à ses occupations. Lui aussi, ce modeste complément de la toilette féminine, n'a pas beaucoup gagné en richesse et en ingéniosité : il rougirait, s'il en était capable, de la comparaison avec les riches escarcelles et les somptueuses aumônières du Moyen Age ; que dis-je, il est largement inférieur en grâce et en ingéniosité aux réticules, aux sacs à fermoir d'acier, aux sacs pailletés ou aux sacs en perles si à la mode pendant le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle.*

*Si nous abandonnons maintenant le domaine de la parure et de la toilette pour nous occuper des menus objets mobiliers, nous constaterons également que la comparaison est loin d'être à l'honneur du siècle où nous vivons.*

*Pratiquement, nous avons renoncé à l'usage des boîtes, drageoirs et tabatières qui ont fait la gloire des orfèvres et des lapidaires pendant les derniers siècles de la Monarchie. Dans un louable esprit de recherche d'un style nouveau, nous avons, il est vrai, dans nos Expositions d'art décoratif modernes, cherché à favoriser l'apparition des boîtes en écaïlle, en corne ou en ivoire, d'un style complètement neuf, d'un style qui se serait affranchi de toutes les traditions du passé. Certes, je ne voudrais en aucune façon dénier l'art véritable et l'exquise ingéniosité que certains et surtout que certains artistes ont apportés dans la conception et l'exécution de ce genre de tabletterie ; mais, ce sont là uniquement des pièces d'exception, des objets d'exposition qu'on admire beaucoup, qu'on achète peu et dont on ne se sert pas du tout dans la pratique.*

*Nous avons, aujourd'hui, renoncé à éditer ces charmants drageoirs en or, décorés d'incrustations de précieux métal aux couleurs les plus variées ; nous nous couvririons de ridicule en offrant une bonbonnière ornée du portrait d'un de nos dirigeants politiques ou représentant les traits de quelque homme célèbre. Au surplus, bien rares sont devenus, de nos jours, les habiles artisans sachant*

*incruster l'écaille ou l'ivoire et susceptibles également de fabriquer ces boîtes décorées de sujets en piqué, en coulé, en incrusté ou en brodé or.*

*Voyons, maintenant, un peu ce qu'on a fait pour les adeptes de la plante importée par Nicot !... L'emploi de la tabatière est passé de mode chez nous ; ce n'est pas, pour ma part personnelle, que je regrette de voir disparaître l'usage qui consiste à se bourrer les narines d'une poudre noirâtre dont l'injection dans les fosses nasales, si élégante qu'elle puisse être, laisse toujours à désirer sous le rapport de l'odeur et de la propreté ; mais, si je me place uniquement au point de vue de l'esthétique et de l'amour de la collection, je ne peux que déplorer amèrement l'évanouissement de l'art qu'ont su déployer les fabricants tabletiers pour établir ces petites boîtes qui, passant autrefois de mains en mains, constituaient, en quelque sorte, un brevet de bon goût et d'élégance pour leur détenteur.*

*Au cours de ce travail, j'ai cherché à démontrer quelle merveilleuse ingéniosité les artistes en tabatières avaient su déployer pour varier à l'infini les modèles, pour transformer en un véritable objet d'art ces petites boîtes si simples de formes et d'une dimension aussi restreinte... L'étude des tabatières m'a appris que les élégants du XVIII<sup>e</sup> siècle étaient, le plus souvent, animés d'un esprit de collection, dont, jusqu'à présent, on n'avait pas encore démontré l'intensité.*

*Sans oublier l'introduction en France des boîtes en porcelaine de Saxe et le montage des bonbonnières en pâte tendre de Sèvres ou en vernis décoré par les frères Martin, il ne faut pas manquer de faire place aux boîtes en vieux laque de Chine qui, d'après Vatin, firent leur apparition vers 1745.*

*De tous ces merveilleux souvenirs d'antan, dont bien peu, malheureusement, sont parvenus jusqu'à nous, il ne subsiste plus guère que les belles collections conservées au musée du Louvre ou dans les vitrines de quelques riches amateurs.*

*Pour continuer le parallèle entre les arts anciens et modernes, examinons un peu ce qui a été composé depuis quelques années sous le rapport des appareils servant au luminaire et voyons si, dans ce genre spécial de production artistique, nous avons réalisé un véritable progrès sur ce qui s'était fait depuis deux ou trois cents ans.*

*Il faut, avant toute chose, tenir compte de la révolution opérée par l'électricité dans la manière de nous éclairer : il y a à peine quarante ans que l'incandescence de certains filaments est entrée dans le domaine pratique. Les bronziers se trouvèrent alors quelque peu décontenancés et leur première idée fut de retourner simplement les branches des lustres et des appliques, de façon à projeter sur le sol la lumière qui, autrefois, se dirigeait librement vers le plafond de la pièce. C'était une grave erreur, car à toute invention nouvelle doit correspondre une technique spéciale qui lui soit pleinement appropriée. On pourrait comparer*

les premiers tâtonnements en matière d'appareillage électrique, à ce qu'il en est advenu pour les automobiles : la première voiture à pétrole avait, en effet, l'apparence d'un véhicule tronqué, elle était disgracieuse et semblait peu rationnelle. Ce ne fut que peu à peu et en se laissant guider par les nécessités de la construction, qu'on parvint à donner aux automobiles la silhouette gracieuse qui les caractérise à l'heure actuelle... Mais il me semble, ami lecteur, entendre ta voix qui me reproche de sortir un peu trop de mon sujet ; revenons donc aux bougeoirs, aux flambeaux, aux candélabres, aux lustres et déclarons simplement qu'il ne saurait y avoir de comparaison avec ce qui s'est fait précédemment. Il subsiste simplement une sorte de parallélisme entre l'art ancien et l'art moderne : constatons que ce dernier s'est vaillamment défendu et a même su, parfois, rencontrer d'heureuses nouveautés.

Passons maintenant à un autre ordre d'idées et entrons dans le domaine de l'optique et de l'horlogerie. Pour tout ce qui concerne les outils, instruments et appareils de précision, nous avons depuis longtemps renoncé à un enjolivement, à un enrichissement qu'on pourrait qualifier de superflu et dont, cependant, les anciens n'avaient pas dédaigné de décorer leurs lunettes, leurs compas, leurs balances et surtout leurs boussoles. Nous nous contentons, maintenant, de formes simples, répondant strictement aux besoins de la construction des appareils dont nous pouvons avoir besoin.

S'il est un genre d'objets qui supporte plus difficilement encore la comparaison avec le passé, ce sont évidemment les montres, les horloges et les pendules. Depuis l'invention de l'horlogerie, les artisans ont éprouvé la constante préoccupation de soigner particulièrement les apparences extérieures de tous ces appareils destinés à nous donner la mesure exacte de la fuite du temps. Si modestes que fussent les montres des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, il y avait toujours une recherche dans la décoration du boîtier, dans la forme de la bélière ou dans l'ornementation du cadran. Les mouvements, eux-mêmes, constituaient souvent des merveilles de ciselure. Aujourd'hui, où les montres sont produites par milliers de douzaines, on ne se préoccupe plus en aucune façon de l'extérieur : les boîtiers, tout comme les mouvements intérieurs, sont fabriqués à l'aide de machines de précision, il n'y a plus la moindre gravure, tout tend vers cette unification, symbole de la vague de communisme, je dirai même de bolchevisme, qui nous englobe peu à peu et par laquelle nous serons fatalement submergés un jour.

Que dire des ciscaux, des dés à coudre, des étuis à aiguilles et autres instruments destinés à la couture, qui étaient, autrefois, l'objet des soins les plus minutieux ? Aujourd'hui, quand, dans un nécessaire de dame, on a placé quelques-uns de ces ustensiles fabriqués en métal précieux, on croit être parvenu au summum de la recherche et de l'élégance. La clientèle, au surplus, se préoc-

cupe fort peu de la délicatesse des ciselures ou de la richesse des incrustations ; on demande des objets pratiques, économiques et qui tiennent le moins de place possible dans le sac à main que chaque dame porte obligatoirement avec soi.

Je ne saurais terminer ce trop long parallèle sans dire un mot des ustensiles servant à la table et de ceux, plus modestes, employés dans ces officines, souvent souterraines, où sont ordinairement préparés les aliments qui doivent soutenir notre existence.

Le luxe de tout ce qui touche à la table, couteaux, cuillers, fourchettes, a suivi la marche unanime. Les clients se contentent facilement de modèles, d'un goût plus ou moins relevé, qui leur sont présentés par leurs fournisseurs et nul ne songe à faire fabriquer, pour son usage personnel, des pièces qui, par leur recherche ou par leur ingéniosité, pourraient relever l'industrie de l'orfèvrerie française.

Autrefois, aussi bien dans les châteaux que chez les riches bourgeois ou même dans les modestes intérieurs paysans, la cuisine était le lieu renommé par la richesse de ses cuivres, la beauté des landiers ou des crémaillères ornant le foyer et l'ingéniosité de l'appareil d'éclairage placé au centre de la pièce. Aujourd'hui, tout se fabrique en série ; les gens fortunés ont recours au nickel ou à l'aluminium pour indiquer l'excellence de leur goût ; mais s'en est fini à tout jamais de ces amusantes marmites en métal de cloche avec leurs naïves inscriptions et leurs bas-reliefs empruntés à l'art du fondeur de cloches. Les fourchettes et cuillers à pot ont perdu leurs manches forgés ; des chenets et des landiers, il ne reste plus maintenant que le souvenir... ; quant aux crémaillères, si par aventure on en rencontre encore une dans le fond de boutique d'un vieil antiquaire, on la transforme instantanément pour en composer quelque lustre ou l'utiliser dans un but qui ne conserve plus aucun rapport avec sa destination primitive.

Le chauffage central a tué, chez nous, les cheminées et leur décoration un peu désuète. Les taques ou plaques de contre-cœur ne sont plus recueillies que dans les Musées ou chez quelques collectionneurs disposant de vastes galeries.

Déplorons, en finissant, la mise au rancart des braseros, des bassinoires, des réchauds et des cassolettes qui, tous, ont été rejoindre dans le magasin des accessoires les autres objets, si nombreux, que notre civilisation a depuis longtemps chassés de la circulation.

Je ne voudrais certes pas être traité de retardataire, de grincheux et d'admirateur trop passionné des choses du passé : *Laudator temporis acti* ; il m'est cependant impossible, étant arrivé à l'automne de la vie, de ne pas contempler avec une certaine tristesse la disparition de tous ces objets dont beaucoup étaient encore d'un usage constant quand je suis entré dans l'existence. Je ne peux

*m'empêcher de remarquer qu'actuellement la préoccupation unanime est de vivre vite, de mettre les bouchées doubles et de faire en une heure ou en un jour ce qu'on accomplissait, autrefois, difficilement, en un mois ou en une année. Nous sommes, malgré nous, emportés par le torrent des idées et des inventions nouvelles, nous nous brûlons à mener cette existence toujours plus intense, toujours plus précipitée. Est-ce là véritablement le chemin du bonheur, c'est ce qui ne m'a pas encore été démontré. Peut-être, dans un avenir lointain, trouverons-nous par compensation le moyen de reculer au delà des bornes connues les limites de notre existence, c'est ce que je désire de tout mon cœur, pour pouvoir avouer un jour publiquement, que j'ai eu grand tort de voir ainsi la vie en noir et qu'il faut toujours conserver au fond du cœur ce merveilleux sentiment de l'espérance, sans lequel le fardeau de la vie serait vraiment impossible à supporter.*

1<sup>er</sup> novembre 1924.

Henry-René D'ALLEMAGNE.





## TABLE DES MATIÈRES

### A

Abat-jour .....	194-196	— orfèvre fabricant de boîtes (xviii <sup>e</sup> siècle) .	123
Abreuvoirs à oiseaux .....	238	Aubin, éventailiste (1815).....	91
Absconce. (Voir : Esconce.).....	184	Aubry, éventailiste (1772).....	87
Accessoires du costume féminin au Moyen- Age .....	52	Auguste, fabricant de tabatières (1770).....	130
— de la cuisine.....	324	Aumônières.....	108
— du foyer .....	345		
Accote-pots .....	344	Bacon (Roger), moine anglais (1214-1294)..	212
Affiches .....	24-25	Bagues. « A la Bonne foi. ».....	30
Affiquets. (Bijoux.) .....	24-25	— « A la Marat ».....	29
— (Porte-aiguilles à tricoter.).....	271	— « A la Poignée de mains ».....	29
Agard (Antoine), maître orfèvre (1611)....	235	— « A l'Enfantement » .....	29
Agnus Dei. Pain de cire. xvi <sup>e</sup> siècle .....	173	— « Au Firmament » .....	28
Aiguiller forme losange .....	280-282	— hiéroglyphiques .....	30
Aiguilles .....	269-271	— patriotiques.....	29
Album d'un commis-voyageur au xix <sup>e</sup> siècle .....	195-198	— semaines .....	30
Aldegrever, graveur .....	257	Bahut. Sorte de coffre ou malle.....	147
Allard, fabricant de moirés métal. (1819) .	199	Balain, orfèvre du roy (1677) .....	246
Alliances civiques.....	29	Balances .....	208-211
— nationales .....	29	Ballin (Claude), neveu, graveur .....	15
Alloières .....	108	Ballin, coutelier en 1772.....	296
Allombert, fabricant de peignes en 1811..	69-70	Ballon. Tabatières au — .....	135
Ambre .....	18	Balthazar (Sylvius), dessinateur-graveur (xvi <sup>e</sup> siècle) .....	22
Andiers et landiers .....	341	Bancquet. Sorte de balances (1453) .....	209
Angleterre. La bijouterie d'acier en — ....	40	Baradel. Sorte d'écritoire .....	236
— L'horlogerie en — .....	258	Baradelle, fabricant d'instruments de pré- cision .....	236
Anneau. Genre de bésicle.....	213	Barateau (Jean), gainier à Tours en 1469 ..	310
— et bagues.....	25-30	Barlow, inventeur des montres à répétition.	260
Arbres de lumières au xii <sup>e</sup> siècle .....	163	Barbiers-chirurgiens. Histoire de la cor- poration des — .....	222
Armati (Salvino d'), inventeur des lunettes en 1317 .....	212	Bassinoires.....	360
Arnold, horloger anglais (1764) .....	259	— à eau chaude .....	359
Arthur, fabricant d'éventails en camées (1790) .....	88	Bâtons .....	79
Assignats. Tabatières aux — .....	135	Bauchet, épinglier (1772) .....	66
Aubert, émailleur en tabatières .....	130		

Bayel, Manufacture de cristaux de —, près Bar-sur-Aube —	290
Bayeux. Coffret de la cathédrale de —	141
Beaudouin, miniaturiste en tabatières	126
Beaumarchais (Caron fils, dit), horloger	260
Beaumont, horloger à Caen (1314)	242
Belleteste, sculpteur de navette d'ivoire (1733-1811)	273
Bérain (Claude), graveur et dessinateur	121-129
Bérain (Jean), graveur et dessinateur	129
Bérard, gainier à Paris en 1772	313
Bergamote ou écorce d'orange servant à doubler les boîtes	121
Berge, coutelier (xviii <sup>e</sup> siècle)	206
Bergerot, maître passementier-boutonnier (1772)	60
Berne (Nicolas), doreur et damasquiner	235
Bertrand, épinglier (1772)	66
Bésicles au xiv <sup>e</sup> siècle	213
— et lunettes	211-217
Besnard Ferry, valet de chambre	250
Bianchi, fabricant d'éteignoirs (1784)	194-255
Bigot, tabletier (1772)	7
Bijouterie	12-23
— en acier	39-42
— patriotique	43
Binocles-ciseaux ou face à main	214
Bioche, marchand mercier (xvii <sup>e</sup> siècle)	6
Biton (Jehan), épinglier (1378)	66
Blaize (Candide), décorateur en tabatières	138
Blanchet, bijoutier en acier (1811)	41-138
Bocquet, bijoutier d'acier (1811)	41
Boileau et Vincent, peintres fabricants de moirés métalliques (1823)	200
Bois sculpté. Gaines de couteaux en —	312
Boissière (Mlle de la), miniaturiste pour boîtes (1716)	121-126
Boîtes à amadou	286
Boîtes allemandes en nacre incrustées de pierres dures	124
— à lorgnettes	220
— de senteur	120
Bonami, jésuite, inventeur de la tôle vernie	197
Bonnard, graveur (xvii <sup>e</sup> siècle)	37
Bonnet phrygien Tabatières au — (1792)	136
Bosse (Abraham), dessinateur et graveur	97
Bossettes (Sorte de plateaux à balances)	209
Bouchardy, décorateur de tabatières (1811)	138
Boucher, peintre (xviii <sup>e</sup> siècle)	97-130
Bouille (André-Charles). Horloges en marqueterie de — (xvii <sup>e</sup> siècle)	251
Boucles	45
— « A la Bastille »	49
— « A la Nation »	49
— « A Guirlandes »	48
— « A la Chinoise »	48
— « Au Tiers-Etat »	49
— « Aux Coquilles »	48
— « Aux Nœuds d'amour »	48
— « Aux Petits pages »	48
— symboliques	48
— d'oreilles	36-39
— d'oreilles révolutionnaires	38
Bougeoir-appliqué de Marie de Médicis	178
— d'acier	180
— (Cuiller ou palette) (xiv <sup>e</sup> siècle)	177
Bouges. (Sortes de malles)	146
Bougettes. (Sortes de nécessaires ou de cassettes)	152
Bougon ou jauge employée pour les tissus	206
Bourdin, miniaturiste pour boîtes (1716)	121-126
Bourdon. Canne à épée dénommée —	80
Bourgoing, émailleur en tabatières (xviii <sup>e</sup> siècle)	130
Bourguet, fabricant de tabatières (1720)	130
Bourguignon, joaillier en strass (1819)	21
Bouronnes. Tabatières dites —	132
Bourses à reliques	108
— de mariage	111
Bouteilles	230
Boutons	55
— « Au Firmament »	61
— révolutionnaires	62
Bracelets	31-32
— en cuivre doré sous la Restauration	32
— en cheveux	32
— montres	32
— en toile d'acier	32
Braguette servant de sac ou de poche	112
Brard, fabricant de trébuchets hydrostatiques (1823)	211
Bras de lumières	171
Braseros	356
Bréguet, horloger	263
Breloques formant dévidoirs	275
Breloquets	72
Brion, épinglier (1772)	66
— tabletier (1772)	7
Briquets. (Voir : Fusils.)	285
— pistolets	286
Brisson (Mlle), miniaturiste pour boîtes (1716)	121-126
Broches à rôtir	329
Brodé d'or. Boîtes en —	123
Bronze. Mortiers en —	364
Bruckmann (Frédéric), peintre de boîtes en émail (xvii <sup>e</sup> siècle)	121
Brunet (Mme), fabricante de sacs (1823)	114
Bry (Théodore de), graveur (xvi <sup>e</sup> siècle)	257
Buccines d'airain à air chaud	360
Buffon (M. de), propriétaire de mines de fer	61
Buis. Le — employé pour la fabrication des râpes à tabac	288
— Couteaux à manche de — sculpté	302
— Tabatières en —	140
Busette. (Voir : Eteignoirs.)	192

## C

Cachets	75
— à trois faces	77
— breloques	77
— révolutionnaires	77
Cadran horizontal ou vertical. Horloges à — solaires	249
Ça ira. Tabatières au —	136
Caissettes ou cassettes	149
Calemart, sorte d'écritoire	235
Camées	18
— en porcelaine	20
— sur coquilles	20-68
Canifs et canivets	311-312
Cannes	79
— « A la Barmécide »	80
Capdeville, tabletier (xviii <sup>e</sup> siècle)	290
Carcan, Collier d'orfèvrerie	34
Caron fils, dit Beaumarchais, horloger	260
Carovagius, horloger	249
Carriera, miniaturiste en tabatières (1665)	126
Carteron (Estienne), de Chatillon, dessinateur et graveur (xvi <sup>e</sup> siècle)	22
Cartier (Jacques) (1534)	283
Cassemiche, inventeur de la canne éclairante (1785)	81
Casse-noisettes	232
Cassette de Conques (Aveyron)	143
— de Saint-Louis à Dannemarie (Seine-et-Marne)	142
— de Saint-Louis au Musée du Louvre	143
— ou cassettes	149
Cassolettes	363
Cauroy (M. de), bijouterie et coffres d'Angleterre (xvii <sup>e</sup> siècle)	6
Ceintures	52-55
Cérémonial. Rôle du bougeoir dans le —	178
— Rôle du chandelier dans le —	166

<b>Cernoirs</b> . Couteaux — pour ouvrir les noix vertes. —	300	<b>Coffret à 12 pans conservé à Sens</b> .....	141
<b>Chagrin</b> Coffrets garnis en peau de —	155	— de la cathédrale de Bayeux.....	141
— Tabatières en peau de —	134	<b>Coffretiers-bahutiers</b> . Statuts des —	146
<b>Chaines</b> « A la Mont-de-Piété »	72	<b>Coffrets réticulés</b> dits « A la Mode d'Espagne »	152-153
— en émail.....	35	<b>Coiffeur</b> . Instruments de —	224
<b>Chaleil</b> ou crasset, sorte de lampe	175	<b>Coignet</b> , coutelier (1772)	296
<b>Chambon</b> , gainier.....	279	<b>Colin</b> , serrurier (1381).....	229
<b>Chambre des Comptes</b> Ciseaux servant d'insignes pour les membres de la —	266	<b>Collectionneur de navettes</b>	273
<b>Chandeliers</b> « A la Mode d'Espagne »	165	— de tabatières	132
— « A la Romaine »	165	<b>Colleson</b> , tabletier (1772).....	7
— des XIII <sup>e</sup> et XIV <sup>e</sup> siècles.....	163	<b>Colliers en forme de chaîne</b> .....	35
— suspendus.....	167	<b>Compas</b> .....	204
— symboliques.....	164	<b>Compes</b> . Bracelet de chevilles (Epoque romaine.)	31
<b>Chantrel</b> , tabletier (1772).....	7	<b>Compignié</b> , tabletier tourneur (1772)....	7-132
<b>Chapy</b> , coutelier (1772).....	296	<b>Constitution</b> . Bagues « A la — »	29
<b>Chariots à feu</b> .....	355	<b>Contre-feux et plaques de cheminées dénommés « Bretagne »</b>	339
<b>Charles (Vve)</b> , coutelière, fabricante de rasoirs à Paris (1819)	315	<b>Coquillé</b> . Décor au —	142
<b>Charlier</b> , peintre en tabatières (XVII <sup>e</sup> siècle).	130	<b>Corail</b> .....	18
<b>Charnières</b> ou escarcelles pour la fauconnerie.....	110	<b>Corbet</b> , décorateur en tabatières (1811)....	138
<b>Chartreuse de Durbon</b> . Plaques de cheminées de la —	338	<b>Cordier</b> , bijoutier d'acier (1811).....	41
<b>Chasse</b> . Nom donné aux manches de rasoirs.	314	<b>Cordier</b> , horloger.....	254
<b>Château (Mlle)</b> , miniaturiste pour boîtes.	121-126	<b>Cordonniers</b> Outils de —	226
<b>Châtelaines</b> .....	70	<b>Corne</b> . Son emploi dans les lanternes.....	182
<b>Chatillon</b> , peintre de boîtes en émail.....	121	<b>Cornets à mettre en queue</b> . (Voir : <b>Écritures</b> .)	233
<b>Chauffage des châteaux et des cathédrales</b> .....	355	<b>Corsets en fer</b> .....	101
<b>Chauferettes</b> .....	358	<b>Couldroy (Julien)</b> , horloger.....	250
<b>Chauffoirs</b> .....	362	<b>Coulé d'or</b> . Boîtes en —	123
<b>Chausse-pieds</b> .....	226	<b>Couronnes de lumières</b> .....	168-169-170
<b>Chauveau</b> , dessinateur et graveur.....	97	<b>Couture (M. de la)</b> , damasqueneur (XVII <sup>e</sup> siècle)	6-124
<b>Chemin</b> , fabricant de balance-brouettes (1823)	211	<b>Couteaux</b> .....	294-311
<b>Chenets</b> .....	340-344	— Différentes espèces de couteaux en usage au XVIII <sup>e</sup> siècle	306
<b>Chevalier</b> , ingénieur fabricant de lorgnettes doubles (1807)	221	— à bout arrondi.....	305
<b>Chevrain</b> , fabricant de doublures de boîtes en paille de Chine.....	122	— à fruits.....	306
<b>Chiens</b> . Les happelopins et les — font tourner les broches.....	329	— à secret.....	308
<b>Chiens de feu</b> .....	340	— cernoirs pour ouvrir les noix vertes...	300
<b>Chignole</b> ou cyneulles. Sorte de dévidoir ..	274	— de Carême et de Pentecôte.....	299
<b>Chirurgie</b> . Instruments de —	222-224	— d'ami.....	309
— Les couteliers fabricants d'instruments de —	298	— de vénerie.....	310
<b>Choquet</b> , coutelier fabricant de rasoirs à Paris (1819).....	315	— pistolets.....	309
<b>Chorez</b> , opticien, inventeur de la lunette d'approche à deux corps (1625).....	218	— révolutionnaires.....	308
<b>Christophe</b> , auteur du procédé pour doubler le métal à froid (1819).....	140	— servant à hacher.....	305
<b>Chromolithographie</b> . Eventails en —	93	<b>Coutelières</b> , gaines pour couteaux.....	313
<b>Cibo</b> , épinglier (1772).....	66	<b>Couteliers</b> . Les corporations de —	294-297
<b>Ciseaux</b> .....	264-287	— Marques des — parisiens du XVI <sup>e</sup> siècle...	295
— Principaux centres de la fabrication des —	264	<b>Coutellerie</b> . Gainnes employées pour la —	278
— à moucher chandelles.....	189	— Principaux centres de la — en France....	297
<b>Civette</b> . Magasin de tabac « A la — ».....	129	— Supériorité de la — française.....	309
<b>Claes</b> , horloger (1530).....	251	<b>Couloires</b> ou passoires.....	322
<b>Clavandiers</b> .....	370	<b>Couronnes d'office</b> .....	336
<b>Clefs de montre à cadran</b> .....	262	<b>Corporation</b> . La — des couteliers.....	297
<b>Clément</b> , horloger (1770).....	262	— La — des fèvres taillandiers.....	328
— Manufacture de tôle vernie de (1770)....	196	— La — des maîtres oublieurs de Paris.....	355
— tabletier (1772).....	7	<b>Cranologiques</b> . Tabatières — en 1808.....	137
<b>Clepsydre</b> ou horloge à eau.....	239	<b>Crassets</b> .....	175-176
<b>Clerbourn</b> , orfèvre (1403).....	65	<b>Crémaillères</b> .....	331
<b>Clerbourn (Jehan)</b> , coutelier (1405).....	311	<b>Croisées</b> . Lustres en forme de croix ou —	167-168
<b>Clerget (Nicolas)</b> , maître de forges à Saint-Dizier (1559).....	337	<b>Crochets à feu</b> .....	346
<b>Clignancourt</b> . Manufacture de tôle vernie de —	197	— d'épées.....	75
<b>Clouants</b> , sorte de binocles.....	213	— de tapisserie.....	73
<b>Coffres</b> à pentures.....	144	<b>Cuiller</b> . Appareil de luminaire dénommé —	177
— et coffrets.....	141-158	<b>Cuillers</b> .....	320-322
<b>Coffres-forts</b> à pêne multiples.....	155-156	— à pot.....	322
— de Nuremberg.....	156-157	<b>Cuir</b> . Tabatières en —	135
		— bouilli. Gainnes de couteaux en —	312
		— bouilli. Gainnes en —	277
		— repoussé. Imitation faite au XV <sup>e</sup> siècle des travaux en —	148
		<b>Cuisine</b> .....	324-328
		<b>Cursinet</b> , fourbisseur et damasqueneur (XVII <sup>e</sup> siècle)	6-124



<b>Ferrand (Jean-Philippe)</b> , miniaturiste en tabatières (1652-1732).....	121-126
<b>Fer creux à braise</b> .....	367
— à friser et à perruques .....	226
— à hosties et à oublies .....	354
— à repasser .....	366
<b>Figdor (Albert)</b> , collectionneur viennois 83-175-235-281-371	
<b>Fincher (Arthold)</b> , inventeur d'un éteignoir automatique .....	194
<b>Fixé</b> . Boucles garnies de —.....	50
<b>Flabellum</b> .....	82-83
<b>Foire Saint-Germain</b> .....	215
<b>Fond de mosaïque</b> . Sorte de travail à jour de l'ivoire .....	273
<b>Fonte de Berlin</b> . Bijoux en —.....	42 à 45
<b>Forces</b> .....	264-267
<b>Forciers</b> . Sorte de coffrets au xiv <sup>e</sup> et au xv <sup>e</sup> siècle .....	149
<b>Forgiers</b> . (Voir : Forciers.) .....	149
<b>Foucault (le jeune)</b> , marchand de boutons (1789) .....	61
<b>Fouquier fils</b> , fabricant de peignes (1811) ..	70
<b>Fourchettes</b> .....	316-321
— de cuisine .....	320
<b>Fournier</b> , gainier à Paris (1772) .....	313
<b>Fragonard (Honoré)</b> , peintre (1732-1806) 59-97-86-126	
<b>Fragonard (Mme)</b> , peintre en tabatières (xviii <sup>e</sup> siècle) .....	130
<b>Framery</b> , manufacturier en tôle vernie.....	196
<b>France</b> . Les fabricants de montres en —... 256	
<b>Frichot</b> , fabricant de bijoux en acier... 40-41-70	
<b>Frivolités</b> . Navettes à — au xviii <sup>e</sup> siècle... 272	
<b>Furgettes</b> .....	299
<b>Fusils-briquets</b> .....	285

## G

<b>Gabry, de Liancourt</b> , inventeur d'une horloge veilleuse .....	255
<b>Gaillard</b> , orfèvre, fabricant de boîtes (xviii <sup>e</sup> siècle) .....	123
<b>Gaines (Voir : Etais)</b> .....	276
— de couteaux en galuchat.....	306
— de couteaux .....	312
— pour rasoirs .....	315
<b>Gainiers</b> . La corporation des —.....	276
— Les maîtres — fabriquent des écritoires.. 235	
<b>Galilée et la lunette d'approche</b> .....	218
<b>Gallois</b> , coutelier en instruments de chirurgie (1772) .....	296
<b>Galuchat</b> , gainier (xviii <sup>e</sup> siècle)... 216-279-313	
<b>Galois</b> , oublieur (1380).....	354
<b>Garde-vue (Voir : Abat-jour)</b> .....	194
<b>Garnitures de feu</b> .....	348
<b>Gastelier</b> , passementier-boutonnier (1772). 60	
<b>Gatteaux</b> , graveur en médailles (1819)..... 206	
<b>Gaudin (Simon)</b> , marchand joaillier (1534). 313	
<b>Gaufres</b> . Nieules, — et oublies.....	352
<b>Gaufriers</b> .....	351
<b>Gavet</b> , coutelier à Paris (1819) .....	296-309
<b>Gely (Mme)</b> , marchande de modes .....	88
<b>George</b> , orfèvre, fabricant de boîtes... 123-130	
<b>Gérard</b> , coutelier (1772) .....	296
<b>Gérard de Juvigny</b> , horloger (1328) .....	242
<b>Gerbert</b> , moine, inventeur d'une horloge (980) .....	241
<b>Germain</b> , fabricant de tabatières (1740) ... 130	
<b>Germain (Thomas)</b> , graveur (xviii <sup>e</sup> siècle). 15	
— orfèvre (xviii <sup>e</sup> siècle) .....	123-288
<b>Gervais (André)</b> , coutelier (1692) .....	296
<b>Gillet</b> , coutelier, fabricant de rasoirs à Paris (1819) .....	315
<b>Godé</b> , tabletier (1772) .....	7
<b>Gonichon</b> , fabricant de lorgnettes (xviii <sup>e</sup> siècle).....	220

<b>Gorin</b> , fabricant de tabatières décorées au tour (xviii <sup>e</sup> siècle) .....	132
<b>Gouets</b> , couteaux cernoirs.....	300
<b>Goula</b> , tabletier-bijoutier (1822) .....	275
<b>Gousset</b> . Mode de porter la montre dans le — 261	
— utilisé comme bourse .....	112
<b>Gnomon</b> , sorte de cadran solaire.....	238
<b>Granchez</b> , propriétaire du magasin « Au Petit Dunkerque » .....	7-16-194
<b>Grangeret</b> , coutelier à Paris (1819)... 299-309	
<b>Gravelot</b> , graveur et dessinateur (xviii <sup>e</sup> siècle).....	86-97
<b>Gravure à l'eau forte</b> . Coffrets allemands ornés de —.....	157
<b>Gribelin (Simon)</b> , graveur et dessinateur (xvii <sup>e</sup> siècle).....	23
<b>Grils</b> .....	334-336
<b>Grivoises</b> . Tabatières ou râpes à tabac dénommées —.....	126-287
<b>Guérin Bricquet</b> , crocheteur (1380).....	74
<b>Guillerant</b> , tabletier (1772).....	7

## H

<b>Habrecht</b> , mécanicien-horloger, de Schafhouse .....	245
<b>Hachoir</b> . Couteaux servant de —.....	305
<b>Hanin</b> , serrurier-mécanicien, inventeur d'un peson (1777) .....	210-211
<b>Happelopins</b> . Les — et les chiens font tourner les broches.....	329
<b>Hartman</b> , fabricant d'objets en nacre (1811) 138	
<b>Hasple ou dévidoir</b> .....	274
<b>Hastes</b> . Broches dénommées —.....	329
<b>Hastiers</b> .....	340
<b>Hautemont (Jehan)</b> , fabricant de crochets (1415) .....	74
<b>Hele (Pierre)</b> , inventeur des montres (xvi <sup>e</sup> siècle) .....	256
<b>Hepner</b> , tabletier (1772) .....	7
<b>Herbault</b> , orfèvre, fabricant de boîtes (xviii <sup>e</sup> siècle) .....	123
<b>Hersan</b> , coutelier (1692) .....	296
<b>Herses et couronnes de lumières pédi- culées</b> .....	171
— funéraires .....	173
<b>Hisette</b> , horloger .....	254
<b>Holzbacher</b> , vend carnets de bal et souvenirs (1823) .....	106
<b>Horloges</b> .....	238-256
— Différentes formes d'—.....	250-251
— à cadrans multiples .....	247
— à contrepoids et à ressort à spirale ... 244	
— astronomiques .....	242
— de chambre .....	248
— de table .....	248-256
— mécaniques .....	241
— veilleuses .....	255
<b>Horlogers</b> . Les — au xviii <sup>e</sup> siècle.....	244
<b>Hoyau</b> , ingénieur-mécanicien .....	139
<b>Huline (ainé)</b> , marchand de boutons (1789). 61	
<b>Huquier</b> , dessine des écrans .....	97
<b>Huret (Léopold)</b> , vend carnets de bal et souvenirs (1823) .....	106

## I

<b>Incrusté d'or</b> . Boîtes en —.....	123
<b>Intailles</b> .....	18
<b>Isabey</b> , peintre .....	19-59
<b>Ivoire</b> . Emploi de l'— pour les manches de couteaux.....	301
— Navettes sculptées en —.....	273
— Râpes à tabac en —.....	288
— Tabatières en —.....	126

## J

Jacquard, graveur .....	257
Jacquemards dans les horloges à automates .....	243
Jacques de Soingnies, serrurier-horloger ..	243
Jacquin, orfèvre fabricant de boîtes (xviii <sup>e</sup> siècle) .....	123
Janvier (Jehan), coutelier à Tours (1454) ..	304
Jager, éditeur de médailles en fonte de Berlin .....	44
Janssen (Zach), inventeur de la lunette d'approche (1609) .....	218
Jardinage. Outils de — .....	227
Jazeran. Chaines dites à — .....	34
Jean de l'Eglise, coutelier (1692) .....	296
Jean de Saint-Denis, coutelier (1364) .....	295
Jehandet, fabricant de bijoux d'acier (1823) ..	42
Jean-le-Bourguignon, fèvre taillandier (1380) .....	305
Jeanne (Vve), coutelier (1772) .....	296
Jeannette. Croix à la — .....	19-20-29-35
Jecker, inventeur de cannes portant un lorgnon (1808) .....	82
Jehan, oublieur .....	354
— de Paris, horloger .....	249
— des horloges, horloger (1344) .....	243
— du Vivier, orfèvre (1387) .....	302
— le Braconnar, espinglier (1387) .....	65
Joaguet, fabricant de tabatières (1736) .....	130
Jones à pomme d'or .....	80
Julot, coutelier (1772) .....	296

## K

Klingstet, miniaturiste, dit le Raphael des tabatières .....	59-129
Kummer. Pipes de — .....	284

## L

Lacs d'amour. Boucles en — .....	48
Laederick, décorateur en tabatières (1811) ..	138
Laforest, passementier-boutonnier (1772) ..	60
La Fresnaye, marchand de curiosités (xvii <sup>e</sup> siècle) .....	6
Lallemant, mécanicien inventeur d'un éteignoir automatique .....	193
Lamanier (Eloy), peintre .....	229
Lampadaire. Bâton à quoi on pend le chaleil .....	175
Lampes .....	174
— pendules .....	254
— romaines .....	162
Lampiers .....	169
Lançon, fabricant de tabatières (1823) .....	140
Lancret, peintre .....	87-97
Landiers .....	340
Landrieux, gainier (xvii <sup>e</sup> siècle) .....	279
Langlois, coutelier (xviii <sup>e</sup> siècle) .....	296
— perfectionne le pantographe (1743) .....	205
Langres, centre de la fabrication de la coutellerie .....	297
Lanterne de suspension .....	181
— magiques .....	187
— sourdes .....	185
Lanterniers. La corporation des — .....	181
La Popelinière. Les cheminées à — .....	339
Laque. Tabatières en vieux laque .....	127
L'Arche, fondeur (xvii <sup>e</sup> siècle) .....	6
Layettes, coffrets et cassettes en bois blanc .....	150-151
Laterre, orfèvre, fabricant de boîtes (xviii <sup>e</sup> siècle) .....	123
Lebeau, graveur (xviii <sup>e</sup> siècle) .....	88
Le Bel, émailleur en tabatières (xviii <sup>e</sup> siècle) ..	130

Le Blanc, fondeur .....	259
Leblon (Michel), dessinateur et graveur (xvii <sup>e</sup> siècle) .....	23
Le Bray, marchand mercier (xvii <sup>e</sup> siècle) .....	6
Lecesne, coutelier (1772) .....	296
Le Chevalier de Saint-Amand, fabricant de camées (1819) .....	20
Leçon de géographie du dauphin. Tabatières « A la — » .....	137
Lecouflé et Baudin, fabricants de tabatières en plaqué d'or (1819) .....	140
Lefebvre, serrurier à Valliquerville (1766) ..	335
Légaré (Gilles), dessinateur et graveur (xvii <sup>e</sup> siècle) .....	23
Le Gay, fabricant de boutons d'acier (xviii <sup>e</sup> siècle) .....	60
Le long, fabricant d'émaux en porcelaine en relief (1819) .....	20
— (Jaquin), bronzier fondeur .....	360
Lemière, fabricant de lorgnettes .....	221
Lemoine, peintre en éventails .....	86-97
Lenoir (M. et Mme), collectionneurs de boîtes et tabatières .....	132
Léonard, coutelier en rasoirs (1772) .....	296
Lepaute, horloger (xviii <sup>e</sup> siècle) .....	248-253
Lepautre dessine des écrans à main .....	97
Le Plat, horloger .....	253
Lerme, gainier à Paris (1772) .....	313
Leroi (Pierre), horloger .....	253
Leroy (Julien), horloger .....	260
Lesueur, coutelier (1772) .....	296
Le Sueur, émailleur en tabatières (xviii <sup>e</sup> siècle) .....	130
Lessard (Pierre), fabricant de tôles vernies (1823) .....	199
Letellier, épinglier (1772) .....	66
Lethien, coutelier (1780-1819) .....	231-315-316
Lettres-missives. (Voir : Messager) .....	161
Léveillé, gainier à Paris (1772) .....	313
Lhermite, fabricant d'instruments de chirurgie (1772) .....	297
Liétard, tabletier (1772) .....	7
Limousin. La fabrication des coffrets en — ..	143
Lioche fils, vend des carnets de bal et souvenirs (1823) .....	106
Lippersey, inventeur de la lunette d'approche (1606) .....	217
Lissoirs .....	366
Livraz, sorte de poids .....	209
Loisel (Jean), horloger .....	242
Lorgnettes .....	217-222
— de spectacle .....	219
— de théâtre en forme de montre .....	221
Loupes .....	211
Luminaire .....	162-196
Lunettes d'approche .....	217-222
— de Hollande .....	219
— de Nuremberg .....	215
— monoculaires à manche .....	219
Lunettiers. La corporation des — .....	215
Lustres en bois de cerf .....	170
— en bois dits croisées .....	167

## M

Machine à calculer contenue dans une tabatière .....	139
Maillard, orfèvre, fabricant de boîtes (xviii <sup>e</sup> siècle) .....	123
Maillet, marchand mercier (xvii <sup>e</sup> siècle) .....	5
Maily (M. de), émailleur en tabatières (xviii <sup>e</sup> siècle) .....	130
Maitre de danse, sorte de compas d'épaisseur .....	205
Malles ou bouges .....	146
Manceau, fabricant de balances (1823) .....	211
— (Mme), vend des bourses or et soie (1823) ..	114

Mané (Olivier), tabletier (1772) . . . . .	7
Mann (Michel), fabricant de coffrets . . . . .	157
Manufacture d'acier travaillé du fau- bourg Saint-Antoine (1789) . . . . .	40-41
Mansard (S.-H.) (xvii <sup>e</sup> siècle) . . . . .	17
Marat. Eventails « A la — » . . . . .	89
Marchands merciers . . . . .	4-12
Mariage. Anneaux de — . . . . .	27
Maricand, bijoutier (xviii <sup>e</sup> siècle) . . . . .	29
Mariette, éditeur . . . . .	23
Marques à chaud . . . . .	229
— des couteliers parisiens du xvii <sup>e</sup> siècle .	295
Martin. Les frères —, inventeurs d'un vernis sur bois . . . . .	131
Martinot, fait une horloge astronomique (xvii <sup>e</sup> siècle) . . . . .	246
Massoteau, ingénieur et horloger . . . . .	259
Mathis de Beaulieu, orfèvre fabricant de boîtes (xviii <sup>e</sup> siècle) . . . . .	123
Maupetit (Vincent). Boucles garnies de miniatures par — . . . . .	50-51
Maunoury, ferblantier (1762) . . . . .	195
Meissonnier (Just-Aurèle,) graveur, (xviii <sup>e</sup> siècle) . . . . .	15
Mellerio, bijoutier (1809) . . . . .	30
Memento. Eventails utilisés comme — . . .	91-92
Mention, fabricant joaillier en strass . . . .	21
Merlin (François). Modèles de boucles d'oreilles dessinés par — (1583) . . . . .	37
Mermillod, tabletier (1772) . . . . .	7
Mesnier, orfèvre, fabricant de boîtes (xviii <sup>e</sup> siècle) . . . . .	123
Messager. Boîtes de — . . . . .	161
Messier, inventeur d'un abat-jour pour lampes (1761) . . . . .	195
Mesures de longueur . . . . .	206-207
Metius (Jacques), inventeur de la lunette d'approche . . . . .	217
Michaud-Labonté, orfèvre (1819) . . . . .	139-269
Mignot (Daniel), d'Augsbourg, graveur et dessinateur (1595-1616) . . . . .	22
Millet, fabricant de rasoirs (1772) . . . . .	297
Miniature . . . . .	91
— Boucles garnies de — . . . . .	50
Miroirs . . . . .	98-101
— magiques . . . . .	100
Montres . . . . .	256-264
— Différentes espèces de — au xviii <sup>e</sup> siècle	260
— Différentes formes données aux — . . . .	256
— à musicale . . . . .	262
— en émail . . . . .	262
— minuscules . . . . .	259
Moirés métalliques . . . . .	139-199-201
Moïse, horloger à Blois (xvi <sup>e</sup> siècle) . . . . .	258
Monceau vend des tablettes et agendas (1692) . . . . .	104
Monocle de Néron . . . . .	212
— servant de loupes . . . . .	214
Montarsy, orfèvre-joaillier (xvii <sup>e</sup> siècle) .	58-121
Moreau, coutelier à Paris (1762) . . . . .	315
— peintre en éventails . . . . .	86
— le jeune dessine des écrans . . . . .	97
Mortiers . . . . .	364-366
Mosaïque . . . . .	18
Mouches. Boîtes à — . . . . .	120
Mouchettes à plateau et à tombeau . . . .	190
— Ciseaux à moucher chandelles . . . . .	188-192
Moules à gaufres. Formes données aux — .	353
— à hosties. Gravure des — . . . . .	353
— à oublies . . . . .	351
Moulins à café et à épices . . . . .	368
Musée Carnavalet. Coffret du — . . . . .	145
— Pendules républicaines du — . . . . .	254
— de Cluny. Coffret du — . . . . .	145
— des Arts décoratifs. Coffret du — . . . .	145
— du Trocadéro . . . . .	208
Musiques à ressort pour tabatières et cachets (1819) . . . . .	139

## N

Napoléon 1 <sup>er</sup> . Tabatière « A — » . . . . .	137
Navettes servant à peloter le fil . . . . .	271
Nécessaire contenant une écritoire . . . .	236
— de toilette . . . . .	151
Nieules, gaufres et oublies . . . . .	352
Nique, marchand mercier (xvii <sup>e</sup> siècle) . . .	6
Nitot, bijoutier (1811) . . . . .	39
Noix de coco. Tabatières en — . . . . .	126
Noyon. Coffre de la cathédrale de — . . . . .	145
Nuremberg. Les montres dites « Œufs de — » . . . . .	256
— Lunettes de — . . . . .	215

## O

Occhiali, premier nom donné aux lunettes par les Italiens . . . . .	212
Odiot, orfèvre . . . . .	237
— (Jean-Claude), bijoutier-émailleur . . . .	262
Oppenord, dessinateur-graveur (xvii <sup>e</sup> siècle)	17
Or employé pour doubler les tabatières .	139
Orfèvrerie. Gaines en — . . . . .	277
Orfèvres de France. Poinçons des commu- nautés d' — . . . . .	122
Osier. Gaines en — . . . . .	277
Oublie. Rôle de l' — dans le drame litur- gique . . . . .	352
— Fabrication des hosties et des — . . . . .	351
— Nieules, gaufres et — . . . . .	352
Ouraert, tabletier (1772) . . . . .	7

## P

Pacificus, de Vérone, inventeur des hor- loges mécaniques (824) . . . . .	241
Paillettes. Sacs garnis de — . . . . .	114
Paisible (Antoine), coutelier (1692) . . . . .	296
Palette. Appareil de luminaire (Voir : Bougeoir) . . . . .	177
Paniers . . . . .	369
— d'osier garnis de ferrures . . . . .	146-147
Pantalons à pont à la bavaoise . . . . .	72
Pantographe . . . . .	205
Papier des Indes. Ecrans en — . . . . .	97
Paquin, épinglier (1772) . . . . .	66
Parapluies à tête d'aigle . . . . .	82
Parfum. (Voyez boîtes de senteur.) . . . .	120
— Coffrets doublés en peau de senteur . . .	155
Passement, mathématicien . . . . .	247
Passementiers-boutonniers . . . . .	57
Passoires . . . . .	322
Pâte à rasoirs . . . . .	315
Peau de senteur. Coffrets en — . . . . .	155
Peignes . . . . .	67
Pelles et pincettes . . . . .	345
Pelotes et boîtes à épingles . . . . .	283
Pend-à-col . . . . .	33
Pendants de cou . . . . .	33-36
Pendules . . . . .	248-256
Pérignon. La collection de boutons du baron — . . . . .	59
Perles. Sacs en — . . . . .	113
Perrault, peintre de boîtes en émail (xvii <sup>e</sup> siècle) . . . . .	121
Perreaux (Jacquet), fabricant de crochets .	74
Perret, fabricant d'instruments de chi- rurgie (1772) . . . . .	297
Perrin, gainier à Paris (1772) . . . . .	313
Personne, coutelier (1772) . . . . .	297
Pesons à ressort . . . . .	210
Petit Coblenz, lieu de rendez-vous du monde royaliste . . . . .	89
Petit Dunkerque. Le magasin du — 7-11- 16-28-106-131-134-230-237	



## T

Tabagies. Estaminets et nécessaires de fumeurs.....	289-290
Tabac à priser .....	289
— Machines à pulvériser le —.....	289
— De l'art de priser le —.....	127
Tabatières .....	125-141
— « A la guillotine » .....	136
— à lorgnettes.....	220
— à scandales .....	128
— à sujets animés .....	139
— « Au Petit chapeau » .....	139
— « Au Saule pleureur » .....	136-138
— « Au Testament de Louis XVI » .....	137
— « Aux Adieux » .....	137
— « Aux Sans culottes ».....	136
— nationales aux trois couleurs .....	136
— optiques.....	130
Tablettes de cire .....	102
Taboureux, marchand de coffres et ferrures d'Angleterre (xvii <sup>e</sup> siècle) .....	6
Tacht. Appareil persan pour mesurer le temps .....	240
Taques de cheminées .....	336
Tau, bâton pastoral .....	78
Tavernier, bijoutier .....	262
— fabricant de tôles vernies (1819).....	199
Tenailles ou estenailles .....	347
Thibaut, fabricant d'instruments de papeterie (1772).....	297
Thiboust, passementier-boutonnier (1772).....	60
Thierry, vend des agendas et tablettes (1692) .....	104
Thomas de Fremullier ou de Fiauvillier, coutelier (1351) .....	304
— d'Orgeret, coutelier (1401) .....	302
Thomin, miroitier-lunetier (1746) .....	214
Tire-bouchons .....	230-232
Tirelires. En quoi elles diffèrent des troncs. .....	160
Tiron de Nanteuil, orfèvre, fabricant de boîtes (xviii <sup>e</sup> siècle) .....	123
Toise, mesure de longueur .....	206
Tôle vernie .....	196-201
Tombeau. (Voir : Mouchettes.).....	190
Tomilly, horloger (1770) .....	262
Tournebroche mécanique .....	330
Traité de cuisine. Un — au xvi <sup>e</sup> siècle....	327
Treppoz, coutelier à Paris (1819).....	309
Troncs d'église et de confrérie.....	158-159
Trousse ou gaine.....	279
Truquoises, sorte de casse-noix ou noisettes .....	232

Tugot (Marie-Joseph), directeur de la manufacture de plaqué de Pomponne ....	71
Turgotines. Tabatières dites « — » .....	134
Turquoises. Montres garnies de —.....	263
Twamlay, inventeur du fer à repasser à réservoir (xviii <sup>e</sup> siècle).....	367

## U

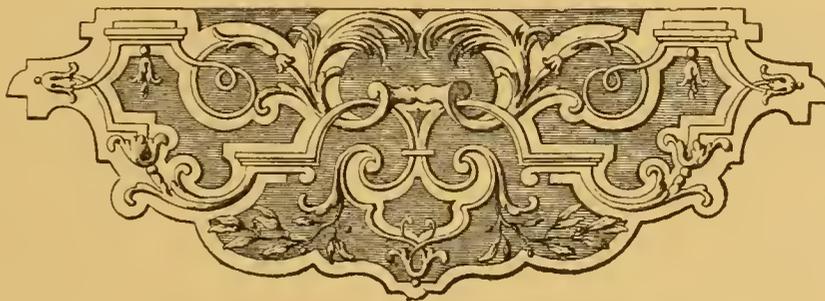
Urbain, coutelier, fabricant d'instruments pour les velours (1772) .....	297
--	-----

## V

Vachette, orfèvre, fabricant de boîtes (xviii <sup>e</sup> siècle) .....	123
Vainqueur. Collier « Au — » .....	19
Vallée, épinglier (1772).....	66
Varangeot, tabletier (1772) .....	7
Vaugois « Au Singe verd » à Paris (1810).....	138
Vauquier (Robert), graveur .....	257
Veilleuses de sanctuaires .....	162
Velours. Etais en —.....	277
Venart (Pierre), gainier .....	234
Vénérie. Couteaux de —.....	310
Verge ou bague.....	26
Verkmeister (Rudolphe), fabricant d'anneaux en fonte de Berlin (1813).....	44
Vernis Martin. Eventails en —.....	87
Vic (Henri de), horloger à Paris (1370).....	243
Villeclair, orfèvre (1781) .....	105
Villemiot, éventailiste (1772).....	87
Vital Cardeils, coutelier à Paris (1819).....	309
Voltaire établit une manufacture de montres à Ferney .....	260
— Tabatières « A — » .....	135

## W

Wagner, horloger à Paris (xviii <sup>e</sup> siècle) ....	330
Warnier (Jehan), serrurier-horloger .....	243
Watteau, peintre .....	86-97
Wegdwood. Boucles ornées de plaques de — .....	47-51
— Châtelaines décorées de plaques de — .....	71-72
Witt-Clinton-Cohen (M. et. Mme de), collectionneurs .....	273
Wœriot (Pierre), graveur et dessinateur en bijoux (xvi <sup>e</sup> siècle) .....	22
Wurtz, graveur sur cristal (1775) .....	28













3 1962 00072 5154



